SergeFerrari Group
SA au capital de 4 919 704 euros
Siège social : Zone industrielle la Tour-du-Pin – 38110 Saint-Jean-de-Soudain
382 870 277 RCS Vienne

DOCUMENT DE REFERENCE 2014

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 11 juin 2015 sous le numéro R.15-050. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié *« si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes »*. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.
En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence : comptes consolidés 2011, 2012 et 2013 et leurs rapports d'audit figurant aux pages 121 à 166 du Document de base enregistré le 20 mai 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 14-032.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.sergeferrari.com).

Définitions

Dans le présent Document de référence, et sauf indication contraire :

- Les termes « Serge Ferrari » ou le « Groupe » renvoient à l'ensemble composé de la société SergeFerrari Group SA et de ses filiales et sous-filiales consolidées,
- Les termes « SergeFerrari » ou « SergeFerrari Group » ou la « Société » renvoient à SergeFerrari Group SA.

Avertissement

Le présent Document de référence contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du Groupe Serge Ferrari, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document de référence peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 1.10. « Facteurs de risques » du présent Document de référence.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 1.10. « Facteurs de risques » du présent Document de référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document de référence contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille des marchés. Compte tenu de l'absence d'étude de marché relative au secteur d'activité du Groupe, ces informations proviennent d'estimations de la Société et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants des marchés au sein desquels le Groupe opère. Bien que la Société considère que ces estimations soient pertinentes à la date d'enregistrement du présent Document de référence, elle ne peut pas garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquels ils opèrent. Ces estimations, ainsi que les données sur lesquelles elles sont fondées, n'ont pas été vérifiées par des experts indépendants. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. Dans la mesure où les données relatives aux parts de marché et aux tailles de marché figurant dans le présent Document de référence ne sont que les estimations du Groupe, elles ne constituent pas de données officielles.

SOMMAIRE

1. Présentation du Groupe et de ses activités 5
1.1. Présentation du Groupe 5
1.2. Présentation des activités 10
1.3. Présentation des marchés 16
1.4. Tendances des marchés et des activités en 2015 19
1.5. Organisation industrielle, usines et propriétés immobilières 20
1.6. La recherche et développement au cœur du dispositif du Groupe intégré 26
1.7. Une organisation commerciale mondiale et adaptée aux cibles 33
1.8. Investissements 36
1.9. Organigramme 38
1.10. Facteurs de risques et politique d'assurance 41

2. Responsabilité sociétale de l'entreprise 58
2.1. Rapport social et environnemental 59
2.2. Salariés 121

3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de gestion des risques et le contrôle interne 124
3.1. Les principes de gouvernance 124
3.2. Rémunérations et avantages 136
3.3. Rapport du Président sur les procédures de gestion des risques et le contrôle interne 139
3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration 143

4. Informations financières et comptables 145
4.1. Informations financières sélectionnées 145
4.2. Informations financières pro forma 147
4.3. Examen de la situation financière et du résultat 147
4.4. Evolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 160
4.5. Trésorerie et capitaux 162
4.6. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 168
4.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 210
4.8. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014 211
4.9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 229
4.10. Contrats importants 231
4.11. Vérification des informations financières annuelles 231
4.12. Date des dernières informations financières 231
4.13. Informations financières intermédiaires et autres 231
4.14. Politique de distribution de dividendes 231

5. Actionnariat et bourse **232**
5.1. Actionnariat et capital 232
5.2. Bourse 243

6. Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2015 **247**
6.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale 247
6.2. Biographie et information sur le candidat aux fonctions d'administrateur 247
6.3. Projets de résolutions 247

7. Informations complémentaires **252**
7.1. Personnes responsables du document de référence et du rapport financier 252
7.2. Contrôleurs légaux des comptes 252
7.3. Renseignements concernant la société 254
7.4. Documents accessibles au public 256
7.5. Tables de concordance 256
7.6. Glossaire 261

1. Présentation du Groupe et de ses activités

1.1. Présentation du Groupe

1.1.1. Un acteur majeur du marché des matériaux composites souples

Créé en 1973 à La Tour-du-Pin en Rhône-Alpes, le Groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples éco-responsables de haute technicité dont les caractéristiques uniques permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, les bâtiments basse-consommation, le raccourcissement des cycles de construction-déconstruction, la maîtrise énergétique, la performance et la durabilité des matériaux, ainsi que l'ouverture des espaces de vie vers l'extérieur et l'augmentation des espaces vitrés dans l'habitat constituent des tendances fortes d'évolution des marchés du Groupe.

Son principal avantage concurrentiel repose sur une technologie différenciante, le Précontraint®[1], et les savoir-faire industriels associés propriétaires alliant l'utilisation de micro-câbles PET (polyéthylène téréphtalate) spécifiquement élaborés, transformés en armatures souples par tissage et recouverts sous tension de polymères qui confèrent au matériau final de très nombreuses propriétés physiques, notamment en termes de résistance, de déformabilité et de légèreté, ou encore de protection acoustique et de résistance à la luminosité et aux UV. Ces matériaux se présentent sous forme de bobines ou de rouleaux de matériaux composites d'une épaisseur inférieure ou égale à 2mm principalement. La technologie Précontraint® Serge Ferrari procure au Groupe un positionnement concurrentiel très différenciant. Les deux avantages majeurs que sont la haute stabilité dimensionnelle et la permanence des propriétés de résistance mécanique se sont avérés déterminants pour aborder de nouveaux segments de marché aux exigences qualitatives particulièrement fortes ou de très grands projets constituant des vitrines pour le Groupe. Ce brevet est aujourd'hui tombé dans le domaine public.

Ainsi, le groupe Serge Ferrari commercialise son offre sur trois secteurs d'application qui représentent au total un marché actuel estimé par le Groupe à environ 3,1 milliards d'euros, chacun des trois grands secteurs consolidant de nombreux marchés de niche.

L'offre produits du Groupe porte :

- des **matériaux composites innovants pour l'architecture** : toitures tendues composites Précontraint®, protection solaire et façades microclimatiques, solutions acoustiques, écrans d'étanchéité de sous-couverture ;
- des **matériaux composites de spécialités pour les professionnels** : structures légères modulaires pour l'industrie, protection de l'environnement, bioénergie et sécurité, communication visuelle ; et
- des toiles **composites innovantes « consumers »** : yachting, mobilier indoor et outdoor, protection solaire.

Le Groupe, dans sa configuration juridique et économique actuelle, résulte de quatre grandes phases de développement successives pouvant se résumer ainsi :

- La création et le développement d'une technologie innovante et du modèle économique de l'entreprise (1973 à 1989)

La première société du Groupe (Tissage et Enduction Serge Ferrari) était, à l'origine, spécialisée dans la production de bâches de camion. Dans un marché relativement concurrentiel et de produits à faible valeur ajoutée, le fondateur et père des deux dirigeants actuels, Serge FERRARI, a souhaité mettre en œuvre une approche différenciante fondée sur l'innovation. Durant cette période, ses efforts ont porté sur le développement et la mise au point de la technologie dite du Précontraint® avec la mise en place d'une première ligne de production intégralement financée par les actionnaires familiaux. Sébastien FERRARI, actuel PDG, a rejoint le Groupe en 1980 ;

- L'internationalisation et la croissance externe (1990 à 2001)

Durant cette seconde phase, plusieurs acquisitions ont été effectuées dans une double logique d'intégration verticale accrue et d'élargissement de la gamme de produits. En 1997 est acquise l'activité Batyline®2 (gamme mobilier indoor et outdoor). En 2000, le Groupe acquiert 50% de la société Tersuisse, située à Lucerne (Suisse), auprès du groupe Rhodia, qui était alors le principal fournisseur du Groupe en micro-câbles. En 2001, le Groupe achète un concurrent, Formo-Stamoïd situé à Zurich (Suisse), qui est venu élargir sa gamme de technologies d'enduction et de produits (yachting et protections imper-respirantes pour les toitures et façades notamment). Le Groupe croît à un rythme soutenu de l'ordre de 10% par an. Romain FERRARI, actuel Directeur général délégué, rejoint le Groupe en 1990 au sein duquel, ingénieur de formation, il devient le maître d'œuvre de la politique technologique et environnementale du Groupe ;

- L'accélération de la croissance organique et de l'internationalisation des activités (2002 à 2008)

Le Groupe a engagé une phase de déploiement international avec le développement de deux filiales commerciales, en Floride aux Etats-Unis et à Hong-Kong pour couvrir la Chine et l'Asie du Sud-Est. Ces implantations lui permirent d'acquérir une connaissance des marchés locaux passant non seulement par une proximité avec les clients finaux mais également avec les prescripteurs et donneurs d'ordres potentiels. Dans le même temps, le Groupe a finalisé l'intégration de son fournisseur de micro-câbles de PET en portant sa participation dans Serge Ferrari Tersuisse à 100%.

- La structuration du Groupe et l'organisation pour la croissance à venir (2009 à 2013)

Conscient des enjeux environnementaux liés à son activité, le Groupe a conçu et intégré à son offre une prestation associée de recyclage de ses matériaux (Texyloop®), fondée sur une technologie développée en interne et opérée dans le cadre d'un partenariat industriel avec le groupe Solvay. Puis, une étape de structuration a été engagée afin d'intégrer au mieux le périmètre élargi au cours des années précédentes : un ERP (SAP) a été implémenté, le portefeuille de marques rationalisé et l'équipe dirigeante renforcée avec l'arrivée de Philippe BRUN en 2010 (Directeur Général Délégué) et de Marc BEAUFILS en 2013 (DG International). Durant cette période, le Groupe subit l'effet conjugué du ralentissement économique et d'une hausse très sensible du prix des matières premières (plus de 40% entre avril 2010 et avril 2012). Des mesures drastiques ont été engagées, passant par la suppression de produits d'entrée de gamme devenus peu ou pas rentables sous l'effet de l'accroissement du prix des matières premières, représentant environ 20% des volumes de ventes en 2011, pour se recentrer sur des produits à plus forte marge. Le Groupe a poursuivi également son déploiement commercial avec le développement de nouvelles implantations commerciales au Brésil et au Japon.

- La définition d'un plan de développement ambitieux basé sur la croissance organique des ventes et l'introduction en bourse pour financer ce dernier (à compter de 2014)

Après deux exercices marqués par le retour à des niveaux de rentabilité plus satisfaisants (ebitda ajusté supérieur à 12% contre 8% en 2012), le Groupe défini un plan de développement reposant sur des besoins évalués à 100 millions d'euros sur la période 2014 – 2018 :
- 40 millions d'euros au titre des investissements industriels (dont 15 millions d'euros relatifs à un investissement de rupture technologique),
- 35 millions d'euros au titre du développement commercial (croissance du besoin en fonds de roulement et croissance des effectifs commerciaux)
- 25 millions d'euros au titre des dépenses d'innovation.

Pour financer ce plan de développement, SergeFerrari Group s'est introduit en bourse en juin 2014 et a levé 43,4 millions d'euros.

Le Groupe Serge Ferrari est aujourd'hui un Groupe intégré ayant atteint une phase de maturité industrielle et bénéficiant d'une présence commerciale directe et indirecte à travers un réseau de distributeurs couvrant au total près de 80 pays. De par ses capacités démontrées en termes

d'innovation, de croissance, de structuration mais également de résilience, le Groupe dispose aujourd'hui de tous les atouts pour s'engager dans une nouvelle phase de développement.

1.1.2. De nombreux atouts au service d'une stratégie ambitieuse

Fort de plus de 40 ans d'expérience, SergeFerrari Group vise une croissance élevée de son chiffre d'affaires à l'horizon 2018 par l'utilisation des nombreux atouts dont il dispose :

Un savoir-faire propriétaire, le Précontraint® Serge Ferrari, constamment amélioré par un bureau d'études et une équipe de R&D intégrés, et des équipements industriels conçus et construits par une filiale du Groupe **:** élément différentiateur de l'offre, la technologie développée par le Groupe est aujourd'hui protégée par un savoir-faire intégré en termes de processus industriel, de conception, de fabrication et d'adaptation des équipements de production. Ce savoir-faire constitue une forme de protection non volatile qui revêt une importance toute particulière au regard de brevets dont certains sont tombés dans le domaine public (comme le Précontraint®) ;

Un Groupe intégré **:** à travers l'ensemble de ses sites industriels, le Groupe maîtrise la totalité de la chaîne de valeur et se caractérise par une intégration verticale complète : l'innovation dans la formulation des matières premières, l'engineering des process et des machines, la filature de micro-câbles spécifiques de PET, des capacités de production recouvrant toutes les technologies de fabrication de matériaux composites souples (enduction multiprocess, enduction avec le Précontraint® et extrusion), la logistique, mais également un réseau de distribution international et le recyclage de ses produits. Evitant ainsi toute dépendance à un tiers, cette intégration lui permet d'assurer en permanence un niveau de qualité optimale ;

Une capacité d'innovation à même d'élargir les débouchés commerciaux face à une demande en pleine évolution et qui seule, permet de maintenir, voire de conforter les prix de vente : le choix stratégique d'investir fortement sur l'innovation, mis en œuvre dès les premières années de sa création, a conduit le Groupe à s'imposer progressivement sur un nombre croissant de marchés de niche, en répondant à, voire en suscitant de nouveaux besoins ou en venant en substitution de matériaux traditionnels (béton, acier, aluminium, verre, bois…). Cette capacité d'innovation, tant dans la formulation des produits que dans leurs propriétés physiques, constitue au-delà du développement commercial, un levier fort en terme de « pricing power ». Cette offre innovante a été un des éléments moteurs de la restauration des marges suite à l'envolée des prix des matières premières en 2010 et 2011. Les fonctions d'innovation emploient environ 5% des effectifs totaux du groupe et les dépenses d'innovation annuelle s'élèvent à 5 millions d'euros environ;

Une forte exposition internationale **:** en 2014, plus de 75% des ventes de matériaux composites souples ont été réalisées hors de France grâce à un réseau de distribution international couvrant près de 80 pays, à la fois directement (quatre filiales et cinq bureaux de représentation) et indirectement (plus de 100 distributeurs locaux). Cet ancrage international constitue un atout majeur pour la croissance à venir des 5 prochaines années. Cette présence géographique permet de profiter au mieux de la connaissance des clients finaux et des prescripteurs (comme les architectes et les donneurs d'ordres). Par ailleurs, cette large exposition géographique relativement équilibrée entre les trois grandes zones que sont l'Europe du Sud, la « Wide Europe » et le « Reste du Monde » constitue une protection naturelle contre les cycles économiques régionaux ;

Une gamme de produits innovants parmi la plus large du marché **:** l'offre de produits du Groupe compte parmi les plus larges du marché. Fort de trois secteurs de débouchés commerciaux relativement équilibrés, le Groupe optimise ses possibilités de développement tout en se prémunissant contre une cyclicité de certains marchés. La poursuite des efforts de R&D contribue en permanence à élargir le champs des domaines d'application des matériaux composites souples ;

Une part de marché moyenne de 5% sur un marché estimé en 2013 par la société à 3 milliards d'euros environ offrant des opportunités de croissance **:** sur chacun de ses secteurs d'activité, le Groupe est confronté à une concurrence composée de nombreux acteurs de taille petite ou moyenne, aux profils variés allant d'acteurs de spécialités à des acteurs généralistes dont l'offre comprend plus des produits de commodités que des matériaux de haute technicité. En revanche, peu d'acteurs internationaux occupent une place prépondérante ;

Le développement durable au cœur des préoccupations **:** le Groupe a toujours été préoccupé par l'impact environnemental de ses activités et s'attache à limiter son empreinte environnementale. En partenariat avec Solvay, il est le seul acteur mondial à pouvoir proposer sa propre prestation associée de recyclage de produits composites en fin de vie et la production de matières premières de deuxième génération de haute qualité ;

Un modèle sociétal **:** le Groupe bénéficie d'un panel de compétences métiers unique, grâce à une politique de ressources humaines qui a su combiner des valeurs d'exigence, avec un accent particulier mis sur la productivité, l'employabilité et la formation des salariés, et une politique de rémunération attrayante. Le turnover est faible (seulement 3% en France en 2013), ce qui contribue à conserver un savoir-faire au sein du Groupe et une adhésion de tous autour d'un projet fédérateur favorisant la rapidité dans la prise de décision et une flexibilité opérationnelle ;

Un historique de croissance et de rentabilité **:** les données financières historiques traduisent la capacité du Groupe à construire une politique de croissance tant organique qu'externe sur la durée, sans la mener au détriment de la rentabilité (entre 1991 et 2007, une croissance annuelle moyenne supérieure à 13% associée à une marge d'EBITDA supérieure à 15%, - données issues d'états financiers établis selon le référentiel comptable CRC 99-02). Malgré le brutal recul de son chiffre d'affaires en 2009 (-14% en valeur), le résultat net consolidé s'était établi en légère perte (à - 1 M€), traduisant une relative protection de la rentabilité du Groupe face à de fortes variations d'activité. En 2011, le Groupe conjugue une forte évolution à la hausse de ses volumes (traduisant partiellement un restockage dans la filière de commercialisation) avec une hausse significative du prix des matières premières (plastifiants, résines, antimoine, titane,…). La dégradation des marges qui en résulte, combinée à l'alourdissement de son besoin en fonds de roulement, s'est accompagnée de la mise en œuvre de mesures destinées à restaurer la compétitivité du Groupe : amélioration de la performance industrielle par réduction du taux de non-choix et réduction des stocks non-utiles, amélioration de la performance commerciale autour d'une organisation géographique des ventes, pilotage de l'activité par les marges et les volumes et décision d'abandon de certains produits ou marchés non rentables. Malgré un chiffre d'affaires équivalent à celui de 2012 et en repli de 10% par rapport à celui de 2011, le résultat net 2013 s'est établi à 3,8 millions d'euros contre 0,9 million d'euros en 2012 et 1,3 million d'euros en 2011, ce qui démontre la résilience du Groupe face à la hausse des matières premières qui constitue le principal facteur de risques ; l'exercice 2014 a vu se confirmer la rupture déjà constatée en 2013 avec un résultat net s'établissant à 4,4 millions d'euros ;

Une équipe dirigeante expérimentée bénéficiant de l'appui d'un comité stratégique **:** le Groupe a su constituer autour des deux actionnaires-dirigeants un comité exécutif de 7 membres dont le profil est à la fois expérimenté et international. En se dotant en décembre 2013, d'un comité stratégique composé de trois personnalités indépendantes externes, le Groupe s'est par ailleurs attaché à mettre en œuvre les premières marques d'une gouvernance qui se réfère au code Middlenext.

1.1.3. Une stratégie volontariste d'accélération de la croissance

L'ambition du Groupe est de devenir l'acteur de référence mondial des matériaux composites souples sur ses trois grands secteurs d'application actuels, par la mise en place d'une stratégie commerciale forte. La politique d'innovation viendra renforcer cette démarche en ouvrant de nouveaux domaines d'application et en permettant l'amélioration du niveau de marge par la commercialisation de produits plus innovants.

Le Groupe entend ainsi fonder sa stratégie de croissance et de performance financière accrue sur les trois principaux leviers suivants : le développement commercial, la poursuite de l'innovation et l'amélioration de la rentabilité opérationnelle (cette dernière étant corrélée à une optimisation de l'efficience industrielle).

Un levier commercial ambitieux pour se positionner sur les marchés les plus porteurs

Pour accélérer sa croissance et profiter au mieux des bonnes perspectives de développement des zones situées en dehors de son marché d'origine (Europe du Sud), le Groupe s'attachera à :

- sur la zone **WEUR** (**W**ide **EUR**ope : Europe hors France, Italie, Espagne et Portugal) : accroître sa pénétration sur les marchés plus matures de la zone, mais encore insuffisamment développés (UK, Europe du Nord,…) ou en développement (Turquie,…). Le renforcement de la force commerciale à la fois directe et indirecte et l'extension du nombre de partenariats commerciaux constituent les principaux moyens d'atteindre cet objectif ;

- accélérer son déploiement sur la zone **ROW** (**R**est **O**f the **W**orld, aux Etats-Unis et en Asie notamment), qui sont les zones au plus fort potentiel. L'arrivée en septembre 2013 d'un Directeur Général International expérimenté avec pour mission de mettre en œuvre une stratégie de développement structurée, par zone et par pays, s'accompagne d'un renforcement significatif de la force commerciale locale : près de 50% des embauches réalisées en 2014 et prévues pour 2015 porte sur cette zone géographique qui ne représente à l'heure actuelle qu'un quart des ventes du groupe ;

La recherche d'une meilleure efficacité et la mesure de la performance commerciale sera également facilité par la mise à disposition de BOOSTER, l'outil de gestion de la relation clients, effective depuis début 2015. Enfin, le déploiement de fonctions marketing locales (Europe du sud et alémanique, USA, Chine,…) permettra d'adapter la communication du groupe aux particularismes locaux.

Un levier technologique au service de l'expansion commerciale

Le renforcement de la force de vente continuera à s'appuyer sur l'innovation technologique pour maintenir et développer la différenciation du Groupe et son positionnement. Les efforts d'innovation doivent ainsi permettre :

- d'améliorer le positionnement concurrentiel de l'offre du Groupe sur ses marchés actuels en accroissant la performance des propriétés techniques des produits mais également en optimisant la formulation de certaines matières premières (maîtrise du prix de revient, maîtrise de la formulation des produits en lien avec la vitesse de production, maîtrise de l'assortiment des pigments pour les nouvelles colorations,…) ;

- de créer de nouveaux produits ou d'adapter ceux existants à de nouveaux usages pour élargir le spectre des débouchés commerciaux à des nouveaux domaines tels que l'acoustique ;

- de poursuivre la différenciation technologique menée depuis l'origine du Groupe : un bureau d'études interne conçoit et met au point les process technologiques sensibles, mis en œuvre par une société du groupe (CI2M) qui réalise les équipements de production sensibles (les postes techniques standards sont approvisionnés directement sur le marché des équipementiers). La préservation et le renforcement des savoir-faire est essentielle à la croissance du chiffre d'affaires et au maintien de marges appropriées par une différenciation forte.

L'innovation permet au Groupe de se différencier des fabricants de commodités et de maintenir sa spécificité de fabricant de spécialités sur des produits de haute technicité et donc à forte valeur ajoutée. Il s'agit, par exemple, de matériaux composites souples qui pourront être utilisés dans de nouveaux domaines d'applications comme les revêtements pour la robotique, les matériaux pour l'aquaculture, les énergies nouvelles ou le secteur *oil & gas*. La capacité du Groupe à augmenter ses prix de vente moyens au m^2 découle directement de cet avantage.

Serge Ferrari mise sur une accélération de la croissance organique grâce à la performance de ses équipes, tant commerciales que de R&D, combinée à la poursuite de partenariats commerciaux, technologiques ou industriels. Cependant, de manière opportuniste, et bien que l'amélioration de sa rentabilité passe par la saturation des capacités de production libres actuellement disponibles, le Groupe n'exclut pas de recourir à des opérations de croissance externe comme il l'a déjà fait par le passé avec succès, afin d'accélérer certaines étapes de son développement, pour servir la stratégie conduite. A ce titre, des technologies nouvelles ou encore des implantations commerciales et/ou sites

de production à l'étranger proches de ses clients lointains, pourraient le cas échéant constituer des cibles éventuelles pour renforcer la présence commerciale.

Des leviers financiers pour une appréciation attendue des marges et une optimisation de la structure bilancielle

Le Groupe dispose de capacités d'amélioration de sa rentabilité (à commencer par la pleine utilisation des capacités de production aujourd'hui disponibles) devant lui permettre de retrouver une marge d'ebitda ajusté approchant le niveau historique régulièrement constaté avant 2008. Le groupe vise à l'horizon 2018 une marge d'ebitda sur chiffre d'affaires de 15%.

en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
Ebitda ajusté	17 319	16 947	9 884	14 272
Ebitda ajusté (% du chiffre d'affaires)	12,2%	12,1%	7,1%	9,2%

(Se référer au paragraphe 4.1)

L'atteinte de cet objectif reposera sur :

- le maintien du positionnement de la gamme vers des produits à forte valeur ajoutée, initié en 2011 lors de la dernière vague de forte hausse du prix des matières premières, sous l'effet d'une gamme de produits de plus en plus innovants ;
- l'accroissement du taux d'utilisation de l'outil de production : la décision d'arrêter en 2011 et 2012 la commercialisation de produits non rentables, a libéré environ 30% des capacités de production actuellement disponibles. L'ajout d'équipes supplémentaires de week-end et la productivité devraient permettre de porter à 40% l'accroissement des productions en volume, sans investissements autres que les investissements de renouvellement et de mise à niveau technologique annuels qui s'élèvent à environ 2,5% du chiffre d'affaires ;
- l'amélioration de l'efficience industrielle grâce aux efforts de la R&D pour réduire le taux de non choix (production présentant des défauts d'aspect, écoulable à des conditions de rentabilité défavorables) ;
- la réduction sensible du besoin en fonds de roulement sous l'effet combiné de :
  - la mise au point d'équipements destinés à réduire la taille des séries ;
  - un effet favorable du mix géographique des ventes sur le délai de paiement moyen client, bien supérieur en Europe du Sud à celui constaté sur les autres zones (Etats-Unis, Asie...) ;
  - la disponibilité, effective depuis le 1er avril 2015, de l'ERP SAP sur l'ensemble des sites industriels du Groupe afin d'optimiser la planification des productions et des stocks.

1.2. Présentation des activités

L'offre commerciale du Groupe consiste en une très large gamme de matériaux composites souples, dont les propriétés induites tant par la structure de l'armature en micro-câbles PET, par la technologie industrielle utilisée que par les traitements de surface appliqués, leur ouvrent un grande nombre de champs d'application.

Livrés aux clients à travers le monde sous forme de rouleaux de diverses largeurs ou de pièces pré-découpées, ces matériaux sont ensuite intégrés ou font l'objet d'opérations de transformation spécifiques par le client ou par d'autres prestataires.

Le chiffre d'affaires 2014 des matériaux composites souples s'est réparti à 40% pour l'Architecture, à 35% pour les matériaux de Spécialité pour les professionnels et à 25% pour les toiles composites « Consumer ».

1.2.1. Une technologie fondatrice : le Précontraint®

Le choix d'un positionnement de spécialiste a conduit le Groupe peu de temps après sa création, à concevoir une technologie de production novatrice permettant aux matériaux composites produits de disposer de propriétés physiques inégalées.

Le Précontraint® est une technologie industrielle consistant à assurer une enduction sous tension bi-axiale (dans le sens de chaîne et de la trame) tout au long du cycle de fabrication.

Tension bi-axiale du Précontraint®

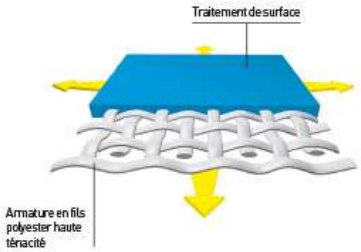

Enduction avec des couches de polymères hautes performances

L'armature souple en micro-câbles PET (polyéthylène téréphtalate) haute ténacité est enduite de plusieurs couches de polymères toujours sous tension bi-axiale : il en résulte un double avantage d'absence de déformation sous charge et par conséquent, d'inutilité d'ajustement périodique de la tension du matériau après son montage final, contrairement à des produits de moindre qualité. La très grande stabilité dimensionnelle du matériau constitue un atout déterminant sur la plupart des secteurs d'application.

Les matériaux intégrant cette technologie ont pour principales caractéristiques une grande durabilité, une parfaite homogénéité entre les différents lots produits et enfin, à poids égal, une durabilité supérieure grâce à une épaisseur de le couche d'enduction qui sert de protection à l'armature du matériau.

Grâce à la tension opérée, le support est plus plat et la couche d'enduit de polymères est homogène sur l'ensemble de la surface produite. A l'inverse, les supports produits à partir de technologies industrielles classiques ont une épaisseur moins homogène car les micro-câbles formant l'armature sont moins aplatis. Dans le cas d'une technologie classique, la couche d'enduit est d'une épaisseur hétérogène (plus épaisse par endroits et plus fine à d'autres, comme le montre le schéma ci-dessous), ce qui provoque une détérioration plus rapide du matériau et une moindre résistance aux UV notamment que dans le cas d'une technologie Précontraint®

En outre, l'homogénéité du traitement de surface procurera au matériau une efficacité accrue en termes de protection contre la lumière et les UV, ainsi que contre les intempéries et l'usure.
Ces caractéristiques d'efficacité et de durabilité accrues seront particulièrement importantes pour certains secteurs d'application, notamment dans l'architecture, à la fois au moment de l'installation mais également à l'usage pendant toute la durée de vie du produit (jusqu'à 30 ans).

Le recours aux matériaux Serge Ferrari dans le cadre de l'équipement d'un bâtiment en stores de protection solaire permet de limiter de façon significative :

- les contraintes pendant la phase d'installation : l'épaisseur moindre des futurs stores nécessitant des caissons d'enroulage moins encombrants ; et
- les coûts d'usage par un taux de SAV inférieur, dus à l'absence de déformation et une meilleure permanence des propriétés mécaniques.

Ces deux points trouvent leur démonstration dans le schéma résultant d'une étude d'un tiers (étude publiée par ENKA Floride) illustrant le ratio entre la Résistance résiduelle aux UV rapportée à l'épaisseur de la couche d'enduction :

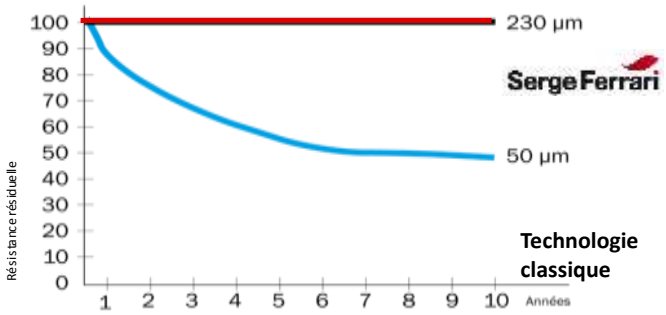

Source : ENKA Floride

La mise sous tension des membranes pendant tout le processus d'enduction leur confère également une très grande résistance à l'étirement. Elles offrent une résistance à l'allongement pratiquement négligeable dans le sens de la trame comparé à des matériaux classiques, ainsi que l'illustrent les résultats du test de déformation sous charge :

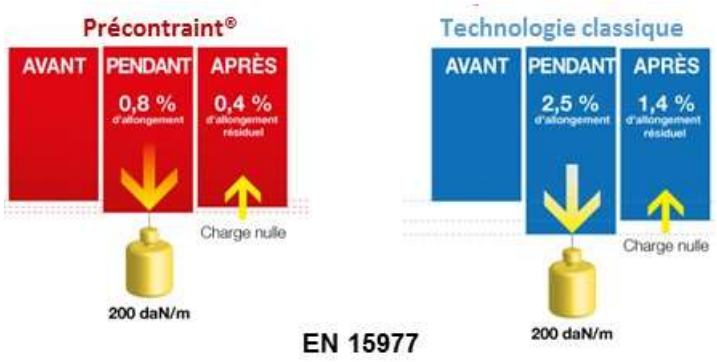

La durabilité et la résistance à la traction des matériaux Serge Ferrari sont illustrées par des utilisations sur le long terme, avec une stabilité des performances :

1.2.2. Une large gamme de matériaux composites souples répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux

- Une gamme de produits de haute technicité

Fruit d'une politique de R&D active et constante, la gamme de matériaux composites Serge Ferrari s'est enrichie au fil du temps afin de répondre aux évolutions de la demande de matériaux composites souples pouvant venir à la fois se substituer à des matériaux traditionnels ou répondre à des besoins jusque-là non satisfaits.
Le schéma ci-dessous synthétise les principales évolutions de gammes répondant aux problématiques posées par les nouveaux modes de vie, les nouvelles utilisations :

Soltis® basse émissivité (LowE)

Toiture tendue Précontraint® TX 30

Stamoid® Pure

Les étapes de lancement des différentes gammes sont indiquées ci-après :

1970 - 90	1990-2000	2000-10	2010-20
Technolgie et Gamme Précontraint	Gamme architecture FluoTop	Gamme Yachting	Gamme Bioénergies
			Gamme Acoustique
	Gamme protection solaire SOLTIS	Gamme Stamisol	Gamme Sécurité civile et urgence
		Gamme SIGN (communication visuelle)	Stamoïd Pure SOLTIS Low e Précontraint TX 30

Grâce à un outil industriel intégrant non seulement la technologie du Précontraint® mais également des technologies industrielles classiques telles que l'extrusion et l'enduction, le Groupe dispose à ce jour d'une des gammes les plus vastes du marché avec près de 1 200 références (couleur / laize).
Sur l'ensemble des ventes, la répartition par type de technologie industrielle utilisée est la suivante :

- environ 70% des ventes requièrent la technologie Précontraint® (destinés essentiellement aux secteurs Architecture et Professionnels),
- environ 20% utilisent les procédés d'enduction classique (notamment les produits Stamskin®, Stamisol® et Silicone « SK » destinés essentiellement au secteur « Consumer » et aux produits solaires et d'étanchéité des gammes destinées au secteur de l'architecture),
- environ 10% par l'extrusion (destinés essentiellement au secteur « Consumer » et aux solutions des gammes de l'acoustique du secteur de l'Architecture).

- Des propriétés répondant aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux

Les matériaux composites proposés offrent de nombreux avantages pour l'ensemble des champs d'application possibles et répondent aux évolutions en termes de mode de vie et de développement durable :

- performances thermiques par mise en œuvre de multiples couches,
- résistance sismique et aux aléas climatiques exceptionnels,
- qualité esthétique,
- protection solaire sachant concilier transmission de lumière et limitation de l'effet thermique,
- modularité,
- absence de réglage de tension,
- préfabrication avant déploiement,
- performance environnementale : ACV (analyse des cycles de vie) et Eco IDentity (mesure des progrès accomplis au-delà des exigences règlementaires),
- durabilité supérieure.

L'ensemble de ces performances est un élément déterminant dans le positionnement du Groupe en tant qu'acteur technologique sur des marchés de spécialités. En fonction de la technicité, la gamme de prix peut varier de 1 à 5.
Disposer de gammes innovantes constitue également un levier fort pour disposer d'un « pricing power ». Ainsi, au cours des dernières années, le Groupe a réussi à accroître son prix moyen au m² malgré les hausses de ses coûts de fabrication.

En 2008, cette offre de produits a été enrichie d'une prestation associée intégrée : le recyclage des matériaux composites que le Groupe est le seul acteur au monde à maîtriser. Ce complément d'offres est souvent un facteur déterminant dans l'obtention de certains marchés de projets d'architecture.

Cette capacité à re-générer des matières premières de haute qualité a par exemple été un atout déterminant pour obtenir le marché des équipements sportifs à Londres, où les organisateurs tenaient à la fois au côté spectaculaire de la mise en scène de certains sites mais veillaient également à ne laisser qu'une empreinte limitée une fois les évènements terminés.

Le stade nautique édifié à partir de matériaux Précontraint® Serge Ferrari était constitué d'une partie centrale (qui a été conservée et sera utilisée définitivement) et de deux ailes destinées à couvrir les tribunes latérales adjacentes : Les deux ailes ont été démontées et les matériaux ont été intégralement recyclés en fibres PET d'une part et granulés R-PVC de haute qualité d'autre part.

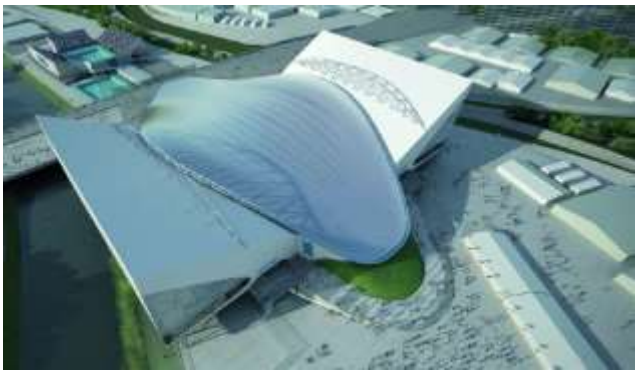

Par ailleurs, le Groupe propose également une offre associée de systèmes périphériques, comme les agents de nettoyage, les adhésifs, les systèmes de tension, les systèmes d'imperméabilisation ou encore les accessoires de finition. Ces systèmes, liés à l'usage du matériau lors de son installation ou une fois mis en place, sont majoritairement produits en interne. Ils représentent un chiffre d'affaires l'ordre de 6 M€ en 2014 et renforcent le caractère global et complet de l'offre du Groupe.

1.2.3. Une offre produits destinée à 3 secteurs d'activités différents

L'offre du Groupe Serge Ferrari est organisée autour de trois secteurs porteurs tournés vers des clients finaux différents avec des circuits de distribution qui leur sont propres :

- Matériaux composites innovants pour l'Architecture (40% des ventes de matériaux composites souples en 2014),
- Matériaux composites de spécialités pour les professionnels (35% des ventes en 2014),
- Toiles composites « consumers » (25% des ventes en 2014).

La contribution de chacun de ces 3 grands secteurs au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est relativement équilibrée et prémunit ainsi le Groupe dans une certaine mesure, de la cyclicité plus ou moins marquée de l'un ou l'autre d'entre eux. La progression du chiffre d'affaires devrait à l'avenir être plus marquée dans les domaines Architecture et Consumers.

1.2.3.1 Les matériaux composites innovants pour l'Architecture

Ces matériaux sont destinés à la construction en général, résidentielle et tertiaire, aux infrastructures comme les stades, les aéroports, etc. Dans ce secteur, l'influence des prescripteurs (architectes, bureaux d'études, designers) est déterminante, notamment pour la gamme des toitures tendues pour laquelle la promotion auprès des utilisateurs finaux n'est pas possible. Les gammes de produits et leurs utilisations associées sont :

- Toiles tendues composites (gamme Précontraint) : pour les infrastructures de grande dimensions (stades, musées, aéroports,….)
- Protection solaires et façades micro-climatiques (gammes Précontraint et Soltis) : pour constituer un bouclier thermique dans le cadre des grands espaces verriers, en utilisation externe ou interne
- Solutions acoustiques (gamme Batyline AW) : ces matériaux affichent un coefficient d'absorption acoustique jusqu'à 65%
- Ecrans d'étanchéité de sous-couverture (gamme Stamisol) : pour l'isolation de toitures ou de façades

Les matériaux composites sont livrés en bobines à des transformateurs, parfois établis dans des pays différents du lieu d'érection de la construction : les matériaux sont alors préfabriqués, livrés pour être installés sur le lieu de destination.

Sur ce secteur, la prestation associée de recyclage des installations en fin de vie est un élément différentiateur fort.

1.2.3.2 Les matériaux composites de spécialités pour les professionnels

Ces matériaux sont mis en œuvre par des professionnels pour des usages majoritairement industriels.

L'offre produits permet d'adresser les marchés de construction et de location de structures légères et modulaires pour l'industrie, permanentes ou éphémères (bâtiment de stockage, structures d'accueil de public dans le cadre d'activités évènementielles), où le Groupe occupe une place prépondérante au regard des performances techniques de ses matériaux. Ses matériaux non déformables et ignifugés répondent parfaitement à la demande des industriels pour de tels usages, et répondent aux exigences des normes anti-feu.

Les produits pour les professionnels sont également utilisés dans les marchés des bioénergies et de l'environnement (sites de méthanisation, usines de traitement des eaux usées,….). Dans ce domaine, Serge Ferrari a développé des matériaux barrières qui permettent de confiner les odeurs, de contrôler le dégagement de gaz ou l'écoulement de liquides. Les exigences des constructeurs ont évolué car ces derniers sont de plus en plus souvent également les exploitants des sites : leur avantage économique in fine repose sur la mise en œuvre, dès la construction de l'équipement, de matériaux présentant des caractéristiques de qualité et de durabilité supérieure.

Enfin, dans la gamme dédiée à la communication visuelle, les matériaux Serge Ferrari permettent un enroulage facile des supports publicitaires et s'adaptent à tout type d'encres et de systèmes d'impression numérique.

Les principaux usages sont les suivants :

- Structures légères modulaires pour l'industrie (gammes Precontraint et Stamoïd) : des matériaux ignifuges, leaders pour la construction de structure de portée supérieure à 20m
- Protection de l'environnement, la bioénergie et la sécurité (gamme Précontraint) : les matériaux agissent comme des parois de confinement des odeurs, des gaz et des liquides
- Communication visuelle (gammes Précontraint et Sign)

1.2.3.3. Les toiles composites « consumers »

Il s'agit des gammes de produits pour lesquelles l'utilisateur final est le particulier. Ces gammes de produits et leurs usages associés sont les suivants :

- Mobilier indoor et outdoor (gamme Batyline) : ces matériaux sont destinés si besoin à supporter les intempéries et à être utilisé à l'extérieur pendant toute l'année.
- Protection solaire (gammes Précontraint et Soltis) : les usages sont identiques à ceux de l'Architecture, mais à destination du particulier
- Yachting (gamme Stamoïd) : les matériaux sont utilisés pour réaliser des couvertures, des tauds, des biminis et des tops. La technologie Nanotop permet de réduire les dépenses d'entretien.

1.3. Présentation des marchés

Le marché des matériaux composites souples auquel s'adresse Serge Ferrari est un marché relativement récent, constitué essentiellement d'acteurs de taille moyenne, peu internationalisés. Ce marché est très différent de celui des matériaux traditionnels. Cependant, leurs propriétés spécifiques (inaltérabilité, faible poids) conduisent à une substitution progressive des matériaux traditionnels par des matériaux composites dans un nombre croissant de domaines d'application de niche.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'étude disponible sur le marché mondial des matériaux composites souples dans les domaines d'application visés par le Groupe. Les études disponibles sur les textiles techniques notamment, incluent sur des domaines d'application étrangers aux activités du groupe.

1.3.1. Un marché adressé estimé à 3,1 milliards d'euros (valeur 2013)

Le Groupe a procédé à une revue détaillée, par pays, des marchés pour lesquels ses différents produits représentent une solution technologique adéquate. Forte de sa connaissance fine des marchés finaux (via notamment les différents appels d'offre, ses relations privilégiées avec les prescripteurs,…), le Groupe estime la taille du marché mondial adressé à environ 3,1 milliards d'euros en 2013.

Il ressort de cette analyse réalisée en interne par le Groupe une part de marché estimée à 4,2% du marché mondial de 3,1 milliards d'euros, mais avec des disparités géographiques relativement fortes : 8,0% en Europe du Sud, 5,4% en Wide Europe et de 2,0% dans le Reste du monde.

Ces parts de marché témoignent d'un environnement concurrentiel fragmenté, dans lequel Serge Ferrari s'inscrit parmi les leaders technologiques du secteur. En effet, le Groupe a démontré sa capacité à :

- augmenter son prix de vente moyen dans des proportions plus importantes que la hausse du prix des matières premières (entre 2010 et 2012) sous l'effet combiné d'une amélioration du mix produit et des efforts permanents d'innovation, et
- réaliser environ 75% de sa croissance entre 1995 et 2013 par de la croissance organique.

Ces parts de marché encore limitées aujourd'hui s'expliquent par le fait que la technologie développée par le Groupe depuis 1974 adresse une demande récente, et que la substitution des matériaux traditionnels par des matériaux composites souples ne se réalise que progressivement.

Le Groupe estime donc pouvoir conserver cette position parmi les leaders technologiques (dans ce secteur qui n'a pas connu de consolidation et qui devrait rester fragmenté dans les prochaines années), améliorer ses parts de marché et être à même d'augmenter ses prix à moyen terme grâce à de nouvelles innovations.

Selon les estimations du Groupe, le marché mondial adressé devrait croître à l'horizon 2018 pour atteindre environ 4,1 milliards (soit une croissance annuelle moyenne de 5,7% par an sur la période) d'euros porté par une évolution plus ou moins soutenue selon les zones géographiques.

Les évolutions attendues par zone géographique et par marché figurent ci dessous :

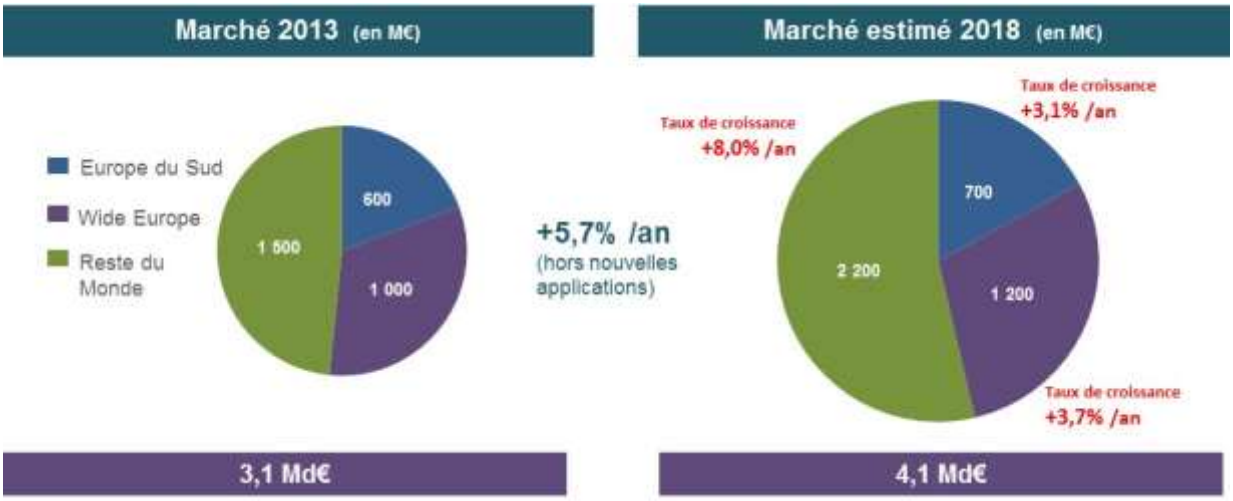

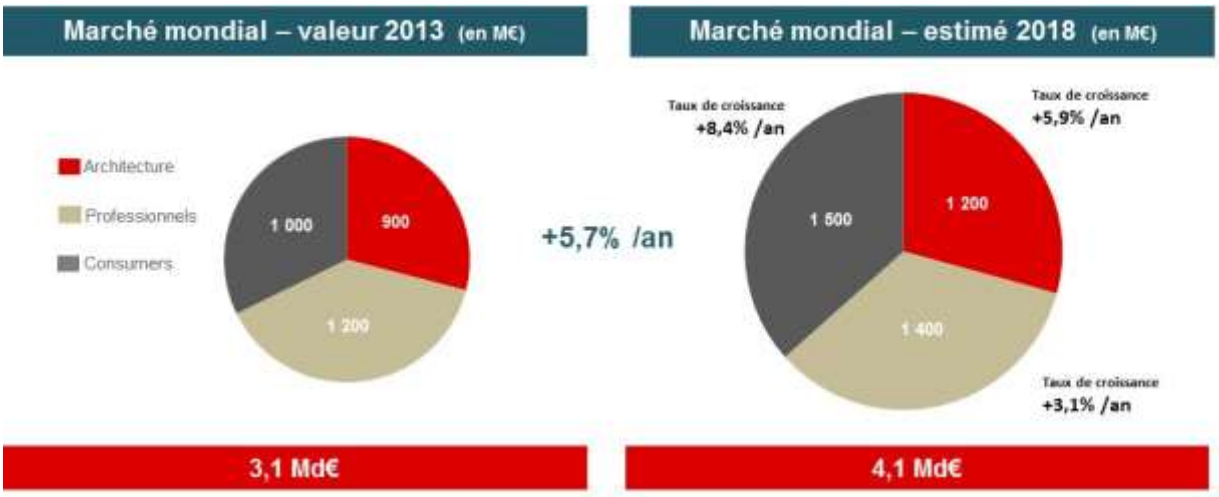

Par ailleurs, la Société anticipe qu'au regard des caractéristiques intrinsèques et des propriétés offertes aujourd'hui par les matériaux composites, sur la base des développements de R&D et commerciaux en cours, que ses produits pourraient constituer des produits de substitution aux matériaux traditionnels sur différents nouveaux domaines d'applications. Ces débouchés supplémentaires pourraient selon elle, à la fois concerner :

a) de nouvelles applications sur ses marchés actuels comme par exemple :
   - les toiles en fil d'inox pour bardages et plafonds,
   - les plaques composites pour bardages architecturaux,
   - les plaques métal revêtues d'un coating de protection pour bardages architecturaux,
   - les matériaux résistants à la corrosion pour usages sous-marins, mais également

b) de nouveaux secteurs d'applications tels que l'aquaculture, les énergies nouvelles, l'oil & gaz, etc.

Ces possibles marchés de substitution, qui constitueront des relais de croissance pour le futur, n'ont pas été intégrés dans les marchés adressés chiffrés ci-dessus.

1.3.2. L'univers concurrentiel du Groupe

L'analyse de la situation concurrentielle, relativement fragmentée, doit être présentée pour chacun des grands secteurs de débouchés :

- de nombreux concurrents disposent d'une offre produits qui relève davantage des commodités que des matériaux à forte valeur ajoutée. Pour s'en démarquer, l'organisation du réseau de distribution de Serge Ferrari doit continuer à valoriser et à démontrer l'avantage qualitatif de ses produits ;

- aucun des acteurs au profil de spécialistes n'est présent sur autant de gammes d'applications que le Groupe Serge Ferrari, qui peut utiliser ses réseaux de commerciaux auprès de prescripteurs sur une plus large gamme de produits.

Sur chacun de ses trois marchés, les concurrents auxquels la Société se retrouve fréquemment confrontée sont présentés ci-dessous, sans classement par ordre d'importance, et sans prétendre à l'exhaustivité de l'environnement concurrentiel :

Principaux concurrents

Architecture	Spécialités	Consumers
Verseidag (D)	Mehler (D)	Herculite (US)
Seaman (US)	Sioen (B)	Twitchel (US)
Hiraoka (J)	Heytex (D)	Phifer (US)
Chukoh (J)	Hanwha (SK)	Glen Raven (US)
Saint Gobain (US)	SRF (IN)	Parà (I)
Hunter Douglas (NL)	Dickson Coating (F)	Sattler (A)
Phifer (US)	Seaman (US)	
Dörken (D)	Verseidag (D)	

Part des segments couverts par chaque acteur dans chacun des domaines d'activité (estimations société)

Le Groupe se distingue de la concurrence, tant par son niveau élevé d'innovation sur ces process et ses avantages produits uniques, que par ses produits de spécialité (au prix moyen plus élevé, en raison des avantages uniques qu'ils procurent).
Il n'est pas fourni d'indication de taille d'activité concernant les acteurs cités en raison de :

- l'absence de données publiques, car les acteurs concernés ne sont pas cotés ;
- l'existence de pluralité de secteurs d'activité, lorsque les acteurs sont cotés : la communication sectorielle de ces sociétés ne permet pas d'obtenir des données comparables avec le chiffre d'affaires de Serge Ferrari. Il s'agit de SIOEN Industries (groupe belge coté sur Euronext à Bruxelles mnémonique : SIOE), Hanwha Corporation (conglomérat sud-coréen coté à Séoul, mnémonique : KRX : 000880), Low&Bonar (groupe anglais coté sur le London Stock Exchange à Londres- ticker 536301, qui contrôle la société Mehler Texnologies) et SRF (groupe indien coté à la bourse de Bombay, mnémonique : SRF).

L'environnement concurrentiel de la Société, fragmenté sur le plan des secteurs d'activité et des zones géographiques auquel il s'applique, est un facteur de la stratégie de développement communiquée à l'occasion de l'introduction en bourse (se référer au paragraphe 1.1.3.). Les risques liés à l'environnement concurrentiel sont rappelés au paragraphe 1.10.1.

1.4. Tendances des marchés et activités en 2015

Depuis le 2ème semestre 2014, le Groupe met en œuvre le plan de développement stratégique 2014/2018, axé sur :
- l'accélération de la croissance organique ;
- l'amélioration des marges ;
- la poursuite d'une politique d'innovation forte génératrice de marges supérieures.

L'évolution des ventes sur les neuf derniers trimestres est la suivante :

(en milliers d'euros)	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015
Europe du Sud (SEUR)	12 561	14 010	10 341	10 030	12 877	15 142	10 486	10 112	13 652
Wide Europe (WEUR)	12 550	14 449	13 888	11 577	11 933	15 265	12 511	11 641	12 160
Reste du Monde (ROW)	8 101	9 776	7 062	6 930	7 972	8 650	8 325	9 069	7 516
Matériaux composites souples	33 212	38 235	31 291	28 537	32 782	39 057	31 322	30 822	33 328
Variation n vs n-1	-5,7%	0,2%	7,7%	-2,6%	-1,3%	2,1%	0,1%	8,0%	1,7%
Autres	2 017	1 787	2 209	2 304	2 194	1 809	1 829	2 509	1 958
Chiffre d'affaires total	35 229	40 022	33 500	30 841	34 976	40 866	33 151	33 331	35 286

Le taux de croissance des ventes de matériaux composites souples au 1er trimestre 2015 (+1,7%) s'inscrit en décélération par rapport au taux de +8% observé au 4ème trimestre 2014 (+8,0%).
La croissance des volumes est de près de +1,6%. Les ventes en Europe du Sud progresse de +6%, et celles enregistrées en Wide Europe de +1,9% (ce qui tendrait à indiquer que le point bas de l'évolution des ventes des produits imper-respirants en Allemagne dans le cadre du contrat exclusif consenti à WURTH depuis le 1er janvier 2014, est désormais dépassé).
En revanche le chiffre d'affaires réalisé sur la zone Reste du monde s'inscrit en repli de 5,7% par rapport au T1 2014. Il faut signaler à l'inverse, que les ventes constatées sur cette zone au T4 2014 s'inscrivaient en progression de 30,8% par rapport à celles constatées au T4 2013.

Aucun élément de nature significative ne s'est produit à la date d'établissement du présent document de référence.

1.5. Organisation industrielle, usines et propriétés immobilières

1.5.1 Un groupe industriel intégré

▪ Un Groupe présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Le Groupe Serge Ferrari maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur avec une intégration verticale complète comprenant :

- la fabrication des postes technologiques intégrés sur ses lignes d'enduction : les composants banals (fours par exemple) sont achetés et non développés en interne ;
- la R&D et le bureau d'études chargé de l'évolution des process, dont la formulation des matières premières, l'engineering des process et des équipements ainsi que la fabrication des outils de production, l'évolution des formulations ;
- l'approvisionnement en PET pour les micro-câbles (avec une filiale dédiée, évitant toute dépendance majeure à l'égard d'un tiers et offrant une meilleure maitrise de la qualité) ainsi qu'en polymères nécessaires à l'enduction ;
- le processus de production avec des capacités de production intégrant toutes les technologies de fabrication de matériaux composites souples (filature, tissage, enduction dont le Précontraint® et extrusion) ;
- la logistique et le traitement des commandes, qui permet de répondre à des demandes de toute taille en utilisant des machines dédiées à la transformation des bobines (gros métrages) en rouleaux sur-mesure, auprès des distributeurs et des clients finaux ;
- un réseau de distribution international direct et indirect couvrant près de 80 pays et structuré de manière à être au plus proche des clients, des prescripteurs et donneurs d'ordres ;
- une offre associée de recyclage de ses produits grâce à Texyloop®, co-entreprise avec Solvay. Serge Ferrari est le seul Groupe de matériaux composites au monde à posséder une usine capable de recycler, ce qui constitue un avantage unique.

▪ Des lignes de production conçues en interne

Le Groupe présente la particularité de concevoir ses équipements de production et d'en réaliser les postes technologiques. Ce savoir-faire constitue un élément de propriété intellectuelle non volatil.

La filiale CI2M assure pour l'ensemble du Groupe et en étroite relation avec le bureau d'études, la conception et la fabrication de lignes de production.

Le bureau d'études intégré est dédié à la conception (plans, cahier des charges, définition des pièces nécessaires, …) et à l'amélioration des équipements industriels : il traite notamment la mise à niveau du parc de machines de production du Groupe, mais travaille également sur des équipements destinés à des clients et à des partenaires (25% de l'activité de la société CI2M est réalisée à l'extérieur du Groupe Serge Ferrari). L'intégration du bureau d'études crée une réelle barrière à l'entrée car elle permet de développer des équipements qui répondent à des demandes très spécifiques. Elle permet également d'améliorer l'efficacité de la production en limitant les taux de panne et de défauts (non-choix) et en augmentant la productivité des machines.

Le bureau d'études a également participé à la création des équipements de recyclage de l'usine de Ferrare (Italie), Solvay apportant son équipement pour le recyclage de gaines de câbles PVC notamment et Serge Ferrari celui destinée au recyclage des matériaux composites PET/PVC.

- Approvisionnement et maîtrise du coût des matières premières

Les matières premières représentent plus de 50% des coûts de production et constituent de ce fait un enjeu important de la rentabilité du Groupe. Une direction des achats est en charge des négociations, avec l'objectif d'assurer la disponibilité des matières et d'optimiser leur coût d'approvisionnement.

Les principales matières premières utilisées par le Groupe sont :
- les produits issus pour tout ou partie de la chaîne de distillation de l'éthylène (PET, résines PVC et plastifiants),
- les minerais utilisés sous une forme raffinée (trioxyde d'antimoine, pour ses propriétés ignifuges, et le dioxyde de titane, pour ses propriétés de blancheur)
- les vernis, les pigments et les solvants.

Les principaux fournisseurs de PET sont localisés en Asie (Taïwan, Corée et Chine).
Le reste des matières premières est pour l'essentiel acheté en Europe, sous une forme raffinée ou issue de transformation, les minerais comme l'antimoine (ignifugeant) étant sourcés très majoritairement en Chine.
Si le Groupe n'a pas été exposé à un problème de dépendance sur l'essentiel de ses matières premières, il est en revanche exposé à un risque de fluctuation du cours des matières premières. Malgré l'absence de disposition contractuelle d'indexation de prix avec ses clients, le Groupe a réussi à répercuter la hausse du prix des produits chimiques constaté entre 2010 et 2012, dans ses prix de vente et ce grâce au caractère innovant de son offre.

- La production

La réputation de Serge Ferrari s'est construite autour du savoir-faire propriétaire du Précontraint®. Le Groupe dispose cependant d'un outil de production intégrant également des technologies de production plus classiques afin d'assurer les commandes de matériaux dont les caractéristiques souhaitées requièrent des spécificités différentes.

Les ventes réalisées avec les matériaux Précontraint® ont représenté environ 70% du chiffre d'affaires du Groupe en 2014 contre 20% pour la technologie d'enduction classique et 10% pour l'extrusion.

Au total, plus de 24 millions de m² ont été produits en 2014 sur l'ensemble des sites de production du Groupe détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Approvision-nements	Réalisation des équipements industriels	Production			Distribution	Recyclage
	Composants	Immobilisations de production	Enduction Précontraint	Enduction classique	Extrusion	Préparation des commandes et livraisons	Collecte, tri et regénération de matières premières
La Tour du Pin (France) 50 000m²		CI2M	Serge Ferrari SAS 3 lignes		Serge Ferrari SAS 2 lignes	Serge Ferrari SAS 95% des volumes	Collecte, Tri, Broyage
Lucerne (Suisse) 10 000 m²	Serge Ferrari Tersuisse - Micro-câbles PET						
Eglisau (Suisse) 16 000 m²				Serge Ferrari AG 4 lignes		Serge Ferrari AG 5% des volumes	
Ferrara (Italie) JV 40%	Fibres PET regénérées						Séparation fibres et PET

Au total, le Groupe estime que la configuration actuelle de son outil industriel lui permet sans investissement capacitaire supplémentaire d'absorber une augmentation des volumes d'environ 30% dans une configuration de mix produit équivalente à celle rencontrée au titre des trois derniers exercices. Le taux de disponibilité par site ne constitue pas une donnée pertinente compte tenu d'une part, du degré d'intégration du Groupe, et d'autre part qu'il doit être apprécié au regard du mix produit du carnet de commandes.

- La logistique

La logistique est presque entièrement centralisée à la Tour-du-Pin en France. Elle est organisée en trois parties :

- la réception des bobines de 1,8 mètres et de 2,7 mètres de toutes les usines y compris de Suisse qui n'a pas de distribution propre, à l'exception de produits Stamisol,
- la transformation qui consiste à tronçonner ou à débiter les bobines, à préparer des rouleaux de taille plus réduite, tout en vérifiant qu'il n'y ait pas de défauts d'aspect. Ceci est un avantage de Serge Ferrari qui peut également préparer et livrer des rouleaux de petit format et satisfaire ainsi tous ses clients, quelle que soit leur taille,
- l'expédition avec des caisses fabriquées spécialement pour les containers. Le Groupe prépare entre 80 et 100 commandes par jour nécessitant près de 10 passages à quai de camions. Les transporteurs assurent le dispatching et le routage des produits auprès des différents clients.

- La prestation associée de recyclage : une approche environnementale unique

La politique environnementale et le développement durable ont toujours constitué une préoccupation majeure du Groupe Serge Ferrari. Il s'est intéressé très tôt aux problématiques environnementales afin de limiter son empreinte en abordant le thème à la fois en amont et en aval de la chaine de valeur.

Prescrits par les grands architectes internationaux, les matériaux composites souples Serge Ferrari contribuent par leur légèreté, leur faible densité matérielle et leurs performances, à une démarche de construction durable. Ces matériaux combinent isolation, translucidité, légèreté, résistance et stabilité. La technologie Précontraint permet notamment de présenter le meilleur rapport poids/performance et stabilité dimensionnelle dans le temps et ainsi d'être en phase avec le défi des ressources naturelles : faire mieux avec moins, plus longtemps.

Dès 1998, Serge Ferrari a posé les bases d'une technologie de recyclage qui aujourd'hui est opérationnelle au stade industriel. Cette technologie baptisée Texyloop® est unique au monde. Elle permet de donner une seconde vie aux matériaux composites (déchets de fabrication ou matériaux en fin de vie), au travers de la génération de matières premières de haute qualité et facilite la mise en œuvre d'offres environnementales qui correspondent à l'attente des grands donneurs d'ordre.

La filière opérationnelle de recyclage Texyloop comporte un réseau de collecte, une unité de tri, une unité industrielle et plusieurs filières de réemploi dont la réintégration de matière dans certaines gammes Serge Ferrari. (Se référer au rapport sociétal et environnemental au paragraphe 2.1).

D'un point de vue opérationnel, le Groupe collecte les matériaux composites à recycler, en assure une 1ère étape mécanique de tri et broyage au sein de sa filiale à 100%, Texyloop® avant d'envoyer cette matière « pré-recyclée » en Italie où elle fera cette fois l'objet d'un process industriel conduisant à la séparation des deux composants que sont les fibres d'une part, et les produits chimiques d'autre part.

Matériaux composites collectés

Site industriel de la JV Vinyloop®

Matériaux à l'issue de la phase de « pré-recyclage »

1.5.2. Les étapes de production utilisant la technologie du Précontraint®

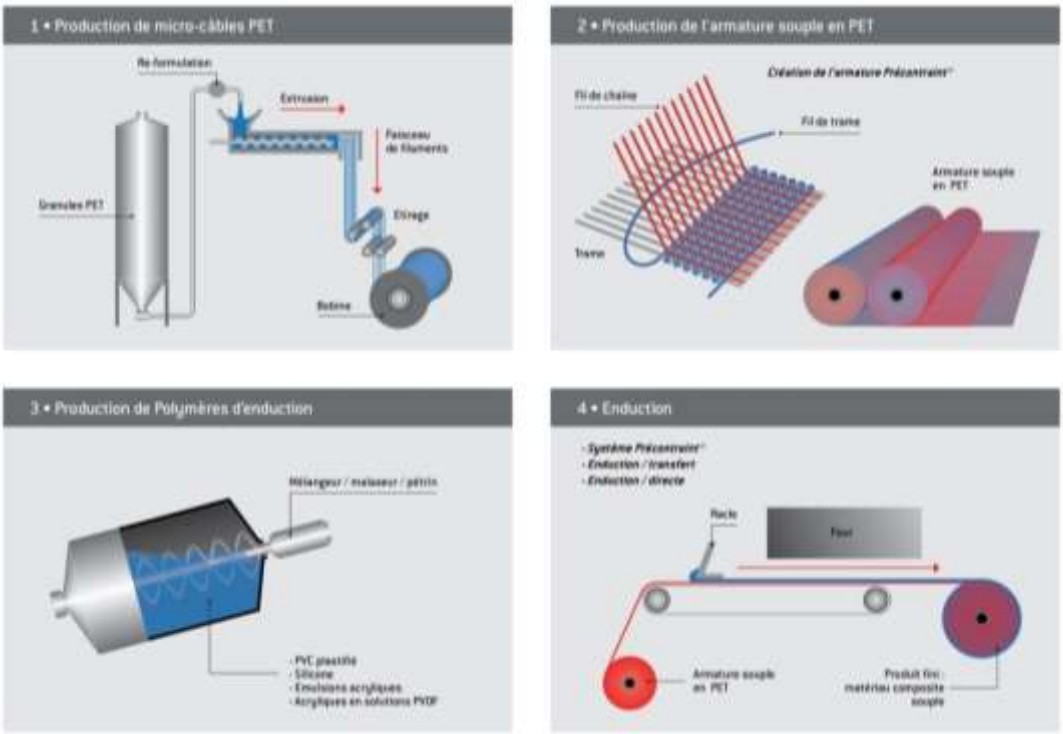

- 1ère étape : Fabrication de micro-câbles (en Suisse)

Un faisceau de filaments en PET extrudés (poly-téréphtalate d'éthylène, polyester de grande consommation) est étiré pour constituer un micro-câble ultrarésistant composé de 192 filaments. Les caractéristiques de ce câble peuvent varier en fonction du produit final.

- 2ème étape : Tissage d'une armature de micro-câbles en PET (en France)

Le tissage permet de créer l'armature des matériaux Précontraint®. Le Groupe compte une centaine de machines à même d'effectuer tout type de tissage.

Le tissage va conférer aux matériaux ses propriétés mécaniques : en faisant varier la taille et le nombre de micro-câbles, la résistance à la rupture est différente.

- 3ème étape : Production de polymères d'enduction

Cette étape consiste à préparer la pâte constituée de polymères d'enduction, qui sera appliquée sur la nappe de PET, à partir des matières premières et des formulations mises au point en interne. Cette pâte obtenue est ensuite mélangée à l'aide d'un malaxeur.

La composition (ou « formulation ») de cette pâte fait l'objet de travaux réguliers d'optimisation par les équipes de R&D, afin d'améliorer ses performances en termes de coût/efficacité/coloration.

- 4ème étape : Enduction à l'aide de polymères (en France et en Suisse)

Etape la plus importante de la constitution d'un matériau Précontraint® ou classique, elle consiste à recouvrir l'armature PET d'une pâte composée de PVC (polymère thermoplastique de grande consommation) pour leur caractère plastifiant et d'adjuvants permettant par exemple, l'ignifugation et la résistance aux UV. D'autres polymères liquides tels que les silicones ou résines acryliques sont également mis en œuvre. La coloration peut se faire immédiatement après la fabrication de cette pâte grâce à un malaxeur. La pâte peut également être stockée dans des cuves et être utilisée plus tard pour la mise à la couleur en fonction du carnet de commandes.

L'armature PET est placée sur une ligne d'enduction afin d'être recouverte par enduction. Une fois chaque couche d'enduit déposée, le matériau passe dans des fours de cuisson.

L'armature est mise sous tension à la fois dans le sens de la chaîne et de la trame durant toute l'opération d'enduction.
Le processus de mise sous tension est mis en évidence dans le schéma suivant :

Schéma d'une ligne d'enduction avec mise en évidence de la mise sous tension

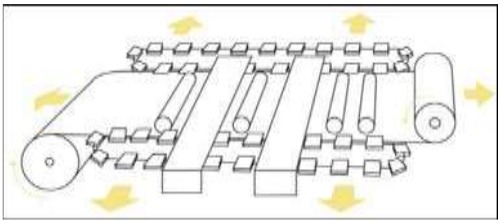

Le Groupe dispose au total de 3 lignes de production Précontraint® (voir tableau ci-dessus) couvrant des largeurs comprises entre 1,8 mètre et 2,7 mètres pour la plus récente particulièrement sollicitée dans la mesure où les clients, notamment en architecture, privilégient les grandes largeurs pour limiter le nombre de soudures.

Le contrôle des produits finis est réalisé systématiquement en bout de chaine pour identifier les matériaux présentant des défauts (non-choix) et des tests sont effectués sur des échantillons pour vérifier les propriétés et la qualité des produits livrés aux clients. Sur certains produits, des tests de résistance sont réalisés, et des tests supplémentaires sont parfois pratiqués dans des laboratoires de contrôle.

1.5.3. Les différentes étapes de production fondée sur la technologie industrielle d'extrusion

L'extrusion est une technologie classique particulièrement adaptée pour les matériaux thermofixés. Contrairement au Précontraint®, les micro-câbles sont d'abord gainés par un processus d'extrusion avant d'être tissés.
Les micro-câbles en polyester ainsi obtenus sont de haute ténacité grâce à la formulation spécifique de la gaine.

Ces micro-câbles sont ensuite tissés tout en étant chauffés et élargis grâce à des picots sur les côtés. Ce procédé est appelé thermofixation. L'ajouration est fonction de l'usage final du matériau.

Matériau composite thermofixé

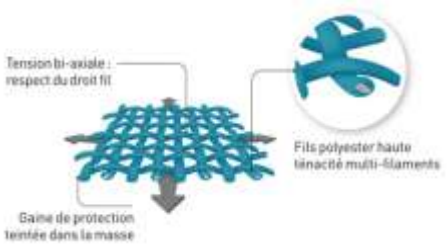

Cette technologie permet :
- d'utiliser des micro-câbles de différentes couleurs,
- de produire des métrages de longueur réduite,
- de créer des produits souples qui s'adaptent aux formes, ce qui est utile non seulement pour faire du mobilier mais également des solutions acoustiques et n'est pas possible avec le Precontraint®.

1.5.4. Les productions à partir de technologies industrielles d'enduction classiques (non Précontraint®)

- Les matériaux Stamskin (produits en Suisse)

Cette technologie d'enduction par transfert garantit une grande élasticité au produit. Ces matériaux présentent également des caractéristiques de très grande résistance au frottement et à la causticité des produits de nettoyage. Ils sont utilisés pour réaliser des revêtements de sièges pour les hôpitaux, les aéroports, les restaurants et pour le grand public.

- Les matériaux Stamisol (produits en Suisse)

Cette technologie (enduction directe sur supports non tissés) permet de produire des matériaux plus légers que ceux en Précontraint®. Ils sont imperméables tout en laissant passer la vapeur d'eau et appelés membranes imper-respirantes. Ils sont utilisés à la protection des sous-toitures et des façades notamment pour les bâtiments anciens.

- Les matériaux Silicone « SK » (produits en Suisse)

Ces matériaux présentent une grande résistance aux agressions chimiques et ont des comportements ignifuges supérieurs.

1.5.5. Propriétés des usines

Toutes les constructions des sites de production situés en France sont loués à des SCI ayant les mêmes actionnaires que la Société, à des conditions de marché.
Les baux conclus avec les SCI contrôlées par Sébastien et Romain FERRARI (via les sociétés Ferrari Participations et Ferrimmo) sont de forme standard (convention de location classique 3-6-9 ans, avec tacite reconduction, avec un dépôt de garantie la plupart du temps égal à un trimestre de loyer). Le montant total correspondant aux loyers payés par le Groupe en 2014 s'élève à 2,7 M€.

Les constructions des trois implantations en Suisse sont toutes propriétés du Groupe.
Les constructions utilisées par la joint-venture Vinyloop sont sa propriété.
Toutes les filiales de commercialisation à l'étranger louent leurs locaux auprès de tiers.

1.6. La recherche et développement au cœur du dispositif du Groupe intégré

La R&D est au cœur du dispositif de conception – commercialisation puisqu'elle est en relation avec :
- le marketing (planning des nouveaux produits),
- le bureau d'études qui conçoit les équipements industriels ,
- la production (qualité des produits),
- le service achats (optimisation des coûts des matières premières).

Au 31 décembre 2014, elle compte près de 5% des effectifs totaux du groupe : les équipes de R&D sont présentes sur chacun des sites industriels, l'essentiel des effectifs étant présent à La Tour du Pin.
Une partie de la R&D est externalisée via des contrats avec des laboratoires extérieurs en Allemagne, en Suisse (EMPA, institution de recherche dans le domaine des matériaux) et en France.

L'organisation par projets vise à :
- la mise au point d'innovations, qu'il s'agisse de nouveaux produits ou de nouveaux marchés pour un produit existant,
- l'ajustement des formulations afin de diminuer les prix de revient en réduisant le mix-coût des matières premières utilisées, ou d'améliorer les caractéristiques de formulations existantes,
- l'amélioration des process industriels et outils de production (permettant, par exemple, de réduire le taux de non choix).

Les équipes de R&D assurent également une veille technologique et participent à des projets collaboratifs. Plusieurs dizaines de projets de ce type sont en cours. Une fiche par projet permet de suivre leur évolution et d'évaluer leurs coûts.

Pour des projets très innovants, le Groupe travaille via des partenariats avec des pôles de compétitivité ou des organismes publics tels que le CNRS ou le CEA. Un programme d'une durée initiale de 4 ans dont l'horizon pourrait se situer au plus tôt en 2016/2017, est actuellement en cours dans le cadre d'un partenariat avec des pôles de compétitivité (tels que « Techtera », Elastopôle, Plastipolis et IAR) auxquels participent plusieurs sociétés industrielles privées ainsi que des laboratoires universitaires ou encore le CNRS. De manière très usuelle dans ce type de projets collaboratifs, les résultats pourraient selon la nature des sujets concernés, appartenir soit à l'un des partenaires, soit à plusieurs d'entre eux en fonction des apports intellectuels et financiers effectués. Ainsi, il pourrait en résulter le dépôt de brevets au seul profit du Groupe, ou en copropriété ou encore au seul profit de l'un ou plusieurs partenaires.
Chaque partenaire privé bénéficiera d'un droit d'exploitation dans son domaine d'activité et versera aux organismes publics dont relèvent les laboratoires de recherche une compensation financière dont le montant, le taux et les modalités de règlement seront définis d'un commun accord entre les différents partenaires.

Le Groupe dispose d'un portefeuille d'une quarantaine de brevets sur ses produits et/ou ses procédés de fabrication, mais juge parfois plus pertinent de ne pas déposer de brevet pour assurer une meilleure protection (pas de tombée dans le domaine public au terme de la durée de protection).

1.6.1 Politique d'innovation du Groupe

Le montant total des dépenses brutes engagées en recherche et développement (quel que soit leur mode de comptabilisation et avant retraitement du CIR) s'est élevé respectivement à 5 091 milliers d'euros en 2014 et 4 546 milliers d'euros au titre de l' exercice 2013. Cet effort en matière d'innovation sera maintenu dans les années à venir et constitue un des volets du plan d'accélération de la croissance décrit au paragraphe 1.1.1. du présent Document de référence.

1.6.2 Portefeuille de propriété intellectuelle

Les éléments de propriété intellectuelle dont dispose le Groupe comprend à la fois un portefeuille de marques, de brevets ainsi qu'un contrat de licence inhérent à l'activité de recyclage des matériaux composites.

1.6.2.1. Portefeuille de marques

Après un effort de rationalisation des marques entrepris en 2011 (mise en avant de la marque Serge Ferrari par rapport aux autres marques du Groupe), le Groupe détient aujourd'hui 32 marques. Celles-ci correspondent essentiellement à des gammes de produits dédiés à des applications particulières. La plupart peuvent être regroupées par type de procédé de fabrication :

- **Enduction Précontraint** :
  - 3 marques : Précontraint® (architecture), Soltis® (architecture, gammes de protection solaire), Fluotop® (architecture, marque correspondant au traitement de surface).
- **Extrusion** :
  - 3 marques : Batyline® et Canatex® (micro-câbles de couleurs multiples), Defender® (contre la lacération, équipé de micro-câbles d'acier très résistants et destiné au domaine de l'industrie).
- **Enduction non Précontraint** (produits fabriqués en Suisse) :
  - Produits dédiés au « Consumer » : Stamoïd®, Stamskin®, Stamisol®.
  - Produits anti-condensation : Drop Stop®, Nanotop®.
  - Gamme Communication visuelle : Decolit®, Sign-it®, et Expolit®.
  - Autres : Stamfood® (membrane alimentaire destinée au marché de l'industrie), Stamcoll® (adhésif de la gamme des accessoires), Siltop® (textile hybride), Texysolar®.

Par ailleurs, le Groupe possède d'autres marques diverses telles que :

- Flexlight® : correspond au nouveau procédé d'imprégnation (produits haut de gamme à base de micro-câbles de verre) dont les premières livraisons ont été réalisées début 2014.
- Texyloop® : procédé de recyclage .
- Eco-Identity® : label de valeurs environnementales des matériaux (bas niveau de toxicité, recyclage…).
- Texwork® : marque du salon de matériaux composites organisé par Serge Ferrari tous les 2 ou 3 ans en France et à portée internationale.
- Zebu® : nom du journal interne du Groupe.

Certaines autres marques, comme Stam® ou Stamolux®, ne sont pas utilisées.

L'ensemble des marques du Groupe est protégé sur la plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère. La protection accordée aux marques du Groupe repose sur l'enregistrement ou sur l'utilisation des marques. Elles font l'objet de dépôts nationaux, communautaires et internationaux enregistrés pour des durées variables en fonction des pays.

1.6.2.2. Portefeuille de brevets

Le Groupe, engagé dans l'innovation depuis sa création, détient en pleine propriété un portefeuille de 33 brevets actifs, dont 18 sont exploités aujourd'hui. La nature des brevets du Groupe est très variée puisqu'elle recouvre à la fois :

- les process industriels de fabrication des matériaux,
- La formulation des enduits,
- les systèmes d'optimisation et les technologies liées à l'utilisation des matériaux,

- les accessoires associés aux ventes de matériaux,
- les nouveaux produits, etc.

Ces brevets sont présentés dans le tableau ci-dessous, regroupés par catégorie de procédé de fabrication du matériau correspondant au brevet.

Catégorie de procédé du matériau correspondant au brevet	Exploitation du brevet	Nom du brevet	Description du brevet
Précontraint	Exploité	ATS 1	Air Tension System. Outil de mise en place de structures modulaires, par air comprimé
		ATS Double peau	Equivalent de l'ATS 1 mais pour des doubles couches de matériau, séparées d'une couche d'air
	Non encore exploité	Alarme	Système d'alarme lorsque lacération, par conduction électrique (lié à Condtext Batyline)
	Non exploité	Anti-plis	Système anti-plis pour la protection solaire
		COMA	"COnnexion Membrane Armature" pour les structures modulaires
		Lambrequin lumineux	Pour la protection solaire
		Vario Soltis	Pour la protection solaire
		Sign'it window	Pour la communication visuelle
		Rib Stop	Système anti-lacération
Extrusion	Exploité	Anti-Lac	Anti-lacération. Pour la gamme de produits "Defender" (sécurité)
		Silicord	Système élastique. Pour le yachting et la façade
		Batyline Chanvre	Ajout de chanvre dans les résines afin d'améliorer le bilan écologique. Pour l'outdoor
		Dalle Lallemand	Dalle autostable de plafond
		Batylux	Fibres optiques pour l'éclairage des façades. Pour l'architecture et les façades
		Batyline DB	Matériaux absorbant acoustique. Pour l'architecture, gamme acoustique
	Non encore exploité	Snake (devenu Wip)	Système permettant la protection solaire.
	Non exploité	Condtext Batyline	Système anti-lacération utilisant la conduction électrique (lié à Alarme)
Enduction non précontraint	Exploité	Sign'it	Système autocollant. Pour la communication visuelle
		Passe Cable Tex	Système qui permet de faire passer des câbles électriques dans un matériau étanche. Brevet réalisé pour un client (grand goupe industriel) qui en a la licence exclusive
		Texysolar	Technologie pour structures modulaires photovoltaïques
		Ferrari F1 N°1	Procédé d'enduction de silicone sur un support à partir d'une base aqueuse
		RTV imprégnation F1 N°2	Procédé d'imprégnation d'un silicone à partir d'une base aqueuse
	Non exploité	Siltop	Matériau hybride en silicone et en PVC
		Hard Top	Mono filament raidi dans un sens trame pour le rendre semi rigide
Divers	Exploité	Cloison Souple Securit	Système de cloisonnement de l'intérieur des camions pour séparer les espaces. Brevet déposé pour un client à qui le Groupe a concédé une licence exclusive
		BASIL	Adhésif en silicone
		Bioplast	Formulation d'une matière première à base de végétal, produite par des sous-traitants. Pour les accessoires
		Pliure verre	Liquide effaceur de pliure. Pour tous les domaines
		Filet de camouflage	Pour la sécurité
	Non exploité	FCM	Filet de Camouflage Multispectral (sécurité)
		SUVIR	Soudure UV Infra Rouge. Procédé de cuisson rapide des silicones
		Polyplastone	Polymère à partir d'une matière végétale
		Matériau facade	Façade intégrant des systèmes additifs permettant l'ajout de fonctionnalités diverses : rafraîchissement, éclairage, végétalisation...

Total de brevets exploités : 18 brevets
Total de brevets non exploités / non encore exploités : 15 brevets

Outre le dépôt régulier de brevets, le Groupe a développé au travers de savoir-faire propriétaires une forme de protection naturelle qui n'est pas dépendante de brevets.

Concernant le procédé de fabrication par la technologie du Précontraint®, le Groupe a déposé un brevet qui date de 1974, depuis tombé dans le domaine public. La « protection » sur ce procédé est aujourd'hui réalisée par le savoir-faire du Groupe qui est qualifié de propriétaire de par l'historique des développements qui ont été nécessaires à la mise au point progressive de ce savoir-faire.

Compte tenu des efforts de recherche et de développement réalisés par le Groupe, ce dernier estime ne pas être dépendant à l'égard de brevets déposés par des tiers pour son activité. (Pour ce qui concerne les limites de la protection conférée par les brevets et autres droits de la propriété intellectuelle, se référer au paragraphe 1.10.3.)

Pour chacun des 33 brevets, le tableau ci-dessous synthétise les références, le nom des brevets, les dates de priorité et d'expiration ainsi que les pays où le brevet est obtenu et ceux où la demande de brevet est en cours.

Réf.	Famille	Date de priorité*	Date d'expiration	Statut	
				Pays où le brevet est obtenu	Pays où la demande est en cours
F2-B-13640	ANTI-PLIS	19/06/96	18/06/17	Belgique, France Allemagne	
F2-B-13916	LAMBREQUIN LUMINEUX	07/02/97	05/02/18	France	
F2-B-17875	ANTILAC	02/03/01	12/02/22	Autriche, Finlande, Portugal, Italie, Pays-Bas, Irlande, Grèce, France, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Turquie, Suède, Danemark, Allemagne, Belgique, Suisse	
F2-B-18145	SILICORD	08/03/01	12/02/22	Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suisse, Australie	
F2-B-18384	CONDTEXT BATYLINE	10/10/01	08/10/22	France	
F2-B-18411	SIGN'IT	27/09/01	26/09/22	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce Fnilande, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse, Etats-Unis, Canada	
F2-B-18691	BATYLINE CHANVRE	08/02/02	30/01/23	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (GR), Danemark, France, Espagne, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal,République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Etats-Unis, Chine, Inde	
F2-B-19855	SILTOP	09/12/02	02/12/23	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse	
F2-B-20038	ATS 1	14/01/03	16/12/23	Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Turquie	
F2-B-20039	COMA	07/03/03	07/03/23	France	
F2-B-21059	FCM	16/07/04	16/07/24	France	
F2-B-21060	SUVIR	20/04/04	20/04/24	France	
F2-B-21174	CLOISON SOUPLE SECURIT	16/03/04	16/03/24	France	
F2-B-21273	HARD TOP	11/05/04	11/05/24	France	Europe
F2-B-22380	BASIL	03/10/05	03/10/25	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France Hongrie, Italie, Grande-Bretagne, pays-Bas, République Tchèque, Suède, Suisse	
F2-B-22509	ALARME	17/11/05	09/11/26	Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Turquie	
F2-B-22513	VARIO SOLTIS	24/04/12	24/04/32		France
F2-B-23593	SIGN'IT WINDOW	21/12/07	21/12/27	France	Europe
F2-B-23978	RIBSTOP	10/12/07	10/12/27	France	

Réf.	Famille	Date de priorité*	Date d'expiration	Statut	
				Pays où le brevet est obtenu	Pays où la demande est en cours
F2-B-24071	ATS DOUBLE PEAU	01/08/07	01/08/27	France, Pologne, Portugal, Suède, Suisse République Tchèque, Europe, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Chine, Etats-Unis	
F2-B-27696	PASSE CABLE TEX (TEXEL)	19/06/09	19/06/29	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne,Portugal, Suède, Suisse, Turquie	Chine, Inde, Brésil, Russie
F2-B-31139	DALLE LALLEMAND	26/01/05	20/01/26	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Etats-Unis	
F2-B-31858	TEXY SOLAR	04/11/11	04/11/31		France PCT
F2-B-31861	BATYLUX	27/05/11	27/05/31	France	
F2-B-33092	BIOPLAST	16/05/08	16/05/28	France	Europe
F2-B-33586	BATYLINE DB	08/07/11	08/07/31	France	Japon, Etats-Unis, Europe
F2-B-35697	PLIURE VERRE	23/11/13	23/11/33		France
F2-B-39598	SNAKE	04/04/13	04/04/33		France

** La date de priorité est la date de dépôt de la toute première demande de brevet portant sur une invention donnée.*

1.6.2.3. Accords de licence dont bénéficie le Groupe

Le Groupe utilise par ailleurs deux accords de licence qui lui ont été concédés :

- Le Groupe dispose depuis 1998 d'une licence exclusive mondiale gratuite relative à l'utilisation de procédé Vinyloop®, concédée par le groupe Solvay pour les domaines d'activité couverts par le Groupe (se reporter au chapitre 1.5.1. du présent Document de référence).
  Cette licence est liée au brevet qui porte sur :
  - la séparation des matériaux polyester et PVC avec un solvant qui réalise une dissolution sélective,
  - la précipitation du PVC.

Cette licence restera en vigueur jusqu'à sa tombée dans le domaine public en mars 2019.

- Le Groupe est par ailleurs titulaire d'une licence relative à un domaine (les Smart Textiles) autre que celui constituant le cœur de son activité et qui ne constitue pas un axe de développement.

Le Groupe n'a concédé aucune licence, à l'exception de celles relatives à l'utilisation de la marque par ses filiales de distribution.

1.6.2.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

Le Groupe dispose d'un grand nombre de noms de domaines déposés, présentés dans les tableaux ci-dessous. La politique du Groupe est de déposer, dès qu'une marque est créée, les noms de domaines correspondants à cette marque, de manière préventive. Ils sont gérés par un tiers (une société d'hébergement de sites internet) et sont renouvelables par tacite reconduction annuelle.

Nom de domaine	Date de création	Date d'expiration
architecture-textile.com	2007-09-18	2014-09-19
architecture-textiles.com	2008-04-22	2015-04-22
batyline.ae	2012-07-03	2014-07-03
batyline.at	2008-04-22	2015-04-21
batyline.ch	2008-04-22	2015-04-30
batyline.cl	2012-06-29	2014-07-03
batyline.co.uk	2008-04-22	2015-04-22
batyline.com	2007-11-08	2014-07-31
batyline.com.au		2014-07-02
batyline.de	2012-06-29	2014-06-29
batyline.es	2009-03-05	2015-04-22
batyline.eu	2008-04-22	2015-04-30
batyline.fr	2008-04-22	2015-04-22
batyline.it	2009-04-24	2015-04-24
batyline.us	2008-04-22	2015-04-21
ci2m.fr	2007-12-20	2014-12-20
expobaches.com	2007-09-18	2014-12-05
expo-baches.com	2008-04-15	2014-12-05
facadetextile.ch	2008-04-22	2015-04-30
facadetextile.com	2008-04-22	2015-04-22
facadetextile.eu	2008-04-22	2015-04-30
facadetextile.fr	2008-04-22	2015-04-22
facciatetessile.com	2008-04-15	2015-03-17
facciate-tessile.com	2008-04-15	2015-03-17
fluotop.ae	2012-07-03	2014-07-03
fluotop.at	2012-06-29	2014-06-28
fluotop.ch	2012-06-29	2014-06-30
fluotop.cl	2012-06-29	2014-07-03
fluotop.co.uk	2012-06-29	2014-06-29
fluotop.com	2008-04-15	2014-07-30
fluotop.com.au		2014-07-02
fluotop.com.br	2012-06-29	2014-07-04
fluotop.de	2012-06-29	2014-06-29
fluotop.es	2012-06-29	2014-06-29
fluotop.eu	2012-06-29	2014-06-30
fluotop.fr	2012-06-29	2014-06-29
fluotop.it	2012-06-29	2014-06-29
fluotop.ru	29.06.2012	29.06.2014
fluotop.us	2012-06-29	2014-06-28
precontraint.ae	2012-07-03	2014-07-03
precontraint.at	2012-06-29	2014-06-28
precontraint.ch	2012-06-29	2014-06-30
precontraint.cl	2012-06-29	2014-07-03
precontraint.co.uk	2012-06-29	2014-06-29
precontraint.com	2008-04-15	2014-07-31
precontraint.com.au		2014-07-02
precontraint.com.br	2012-06-29	2014-07-04
precontraint.de	2012-06-29	2014-06-29
precontraint.es	2012-06-29	2014-06-29
precontraint.eu	2012-06-29	2014-06-30
precontraint.fr	2012-06-29	2014-06-29
precontraint.it	2012-06-29	2014-06-29
precontraint.ru	29.06.2012	29.06.2014
precontraint.us	2012-06-29	2014-06-28
prilan.com	2011-08-02	2014-08-02

Nom de domaine	Date de création	Date d'expiration
prilan.com	2011-08-02	2014-08-02
prilan.fr	2011-08-02	2014-08-02
sergeferrari.ae	2012-08-20	2014-12-24
sergeferrari.at	2010-12-24	2014-12-23
sergeferrari.ch	2010-12-24	2014-12-31
sergeferrari.cl	2012-09-06	2014-12-27
sergeferrari.co.uk	2010-12-24	2014-12-24
sergeferrari.com	2010-12-24	2014-12-24
sergeferrari.com.au		2014-10-25
sergeferrari.com.br	2012-10-12	2014-12-23
sergeferrari.cz	2012-09-03	2014-09-03
sergeferrari.de	2010-12-24	2014-12-24
sergeferrari.es	2010-12-24	2014-12-24
sergeferrari.eu	2010-12-24	2014-12-31
sergeferrari.fr	2010-12-24	2014-12-24
sergeferrari.it	2010-12-24	2014-12-24
sergeferrari.pl	2011-06-16	2014-06-16
sergeferrari.ru	04.01.2011	2015-01-04
sergeferrari.sk		2014-07-05
sergeferrari.us	2010-12-24	2014-12-23
sergeferrari.xxx	2011-12-21	2014-12-21
sergeferrari-clean.com	2012-07-27	2014-07-27
sergeferraricleaner.com	2011-10-14	2014-10-14
sergeferrari-shadesail.com	2012-06-29	2014-06-29
sergeferrari-textiles.ae	2012-09-19	2014-09-19
sergeferrari-textiles.at	2012-07-27	2014-07-26
sergeferrari-textiles.ch	2012-07-27	2014-07-31
sergeferrari-textiles.cl	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-textiles.co.uk	2012-07-27	2014-07-27
sergeferraritextiles.com	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-textiles.com	2012-06-29	2014-06-29
sergeferrari-textiles.com.au		23.07.2014
sergeferrari-textiles.com.br	2013-02-07	2015-02-06
sergeferrari-textiles.de	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-textiles.es	2012-08-31	2014-08-31
sergeferrari-textiles.eu	2012-07-27	2014-07-31
sergeferrari-textiles.fr	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-textiles.it	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-textiles.ru	26.07.2012	26.07.2014
sergeferrari-textiles.us	2012-07-27	2014-07-26
sergeferrari-texyloop.ae	2012-09-19	2014-09-19
sergeferrari-texyloop.at	2012-07-27	2014-07-26
sergeferrari-texyloop.ch	2012-07-27	2014-07-31
sergeferrari-texyloop.cl	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-texyloop.co.uk	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-texyloop.com	2012-06-29	2014-06-29
sergeferrari-texyloop.com.au		23.07.2014
sergeferrari-texyloop.com.br	2013-12-31	2014-12-31
sergeferrari-texyloop.de	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-texyloop.es	2012-08-31	2014-08-31
sergeferrari-texyloop.eu	2012-07-27	2014-07-31
sergeferrari-texyloop.fr	2012-06-29	2014-06-29
sergeferrari-texyloop.it	2012-07-27	2014-07-27
sergeferrari-texyloop.ru	26.07.2012	26.07.2014
sergeferrari-texyloop.us	2012-07-27	2014-07-26

Nom de domaine	Date de création	Date d'expiration
soltis-stores.com	2008-06-06	2014-06-06
soltis-stores.fr	2008-06-06	2014-06-06
soltis-textiles.ae	2012-08-20	2014-07-22
soltis-textiles.at	2008-04-22	2015-04-21
soltis-textiles.ch	2008-04-22	2015-04-30
soltis-textiles.cl	2012-09-06	2015-09-16
soltis-textiles.co.uk	2008-04-22	2015-04-22
soltis-textiles.com	2007-09-18	2014-06-12
soltis-textiles.com.au		02.07.2014
soltis-textiles.com.br	2012-09-18	2014-09-15
soltis-textiles.de	2008-04-22	2015-04-27
soltis-textiles.es	2009-03-05	2015-04-22
soltis-textiles.eu	2008-04-22	2015-04-30
soltis-textiles.fr	2008-04-22	2015-04-22
soltis-textiles.it	2009-05-29	2015-05-29
soltis-textiles.ru	23.06.2008	23.06.2014
soltis-textiles.us	2008-04-22	2015-04-21
soltis-toiles.com	2008-06-06	2014-06-06
soltis-toiles.fr	2008-06-06	2014-06-06
stamisol.ae	2012-07-03	2014-07-03
stamisol.at	2008-04-22	2015-04-21
stamisol.ch	2008-06-02	2014-12-31
stamisol.cl	2012-06-29	2014-07-03
stamisol.co.uk	2008-04-22	2015-04-22
stamisol.com	2007-09-18	2014-06-21
stamisol.com.au		02.07.2014
stamisol.com.br	2012-06-29	2014-07-04
stamisol.es	2009-03-05	2015-04-22
stamisol.eu	2012-06-29	2014-06-30
stamisol.fr	2008-04-22	2015-04-22
stamisol.it	2009-05-29	2015-05-29
stamisol.ru	23.06.2008	23.06.2014
stamisol.us	2008-04-22	2015-04-21
stamoid.ch	2008-06-02	2014-12-31
stamoid.com	2008-01-10	2014-06-26
stamoidmarine.ae	2012-07-03	2014-07-03
stamoidmarine.at	2008-04-22	2015-04-21
stamoidmarine.ch	2008-04-22	2015-04-30
stamoidmarine.cl	2012-06-29	2014-07-03
stamoidmarine.co.uk	2008-04-22	2015-04-22
stamoidmarine.com	2007-09-18	2014-06-21
stamoidmarine.com.au		02.07.2014
stamoidmarine.com.br	2012-06-29	2014-07-04
stamoidmarine.de	2008-04-22	2015-04-27
stamoidmarine.es	2009-03-05	2015-04-22
stamoidmarine.eu	2008-04-22	2015-04-30
stamoidmarine.fr	2008-04-22	2015-04-22
stamoidmarine.it	2009-05-29	2015-05-29
stamoidmarine.ru	23.06.2008	23.06.2014
stamoidmarine.us	2008-04-22	2015-04-21
stamoidsign.com	2008-04-15	2014-06-21
stamskin.com	2008-04-15	2014-06-21
stamskin.de		27/05/2015
stamskin.nl		27/05/2015
stamskinnl.nl		27/05/2015
tersuisse.com	2008-04-25	2015-03-14
textilefacade.co.uk	2008-04-22	2015-04-22
textilefacade.com	2008-04-22	2015-04-22
textilefacade.eu	2008-04-22	2015-04-30
textilefacade.us	2008-04-22	2015-04-21
textilfassade.at	2009-07-06	2014-10-07
textilfassade.ch	2007-10-08	2014-10-31
textilfassade.com	2007-10-08	2014-10-08
textilfassaden.at	2009-07-06	2014-10-07
textilfassaden.ch	2007-10-08	2014-10-31
textilfassaden.com	2007-10-08	2014-10-08
textilfassaden.de	2009-09-14	2014-09-15
texwork.eu	2007-07-20	2014-07-31
texwork.fr	2007-06-14	2014-06-14
texyloop.ae	2012-08-20	2014-07-22
texyloop.at	2008-04-22	2015-04-21
texyloop.ch	2008-04-22	2015-04-30
texyloop.cl	2012-09-06	2015-09-16
texyloop.co.uk	2008-04-22	2015-04-22
texyloop.com	2007-09-18	2014-09-27
texyloop.com.au		23.07.2014
texyloop.com.br	2012-10-05	2014-09-15
texyloop.de	2008-04-22	2015-04-27
texyloop.es	2009-03-05	2015-04-22
texyloop.eu	2008-04-22	2015-04-30
texyloop.fr	2009-03-08	2015-03-08
texyloop.it	2009-07-23	2014-07-23
texyloop.ru	23.06.2008	23.06.2014
texyloop.us	2008-04-22	2015-04-21
texysolar.com	2013-08-30	2015-07-13
texytool.com	2011-10-21	2014-10-21
zebu-web.com	2008-04-15	2014-08-03

1.7. Une organisation commerciale mondiale et adaptée aux cibles

1.7.1 Une présence commerciale dans 80 pays

Le réseau commercial du Groupe couvre près de 80 pays au moyen, d'une part, d'une force de vente directe comptant 122 collaborateurs au 31 décembre 2014 et une force de vente indirecte à travers un réseau de plus de 100 distributeurs.
Cette force de vente totale est répartie sur les trois grandes zones géographiques, chacune d'entre elles étant placée sous la responsabilité d'un Business Area Manager :

- Europe du Sud (France, Italie, Espagne, Portugal et Malte), composée de 28 personnes ;
- Wide Europe (reste de l'Europe), composée de 38 personnes ;
- Reste du Monde (hors Europe), composée de 56 personnes.

Cet ancrage fort à l'international, qui se traduit par une part de chiffre d'affaires réalisé hors de France pour près des trois quarts du total, est le fruit d'une politique active de conquête de parts de marché à l'export engagée en 2002 avec la création de la première filiale à l'étranger.

Depuis lors, le Groupe a multiplié ses implantations commerciales et compte aujourd'hui 4 filiales (Etats-Unis, Hong-Kong couvrant la Chine et le Sud-Est asiatique, Japon et Brésil) et 5 bureaux de représentation (Espagne, Turquie, Chine, Corée et Dubaï). Ces implantations à l'étranger figurent sur la carte suivante :

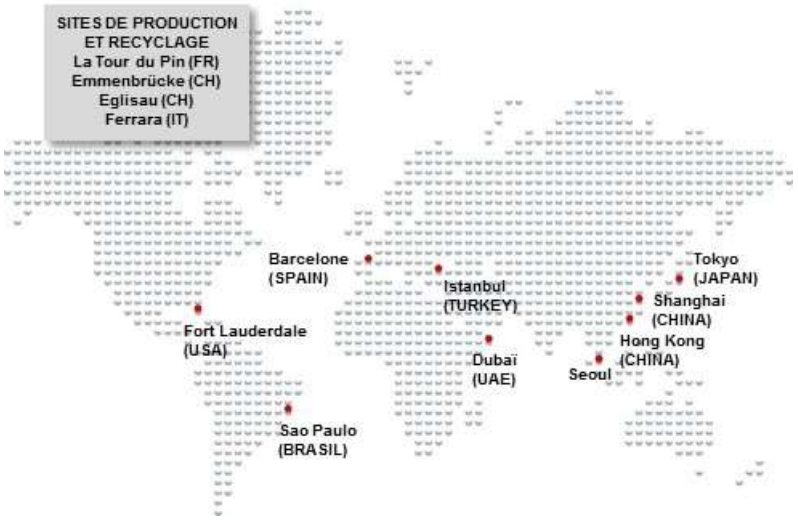

Cette présence physique sur le terrain revêt un enjeu majeur afin :

- d'une part, de mieux connaitre le tissu économique local et les acteurs intervenant sur les marchés cibles dans la mesure où le seul contact avec le client est souvent insuffisant et qu'il est nécessaire de marquer une présence auprès de l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur ; et
- d'autre part, de recruter les profils commerciaux appropriés pour les zones de distribution considérées.

De manière opérationnelle, la fonction commerciale travaille en étroite relation avec les fonctions marketing (locales ou centrale) qui conçoivent les multiples outils de communications et organisent des séances de formation et d'animations du réseau de distributeurs. Ces derniers ne bénéficient, en général, d'aucune exclusivité et ne sont liés par aucun engagement contractuel de ventes minimum. Les distributeurs ont pour vocation de livrer les clients finaux de taille plus modeste.

Les distributeurs spécialisés commercialisent des matériaux se rapportant à une ou plusieurs niches d'activité. Ils disposent de forces commerciales propres avec lesquelles le Groupe interagit en permanence (formations, informations, etc...). Ces distributeurs adressent plusieurs centaines, voire plus d'un millier de clients sur leur zone d'intervention.

Grâce à ses partenariats avec des distributeurs, le Groupe dispose d'agents qui travaillent pour Serge Ferrari, non comptabilisés dans les effectifs commerciaux.

1.7.2. Une organisation commerciale qui vise deux cibles

Le Groupe développe une approche commerciale en adéquation avec les caractéristiques de chaque secteur d'application. Comme pour tout produit intermédiaire destiné à un marché de spécialités et aux caractéristiques techniques spécifiques, il est impératif d'adresser au mieux l'ensemble de la demande.

Cela implique à la fois :

- La visite et développement de la relation avec des prescripteurs : sur de nombreux marchés, la décision d'achat résulte la plupart du temps de recommandations faites aux clients utilisateurs, par les prescripteurs et par les professionnels ;
- La mise en œuvre d'une démarche commerciale directe vis-à-vis des clients finaux ou en accompagnement des distributeurs vis-à-vis de clients fabricants.

Ainsi, le Groupe a organisé son circuit de vente afin de se faire connaître à tous les niveaux : en amont en s'adressant aux prescripteurs de produits, et également en aval en faisant la promotion auprès des professionnels qui sont les clients des clients (par exemple les magasins de stores et non les fabricants de stores qui sont les clients directs du Groupe). Les clients directs de Serge Ferrari sont donc sollicités à la fois en amont par les prescripteurs et en aval par les professionnels :

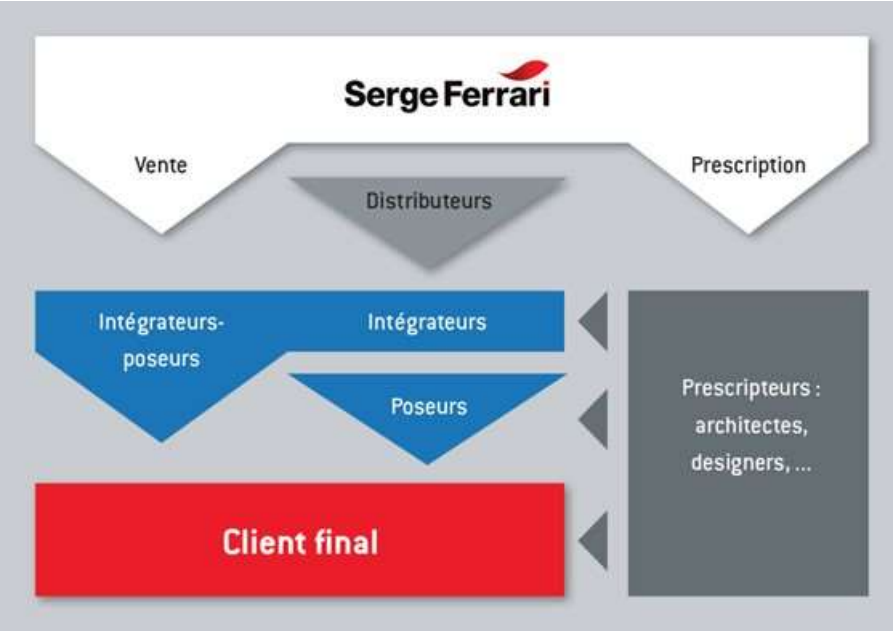

Ces actions requièrent une force commerciale plus importante que pour des produits de commodités.

Les circuits de distribution varient suivant la technicité et la valeur ajoutée des produits et suivant les pays (selon le degré de pénétration des produits Serge Ferrari). Le Groupe s'efforce de structurer son réseau de distribution dans les pays où il est le moins représenté afin d'appliquer le même modèle à l'international et d'être plus efficace dans sa démarche commerciale.

1.7.3. Les objectifs commerciaux par zone

Serge Ferrari réalise près de 75% de son chiffre d'affaires hors de France et la marque est reconnue mondialement en BtoB.

L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014 préfigure pour partie des attentes de la société :
- une croissance forte sur la zone Reste du monde où le groupe dispose de sa part de marché la moins élevée ;
- une croissance faible sur la zone Europe du Sud où les activités sont plus matures ;
- une croissance intermédiaire sur la zone Wide Europe.

Les évolutions sont commentées au paragraphe 4.3 du Document de référence.

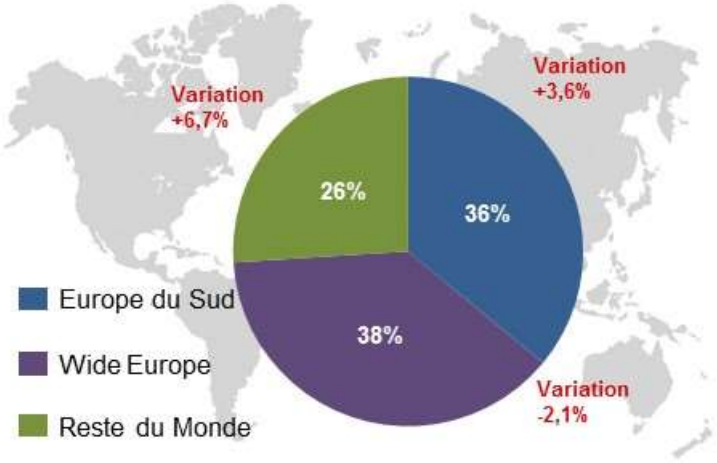

Le Groupe cherche donc à accélérer sa pénétration dans la zone Reste du monde (et plus spécifiquement aux Etats-Unis, en Amérique du Sud et en Asie), qui représente un marché total de 1,5 Mds d'euros en valeur 2013 selon ses estimations.

Pour profiter des perspectives de croissance plus fortes de ces zones, il souhaite accentuer sa présence dans des pays dont le potentiel de développement a été vérifié, mais où ses parts de marché sont encore très faibles (2% selon ses propres estimations). Pour accélérer sa montée en puissance à l'international, Serge Ferrari a mis en place les mesures suivantes :

- une focalisation de la stratégie sur les pays à fort potentiel pour lesquels des business plans précis ont été définis et seront actualisés annuellement :
    - en Amérique du nord, la priorité est donnée aux Etats-Unis, où le potentiel est le plus important,
    - en Amérique latine, les efforts sont recentrés sur le Brésil, le Mexique, la Colombie,
    - en zone Afrique, Moyen-Orient et Inde, le plus fort potentiel de progression est en Afrique du Sud où Serge Ferrari voit ses ventes progresser grâce à un partenaire distributeur et en Inde où le réseau de prescription aux architectes a été renforcé,
    - dans la zone Asie-Océanie, la priorité est donnée à la Chine, l'Indonésie et l'Australie ,
- et enfin, la mise en œuvre de politique de produits et prix spécifiques par zone (en 2014, les prix moyens de vente par m² s'élevant, pour une base 100 en Europe du Sud, à 112 en Wide Europe et 131 dans le Reste du monde, situation déjà observée en 2013).

Cette stratégie commerciale devrait également avoir un effet faborable sur le taux de marge brute sur coût standard moyen du Groupe dans la mesure où en 2014, ce taux s'est établi à 44% en Europe du Sud, 46,6% pour la zone « Wide Europe et 50 % pour la zone « Reste du monde ».

1.8. Investissements

Le montants des investissements réalisés au cours des exercices clos le 31 décembre 2013 et 2014 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Total des investissements	6 953	5 353
Investissements incorporels	2 480	2 459
Investissements corporels	4 312	3 119
Investissements financiers	161	-225

- Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Total des investissements incorporels	2 480	2 459
Frais de recherche et développement	1 287	1 341
Autres immobilisations incorporelles	234	1 118
Immobilisations incorporelles en cours	958	0

- ***Frais de recherche et développement*** : il s'agit des travaux de recherche et développement capitalisés relatifs à des projets identifiés présentant des chances de réussite avérées. Ces travaux portent sur le développement de nouveaux produits, de process innovants et de nouvelles formulations chimiques ;

- ***Autres immobilisations incorporelles et immobilisations incorporelles en cours*** : ces investissements 2014 portent sur les dépenses relatives au système d'information, et notamment à l'ERP SAP (plan de progrès SAP sur les sites de La Tour-du-Pin en 2012 et 2013 ; déploiement sur le site d'Emmenbrucke en 2014) et à l'outil de gestion de la relation clients BOOSTER (2013 - 2014). Au 31 décembre 2014, une partie de ces coûts figurait en Immobilisation en cours, les solutions n'ayant pas encore été mises en service : BOOSTER est entré en service le 1er janvier 2015 et SAP Emmenbrucke au 1er avril 2015

- Immobilisations corporelles

Les dépenses d'investissements concernent les actions de re-engineering permanentes réalisées sur les équipements industriels dans l'objectif de conserver voire d'accroître les avantages technologiques dont dispose la Société. Ces dépenses ont pour objet de prolonger la durée de vie des équipements industriels en les « up-gradant » des dernières technologies disponibles. Il ne s'agit donc pas de dépenses de maintenance mais d'enrichissement leur permettant de produire des biens à des conditions compatibles avec les évolutions des exigences technologiques et en respectant des exigences en terme de productivité et de compétitivité.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Total des investissements corporels	4 312	3 119
Constructions	638	249
Installations techniques, matériels et outillage	2 714	1 801
Autres immobilisations corporelles	353	863
Immobilisations corporelles en cours	607	206

- Constructions : ces investissements portent sur des agencements ou des réaménagements de bâtiments loués aux sociétés industrielles par les sociétés immobilières, ou sur des dépenses de réfection appliquées à des bâtiments possédés en propre par le groupe (toitures des sites suisses en 2014).

- Installations techniques, matériel et outillage : ce poste concerne les dépenses d'investissements de productivité et d'amélioration des équipements industriels.

- Immobilisations corporelles en cours : elles concernent des dépenses d'amélioration des lignes d'enduction, non entrées en service au 31 décembre de l'exercice concerné.

Le Groupe consacre en moyenne 2,5 % environ de son chiffre d'affaires à des investissements de renouvellement et d'adaptation technologique (ceux-ci regroupent essentiellement les immobilisations corporelles hors constructions ainsi que les dépenses IT associées à la production pour leur part comptabilisées en « Autres immobilisations incorporelles).

Au cours des années 2013 et 2014, le groupe n'a procédé à aucun investissement capacitaire.

- Actifs financiers

Les investissements financiers portent essentiellement sur les financements apportés à la société Vinyloop, détenue à 40% via une joint-venture avec Solvay, qui réalise les opérations de regénération de matières premières à partir des chutes de fabrication et des matériaux composites en fin de vie collectés, triés et acheminés par TEXYLOOP sur le site industriel de Vinyloop, et de déchets de câbles collectés par Solvay.
La performance financière de la co-entreprise repose sur :
- la valorisation des matières premières issues de la régénération : les prix d'écoulement sont conformes aux prix de marché ;
- au droit d'entrée acquitté par les producteurs de matériaux dont les déchets de fabrication ou les produits en fin de vie sont recyclés : ce droit d'entrée est satisfaisant pour la partie des produits collectée par TEXYLOOP, mais encore insuffisant pour assurer l'équilibre financier de Vinyloop, pour les autres produits (déchets de câbles).
Le groupe procède à la recapitalisation de la société Vinyloop lorsque celle-ci est nécessaire.

- Investissements envisagés

Dans le cadre de son plan de développement 2014-2018, le Groupe estime les investissements corporels et incorporels hors R&D à réaliser à 40 millions d'euros, dont 15 millions d'euros au titre d'un équipe de production de rupture technologique (fabrication de petites séries).
Les dépenses totales d'innovation sont de l'ordre de 5 millions d'euros par an : la part des dépenses de recherche et développement capitalisées chaque année devrait rester au même niveau qu'en 2013 et 2014, soit 1,3 million d'euros après déduction d'un Crédit d'Impôt Recherche de 0,5 Million d'euros environ).
La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs en immobilisations corporelles et incorporelles pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes à la date d'établissement de ce document.
Au jour d'établissement du présent document de référence, les investissements corporels et incorporels hors R&D estimés pour l'année 2015 s'élèvent à 5,3 millions d'euros et ont été pour la plupart engagés.

1.9. Organigramme

1.9.1 Organigramme Juridique

A la date du présent Document de référence, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :

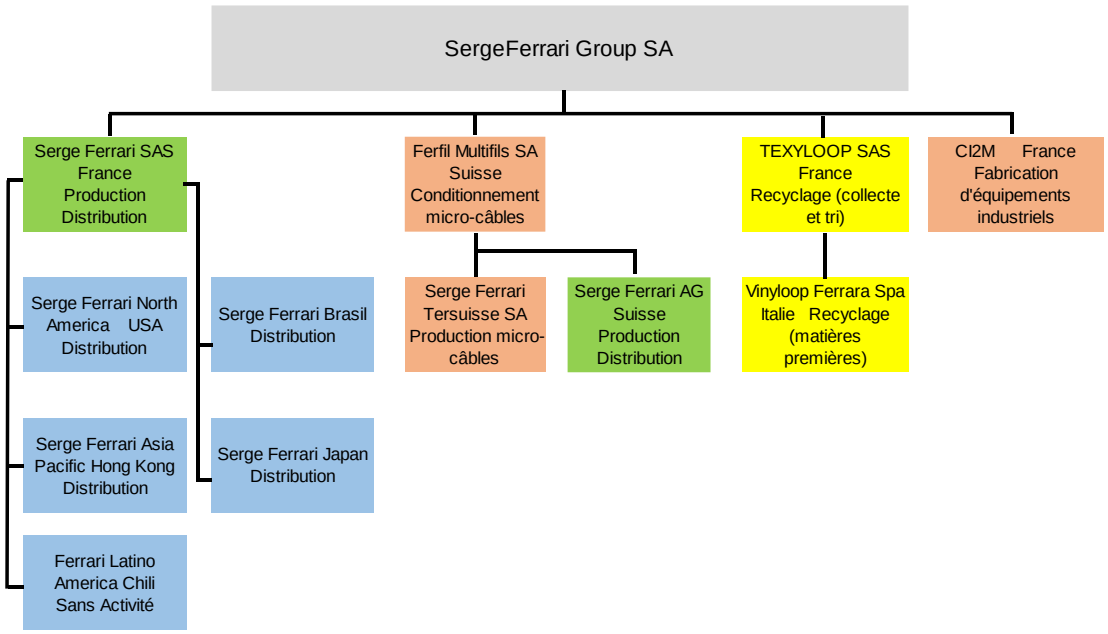

1.9.2 Sociétés du Groupe

A ce jour, le Groupe est constitué de la société faitière « SergeFerrari Group SA » et de ses 5 filiales et 7 sous-filiales, réparties de la manière suivante :

Activités dédiées à la production des matériaux composites et de ses composants

Serge Ferrari SAS (France) : créée en 1973 sur le site de la Tour-du-Pin en Isère, depuis la fusion-absorption de sa filiale Précontraint Ferrari SAS approuvée en assemblée le 30 avril 2014, cette entité réalise d'une part les opérations de tissage des micro-câbles en PET qui constituent les armatures des matériaux composites et d'autre part l'enduction et l'extrusion. Elle héberge au total 5 lignes de production de matériaux (3 pour la technologie Précontraint® et 2 pour la technologie par extrusion) ainsi que le département logistique assurant la préparation des commandes avant expédition à travers le monde.

Ferfil Multifils SA (Suisse) : créée en 2000 et basée à Eglisau en Suisse, cette filiale à 100% exerce une activité de câblage, retordage, ourdissage et conditionnement de micro-câbles PET et porte les participations dans les deux sous-filiales industrielles suisses, Serge Ferrari Tersuisse et Serge Ferrari AG.

Serge Ferrari Tersuisse : acquise par le Groupe en 2000 (à hauteur de 50% portés à 100% en 2005), cette sous-filiale contrôlée à 100% et basée à Emmenbrücke en Suisse, dispose d'un outil industriel destiné à la production de l'intégralité des bobines de micro-câbles spécifiques nécessaires à la production des armatures pour matériaux composites souples commercialisés par le Groupe.

Serge Ferrari AG : acquise en 2001 et basée à Eglisau en Suisse, cette entité contrôlée à 100% par le Groupe abrite 4 lignes de production de matériaux composites par enduction (non Précontraint®). Cette société réalise également des opérations de livraison directe auprès de clients suisses et allemands pour certaines productions de l'usine.

Activités de distribution

Serge Ferrari Brasil : créée en 2012, cette filiale détenue à 100% assure la commercialisation de l'offre du Groupe au Brésil.

Serge Ferrari North America Inc. : créée en 2000 et basée en Floride, cette sous-filiale américaine contrôlée à 100% par le Groupe assure la commercialisation de l'offre du Groupe aux Etats-Unis et au Canada.

Serge Ferrari Asia Pacific Ltd : créée en 2007 à Hong Kong, cette sous-filiale contrôlée à 100% par le Groupe, assure la commercialisation de l'offre du Groupe en Asie, et sert de relais logistique à la société du Groupe basée au Japon.

KK Serge Ferrari Japan : créée en 2004 à Kamakura (Japon), cette sous-filiale assure la commercialisation de l'offre du Groupe au Japon. Le capital est contrôlé à 83% par le Groupe, le solde étant détenu par le dirigeant local.

Ferrari Latinoamerica S.A. : cette société est sans activité depuis 2011.

Autres activités

CI2M (fabrication de machines spéciales) : détenue à 100%, cette filiale a été acquise par le Groupe afin d'intégrer la conception des outils de production de matériaux composites intégrant la technologie du Précontraint®.

TEXYLOOP SAS (collecte et tri de chutes de fabrication et de matériaux composites en fin de vie) : créée en 2003 (avec un démarrage du procédé industriel en 2008), cette filiale à 100% également implantée sur le site de la Tour-du-Pin réalise des études, recherches et mises au point de procédés pour la collecte et le recyclage des matériaux composites souples. Elle assure également une première étape mécanique du recyclage des matériaux PVC collectés. A l'issue de la seconde phase de nature industrielle assurée par Vinyloop (voir ci-dessous), Texyloop commercialise les fibres issues du recyclage par séparation assurée dans les installations industrielles de Vinyloop.

VINYLOOP FERRARA SPA : détenue à 40% par le Groupe à travers sa filiale Texyloop, cette entité est une joint-venture dont l'actionnaire majoritaire à 60% est le groupe Solvay. Cette entité porte un outil industriel opéré sur un site contigu à celui de Solvin Italia par les équipes Solvay, utilisé par le Groupe pour assurer la phase (industrielle / chimique) du recyclage des matériaux PVC conduisant à séparer la fibre et les matériaux chimiques. Elle vend le R-PVC à Solvay et la fibre régénérée à Texyloop qui en assure la commercialisation.

En outre, le Groupe détient trois participations minoritaires non consolidées dans des sociétés avec les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et mentionnées ci-dessus :
- SIBAC (Tunisie) à hauteur de 18,06% dont l'objet est l'utilisation de matériaux composites pour la réalisation de bassins et d'éléments d'architecture tendue ;
- VR Développement (France - Holding) à 20,10%, qui elle-même détient Rovitex (France – spécialiste du complexage) avec lequel le Groupe a initié des partenariats industriels ;
- 2FB2I (France - Holding) à 5%, qui elle-même détient MTB (France) à 100% avec laquelle le Groupe développe des partenariats dans les domaines de la construction d'équipements et de broyage de matériaux composites.

Les relations entre le Groupe et ces sociétés portent essentiellement sur des partenariats industriels : mise au point de nouveaux produits, fabrication d'équipements, réalisation de prestations industrielles entrant dans le champ d'activité de ces sociétés, etc.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de chacune des filiales et sous-filiales consolidées sur la base des comptes sociaux de chacune d'entre elles au 31 décembre 2014 :

(en miiliers de devises)	Dev.	% de contrôle	Capital social	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Effectif
Filiales							
Serge Ferrari SAS	EUR	100%	14 169	38 718	127 547	3 621	408
Serge Ferrari Brasil	BRL	100%	854	821	4 125	255	6
Texyloop SAS	EUR	100%	1 101	-608	1 286	-890	1
Ferfil Multifils SA	CHF	100%	1 000	9 546	20 479	262	9
CI2M	EUR	100%	500	709	1 558	-38	16
Sous-filiales							
Serge Ferrari North America Inc.	USD	100%	600	2 765	15 307	567	14
Serge Ferrari Asia Pacific Ltd	EUR	100%	1	741	3 526	69	4
KK Serge Ferrari Japan	JPY	83%	31 429	29 840	190 478	5 296	3
Ferrari Latino America	CLP	100%	265 000	-73 801	----	----	----
Vinyloop Ferrara Spa (est.)	EUR	40%	499	-681	3 942	-2 675	NA
Serge Ferrari Tersuisse	CHF	100%	14 000	18 319	21 645	2 609	56
Serge Ferrari AG	CHF	100%	10 000	11 319	35 903	10	88

1.9.3. Principaux flux intra-groupe

A la date du présent Document de référence, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont relatifs aux conventions suivantes :

- **Convention de prestations de services administratifs**

La société Serge Ferrari SAS a conclu le 1er janvier 2012 avec certaines des sociétés du Groupe une convention d'assistance en matière de comptabilité, de gestion du personnel et de services informatiques.

Cette convention de prestations de services administratifs conduit à facturer avec une marge de gestion, le coût des services consommés par les sociétés bénéficiaires (coûts salariaux des effectifs RH affectés au suivi administratif de chaque société, coûts liés à l'équipement bureautique et à l'utilisation du système d'information, coûts de tenue de la comptabilité).

La facturation des prestations est établie trimestriellement sur la base du budget annuel. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice le cas échéant.

Le montant total ainsi facturé par Serge Ferrari SAS au titre de cette convention pour l'exercice 2014 s'est élevé à 481 milliers d'euros (aucune facturation à la société Précontraint en raison de sa fusion rétroactive au 1er janvier 2014 avec Serge Ferrari SAS).

- **Convention de gestion centralisée de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 1er janvier 2012, la Société Serge Ferrari SAS gère la trésorerie de certaines sociétés du Groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur. Cette convention a été conclue avec les sociétés suivantes : Ferrari Participations, SergeFerrari Group, Serge Ferrari SAS, Texyloop et CI2M.

Au 1er janvier 2014, les avances réciproques consenties dans ce cadre portent intérêt au taux EURIBOR 3 mois majorés de 170 points de base pour les utilisations et de 120 points de base pour les placements.

Les comptes de créances et de dettes commerciales intra-groupe non soldés à 60 jours sont reclassés en comptes courants.

Ainsi, à fin décembre 2013, le solde cumulé des comptes de cash pooling et compte courant ouverts au nom de la société SergeFerrari Group dans les livres de la société Serge Ferrari SAS était de 21 680 milliers d'euros.

- **Convention lié aux contrats de licence d'exploitation de la marque « Serge Ferrari »**

La société SergeFerrari Group a concédé le 1er janvier 2012 (et pour une durée indéterminée) une licence d'exploitation de la marque « Serge Ferrari » aux filiales suivantes (le taux de rémunération par société licenciée s'élève à 0,8% du chiffre d'affaires) :
- Serge Ferrari SAS
- Serge Ferrari North America
- Serge Ferrari Japan
- Serge Ferrari Asia Pacific Ltd
- Serge Ferrari AG
- Serge Ferrari Tersuisse AG
- Serge Ferrari Brasil.

Au titre de l'exercice 2014, la société SergeFerrari Group a comptabilisé un produit de 1 109 milliers d'euros correspondant aux redevances de marque.

- **Convention d'intégration fiscale**

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale, la société SergeFerrari Group, tête du groupe, intègre ses filiales Serge Ferrari SAS, Précontraint Ferrari, Texyloop et CI2M. Le cas échéant, le transfert de déficits fait l'objet de réallocations aux filiales.

Au 31 décembre, les comptes courants « impôt société » correspondants faisaient ressortir, compte tenu des reports de l'année précédente et des impôts au titre de 2014, les soldes suivants :
- Compte courant d'impôt Serge Ferrari SAS : 100 milliers d'euros
- Compte courant d'impôt Texyloop : (43) milliers d'euros
- Compte courant d'impôt CI2M :(129) milliers d'euros

1.10. Facteurs de risques et politique d'assurance

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.10.1 Risques relatifs au Marché sur lequel intervient la société

Risques liés aux prix des matières premières et de l'énergie

Le risque lié aux prix des matières premières et de l'énergie (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en effet liés au cours du pétrole) est le principal facteur de risques affectant le Groupe.

En effet, le Groupe utilise de grandes quantités de matières premières dans les procédés de fabrication (environ 57% des coûts de production standard en 2013 et en 2014), principalement issues de la pétrochimie (polychlorure de vinyle -« PVC », polytéréphtalate d'éthylène -« PET » et plastifiants), lesquels sont indirectement soumis aux fluctuations des cours du pétrole brut. Le Groupe est également exposé aux variations de prix d'autres matières premières essentielles à son activité, telles que les colorants, les vernis, l'antimoine (ignifugeant), les pigments, etc. La hausse du prix des matières premières en 2011, notamment le prix du pétrole et des produits pétrochimiques, a eu un impact négatif sur les résultats du Groupe, sur les mois précédant la répercussion de ces hausses de coûts dans les

prix de vente. À ce titre, les niveaux de marges opérationnelles se sont dégradés entre 2010 et 2011. Bien que le Groupe ait pu répercuter cette hausse sur ses clients au cours des exercices 2011 et 2012, ses résultats ont été affectés en raison du temps nécessaire à la révision à la hausse des prix de vente des produits du Groupe à la suite de l'augmentation du prix des matières premières.

En outre, les coûts de transports sont également affectés par l'évolution du cours du pétrole brut et subissent les conséquences de sa volatilité.

Depuis 2011, la Société ne bénéficie plus de contrats d'achats cadres, ses fournisseurs souhaitant conserver la plus grande flexibilité en terme de fixation de prix. La quasi-totalité des achats sont faits sur la base de prix spot, négociés de gré à gré entre la Société et ses fournisseurs, en général pour le mois suivant. Des stocks consignation sont également mis en œuvre avec des fournisseurs, les coûts facturés à la Société le sont sur la base du cours du mois de consommations du stock consignation.

Sur la base des achats réalisés en 2014, l'impact de la variation de +/-10% du prix des matières premières ayant historiquement connu une amplitude de variation supérieure à la moyenne constatée entre 2010 et 2012 aurait été le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Impact d'une hausse de 10%	Impact d'une baisse de 10%
Achats à sensibilité très marquée	5 209	-521	521
Résultat opérationnel courant	8 534	-521	521
Résultat net après impôt (34,43%)	4 362	-342	342
Capitaux propres totaux	94 643	-342	342

Sur le plan commercial, les contrats de vente ne comportent pas de clause de révision de prix, le prix étant déterminé à la signature du bon de commande. Pour la très grande partie des commandes clients, le délai de livraison se compte en jours ou en quelques semaines au plus à partir de la date de réception de la commande. De manière ponctuelle, sur le segment dit « Architecture », des offres de prix peuvent être remises à des prospects dans le cadre de projets avec une durée de validité maximum de 6 à 9 mois maximum. Ces offres de prix intègrent une « clause de revoyure » permettant de répercuter toute ou partie des hausses de coûts matières subies ou des variations de change lors l'offre est exprimée en devises.

En terme de gestion du risque de fluctuation des coûts de matières, s'agissant pour la plupart d'entre elles de produits transformés et non de matières premières brutes (baril de pétrole) , la Société ne peut mettre en place de politique de couverture matières. En revanche, elle s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact de ces variations sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'optimisation des délais de production, l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte portant notamment sur la formulation chimique des produits et la substitution de certains de leurs composants.

En cas d'augmentation future des prix des matières premières, si le Groupe ne parvenait pas à répercuter immédiatement ou entièrement le surcoût à ses clients en raison notamment de l'amplitude de l'augmentation des coûts, des délais induits par les carnets de commande, des pressions de la concurrence ou des conditions de marché et si le Groupe ne parvenait pas à optimiser la formulation de ses produits, il pourrait en résulter un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Sur chacun de ses marchés, le Groupe doit faire face à une concurrence active avec selon les cas des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement concurrentiel fort au niveau mondial, grâce notamment à une gamme de produits innovante et à forte

valeur ajoutée reconnue en France et à l'étranger. En effet, le Groupe estime sa part de marché à plus de 4% du marché mondial. L'exposition du groupe sur un plan commercial à la concurrence se traduit principalement par une pression plus ou moins forte sur les prix. L'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers bien plus importants, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développées par ses concurrents pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché des matériaux composites souples, sur lequel le Groupe intervient, est en compétition permanente avec les matériaux traditionnels sur certains de ses segments d'application (architecture notamment), mais peut également connaître lui-même des évolutions technologiques et voir apparaître de nouveaux matériaux composites plus performants ou moins chers. Depuis sa création, le Groupe a ainsi consacré une part très significative de ses ressources aux travaux de R&D afin d'élargir sa gamme produits et/ou de les rendre plus performants, ainsi qu'au développement de processus et équipements de fabrication permettant de maximiser la qualité des matériaux proposés. Il n'en demeure pas moins que le Groupe devra impérativement poursuivre son engagement en matière de R&D afin de conserver sa position d'acteur de référence en termes d'innovation technologique et d'être à même de s'adapter le cas échéant aux futures innovations technologiques du secteur.

Bien que le Groupe considère que le risque d'une technologie nouvelle soit très limité, si celui-ci ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou ne parvenait à poursuivre ses efforts en terme de politique d'innovation face notamment à ceux engagés par des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

Risques liés à l'environnement économique et aux secteurs de débouchés du groupe

Dans un contexte économique évolutif et incertain, en France ainsi que dans certains pays adressés par le Groupe (Brésil,…), le groupe pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects et des clients existants du Groupe. Toutefois, le Groupe estime que la diversité de ses marchés d'application et de ses débouchés géographiques lui confère une forme de protection par rapport à la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché d'application même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients et / ou distributeurs. En outre, cet environnement économique incertain pourrait exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe consacre une part significative de ses efforts commerciaux au développement de son internationalisation notamment dans les zones où une demande soutenue est anticipée (Asie et Etats-Unis notamment) et à la diversification de son offre, de ses marchés d'applications et de sa base de clients.

1.10.2. Risques relatifs à l'activité

Risques liés à la règlementation environnement-sécurité industrielle et à son évolution

Se référer au paragraphe 1.10.3. ci-après.

Risques liés aux incendies et aux accidents industriels

Les installations du Groupe, en raison notamment de la toxicité ou de l'inflammabilité de certaines matières premières, produits finis ou procédés de fabrication ou d'approvisionnement, comportent un certain nombre de risques de sécurité, d'incendie ou de pollution. En particulier, les procédés de fabrication du Groupe, qui utilisent des matières inflammables (vernis, solvants, produits chimiques, PET, PVC, etc.), peuvent créer un risque important d'incendie ou d'explosion.

Le Groupe s'est donc attaché à mettre en place des mesures de gestion du risque contre les incendies et les accidents industriels, à savoir :
Concernant les incendies, en collaboration avec les services du SDIS 38 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère), un plan ETARE N° 411 qui consiste en l'identification des locaux situés dans les zones à risque (avec une insuffisance de moyens) et des risques liés à leurs activités a été établi. De plus, une formation du personnel « anti-incendies » (utilisation des moyens d'extinctions et exercices d'évacuation) est régulièrement entreprise. Enfin, la centrale d'incendie est reliée à un PC de télésurveillance.

Concernant les accidents industriels, en rapport notamment à sa certification ISO 14001, le Groupe a mis en place un plan annuel d'amélioration qui consiste notamment à organiser la rétention des zones sensibles (dépotage des camions), à aménager des zones ATEX (Atmosphères Explosibles), à conduire les études et scénarii incendies (émission des flux thermiques), etc. En outre, une formation du personnel sur l'étude à la détermination des zones à risque d'explosion et la surveillance de l'oxydateur de fumées (pollution de l'air) a également été réalisée.

Malgré ces mesures, il ne peut être exclu que la responsabilité du Groupe soit recherchée dans le cadre de sinistres impliquant des activités ou des produits du Groupe. Dans de telles hypothèses, les conséquences sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, pourraient être significativement défavorables.

Risques liés au réseau de commercialisation

Risques liés à la part de chiffre d'affaires réalisé par le biais de distributeurs
En plus de sa propre force de vente, le Groupe a recours sur certaines zones géographiques à des partenaires distributeurs, la plupart du temps non exclusifs (se reporter au chapitre 1.7.2. du présent Document de référence). A ce jour, le Groupe estime toutefois n'être confronté à aucune situation de dépendance vis-à-vis de l'un d'entre eux, le plus important ayant contribué à hauteur de moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé au titre des exercices 2013 et 2014. Plus de 1 500 clients ont été facturés en 2014, le nombre effectif des clients finaux étant très supérieur à ce nombre compte tenu des ventes réalisées par les distributeurs qui servent eux-mêmes un grand nombre de clients régionaux ou locaux. Le Groupe pourrait cependant être confronté à des difficultés quant au recrutement de nouveaux distributeurs, au renouvellement ou à la résiliation des accords commerciaux avec certains d'entre eux ou encore, être confronté à des problèmes de solvabilité de leur part. L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être plus ou moins affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Risques liés au développement d'une politique de partenariats commerciaux
Afin de développer ses débouchés commerciaux dans des pays où il n'est que peu présent, le Groupe a souhaité engager une politique de partenariats commerciaux avec des acteurs spécialisés. Ainsi, un premier accord de ce type a ainsi été mis en place en Allemagne au 1er janvier 2014, puis en Autriche au 1er juillet 2014, concernant la distribution exclusive d'une de ses gammes de produits. Ce partenariat, actuellement en phase de démarrage, pourrait être, en fonction des résultats obtenus, étendu à d'autres

pays. Le succès mitigé ou l'échec de ces partenariats pourrait d'une part, limiter la croissance du Groupe sur certaines zones géographiques et d'autre part, le contraindre à des investissements commerciaux d'une autre nature susceptibles d'affecter de manière plus ou moins significative ses résultats.

Risque lié au développement international

Depuis de nombreuses années, le Groupe réalise une part significative de son chiffre d'affaires consolidé à l'international (la part du chiffre d'affaires réalisé hors de France dans le total du chiffre d'affaires des matériaux composites s'est élevée à 75,6% en 2014, contre 75,2% pour 2013, 73,7% pour 2012 et 74,9% pour 2011) et ce, grâce à un réseau de distribution mondial comprenant à la fois des filiales de distribution (4 filiales et 5 bureaux de vente à l'étranger) et le recours à des distributeurs, la plupart du temps non exclusifs (se reporter aux paragraphes 1.7.2 et 1.7.3. du présent Document de référence pour plus de détails sur le développement à l'international). Cette présence locale, directe ou indirecte s'avère particulièrement importante afin de s'assurer une connaissance du tissu économique, des différents acteurs de chacun de ses segments de débouchés, des pratiques, spécificités et contraintes réglementaires locales afin de faciliter la commercialisation de l'offre du Groupe. Dans ce sens, le Groupe prévoit des recrutements significatifs de commerciaux dans ses 3 zones géographiques (se reporter au paragraphe 4.4 du présent Document de référence). Cependant, malgré cette proximité sur le terrain, la montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du Groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, sur un ou plusieurs de ses marchés, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques liés à l'outil industriel

Risques liés à l'adéquation de l'outil industriel et des capacités de production actuelles

Le Groupe dispose à ce jour de trois sites de production dont les capacités encore disponibles devraient lui permettre d'absorber une croissance de l'ordre de 30% de ses volumes de production sans investissements capacitaires supplémentaires significatifs (se reporter aux paragraphe 1.5 et 1.8. du présent Document de référence). Le Groupe devra donc veiller en fonction de l'évolution de son carnet de commandes, à l'adéquation de son outil et anticiper toute évolution significative pouvant le contraindre à devoir accélérer son plan d'investissement. Si une telle situation devait se produire à l'avenir, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de la croissance d'un ou plusieurs marchés concernés et serait contraint de mettre en œuvre des investissements importants pour y faire face. Si le Groupe n'était pas alors en mesure de mettre en œuvre les investissements nécessaires pour répondre à la demande de ses clients ou si le coût de tels investissements s'avérait significatif et n'était pas compensé par des volumes de commandes à la hauteur des investissements réalisés, une telle situation serait susceptible d'avoir un impact défavorable sur la croissance du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

A l'inverse, afin de se prémunir contre un niveau de sous-activité, le Groupe mène à la fois une politique de prospection commerciale active notamment à l'international ainsi qu'un effort de R&D soutenu dans le but de développer son offre à destination de nouveaux domaines d'application.

Risques liés à l'activité de recyclage

Depuis 2008, le Groupe a complété son offre d'une prestation associée de recyclage de ses matériaux (se reporter au paragraphe 1.5.1. du présent Document de référence), ce qui peut constituer un facteur déterminant dans l'obtention de certains marchés, et notamment ceux qui concernent les projets d'architecture. Cette activité a été développée dans le cadre d'un joint-venture avec Solvay. Même si le Groupe dispose de l'ensemble de la propriété intellectuelle relative au processus unique au monde de recyclage des composites PEC-PVC par le biais d'une licence concédée par Solvay à titre gratuit pour les activités couvertes par le Groupe et pour une durée qui s'achèvera lors de la tombée dans le domaine public du dernier brevet couvert par la licence, il n'en demeure pas moins que le traitement industriel des matériaux à recycler est réalisé pour une très large part au sein d'une usine détenue majoritairement et opérée par une filiale du groupe Solvay.

Si les choix industriels et/ou stratégiques de ce partenaire devaient le conduire à fermer ce site de traitement, le Groupe ne serait plus en mesure de commercialiser cette prestation, ne disposant pas de ses propres installations. Même si cette activité ne contribue que dans une faible mesure au chiffre d'affaires du Groupe, elle constitue un élément marketing différenciateur fort qui peut en revanche s'avérer déterminante pour certains clients quant au choix des matériaux du Groupe. Aussi, l'arrêt de l'activité recyclage pourrait avoir une incidence défavorable plus ou moins significative sur l'activité et le développement du Groupe principalement sur le segment des projets « d'architecture » En outre, la co-entreprise fait partie d'une business-unit du partenaire ayant fait l'objet d'une cession en 2013 à un groupe financier détenant des participations dans l'industrie chimique : cette opération a été autorisée par l'Union Européenne, sous condition de la réalisation de certains désinvestissements dans les domaines d'activité concernés. Les cessions proposées sont actuellement examinées par les autorités européennes chargées du contrôle des concentrations. La Société n'est pas informée d'intentions du repreneur qui le conduiraient à discontinuer cette activité.

Dans l'hypothèse d'une telle situation, le bénéfice de la licence accordée ne serait pas remis en cause. En revanche, la Société serait dans l'incapacité de l'utiliser tant qu'un nouveau partenariat avec un acteur industriel du secteur de la chimie disposant d'installations ad'hoc n'aura pas été conclu.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures de gestion de ce risque relatif à l'échéance de la licence octroyée du fait de la tombée dans le domaine public du dernier brevet couvert par la dite licence, soit à l'horizon 2028, le Groupe considère que les travaux de mise au point et d'ajustements technologiques développés depuis l'octroi de cette licence lui confère une avancée technologique face à un tiers qui souhaiterait mettre en œuvre cette technologie. La Société estime qu'un délai de plusieurs années serait nécessaire pour maitriser le procédé.

Risques liés à la qualité des produits du Groupe

La croissance des ventes du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits et de ses rapports avec ses clients. Le Groupe, certifié ISO 9001, a mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Celles-ci comprennent : la politique QSE, la responsabilité de la direction, le management des ressources, la réalisation du produit. Une revue est faite via des tableaux de bord et de l'avancement des projets avec une focalisation sur les actions difficiles (audits internes et externes).

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés. Les ventes de matériaux sont accompagnées d'une garantie qui peut atteindre 30 ans. A cet effet, la Société dispose d'une couverture d'assurance en responsabilité produits (police pour « Garantie de défaut de fabrication ») et comptabilise en sus une provision pour garanties, qui se sont révélées être suffisantes à ce jour, pour faire face aux réclamations des clients (se reporter au paragraphe 1.10.5 concernant les assurances et à la note 2.21 du Rapport Financier figurant au paragraphe 4.6 du présent document de référence sur les provisions). Le Groupe ne peut cependant pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité liés à ses produits d'une importance telle qu'ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe. Le Groupe ne peut pas non plus exclure qu'en cas de mise en œuvre de la garantie pour défectuosité des produits commercialisés, la responsabilité civile ou contractuelle des sociétés en cause ne soit engagée, ce qui pourrait par ailleurs entraîner des conséquences financières défavorables sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques liés à la gestion du BFR et à la saisonnalité des ventes

Certaines activités du Groupe, comme la gamme de Protection solaire et Façades microclimatiques dans le marché Architecture, ou encore le Yachting, le Mobilier extérieur et la Protection solaire dans le marché Consumer, sont soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de leurs clients (voir la présentation de l'offre au paragraphe 1.2.4.). De cette période de relative concentration de l'activité, qui s'étend de mars à septembre dans l'hémisphère nord où sont encore majoritairement concentrées ses ventes, il résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion

des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux cette période ainsi que les contraintes financières liées à un besoin en fonds de roulement plus ou moins marqué selon la période de l'année.
De la même manière, l'expansion internationale pourra entraîner des contraintes financières liées au financement du besoin en fonds de roulement.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin, d'une part, de gérer au mieux cette saisonnalité et, d'autre part, de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et notamment une direction des achats et une direction industrielle dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Le développement de nouveaux marchés d'application acycliques ou avec des cycles décalés, notamment dans l'hémisphère sud, mais également sur des zones et des pays variés en termes de cycles, devrait également contribuer à atténuer la saisonnalité actuelle.

Cependant, malgré toutes les mesures mises en œuvre par le Groupe, une forte croissance des activités soumises à la saisonnalité par rapport aux capacités d'absorption de la croissance du Groupe dans ces domaines pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques liés à la dépréciation des stocks

La valeur brute des stocks représente au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 respectivement 23,7% et 33,1% du total de bilan, le résultat ; la situation financière et les perspectives du Groupe pourraient donc se trouver impactés par une provision pour dépréciation de stocks significative.

Cependant, des procédures de gestion de ce risque ont été mises en place. Les achats et stocks de matières premières sont majoritairement gérés dans le système d'information intégré. Les commandes résultent d'informations de planification industrielle, déclenchées par l'identification de besoins de fabrication (commandes, prévisions, etc.). Afin d'abaisser son besoin en fonds de roulement sur ces achats, le Groupe a recours aux stocks consignations, qui n'entraînent une facturation par le fournisseur qu'au moment de la consommation des matières consignées. Sous leur forme brute, les matières premières sont peu exposées à un risque de péremption rapide. En revanche, sous leur forme préparée (plastisols), la durée de péremption est de quelques jours au plus : c'est pourquoi ces préparations sont faites uniquement sur ordre de fabrication identifié. Les produits intermédiaires et/ou finis sont également peu concernés par le risque de péremption, mais davantage par le non-écoulement qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché. C'est la raison pour laquelle une provision pour faible rotation est constituée sur ces références. Enfin, une provision spécifique au titre du « lower of cost or market » est constituée sur les produits présentant des défauts d'aspect dont le prix de vente sera inférieur aux prix habituellement pratiqués.

Il résulte de cette gestion rigoureuse une maîtrise au titre des derniers exercices clos du taux de provisionnement global sur stocks qui s'établit à 9,3% au 31 décembre 2014, contre 9,8% au 31 décembre 2011, 7,1% au 31 décembre 2012 et 6,8% au 31 décembre 2013.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de sa production, de ses ventes, de sa logistique et pour la tenue de sa comptabilité et de son reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Malgré une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information et de ses infrastructures, une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Un nombre croissant de sociétés ont en effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre,

dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Le Groupe pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe, liée à de telles intrusions ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

1.10.3. Risques juridiques

Risques liés à la règlementation et à son évolution

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, aux émissions ou rejets de toutes natures, à l'utilisation, à la production, à la traçabilité, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels et à la dépollution de l'environnement. Le Groupe est également soumis à des exigences contraignantes en matière de sécurité, notamment concernant les normes anti-incendie appliquées aux produits du Groupe et à ses sites de fabrication.

Dès Juin 2007, le Groupe Serge Ferrari s'est mis en conformité avec la réglementation REACH (Registration Evaluation and Authorisation of Chemicals). En outre, le Groupe a également engagé une démarche pour anticiper et dépasser ces exigences réglementaires européennes. En effet, Serge Ferrari évalue régulièrement la performance sanitaire et environnementale de ses matériaux composites grâce à cinq indicateurs clés : Précaution sanitaire, Qualité de l'air intérieur, Empreinte environnementale, Economie circulaire et Contenu renouvelable. Ces indicateurs du Système Eco IDentity mesurent les progrès accomplis au-delà des exigences réglementaires. Le Groupe est par ailleurs membre de plusieurs organisations opérant dans le domaine du développement durable, dont l'association Orée et l'institut INSPIRE (se référer au Rapport social et environnemental au chapitre 2.1 du présent Document de référence).

Le respect de ces réglementations impose que le Groupe engage des dépenses régulières et importantes. De plus, cet environnement réglementaire évolue fréquemment et ce, dans un sens de plus en plus restrictif. Un manquement à ces règlementations ou l'incapacité du Groupe à s'adapter aux futures évolutions en la matière pourrait entraîner des sanctions de diverses natures : financières, civiles, administratives ou pénales, et pourrait conduire au retrait des permis et licences nécessaires pour la poursuite des activités (classement ICPE de ses sites industriels en France). Des changements dans ces lois et règlements et leur interprétation pourraient conduire à des dépenses et/ou à des investissements significatifs concernant principalement l'outil industriel et/ou l'adaptation de la formulation de ses produits, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et ses perspectives.

Risques liés à la protection des droits de propriété intellectuelle

La croissance future du Groupe dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle ainsi que de sa capacité à conserver en interne son savoir-faire en termes d'innovation mais également d'ingénierie de processus de fabrication et de conception d'équipements industriels. Malgré les efforts entrepris par le Groupe pour protéger ses éléments de propriété intellectuelle, il ne peut garantir le niveau de protection qui sera accordé à son portefeuille de brevets et de marques et éviter les risques de contrefaçon de ses produits, d'appropriation ou d'utilisation illicite de ses droits de propriété intellectuelle.
C'est pourquoi le Groupe attache une attention toute particulière à conserver et développer son savoir-faire de conception d'équipements industriels :

- d'une part, car il s'agit d'une forme de protection intellectuelle non volatile alors même que certains brevets relatifs à la technologie Précontraint® sont d'ores et déjà tombés dans le domaine public ;
- d'autre part, car en l'absence d'équipements ad hoc que seul le Groupe sait concevoir, la fabrication de matériaux souples à qualité égale s'avérerait extrêmement difficile.

Concernant le Précontraint®, le Groupe a déposé un brevet en 1974, aujourd'hui tombé dans le domaine public. Désormais, la protection du procédé Précontraint® (qui est détaillé au chapitre 1.2.1 du présent Document de référence) est assurée par les savoir-faire du Groupe, qui peuvent être qualifiés de "propriétaires" en raison du track-record des développements qui ont été nécessaires à la mise au point progressive de celui-ci. En effet, depuis 1974, les équipes du Groupe dédiées à la conception et à la fabrication des machines ont constamment développé et amélioré la technologie Précontraint® sur les lignes de production de La Tour-du-Pin. Le Groupe, qui conçoit et fabrique ses propres machines de production à travers sa filiale CI2M, jouit donc également de la protection liée à la production des équipements, mais aussi à celle qui résulte de l'utilisation de la technologie. Par conséquent, la barrière à l'entrée est telle qu'un concurrent qui chercherait à obtenir un niveau de qualité similaire se verrait dans l'incapacité de se lancer dans la conception et la production de telles machines, car cela représenterait un coût disproportionné par rapport à ses espérances de gain de parts de marché. Les concurrents utilisent donc généralement les équipements standards, qui ne permettent pas d'accéder à la technologie mise en œuvre par le Groupe Serge Ferrari.
Concernant le risque lié à la protection des droits de propriété intellectuelle sur le recyclage, se reporter au paragraphe 1.10.2. du présent Document de référence.

Limites de la protection conférée par les brevets et autres droits de la propriété intellectuelle

Le succès commercial du Groupe et la protection de ses innovations dépendent notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets, marques, dessins et modèles et demandes y afférentes ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses brevets, ses secrets commerciaux et son savoir-faire industriel - Se référer au paragraphe 1.6.2.2. Portefeuille de brevets).

La Société consacre d'importants efforts financiers et humains à la protection de sa technologie et met en œuvre des moyens communément utilisés dans l'industrie à cet effet (tels que le dépôt de demandes de brevets portant tant sur les inventions principales que sur des développements complémentaires). A la connaissance de la Société, les inventions incorporées dans le processus de fabrication de la Société ont été ou sont protégées par ses brevets et ses demandes de brevets (cf. paragraphe 1.6.2. du présent Document de référence).

Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses brevets et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

En effet, tout d'abord, la Société ne peut garantir l'issue des demandes de brevets qu'elle a déposées, lesquelles supposent un examen préalable par les offices de propriété industrielle concernés avant une éventuelle délivrance du titre.

De plus, même délivrés, des brevets peuvent toujours être antériorisés, soit par des demandes de brevets antérieures non encore publiées, soit par des divulgations antérieures de l'invention.

Malgré les recherches d'antériorités et la veille qu'il effectue, le Groupe ne peut donc être certain d'être le premier à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait, notamment, que dans la plupart des pays, la publication des demandes de brevets a lieu 18 mois après le dépôt des demandes.

Enfin, la durée de protection d'un brevet est limitée dans le temps. Cette durée varie selon les territoires à compter de la date de dépôt de la demande de brevet (20 ans en France et en Europe). C'est pourquoi le procédé Précontraint® qui a été déposé en 1974 est aujourd'hui tombé dans le domaine public

La Société peut par ailleurs être amenée à déposer des marques, dessins et modèles.
S'agissant des marques, à l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné.

S'agissant des dessins et modèles, la Société ne sera pas protégée dans les pays dans lesquels elle n'aura pas déposé sachant qu'elle ne pourra pas déposé dans ces pays si elle a déjà effectué des dépôts portant sur le même dessin et modèle dans un autre pays depuis plus de 12 mois.

Le Groupe pourrait donc rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'obtention de certains de ses titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins ou modèles).

De plus, la seule délivrance d'un brevet, le seul enregistrement d'une marque ou d'un dessin et modèle ne garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester avec succès la validité ou l'opposabilité des brevets, marques, dessins et modèles ou demandes y afférentes de la Société devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire la portée de ces titres, aboutir à leur invalidation totale ou partielle ou permettre leur contournement par des concurrents.

Enfin, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle de la Société, de développer ou de commercialiser les produits de la Société ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays.

En conséquence, les droits de la Société sur ses brevets, ses marques, ses dessins et modèles, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. La Société ne peut donc garantir de manière certaine que :

- la Société parviendra à développer de nouvelles inventions brevetables ;
- les demandes de brevets de la Société en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- les brevets délivrés à la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les droits de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et droits de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des tiers ne revendiqueront pas la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de la Société ; et
- des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participés.

Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire de la Société

Il est également important pour la Société de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux. Or, la Société peut être amenée à fournir, sous différentes formes, des informations, technologies, procédés, savoir-faire, données ou renseignements, non brevetés et/ou non brevetables, aux tiers avec lesquels elle collabore (tels que des entités publiques ou privées, ses distributeurs, ou ses sous-traitants) concernant les recherches, le développement, la conduite de tests, la fabrication et la commercialisation de ses produits. Dans ces hypothèses, la Société exige généralement la signature d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, ces éléments n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une divulgation ou une utilisation illicite par des tiers des secrets et savoir-faire détenus par la Société. Et ce, malgré les précautions, notamment contractuelles, prises par la Société avec ces entités.

Rien ne permet donc de garantir que les tiers concernés (i) préserveront la confidentialité des innovations ou perfectionnements non brevetés et du savoir-faire de la Société, (ii) ne divulgueront pas les secrets commerciaux de la Société à ses concurrents ou ne développeront pas indépendamment ces secrets commerciaux et/ou (iii) ne violeront pas de tels accords, sans que la Société n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits de la Société sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et la Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie, des produits ou dispositifs semblables ou similaires dans leur nature ou leur destination à ceux de la Société ; et
- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats de la Société.

Limites spécifiques liés à la violation de droits de propriété intellectuelle

Il est important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'exploiter librement ses produits sans que ceux-ci ne portent atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Serge Ferrari.

Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société

La Société continue donc de diligenter, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, les études préalables qui lui semblent nécessaires au regard des risques précités avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits. Avec l'aide de ses cabinets conseils en propriété industrielle, elle maintient notamment une veille sur l'activité (notamment en termes de dépôts de brevets) de ses concurrents.

Toutefois, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie est difficile. La Société ne peut ne peut pas garantir de manière certaine :

- qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés en raison de la portée territoriale des droits de propriété industrielle ;
- que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- qu'il n'existe pas des brevets, d'interprétation complexe, ou autres droits de propriété intellectuelle susceptibles de couvrir certains produits, procédés, technologies, résultats ou activités de la Société et que des tiers agissent en contrefaçon ou en violation de leurs droits à l'encontre de la Société en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés ;
- qu'il n'existe pas de droits de marques, de dessins et modèles ou d'autres droits de propriété intellectuelle antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ; et/ou
- que les noms de domaine de la Société ne feront pas l'objet, de la part d'un tiers qui disposerait des droits antérieurs (par exemple des droits de marques), d'une procédure UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) ou assimilée ou d'une action en contrefaçon.

Un litige intenté contre la Société, quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts très substantiels et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si ces poursuites étaient menées à leur terme et devaient se solder en défaveur de la Société, cette dernière pourrait être contrainte d'interrompre (sous astreinte) ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou des procédés visés par ces procès, ce qui affecterait de façon significative ses activités. Certains concurrents disposant de ressources plus importantes que la Société pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure complexe. Tout litige de ce type pourrait donc affecter la faculté de la Société à poursuivre toute ou partie de son activité dans la mesure où la Société pourrait être tenue :

- de cesser, de vendre ou de ne pas utiliser l'un de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;

- d'obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables ;
- de revoir sa conception ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits afin d'éviter d'empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible ou être long et coûteux, et pourrait, de fait, impacter ses efforts de commercialisation.

Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de la Société par des tiers
D'autres sociétés pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments de la technologie de la Société protégés ou non par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour la Société. La Société ne peut pas garantir de manière certaine qu'elle n'intentera pas de contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir le monopole conféré par ses droits de propriété intellectuelle (notamment ses brevets, marques, logiciels, dessins et modèles ou noms de domaine), ses secrets commerciaux ou son savoir-faire en justice.

Une action en justice à l'initiative de la Société pourrait donc s'avérer nécessaire afin de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire. Tout litige pourrait entraîner des dépenses significatives, influer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée.

Incidence d'une action judiciaire
La survenance de l'un de ces évènements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Cependant, au jour de l'enregistrement du présent Document de référence, la Société n'a été confrontée à aucune de ces situations ni impliquée dans un quelconque litige, en demande ou en défense, relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

1.10.4. Risques financiers

Risques de change

En raison du caractère international des activités et des implantations du Groupe, ce dernier est confronté à des fluctuations des taux de change des différentes devises lesquelles ont un impact comptable direct sur les comptes consolidés du Groupe, et qui se traduisent par un risque de transaction sur les revenus et les charges libellés en devises et un aléa portant sur leur conversion en euros dans les bilans et les comptes de résultat des filiales étrangères à la zone euro.

En 2014, la répartition du chiffre d'affaires consolidé en devises a été la suivante : 81% en euros, 11% en dollars américains et 6% en francs suisses, le solde étant réalisé en yens japonais, couronnes norvégiennes et autres devises. Dans le même temps, environ 80% en valeur des achats de matières premières et prestations ont été engagés en euro et 20% en dollars américains. Aussi, même si le Groupe bénéficie d'un adossement mécanique partiel, une exposition résiduelle demeure. Enfin, une partie des fabrications du groupe est réalisée en Suisse (micro-câbles PET et matériaux composites) dans une monnaie de compte distincte de l'euro. Ces facturations annuelles intragroupe, de l'ordre de 45 millions de CHF ont fait l'objet de politique de couverture partielle. Au titre de l'exercice 2013, le résultat de change était une perte de 418 milliers d'euros et un profit de 566 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le groupe rappelle au paragraphe 4.4 du présent document de référence les conséquences de l'évolution de la parité EUR/CHF suite à la décision de la Banque Nationale Suisse de supprimer au 15 janvier 2015, le taux plancher de 1,20 qui liait depuis septembre 2011 le franc suisse à l'euro.

- risque de change opérationnel
L'impact de la variation du cours du dollar américain contre euro et du franc suisse contre euro de +/- 20% sur les flux nets (ventes libellées en devises – achats libellés en devises) au compte de résultat aurait eu l'impact suivant sur le résultat avant impôt et les capitaux propres au 31 décembre 2014 :

		Sur le résultat avant impôts		Sur les capitaux propres avant impôts	
(en milliers d'euros)	Taux moyen 2014	Impact d'une hausse de 20%	Impact d'une baisse de 20%	Impact d'une hausse de 20%	Impact d'une baisse de 20%
EUR / USD	1,33	1,06	1,59	1,06	1,59
Impact (en EUR)		1 806	-1 204	1 806	-1 204
EUR / CHF	1,21	0,97	1,46	0,97	1,46
Impact (en EUR)		-4 636	3 091	-4 636	3 091
Total		**-2 830**	**1 887**	**-2 830**	**1 887**

(impact d'une hausse ou d'une baisse de la devise étrangère contre euro, en dehors de toute opération de couverture)

De nouvelles variations significatives et durables des taux de change pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe, sa situation financière ou ses perspectives. Entre le 1er janvier et le 31 mai 2015, l'USD contre EUR s'est apprécié en moyenne de 19% par rapport à la même période de 2014 ; l'appréciation moyenne du CHF contre EUR a été de 14% par rapport à la même période de 2014.

La politique de couverture du Groupe vise à la protection de cours budget sur ses flux commerciaux en USD et en CHF. Le Groupe recoure habituellement à des opérations de couverture du risque de change pour une quote-part de 50% environ sur ses principales devises de transaction : USD et CHF. Néanmoins les annonces de la Banque Nationale Suisse le 15 janvier sur l'arrêt du maintien du cours plancher de 1,20 et de la BCE le 22 janvier sur son programme de quantitative easing ont amené l'entreprise à revoir ses cours budget 2015 arrêtés en octobre 2014 et à revoir la politique de couverture associée. En octobre 2014, les cours retenus pour la détermination du budget 2015 et, le cas échéant, la mise en place de couverture des flux de devises, étaient de 1,30 USD pour 1 EUR et de 1,20 CHF pour 1 EUR. Les évolutions constatées sur les changes en janvier 2015 ont amené la Société à modifier ces cours budget et à adapter, le cas échéant, sa politique de couverture du risque de change. A la date d'établissement du présent document de référence, les seules couvertures de change en vigueur conclues par la Société portent sur le dollar américain.

- risque de change financier

Au 31 décembre 2014, les positions d'actifs et passifs financiers étaient les suivantes :

(en milliers de devises)	USD	CHF
Actifs financiers / Trésorerie	2 139	---
Passifs financiers	---	5 350

Ces actifs et passifs financiers, qui n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2014, ne font pas l'objet de couvertures de change.

- risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères
La ventilation des actifs non courants consolidés est mentionnée en Note 21 de l'annexe aux comptes consolidés. Les actifs non-courants localisés en France sont libellés en euros. Les actifs non-courants localisés en Suisse ont été convertis sur la base d'un cours de clôture au 31 décembre 2014 de 1,2024 CHF pour 1 EUR

Au 31 décembre 2014, les couvertures de changes existantes sont précisées dans la note 31 aux états financiers présentés au paragraphe 4.6 du présent document de référence.

Risques liés aux clients

Au titre des exercices 2013 et 2014, la contribution du principal client du Groupe au chiffre d'affaires consolidé est restée inférieure à 9% du chiffre d'affaires total, et celles des cinq premiers d'entre eux à 15,6% en 2014 contre 17% en 2013. Le Groupe estime donc ne pas être confronté à une situation de

dépendance vis-à-vis d'un client et ce d'autant plus que les principaux d'entre eux sont des distributeurs qui s'adressent à plusieurs centaines de clients finaux régionaux ou locaux. Il est également précisé que sur les 300 premiers clients présents en 2012 , 197 étaient déjà clients du Groupe 10 ans auparavant, ce qui témoigne de la pérennité des relations.

Le Groupe estime également le risque lié à la solvabilité de ses clients comme faible et n'a été que rarement confronté à des difficultés de recouvrement ou impayés. Ainsi, au titre de l'exercice 2014, la variation nette des provisions pour dépréciations du poste clients s'est élevée à 82 milliers d'euros contre 214 milliers d'euros en 2013 (se reporter également à la note 31 « Informations sur les risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés insérés au chapitre 4.6 du présent Document de référence). Toutefois, compte tenu du poids de certains distributeurs dans les créances clients du Groupe, la société ne peut exclure que des provisions ou des pertes sur ces créances clients pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe, sa situation financière ou ses perspectives

Risques liés aux fournisseurs

Compte tenu de son degré d'intégration verticale (se reporter au paragraphe 1.5. du présent Document de référence), le Groupe limite de façon significative son risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur et / ou prestataire. Pour la plupart des approvisionnements, le Groupe dispose au moins d'un double sourcing possible.

A l'image de ses concurrents, le Groupe est contraint de mobiliser des ressources afin de s'assurer un stock suffisant pour limiter toute difficulté ou retard d'approvisionnement.
Le département R&D travaille en permanence à des projets de développement de produits de substitution pour de nombreux composants chimiques intervenant dans la formulation des matériaux composites souples du Groupe. Dans l'attente de la mise au point d'un tel produit, toute difficulté ou retard d'approvisionnement pourrait avoir un impact sur la vente de certaines gammes produits et avoir ainsi un effet plus ou moins significatif sur les ventes, les résultats et les perspectives du Groupe.

Risques de liquidité

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment. Au 31 décembre 2014, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient 45 178 milliers d'euros, sous l'effet des levées de capitaux réalisées par la Société en juin 2014 à l'occasion de son introduction en bourse.

En outre, le groupe dispose d'un contrat d'affacturage sur des clients français et étrangers d'un montant maximum de 20 millions d'euros dont 13,1 millions d'euros étaient utilisés au 31 décembre 2014.

L'échéancier de la dette bancaire figure à la note 17 des états financiers insérés au chapitre 4.6 du présent document de référence.

Les financements bancaires du Groupe comportent des clauses de respect de ratios financiers (« covenants ») comme cela est détaillé en note 31 de l'annexe aux comptes consolidés 2014 insérée au chapitre 4.6 du présent Document de référence. Le non-respect de ces ratios, ou l'absence de waiver ou d'autorisation préalable des établissements bancaires prêteurs, pourrait entraîner l'exigibilité immédiate du capital restant dû à la date de non-respect, à défaut d'obtenir l'accord du pool bancaire de renoncer au remboursement anticipé du solde dû.

Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle sur la base d'états financiers établis en application du référentiel comptable CRC 99-02 jusqu'au 31 décembre 2013 inclus et en normes IFRS à compter du 1er janvier 2014 :

- Ratio de leverage (Dette nette / EBITDA) avec un maximum de 3 à respecter au 31 décembre 2014.
- Ratio de gearing (Dettes / Fonds propres) avec un maximum de 1,1 à respecter au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013 et 2014, ces ratios étaient respectés.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date du présent Document de référence.

Risques de taux

Ce point est développé note 31 « Informations sur les risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés 2014 insérés au chapitre 4.6 du présent Document de référence.

Au 31 décembre 2014, la totalité des emprunts et dettes financières s'établit à 27 717 milliers d'euros dont 23 268 milliers d'euros ont été souscrits à taux variable.
Les contrats de financements mis en œuvre avec les banques prévoient que près de 50% du nominal de l'emprunt contracté à taux variable fasse l'objet d'une couverture de taux, au 31 décembre 2013, 5 956 milliers d'euros ont ainsi fait l'objet d'un contrat de couverture de taux (mise en place de swaps payeurs à taux fixe).

Au regard du coût de l'endettement financier net constaté au titre de l'exercice 2014 majoré de la variation de juste valeur des instruments de couverture de taux, soit (575) milliers d'euros, une variation de +/- 10% des taux d'intérêt applicables sur l'ensemble de l'endettement financier aurait eu un impact après impôt de l'ordre de -1% du résultat net consolidé 2014 et peut ainsi être considéré comme marginale.

Risques liés au CIR

Au titre de sa politique d'innovation, le Groupe bénéficie du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui ouvre droit à un crédit d'impôt pour les entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent notamment les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes publics ou privés et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe. Le CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 512 milliers d'euros.

Risques liés à l'accès à des avances publiques

Au 31 décembre 2014, le Groupe bénéficie d'une avance remboursable OSEO de 107 K€ octroyée en janvier 2013, dont le remboursement sera effectué en huit échéances telles que présentées ci-dessous :

- 10,8 K€ à rembourser les 31 décembre 2015, 31 mars 2016, 30 juin 2016 et 30 septembre 2016, puis
- 16 K€ à rembourser les 31 décembre 2016, 31 mars 2017, 30 juin 2017 et 30 septembre 2017.

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée.

1.10.5. Assurances et couvertures des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités. Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, bien qu'ils soient couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils résultaient d'une défaillance dans la prestation de fabrication ou

d'installation réalisée par un tiers, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption des activités du client final pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

Les principales polices du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance de réputation internationale, sont les suivantes :

• **Responsabilité civile générale** en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait des activités du Groupe. Les limites globales de garantie sont :
- Responsabilité civile Exploitation : 8 millions d'euros par sinistre ;
- Responsabilité civile après livraison : 16 millions d'euros par année d'assurance
- Défense et recours : 100 milliers d'euros.

La responsabilité civile professionnelle est également comprise dans ce programme en garantie additionnelle au contrat et fait l'objet d'une limite spécifique de 800 milliers d'euros.

Assurances Dommages aux biens et pertes d'exploitation dont les principales limites globales sont les suivantes avec une limite de 65 millions d'euros par sinistre :
- « Dommages aux biens » limitée à 136 millions d'euros pour les risques incendies, explosions et risques spéciaux et à 2 millions d'euros pour les inondations – Franchise de 300 milliers d'euros par sinistre ;
- « Pertes d'exploitation » limitée à 60 millions d'euros de marge brute - Franchise de 3 jours ouvrés ;

Dans le cadre de ces deux polices, le Groupe conduit depuis de nombreuses années une politique de prévention des risques en sollicitant l'intervention d'ingénieurs conseil auprès de ses assureurs, en conduisant des audits annuels et en mettant en œuvre les recommandations issues de ces opérations.

Garantie de défaut de fabrication, pour les gammes Matériaux composites pour l'architecture et les produits imper-respirants . La limite globale est de 1 524 milliers d'euros par an et de 762 milliers d'euros par sinistre.

Le Groupe bénéficie également des polices suivantes :
- Transport – stocks et transits,
- Hommes-clés (Sébastien FERRARI et Romain FERRARI),
- Flotte automobile,
- Assurance-crédit,
- Responsabilité civile des dirigeants.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de polices d'assurances pour ses entités suisses.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

Le montant des charges comptabilisées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'est élevé à 875 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014.

1.10.6. Risques liés à l'organisation de la société

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés et au besoin d'attirer et de fidéliser le personnel clé

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées**.**
Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante ainsi que des dirigeants des entités opérationnelles et responsables de départements tels que la recherche & développement, le marketing ou la supply-chain. De plus, les dirigeants du Groupe sont très fortement présents au capital de la Société : se reporter au paragraphe 5.1.1 du présent Document de référence

pour l'actionnariat et au paragraphe 3.1. du présent Document de référence pour la description de l'équipe de direction.
Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus fortes en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants, des commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis progressivement en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de développement, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur un ou plusieurs de ses marchés actuels ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables.
Malgré la structure mise en place à cet effet et la courbe d'expérience du Groupe en la matière, la réalisation de nouvelles acquisitions pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

1.10.7. Procédures judiciaires ou d'arbitrage

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

2. Responsabilité sociétale de l'entreprise

2.1. Rapport social et environnemental

Le rapport social et environnemental a fait l'objet d'un tiré à part présenté sous forme de document séparé sur le site de la société www.sergeferrari.com proposant au lecteur une qualité de lecture supérieure à celle de l'insertion aux pages 59 à 120 du présent Document de référence.

Le reporting social, sociétal et environnemental porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 et couvre les entités suivantes : Serge Ferrari Group SA, Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari Brasil, Ferfil SA, Serge Ferrari Tersuisse SA, Serge Ferrari AG, Texyloop SAS, CI2M SASU, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Latino America, Serge Ferrari Asia Pacific, et Serge Ferrari Japan. Ces entités sont toutes intégrées globalement dans le reporting RSE. En outre, la joint-venture Vinyloop Ferrara SAP détenue à 40% par Texyloop est exclue du périmètre du reporting RSE. Sur ce périmètre défini, certains indicateurs ont fait l'objet d'exclusion du fait de l'absence d'information de la part des sites du Groupe situés hors de France. Ces exclusions exceptionnelles sont clairement mentionnées dans le rapport, en table de concordance, au cas par cas. Elles ne concernent pas des aspects significatifs. Elles seont incluses dans le rapport sociétal et environnemental portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Rapport RSE 2014

Rapport 2014
des informations sociales,
environnementales
& sociétales

Serge Ferrari

Vertubleu* ! Ce rapport n'est pas un exercice

EDITO

Nous sommes industriels depuis 1974. Nous fabriquons et distribuons des matériaux composites souples servant à de nombreuses applications : architecture tendue, protection solaire, structures légères modulaires, mobilier indoor et outdoor...

Notre histoire a débuté par une innovation technologique majeure : la création du Précontraint®, qui rend la membrane composite plus résistante et plus durable par l'application d'une tension lors de la phase d'enduction (tension bi-axiale durant tout le cycle de fabrication). L'intérêt du Précontraint® réside dans une équation simple : améliorer le rapport poids/performance : faire mieux avec moins. C'est ce rapport poids/performance qui confère à nos matériaux composites les qualités de résistance, de légèreté, de stabilité et de durabilité qui ont convaincu les architectes de prescrire nos produits pour couvrir et habiller les infrastructures du monde entier.

Mais si notre histoire et nos convictions s'inscrivent dans une démarche d'innovation frugale, il n'en reste pas moins que nous sommes des industriels :

- nous consommons des matières premières non renouvelables,
- nos usines consomment et rejettent,
- nos composants relèvent de la chimie de synthèse,
- nos matériaux sont enduits de PVC,
- les déchets sont un sujet,
- nous ne sommes pas à l'abri d'un risque d'accident,
- nos opérateurs évoluent dans un environnement de travail parfois difficile.

C'est pourquoi il nous a semblé important de dresser **la liste des principaux impacts que nous générons et les initiatives que nous prenons pour les limiter** en allant plus loin pour nous inscrire dans une démarche d'économie circulaire. C'est le sens de la création de notre propre filière de recyclage à Ferrara en Italie. Vous trouverez dans ce rapport :

- des informations et chiffres-clés permettant de mieux connaître notre activité ;
- des indicateurs relatifs à notre performance sociale, environnementale et sociétale.

Ce rapport n'est pas un exercice. C'est l'expression d'une démarche de progrès mesuré par des données disponibles, compréhensibles, mesurables et comparables.

Dans ce rapport, nous avons donné la parole à des parties prenantes qui nous ont accompagnés lors de projets importants. Les regards et les échanges que nous entretenons avec ces experts accompagnent et guident notre démarche.

Romain Ferrari | Directeur Général Délégué

* Un mot ancien exprimant la résolution

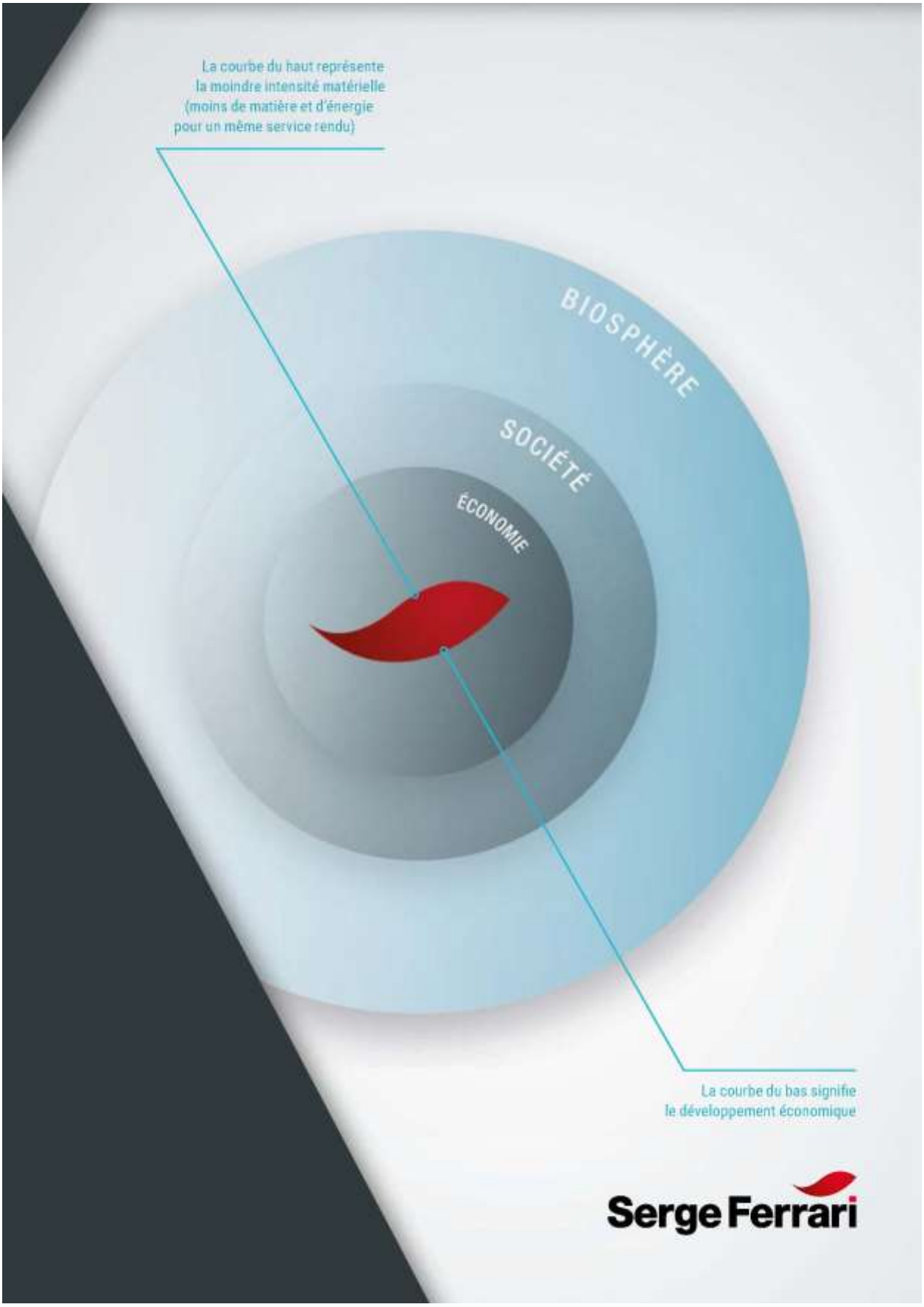
La courbe du haut représente
la moindre intensité matérielle
(moins de matière et d'énergie
pour un même service rendu)
BIOSPHÈRE
SOCIÉTÉ
ÉCONOMIE
La courbe du bas signifie
le développement économique
Serge Ferrari

Sommaire

→ I/ QUI SOMMES-NOUS ?

Nos activités, nos produits
Chiffres-clés
Notre modèle
Notre technologie

→ II/ QUELS SONT NOS IMPACTS SIGNIFICATIFS ET COMMENT LES RÉDUIRE ?

Nos impacts environnementaux
Nos composants relèvent de la chimie de synthèse
Nos usines consomment et rejettent
Les déchets sont un sujet

Nos impacts sociaux
Nos opérateurs évoluent dans un environnement parfois difficile
Nous ne sommes pas à l'abri d'un risque accident
Notre activité fluctue
Notre capital humain est à préserver

Nos impacts sociétaux
Nos clients ont besoin d'être sensibilisés
Nous développons des coopérations avec nos parties prenantes
Nous soutenons l'emploi et l'attractivité de nos territoires

→ III/ ANNEXES

Note méthodologique
Indicateurs et table de concordance
Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

28 minutes de lecture utile...

Il faudra un peu moins d'une demi-heure à un lecteur moyen pour prendre connaissance de ce rapport RSE qui se concentre sur :

- les impacts significatifs,
- les moyens mis en œuvre pour les réduire,
- les initiatives prises pour aller plus loin.

La première partie de ce rapport présente l'entreprise. La seconde se consacre aux impacts. La troisième présente les indicateurs relatifs à l'article 225-Grenelle II. Ces derniers sont présents sur notre site internet.

Une lecture augmentée

Tout au long de votre lecture vous trouverez des QR Codes, vous permettant d'enrichir votre lecture par des contenus vidéo.

Qui
sommes
-nous ?

Nos activités, nos produits

Depuis 1973, Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples innovants livrés sous forme de bobines. D'une application unique, l'entreprise a fait évoluer son offre qui se répartit désormais dans trois secteurs :

→ les matériaux composites innovants pour l'architecture

Toitures tendues composites Précontraint®, protection solaire et façades micro-climatiques, solutions acoustiques, écrans d'étanchéité de sous-couverture.

→ les matériaux composites de spécialités pour les professionnels

Structures légères modulaires pour l'industrie, protection de l'environnement, bio-énergies et sécurité, communication visuelle.

→ les toiles composites «Consumers »

Mobilier indoor et outdoor, yachting, protection solaire.

Les qualités de durabilité, de résistance, de légèreté et de recyclabilité des matériaux permettent d'inscrire l'offre Serge Ferrari dans une démarche de construction durable :

- moindre densité matérielle,
- économie d'énergie,
- stratégie fonctionnelle,
- économie circulaire.

L'économie circulaire, selon **Emmanuel Delannoy**

Pour Emmanuel Delannoy, directeur de l'Institut INSPIRE, l'économie circulaire est l'ensemble des modes de production et de consommation qui permettent de découpler la consommation de ressources naturelles de la création de valeur par l'économie. Elle se traduit par différents leviers : l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, des formes d'économie collaborative... L'économie circulaire constitue une réponse concrète à l'inversion des raretés, de plus en plus probante à l'heure actuelle : les matières premières, notamment fossiles, diminuent, la biodiversité et les sols s'appauvrissent, tandis qu'il existe un gisement – immatériel – sous-exploité : les savoir-faire, les savoirs, les compétences, l'intelligence collective... Pour Emmanuel Delannoy, il s'agit donc d'aller au-delà de la capacité à produire à plus faible coût et d'inverser le schéma issu des révolutions industrielles pour placer la logique de service au centre et celle des matières premières à la périphérie. *« Serre Ferrari est au cœur du sujet ! Le groupe investit et innove largement dans ces domaines d'action. Ces engagements relaient des prises de positions affirmées par les dirigeants. Leur réflexion est aboutie et se reflète notamment dans la volonté de travailler en réseau avec les clients et les fournisseurs pour établir des solutions économiques durables »*, affirme ainsi le directeur de l'institut INSPIRE.

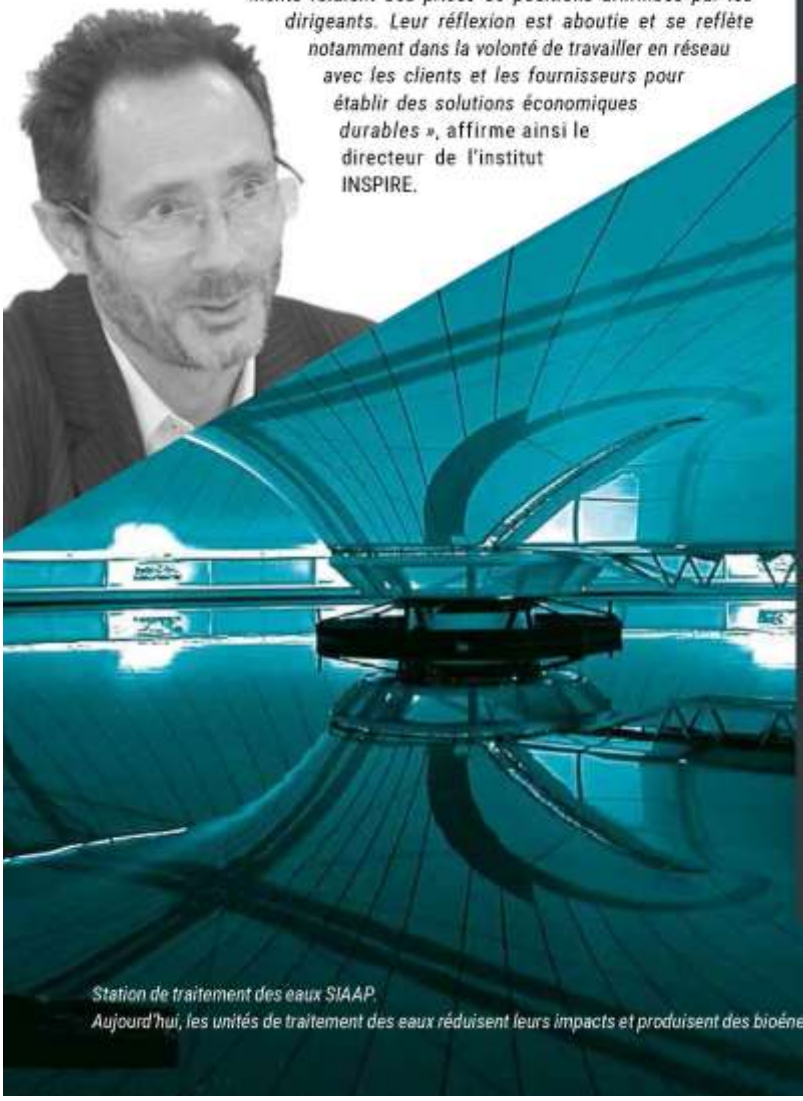

Station de traitement des eaux SIAAP.
Aujourd'hui, les unités de traitement des eaux réduisent leurs impacts et produisent des bioénergies.

NOS REPÈRES HISTORIQUES

- **1973** Création de la société par Serge Ferrari
- **1974** 1ère mise au point du procédé Précontraint®
- **1985** Validation du business model de niches diversifiées
- **1997** Acquisition de l'activité Batyline® (Taraflex)
- **1998** Procédé de base Vinyloop® avec Solvay
- **2000** Acquisition de la société suisse Tersuisse (Lucerne) (JV avec le Groupe Rhodia)
- **2001** Acquisition de la société suisse Forbo-Stamoid (Zurich)
- **2002** Création de Serge Ferrari North America (Floride)
- **2004** Développement de Serge Ferrari Japan (Tokyo)
- **2005** Acquisition de 100% de Tersuisse
- **2007** Développement de Serge Ferrari Asie / Pacifique (Hong Kong)
- **2008 2012** Nouvel ERP Groupe (SAP)
- **2011** Lancement de la marque ombrelle Serge Ferrari
- **2012** Création de Serge Ferrari Brésil Action sur le mix-produits Nouvelle organisation commerciale
- **2013** Reengineering des formulations Plan d'efficacité industrielle
- **2014** Transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration Introduction en bourse

Chiffres clés 2014

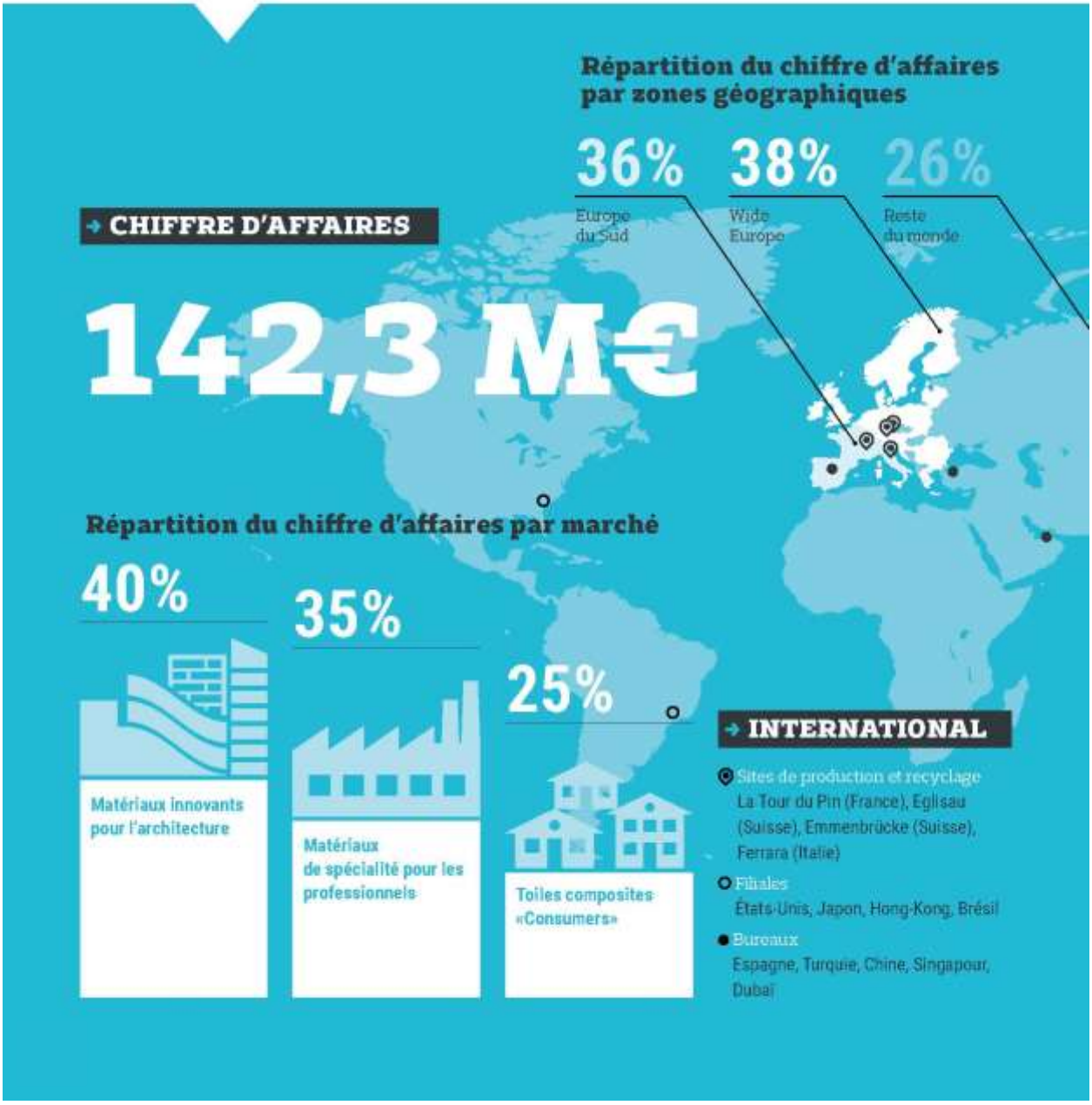

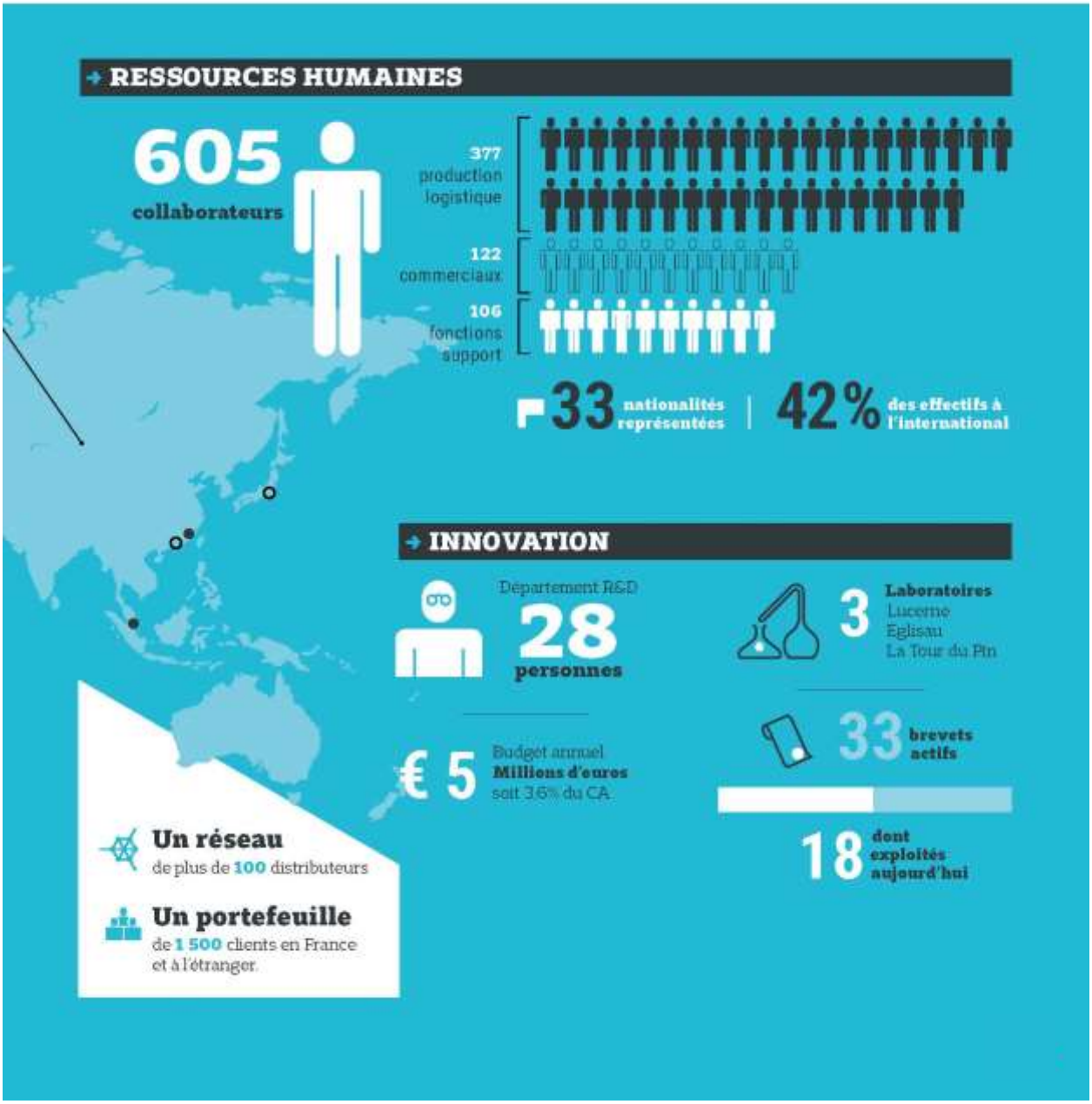
RESSOURCES HUMAINES
605
collaborateurs
377
production
logistique
122
commerciaux
106
fonctions
support
33 nationalités représentées
42% des effectifs à l'international
INNOVATION
Département R&D
28
personnes
3 Laboratoires
Lucerne
Eglisau
La Tour du Pin
€ 5
Budget annuel
Millions d'euros
soit 3.6% du CA
33 brevets actifs
18 dont exploités aujourd'hui
Un réseau
de plus de 100 distributeurs
Un portefeuille
de 1 500 clients en France
et à l'étranger.

Notre modèle

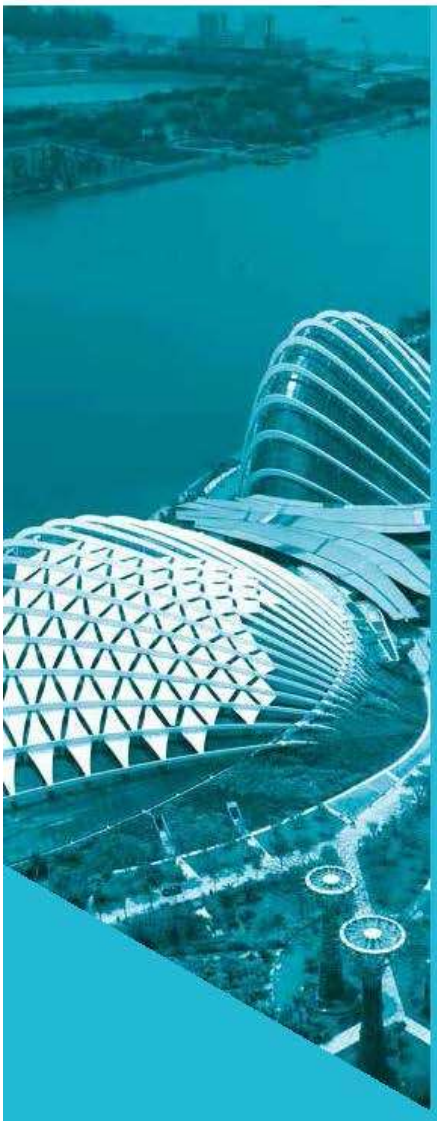

→ Une technologie de production industrielle novatrice

En 1973, Serge Ferrari invente le Précontraint, un matériau breveté qui combine légèreté, résistance et durabilité et offre un rapport poids/performances qui satisfait les demandes des ouvrages les plus exigeants.
Grâce à cette avance technologique, le groupe poursuit son expansion sur de nombreux marchés, notamment à l'international.

→ Alléger les systèmes constructifs

L'utilisation des matériaux composites Précontraint permet de réduire l'intensité matérielle des ouvrages et d'augmenter l'intensité fonctionnelle des ressources.
Ces matériaux sont :

- intrinsèquement économes en matières premières,
- légers, extrêmement résistants et d'une longévité exemplaire,
- rapides à mettre en œuvre (préfabrication avant déploiement),
- aisément modulables, démontables et réutilisables,
- 100% recyclables via le procédé Texyloop.

→ Diminuer la consommation d'énergie

Les membranes composites Précontraint contribuent à l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments grâce à l'obtention de facteurs solaires performants. Ils participent efficacement à la réduction de l'utilisation de la climatisation.

→ Améliorer le confort visuel et acoustique

Les matériaux composites Précontraint procurent, grâce à leurs différentes contextures et ajourations, le juste apport en lumière naturelle ou artificielle, sans sacrifier au confort des usagers. Leurs performances d'absorption acoustique intrinsèques sont élevées et permettent d'éviter d'avoir recours à un matériau absorbant volumineux.

> London Olympic Main Stadium
Le toit en membrane Précontraint a été partiellement démonté et réemployé dans la nouvelle configuration du stade.

Texyloop, selon **Dan Epstein**, responsable développement durable ODA (Olympic Delivery Authority)

> **Scannez le QR code pour voir la vidéo**

Notre technologie

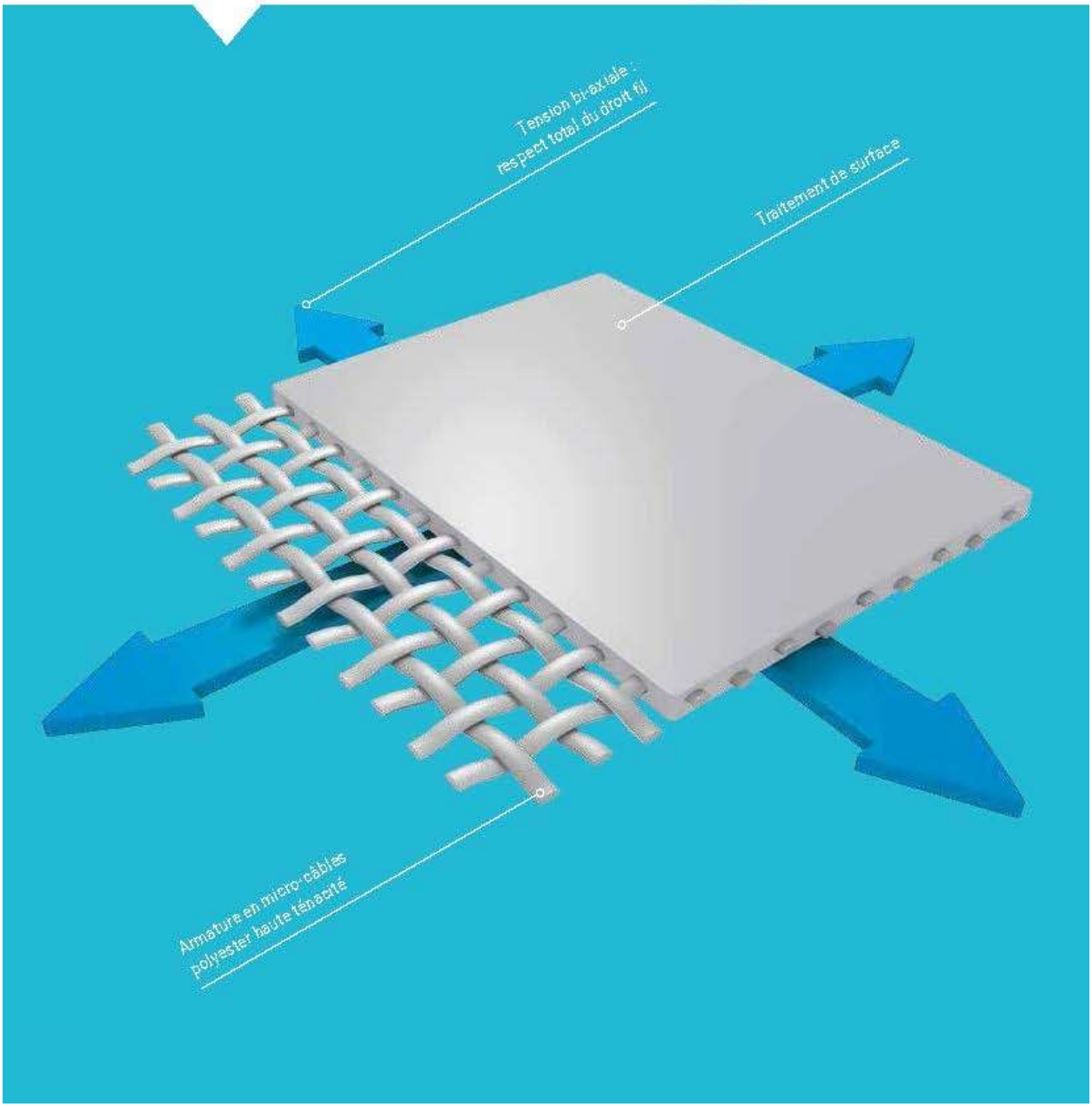

→ Technologie Précontraint : le principe de fabrication

La technologie Précontraint consiste à assurer **une enduction sous tension bi-axiale** (dans le sens de chaine et de la trame) tout au long du cycle de fabrication. L'armature souple en micro-câbles PET haute ténacité est enduite de plusieurs couches de polymères toujours sous tension bi-axiale : il en résulte un double avantage d'**élimination des déformations** sous charge et d'**absence de nécessité d'ajustement périodique** de la tension du matériau après son montage final.

→ Durabilité mécanique et esthétique

Grâce à la tension opérée, l'armature est plus plate. **Elle est mieux protégée par une forte épaisseur d'enduction homogène en crête des fils.**

À l'inverse, les supports produits à partir de technologies industrielles classiques présentent un fort embuvage et sont donc moins protégés par l'enduction, ce qui entraine une détérioration plus rapide.

Matériau composite Précontraint

240 microns de protection (Type I)

» Meilleure protection contre les UV et l'usure

Membrane enduite classique

80 microns de protection (Type I)

» Moins de protection contre les UV et l'usure

→ Stabilité dimensionnelle

La mise sous tension des membranes pendant tout le processus d'enduction leur confère également une très grande résistance à l'étirement sur le long terme. Les matériaux Précontraint offrent **une résistance à l'allongement pratiquement négligeable** dans le sens de la trame comparé à des matériaux classiques.

Matériau composite Précontraint
Sous tension durant 100 heures

Membrane enduite classique
Sous tension durant 100 heures

Quels sont **impacts** et comment

nos
significatifs
les réduire ?

Nos composants relèvent de la chimie de synthèse

IMPACTS

Au cours de nos process de fabrication, nous utilisons de nombreuses matières premières issues de la chimie de synthèse : PET et résines PVC, mais aussi solvants, silicones, vernis, plastifiants. C'est pourquoi nous nous attachons à mesurer et réduire l'empreinte environnementale et sanitaire de nos produits.

INITIATIVES

• **En réalisant des Analyses de Cycle de Vie** (ACV, méthode d'évaluation des impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie) sur nos produits. À ce jour, 86 familles d'articles, soit 65% des références, sont concernées. Ces ACV, normées ISO 14040-44, sont effectuées par des consultants spécialisés indépendants (EVEA Conseil).

• **En créant l'outil Eco-Identity** qui score, pour un produit donné, 5 indicateurs environnementaux et sanitaires. Cet outil permet d'évaluer notre niveau d'anticipation par rapport à des exigences réglementaires potentielles futures, en montrant si notre offre produit est conforme à la législation (R) ou supérieure à ce que demande la législation (R+1 ; R+2 ; R+3). Cet outil, qui concerne aujourd'hui 95 % de nos produits, sera généralisé à l'ensemble de nos gammes en 2015.

• **En mettant en place des FDES** (Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires) **et un EPD** (Environmental Product Declaration) pour plusieurs gammes de produits.

EXEMPLE DE PROFIL ECO IDENTITY : STAMSKIN ZEN

- **PRÉCAUTION SANITAIRE :** R+3 : taux de phtalates inférieur à 0,1 %
- **QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR :** R+2 : classement A+ pour l'étiquetage sanitaire
- **EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE :** R+2 : ACV spécifiques
- **ECONOMIE CIRCULAIRE :** R+2 : recyclage effectif par Texyloop
- **CONTENUS RENOUVELABLES :** R : pas de composant biosourcé

> Le profil Eco Identity établit la performance sanitaire et environnementale d'un produit. Le niveau R représente le respect de la règlementation. L'établissement de ce profil permet d'orienter les efforts d'amélioration en fonction de l'usage effectif du produit.

• **En intégrant des mesures de précaution dès la conception** de nos produits : nous avons par exemple récemment mis au point plusieurs produits sans phtalate (additif couramment utilisé dans les matières plastiques pour les rendre souples et flexibles) : Batyline (référence «Non FR») et Stamskin (références «Zen» et «Top»).

• **En nous intéressant à des composants biosourcés** issus de la biomasse (fibres de chanvre, plastifiants à partir de colza...). Nous avons déposé plusieurs brevets dans ce domaine et mis au point des produits éco-conçus, tel le DECOLIT BB 251 Biosourcé, composé de plastifiants exclusivement biosourcés. Les volumes fabriqués sont, certes, encore symboliques (100 000 m² en 2014), mais ils sont en croissance et nous permettent de tester sur le terrain des alternatives intéressantes.

L'impact environnemental, un champ d'action de l'écologie industrielle, **selon Suren Erkman**

La réduction de l'impact environnemental des produits et services qui composent en partie le système industriel dans lequel nous vivons constitue un des nombreux leviers d'action en matière d'écologie industrielle. L'écologie industrielle, qui combine une approche analytique et une approche opérationnelle, vise à réorganiser le système industriel actuel pour le rendre viable et compatible avec la Biosphère. Or cette compatibilité implique la mise en place de rééquilibrages qui amènent à repenser en amont les processus de production des biens et des services dont l'usage normal entraine un rejet (déchets organiques ou emballages pour la nourriture, solvants, etc.). Pour y parvenir, le système industriel actuel, avide d'énergies fossiles, doit littéralement se mettre à la diète. Il doit s'appuyer sur de nouvelles sources d'énergies dont la collaboration inter-entreprises à grande échelle. *« Serge Ferrari s'inscrit déjà dans cette dynamique, en allant à la rencontre de ses fournisseurs et de ses clients »*, souligne Suren Erkman. *« Les nouveaux modèles d'affaires que le groupe a instaurés avec Freitag ou Lafuma, la systématisation des ACV et des analyses de flux de matières sur la gamme de ses produits, puis leur déploiement chez ses clients, la collaboration initiée avec Solvay pour le recyclage du PVC, sont autant d'initiatives qui expriment une capacité à co-créer, à innover et à élaborer de vraies stratégies industrielles à 5 ou 10 ans. Une entreprise comme Serge Ferrari est bien plus en avance dans la mise en œuvre de l'économie circulaire que bon nombre de déclarations d'intention et d'élaborations théoriques. »*

Suren Erkman est professeur d'écologie industrielle à l'Université de Lausanne en Suisse

→ CHIFFRES-CLÉS

100 000

nombre de m² produits contenant des matières agro-sourcées

65%

le pourcentage de nos produits ayant fait l'objet d'une ACV

Nos usines consomment et rejettent

→ IMPACTS

Comme toutes les usines, nos 3 sites de production consomment des ressources (eau, air...) et rejettent des polluants (effluents, COV – composants organiques volatils...). C'est pourquoi :

→ CHIFFRES-CLÉS

100%

sites industriels certifiés ISO 14001 et ISO 50001 d'ici à 2015

2 M€

notre investissement 2014 dans la prévention des risques et la réduction de notre empreinte environnementale dont 1 M€ pour Texyloop

→ INITIATIVES

• Nous visons **à étendre la certification ISO 14001** (Système de management environnemental) à 100% de nos sites industriels en 2015 (en 2014, 53% de nos sites étaient certifiés) et à mettre en place **un système de management de l'Énergie ISO 50001** en France.

• Nous **cherchons à diminuer** notre consommation d'eau, d'énergie (GWh) et de matières premières (PET, résines et autres polymères, etc.) ainsi que nos émissions de CO_2, de COV, et nos déchets.

• En 2014, nous avons consacré plus de 2 M€ à des investissements dédiés à la **prévention des risques** et à la **réduction de notre empreinte environnementale.**

• L'utilisation importante de solvants lors de l'étape de vernissage est susceptible de générer des émissions importantes de composés organiques volatils (COV). Depuis 2000, nous avons mis en place **un plan de prévention et d'anticipation** permettant de limiter au maximum les pannes de notre système d'abattement des COV.

• En 2014, nous avons mis en place un plan visant à **préserver la biodiversité** entourant notre site de production à La Tour du Pin.

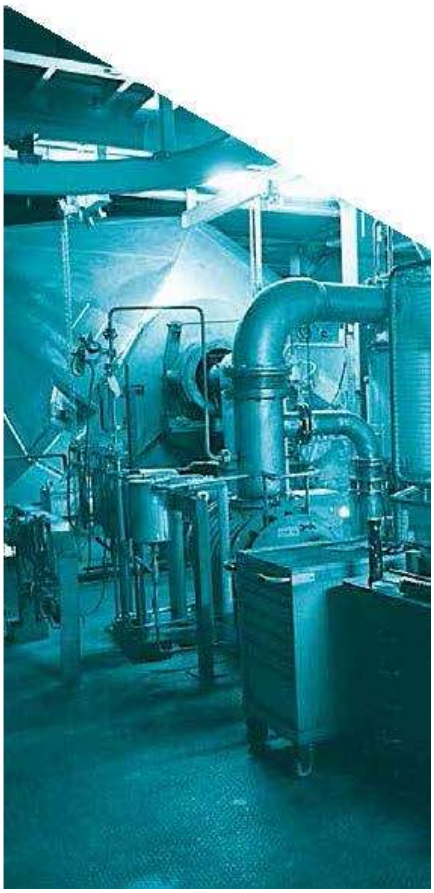

Mise en place du Plan Biodiversité « Agrion »

Lors d'un inventaire ciblé sur les espèces patrimoniales à proximité de notre site industriel de La Tour du Pin, une des espèces rares et protégées selon Natura 2000 a été identifiée : **l'Agrion de Mercure** (famille des libellules).

Pour favoriser son habitat, nous avons notamment pris des mesures de stabilisation des berges avant aménagement avec des techniques de génie végétal (fixation avec pieux de Robinier faux-acacia et tressages de saules arbustifs).

Le plan Biodiversité a pour principaux objectifs de :

- sensibiliser les collaborateurs travaillant en production afin de passer d'une logique classique de prévention de la pollution à une logique de conservation du capital naturel ;
- renforcer nos liens avec les parties prenantes locales par des actions concertées et tangibles (associations, communauté de communes, Syndicat Mixte d'Aménagement, écologues et paysagistes) ;
- faciliter notre intégration sur le territoire, notamment auprès des riverains.

© Pascale Ménétrier Delalandre

Les déchets sont un sujet

→ IMPACTS

Les ACV nous ont appris que 80% des impacts de nos produits se situaient en amont de la filière, lors des étapes d'extraction et de production des matières premières. De plus, les matériaux composites que nous mettons sur le marché n'étaient pas recyclables. Incinérés ou mis en décharge, leur fin de vie s'avérait problématique pour l'environnement.

→ INITIATIVES

• Bien que n'étant pas soumis à une REP (responsabilité élargie du producteur), **nous avons investi massivement dans un procédé breveté, Texyloop, permettant de recycler nos produits.** Ce procédé consiste à transformer des matériaux composites usagés pour obtenir un compound de PVC (granulats) et des fibres polyester homogènes de très haute qualité. Nous l'avons développé en association avec un partenaire industriel, avec lequel nous co-pilotons une usine, située à Ferrara en Italie, capable de recycler plusieurs centaines de tonnes de matériaux usagés par an.
L'usine est opérationnelle depuis 2008 et, à ce jour, notre réseau de collecte compte 113 industriels / clients qui adhèrent à la charte Texyloop. Depuis 1998, date de notre implication dans la création de Texyloop, le montant de nos investissements dédiés à cette activité s'est élevé à plus de 10 M€.

• Grâce à Texyloop, **nous diminuons nos impacts** par *oversetting*, opération encore plus efficace que *l'insetting* (voir page 24). Ainsi, en recyclant 900 tonnes/an (en 2014), nous réduisons les impacts de nos activités de 30% (par rapport à un scénario de fin de vie par incinération). Un calcul assez simple montre que le recyclage de 5 000 t/an de produits en fin de vie nous permettrait d'anéantir ces impacts par un jeu de « sommes nulles ».

• Nous développons des **applications commerciales pour les fibres polyester « secondaires »** issues du recyclage.

• Parallèlement au recyclage, qui n'est que l'aboutissement final de la vie des matériaux composites, nous travaillons en amont afin de soutenir les possibilités de **leur réemploi et de leur réutilisation.**

→ CHIFFRES CLÉS

14 M€
montant investi dans l'activité Texyloop par Serge Ferrari depuis 1998

900 tonnes
de matériaux composites recyclés via Texyloop en 2014 (+24% par rapport à 2013)

- 58 %
économie réalisée via Texyloop en terme de consommation d'eau sur l'ensemble du cycle de vie d'un matériau composite

Romain Ferrari,
Directeur Général Délégué
Serge Ferrari

Quelle est **la réalité industrielle du recyclage** par Texyloop aujourd'hui ?

> Scannez le QR code pour voir la vidéo

80% des impacts de vos produits se situent en amont : ne serait-ce pas plutôt à cette filière amont de prendre des mesures ?

> Scannez le QR code pour voir la vidéo

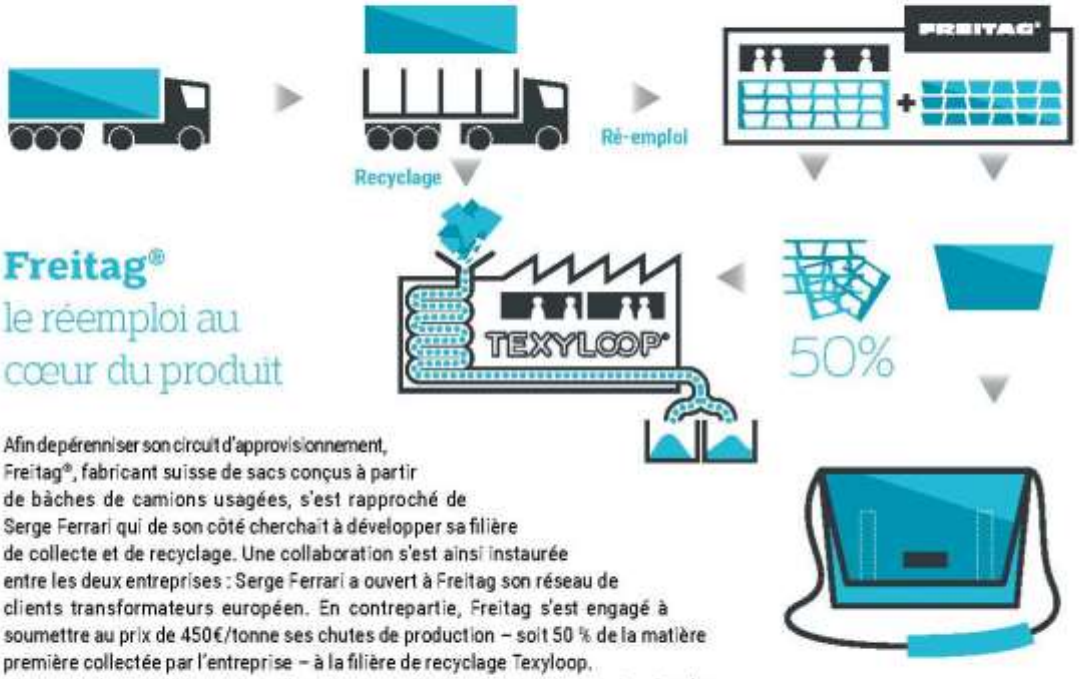

Freitag®
le réemploi au cœur du produit

Afin de pérenniser son circuit d'approvisionnement, Freitag®, fabricant suisse de sacs conçus à partir de bâches de camions usagées, s'est rapproché de Serge Ferrari qui de son côté cherchait à développer sa filière de collecte et de recyclage. Une collaboration s'est ainsi instaurée entre les deux entreprises : Serge Ferrari a ouvert à Freitag son réseau de clients transformateurs européen. En contrepartie, Freitag s'est engagé à soumettre au prix de 450€/tonne ses chutes de production – soit 50 % de la matière première collectée par l'entreprise – à la filière de recyclage Texyloop.
En plus de dynamiser les circuits de collecte pour le recyclage et de recycler plus de 50 tonnes de bâches de camion par an, cette initiative conjointe permet de limiter la consommation de ressources non renouvelables en prolongeant leur durée de vie par une boucle de réemploi. La boucle est en passe d'être bouclée grâce à la commercialisation prochaine par Freitag de sacs créés à partir de matériaux recyclés par Texyloop.

Les déchets sont un sujet

La réduction des impacts par ***oversetting***

Les activités industrielles consomment des ressources et génèrent des pollutions. Pour réduire ces impacts, plusieurs stratégies sont possibles.

La plus immédiate relève de l'insetting : il s'agit de réduire les consommations, de remplacer les procédés polluants par d'autres plus efficients, de renoncer autant que possible aux sources de matières et d'énergies non recyclables ou non renouvelables.

Une autre voie s'ouvre aux industriels transformateurs tels que Serge Ferrari : l'oversetting. Pour en mesurer l'enjeu, rappelons que les impacts globaux d'une filière industrielle classique se situent le plus souvent en amont de la transformation, c'est-à-dire principalement lors des étapes d'extraction et de production des matières premières.

Ainsi, un industriel transformateur aurait beau réduire ses impacts à néant, il n'aurait *in fine* réduit les impacts totaux de la filière que de 100 à 90.

Mais s'il investit de sa propre initiative dans le développement d'une boucle de recyclage de produits en fin de vie *(oversetting)*, alors il peut prétendre s'attribuer les bénéfices induits par cette opération.

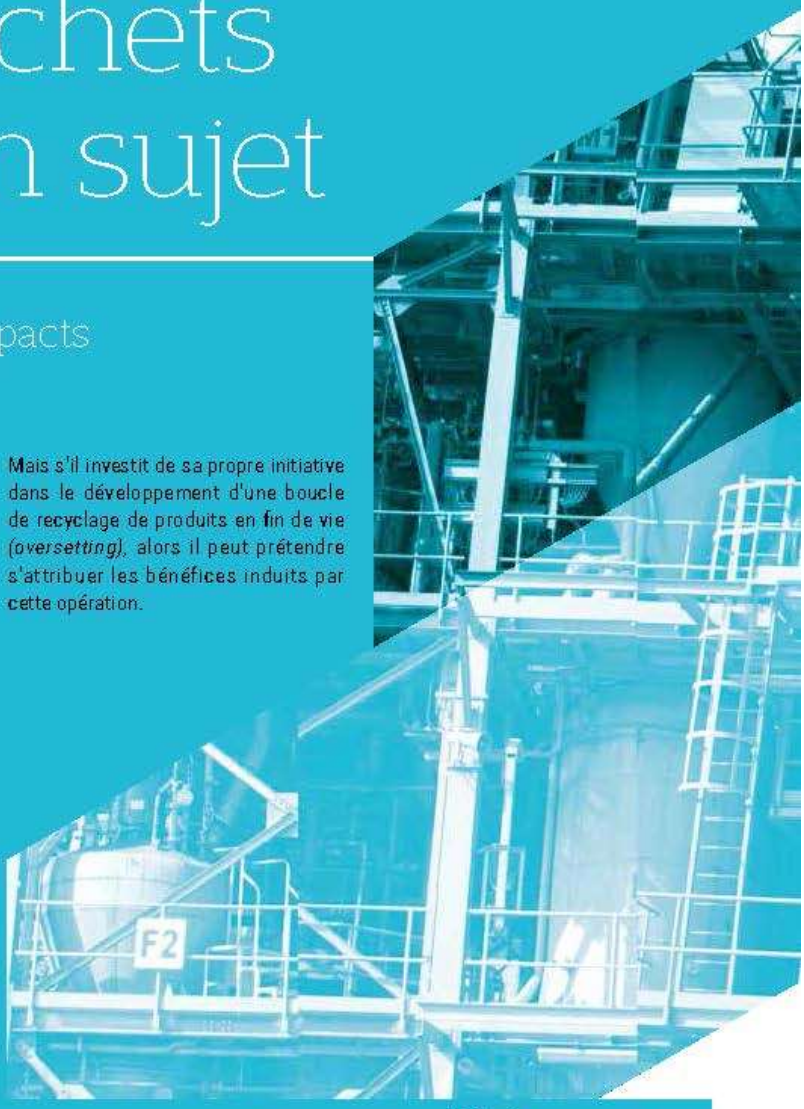

	Consommations ou émissions en 2014	Réduction apportée par l'activité de recyclage (900 t)	Gain d'oversetting en %
Énergie (GWh)	63	-8,88	-14%
CO_2 (t Equiv.) Process	10 875	-2 295	-21%
Déchets Non Dangereux (t)	2 046	-246	-12%

Une toiture végétalisée **à partir de fibres Texyloop**

La Varenne Environnement, spécialiste français de la végétalisation de toitures, a choisi d'intégrer le non-tissé Texyloop en polyester recyclé dans l'installation de la toiture végétalisée du Centre Hospitalier de Firminy. Ce tapis de culture non-tissé, dans lequel pousse le sédum, est constitué à 85 % de matières premières (fibres polyester et laine) recyclées via le process industriel Texyloop. L'usage de cette couche filtrante certifiée Ecocert en lieu et place d'un non-tissé vierge conduit à une réduction des impacts environnementaux de plus de 30 %.

Tapis de culture utilisant du non-tissé Texyloop®

Non-tissé Texyloop®, utilisé en couche de filtration

Membrane d'étanchéité

Pare-vapeur

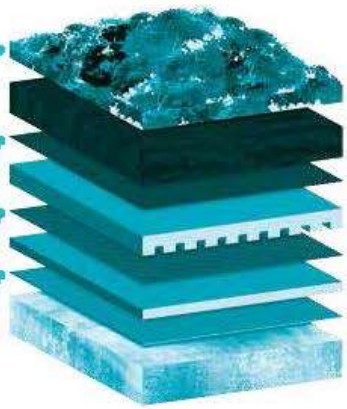

Substrat de végétalisation

Couche drainante (pouzzolane)

Isolation

Élément porteur en béton

Nos opérateurs évoluent dans un environnement parfois difficile

→ IMPACTS

Les équipes travaillant sur nos sites de production sont exposées au bruit, à la température, aux substances, aux champs électro-magnétiques. C'est pourquoi :

→ INITIATIVES

• Nous **mesurons précisément et régulièrement les conditions d'exposition** de nos opérateurs en situation de travail. Nous profitons de cette obligation (dans le cadre du Document Unique) pour approfondir des investigations pertinentes dans le cadre de nos métiers et des produits que nous manipulons.

• Nous menons une **veille permanente et proactive** sur les substances susceptibles d'altérer la santé humaine et l'environnement. Nous mettons en place des politiques de substitution chaque fois que cela est possible. Nous avons par exemple réalisé un ranking sur des substances suspectées EDCs (perturbateurs endocriniens) avec un laboratoire indépendant européen ; le coût de ces études et de la campagne de tests toxicologiques en laboratoire s'est élevé à 120 000 €. Nous partageons les résultats de ces travaux avec les autorités publiques.

→ CHIFFRES-CLÉS

3x8

Les équipes production/logistique du groupe travaillent en 3x8 mais les équipes de nuit sont fixes, afin de respecter au mieux le rythme de vie des opérateurs

120 000 €

consacrés aux études et aux tests toxicologiques en laboratoires sur les EDCs

Nous ne sommes pas à l'abri d'un risque d'accident

→ IMPACTS

Les équipes travaillant sur nos sites industriels ne sont pas à l'abri d'un risque d'accident. C'est pourquoi la sécurité, au même titre que la santé, fait partie de nos priorités.

→ INITIATIVES

• En 2014, nous avons consacré un **budget de 84 000 € à la formation santé-sécurité** de nos collaborateurs. 305 actions de formation ont été réalisées auprès de nos équipes de production dans des domaines liés à la prévention des risques et à la maîtrise des règles de sécurité.

• Après 5 années de baisse continue (chiffre divisé par 7 entre 2009 et 2013) du **nombre d'accidents du travail**, l'année 2014 se termine avec une légère hausse. Ces accidents sont de faible gravité (chutes, coupures...). **Le taux de gravité a du reste baissé** significativement entre 2013 et 2014. Par rapport aux entreprises relevant du même secteur d'activité, le groupe se situe en-dessous de la moyenne : le TF2 est de 29,6 pour la branche textile, de 21,37 chez Serge Ferrari. Le taux de gravité est de 1,7 pour la branche textile, de 0,46 au sein du groupe.

• Depuis une dizaine d'années, **la politique sécurité du groupe a été développée de manière verticale** : approche par métiers, thématiques (travail en hauteur, maîtrise des risques incendie...), assurant une prise en compte et un traitement de chaque risque identifié. Ces travaux de prévention ont permis de maîtriser la majorité des risques et de faire diminuer notre taux d'accidentologie.
Cependant, nous souhaitons renforcer une culture sécurité transverse au sein du groupe. Une mission est en cours de déploiement, qui vise à maintenir la réduction des accidents par un **renforcement de la prise de conscience collective des bonnes pratiques de sécurité.**

• Le **taux d'absentéisme** est relativement bas : il s'élève à 4,15% à l'échelle du groupe (données UES et Suisse) en 2014. Il est d'environ 8% dans les entreprises relevant du même secteur.

• Nous prenons désormais en compte la **sécurité comme critère d'évaluation** de l'efficacité des managers dans la gestion de leurs équipes respectives.

Accidents du travail et absentéisme au sein du groupe (données UES et Suisse)

	2013	2014
Taux de fréquence des accidents (TF2*)	14	21
Taux de gravité des accidents (TG**)	0,74	0,55
Taux d'absentéisme (maladie et arrêt de travail)	3,75%	4,15%
Nombre de jours d'absentéisme	4 393	4 831

* Le TF2 est le Taux de Fréquence 2 d'accidents. Il désigne tous les accidents du travail ayant fait l'objet d'une déclaration, avec arrêt ou non.

** Le Taux de Gravité (TG) représente le nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

→ CHIFFRES-CLÉS

85 544 €

investis dans la formation santé-sécurité de nos collaborateurs

305

personnes formées à la santé-sécurité (dont formations réglementaires)

Nos activités fluctuent

→ IMPACTS

Afin d'anticiper au mieux les variations d'activités qui caractérisent notre secteur et d'éviter les périodes de chômage partiel, nous avons mis en place plusieurs mesures :

→ INITIATIVES

• **La mise en œuvre de la polycompétence** dans l'organisation du travail, sur sites français, nous permet de préserver l'employabilité de nos collaborateurs, tout en enrichissant leur expérience professionnelle.
En période de faible activité, une partie de nos équipes est affectée au contrôle qualité des matériaux composites collectés et acheminés sur le site de La Tour du Pin pour être ensuite recyclées via le procédé Texyloop. Les mêmes équipes sont également en mesure d'évoluer sur la ligne de cardage des fibres recyclées (opération de finissage), opérationnelle depuis décembre 2014 au sein de l'antenne Texyloop de La Tour du Pin.

• **La mise en place d'une équipe de formateurs internes**, sur nos sites de production en France, sur le principe « un collègue en forme un autre ». L'équipe, composée de 8 formateurs habilités (soit 2,3% % de l'effectif français), permet de dispenser des formations qualifiantes, reconnues par plusieurs conventions collectives (Certificat de Qualification Professionnelle Inter Branches 2013 renouvelé les années suivantes). À ce jour, 57 collaborateurs ont été formés multi-métiers sur les 200 qui travaillent en atelier. Ce mode de formation favorise le partage d'expérience, les synergies entre les équipes et la reconnaissance mutuelle. Les retombées sont également significatives en terme de contrôle qualité grâce à une meilleure coordination et à un gain de réactivité.

Accord de modulation et polycompétence selon **Marcel Priolo, Tony Albert, Benoît Salamin,** représentants du **syndicat salarié** Serge Ferrari

Créé en 2009, le syndicat salarié Serge Ferrari compte aujourd'hui 137 adhérents. Tous prennent part aux négociations annuelles obligatoires, grâce à un mode de consultation collectif. Neutre et autonome, le syndicat constitue, selon Marcel Priolo, Tony Albert et Benoît Salamin, *« une forme de contre-pouvoir intéressante qui vise à instaurer un dialogue constructif avec les dirigeants pour faire évoluer l'entreprise ensemble »*. En 2012, le syndicat a négocié l'accord de modulation qui permet de gérer 'es fluctuations d'activités pour à la fois minimiser l'absentéisme et éviter le chômage partiel – *« un grand bouleversement pour tout le monde »*, indiquent les représentants élus. *« En période de forte activité, les heures supplémentaires effectuées par les équipes sont majorées de 35 %. Les creux d'activité sont lissés en soldant en fin d'année les heures de congés d'une part et en procédant à un reclassement des ateliers d'autre part. Cette souplesse d'adaptation, facilitée par des rythmes de charge asynchrones dans les différents ateliers, a été optimisée grâce au plan polycompétence reposant sur la formation interne entre collaborateurs. La démarche a été délicate à mettre en œuvre au départ parce que les opérateurs nouent des affinités avec leur site de production et appréhendent leur arrivée sur un site qu'ils ne connaissent pas. Mais aujourd'hui, la démarche est bien perçue et favorise la connaissance entre les équipes »*, concluent les représentants.

La formation en quelques chiffres

Domaines de formation : sécurité, management, communication, polycompétence-métiers.

→ INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS LA FORMATION AU COURS DE L'ANNÉE 2014 (UES)

Coût total des formations en Euro			
	Femmes	Hommes	Total
Agent de Maîtrise	17 044	76 666	93 710
Cadre	36 533	76 903	113 436
Employé	30 600	13 438	44 038
Opérateur de production	264	66 185	66 449
Total général	84 441	233 192	**317 633**

→ RÉPARTITION DES SALARIÉS AYANT REÇU AU MOINS UNE FORMATION EN 2014 (UES)

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action de formation			
	Femmes	Hommes	Total
Agent de Maîtrise	5	33	38
Cadre	13	39	52
Employé	20	7	27
Opérateur de production	1	53	54
Effectif formé	39	132	171
% effectif formé	46 %	53%	51 %

→ CHIFFRES-CLÉS

Budget de la formation en 2014 :

317 633 €

soit 3% de la masse salariale

8

formateurs en interne

51%

des collaborateurs français ont suivi une action de formation en 2014

Romain Ferrari,
Directeur Général Délégué
Serge Ferrari

Vos activités fluctuent mais, en France, vous n'avez pas recours au chômage partiel : **comment faites-vous ?**

> Scannez le QR code pour voir la vidéo

Notre capital humain est à préserver

IMPACTS

Le turn-over au sein de notre groupe est très faible (inférieur à 4%) et 92% de nos collaborateurs sont employés en CDI. L'ancienneté moyenne est de 11 ans pour les établissements de La Tour du Pin et de 17 ans pour CI2M.
Conséquence : la moyenne d'âge de nos collaborateurs augmente. Toutefois, nous considérons que c'est une chance et un signe fort de l'engagement des salariés et de la qualité de vie au travail.

INITIATIVES

• En 2012, nous avons négocié avec les partenaires sociaux la mise en place d'un **premier plan pénibilité.** Déployé sur 3 ans (jusqu'en 2014) et soutenu par la CRAM (caisse régionale d'assurance maladie), ce plan s'élève à 320 000 €. Il prévoit notamment :
- le développement des compétences et des qualifications,
- l'aménagement des fins de carrières et le maintien en activité,
- l'adaptation et l'aménagement des postes de travail avec le concours d'un cabinet d'ergonomes qui a formé nos bureaux d'études. Par exemple, les machines de tissage sont désormais dotées de rehausseurs qui accueillent les chaînes et équipées d'élévateurs qui limitent le port de charges.
Ces actions s'inscrivent dans le long terme au travers d'investissements techniques, de formations et de nouvelles organisations du travail.

• Notre groupe a la particularité de designer, fabriquer et mettre en service ses propres équipements de production. L'objectif est d'exercer un contrôle qualité sur le processus et de protéger nos savoir-faire. Cette activité occupe en moyenne 25 personnes (bureau d'études interne et filiale de fabrication de machines spéciales, CI2M). Ainsi, **chaque opérateur de production et de maintenance participe au design, à l'ergonomie et à la réalisation de son outil de travail.** Par ailleurs, nos bureaux d'études sollicitent régulièrement les opérateurs qui conduisent les lignes de production pour adapter les machines existantes et les améliorer.

Répartition des types de contrats au sein du groupe en France (2014)

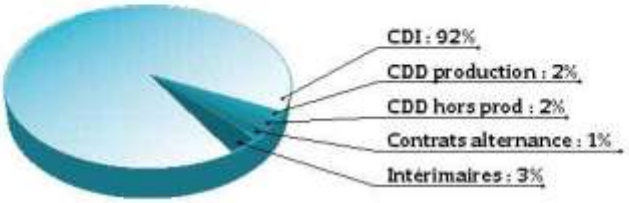

→ CHIFFRES-CLÉS

320 000 €
déployés sur 3 ans pour la mise en place du plan pénibilité

92 %
des collaborateurs du groupe sont en CDI

49 %
des collaborateurs français sont devenus actionnaires du groupe lors de son introduction en bourse en 2014

4 %
de turn-over

• Nous nous attachons à **valoriser les compétences et le travail effectué par nos collaborateurs de production :**
- en partageant avec les opérateurs les applications finales de ce qu'ils fabriquent chaque jour en atelier et les succès commerciaux les plus représentatifs ;
- en laissant aux managers l'autonomie nécessaire pour faire évoluer leurs équipes.

• Nous pratiquons, en production, **une politique de rémunération au-dessus de la moyenne nationale :**
- les équipes perçoivent un salaire moyen globalement équivalent à 1,9 fois le SMIC.
- un système d'intéressement intégrant le personnel d'encadrement de la production et le personnel relevant de la MOD (Main d'Œuvre Directe) a été créé. Ces collaborateurs sont intéressés au prorata de la performance globale du groupe en matière de productivité et de qualité.

• L'ensemble des salariés du groupe bénéficient de **revenus complémentaires et différés :**
- les collaborateurs français disposent de longue date d'une mutuelle familiale et d'une prévoyance. Serge Ferrari finance également pour chacun de ses collaborateurs étrangers une assurance pour les frais de santé.
- l'entreprise dispose d'un accord de participation depuis le 16 décembre 2004.
- un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO), en France, a été mis en place le 6 décembre 2011. Aujourd'hui, plus de 55 % des collaborateurs y adhèrent.
- un FCPE Serge Ferrari actionnariat a été mis en place le 28 avril 2014. 49 % des salariés y ont souscrit.

Notre capital humain est à préserver

Enquête sur le bien-être des collaborateurs

Une enquête sur le bien-être au travail, à laquelle 187 salariés ont participé, soit 1 salarié sur 2, a été menée en 2013 par le cabinet Deuxpointcinq sur le site de La Tour du Pin. À la suite de cette enquête, un groupe de travail a été mis en place qui s'est focalisé pour l'année 2014 sur 4 thématiques : alimentation, activité physique, implication du personnel, bien-être.

L'enquête a porté sur les habitudes de vie personnelle des collaborateurs au plan physique (activité sportive, alimentation, poids, tabagisme, sommeil, problèmes de santé...) et sur la vie professionnelles au plan psychologique (stress, satisfaction au travail, conciliation travail-vie personnelle).

Pour répondre concrètement aux résultats de l'enquête et permettre aux collaborateurs désireux de le faire d'améliorer leur hygiène de vie au quotidien, des ateliers animés par des spécialistes extérieurs ont été créés : diététique, gestion du stress, astuces et conseils pour retrouver le sommeil, coaching sportif. Ils ont été complétés par la mise à disposition de produits plus équilibrés dans les distributeurs alimentaires et par l'installation d'une douche dans l'un des ateliers pour encourager la pratique sportive.

CHIFFRES-CLÉS DE L'ENQUÊTE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

62 %
des collaborateurs français estiment satisfaisant l'équilibre travail-vie personnelle

72 %
des personnes interrogées estiment leur emploi satisfaisant dans son ensemble

52 %
ressentent un stress au travail de niveau moyen, 20 % un stress élevé

71 %
estiment que leur rôle et leurs tâches sont clairement définis

Nos clients ont besoin d'être sensibilisés

IMPACTS

Nos clients sont de plus en plus conscients qu'un produit ou un service éco-efficient peut être un argument commercial différenciant. Toutefois, ils ne savent pas forcément comment le mesurer et le valoriser.
C'est pourquoi nous les aidons à mesurer l'empreinte environnementale de leurs produits ou de leurs services.

INITIATIVES

• Nous réalisons, **pour le compte de nos clients, des Analyses de Cycle de Vie** qui leur permettent de mesurer l'impact environnemental de leurs produits ou de leurs solutions. Nous pilotons la mise en œuvre de ces études, qui sont effectuées par un cabinet spécialiste indépendant. Depuis 2011, six ACV ont été conduites chez nos clients, chacune couvrant un périmètre précis.

• Nous pilotons également des **études d'alter-consommation** pour des clients ayant des produits dédiés au grand public. Cela leur permet d'appréhender une nouvelle cible d'utilisateurs finaux dont ils ignorent parfois l'influence sur leur marché. Très sensibles au recyclage, les alter-consommateurs, qui recherchent des offres dont l'empreinte environnementale est mesurable, peuvent en effet jouer le rôle de prescripteur. L'offre de sièges de jardin avec assise interchangeable développée en collaboration avec Lafuma et Botanic en 2010 répond précisément à ces nouveaux besoins.

Locabri, une offre relevant de **l'économie de fonctionnalité**

Locabri fabrique et commercialise depuis 1975 des structures métallo-textiles modulaires, soit en les mettant en location soit en les vendant à des loueurs. Ces structures démontables sont principalement destinées à l'organisation d'événements (où l'aspect esthétique prime) et au stockage (pour lequel les entreprises privilégient la qualité technique). L'étude que Serge Ferrari a confiée au cabinet EVEA Conseil s'est intéressée au volet « stockage industriel et commercial ». Elle a combiné deux méthodes : une analyse des flux de matières et d'énergie, puis une analyse de cycle de vie prenant en compte 5 indicateurs : énergie, climat, pollution photochimique, ressources et consommation d'eau. Les résultats dégagés au terme de deux années d'étude ont démontré que les solutions mises en œuvre par Locabri sont deux fois moins impactantes que la construction d'un bâtiment ou la location d'un entrepôt en dur. L'économie de rapport se manifeste principalement dans la légèreté des structures. La réduction de la quantité de matière intégrée à chaque structure permet d'optimiser son volume et de faciliter son transport. *« En finançant ce type d'étude, Serge Ferrari nous pousse vers le haut ; il s'efforce de proposer de nouveaux produits, des solutions plus qualitatives pour faire avancer l'ensemble de la filière. Sur les aspects écologiques, le groupe n'hésite pas à endosser la casquette de fournisseur pour servir une profession et un débouché. Cette relation, c'est du gagnant-gagnant, d'abord pour l'aval de la filière, puis à terme pour le groupe Serge Ferrari »*, conclut Eric Dewinter dirigeant de Locabri.

Le Transatube, une collaboration réussie entre **Serge Ferrari, Lafuma** et **Botanic**

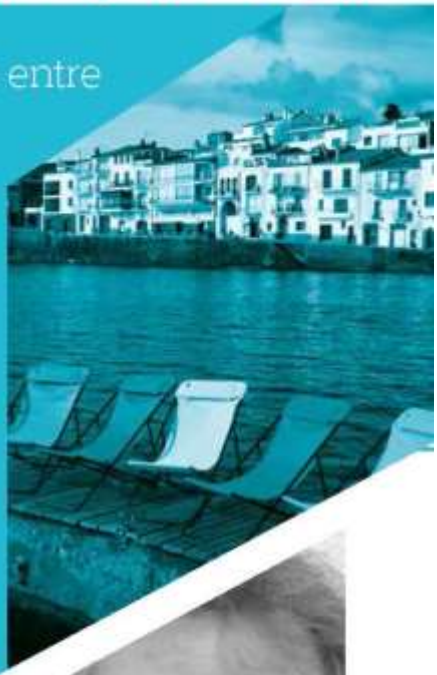

Serge Ferrari travaille de longue date avec Lafuma pour le mobilier de jardin (gamme Batyline). Lafuma voulant affirmer son positionnement d'entreprise engagée, Serge Ferrari lui a proposé de faire réaliser une étude sur l'identification des « alter-consommateurs » dans la population des clients jardinage. Les résultats se sont avérés étonnants : 33% du total des clients seraient des « alter » ! L'idée d'une nouvelle offre germe alors : proposer une structure de mobilier en acier à « Haute Limite Élastique » avec une garniture en toile composite recyclable et facilement démontable. Le tout serait distribué chez Botanic, lui aussi désireux de renforcer son offre verte et de fidéliser sa clientèle. C'est ainsi qu'est né le Transatube : le consommateur qui se rend chez Botanic pour acheter du mobilier de jardin se voit proposer un produit conçu par Lafuma, habillé d'une assise en toile composite Batyline spécialement indiquée pour des applications outdoor. Il a la possibilité de remplacer l'assise du siège tout en conservant la structure et bénéficie d'une réduction de prix s'il ramène l'assise usagée qui est ensuite recyclée selon le procédé Texyloop.

« Texytool » par **Jean-Baptiste Puyou**, directeur d'EVEA Conseil

Le cabinet EVEA Conseil accompagne Serge Ferrari sur la mise au point d'outils de calcul permettant de baliser une démarche d'éco-conception.

Un exemple ? Texytool, un outil web développé par EVEA à l'initiative de Serge Ferrari pour les imprimeurs. Grâce à cet outil pédagogique et ergonomique, les imprimeurs peuvent composer leur propre solution et en évaluer l'impact environnemental. Ils peuvent non seulement choisir des produits Serge Ferrari et paramétrer leur dimension, mais aussi rajouter des éléments que Serge Ferrari ne fabrique pas mais dont l'intégration constitue *in fine* une application (des œillets par exemple). *« C'est à ce second niveau que Serge Ferrari sort de son périmètre pour aller au-delà du produit et s'intéresser aux impacts liés à l'impression elle-même »*, explique Jean-Baptiste Puyou. *« L'information délivrée dépasse largement le périmètre du produit car la communication porte sur les impacts de la solution globale. Avec cet outil, Serge Ferrari fait preuve de pédagogie et d'initiative en proposant un service non obligatoire de reprise de ses produits. On se situe bien au-delà des standards de l'offre en B2B »*. Le fait de disposer de telles données est important pour les imprimeurs car le recyclage des produits représente aujourd'hui un argument de vente : les usages des solutions sont en effet réduits dans le temps.

Romain Ferrari,
Directeur Général Délégué
Serge Ferrari

Pourquoi réalisez-vous des ACV pour vos clients ?

> **Scannez le QR code pour voir la vidéo**

Nous développons des coopérations avec nos parties prenantes

→ CHIFFRES-CLÉS

60 000 m²

d'écrans publicitaires recyclés confiés par JCDecaux à Texyloop en 2014

23 tonnes

de matières premières de deuxième génération produites à partir du recyclage de la toiture tendue couvrant les ailes du London Aquatic Center

→ INITIATIVES

• En 1974, **nous avons créé un réseau** d'une dizaine de clients transformateurs indépendants français, faisant face à une concentration de leur principal marché dans le domaine de la carrosserie Poids Lourds.
Notre ambition était alors **de rendre plus fertile le territoire économique de ces clients** en les aidant à se diversifier sur de nouvelles applications avec nos matériaux, dans leur région d'activité.
L'initiative a fonctionné : nous sommes parvenus à développer depuis un écosystème composé d'une multitude d'acteurs, qui cultivent la proximité avec leurs clients respectifs et qui sont identifiés comme des experts. Aujourd'hui, le groupement « Relais Les Constructeurs Textiles » est devenu le groupement « Experts Serge Ferrari » et compte 94 membres répartis dans huit pays d'Europe.

• Nous travaillons très en amont avec nos clients directs et indirects pour **concevoir des solutions favorisant le réemploi et le recyclage**. Avec les organisateurs des Jeux Olympiques de Londres, nous avons ainsi imaginé des infrastructures éphémères, comme la piscine olympique conçue pour que les tribunes latérales soient démontées et que le matériau composite qui les recouvre soit recyclé. Nous avons également créé des partenariats avec des industriels qui souhaitent recycler leurs matériaux composites usagés, c'est le cas pour le Club Med, la station de ski Morzine-Avoriaz ou encore JCDecaux.

• **Nous imaginons de nouveaux secteurs d'application** pour nos produits. Par exemple, la transposition de nos membranes composites dans le domaine de l'aquaculture est en cours d'expérimentation : nous travaillons avec des bureaux d'étude norvégiens pour créer des poches étanches capables de générer un milieu aquatique à la fois fermé et autosuffisant.

→ Recyclage d'un liner de lac artificiel à Avoriaz

La station de Morzine-Avoriaz, très engagée en matière de développement durable (elle est certifiée ISO 14 0001), multiplie les actions concrètes en faveur du recyclage. Lorsque le lac artificiel installé il y a 15 ans et destiné à la fabrication de neige artificielle, a dû être rénové en juillet 2013 dans le cadre de la mise aux normes des retenues d'altitude, la station a accordé sa confiance à Texyloop pour le recyclage de l'ancien liner (revêtement posé sur les parois du bassin). Celui-ci doit produire après traitement plus de 2 tonnes de matières premières dites de deuxième génération.

→ L'engagement de JCDecaux en faveur du recyclage de ses grands écrans publicitaires tendus

Depuis plusieurs années, JCDecaux s'est fortement engagé en faveur du développement durable. Une de ses priorités, ainsi que l'explique Virginie Gatin, directrice Développement Durable et Qualité du groupe, est de produire moins de déchets et de les recycler. *« Parmi ces déchets, il y a évidemment nos écrans événementiels en PVC »*, indique Yves Roquebert, Directeur Technique Artvertising. *« Le paradoxe, inhérent à notre activité, est qu'on fait une utilisation très éphémère d'un produit très pérenne. Or on sait qu'en terme de qualité, on n'a à l'heure actuelle aucune alternative au PVC. C'est pourquoi il était important de nous tourner vers le recyclage. Nous avons cherché plusieurs solutions de retraitement et Texyloop nous a paru la plus adéquate. »* Comme le résume Virginie Gatin : *« Avec le procédé Texyloop, on produit moins de déchets et surtout on crée de nouvelles matières premières »*. Un partenariat a été signé fin 2012 avec Serge Ferrari, dont JCDecaux assume intégralement le coût, et qui stipule notamment que les écrans publicitaires tendus doivent être recyclées dans un délai de six mois après leur démontage. En 2013, JCDecaux a confié à Texyloop plus de 44 000 m² matériaux composites à recycler ; en 2014, ce chiffre s'est élevé à 60 000 m².

LE LONDON AQUATIC CENTER AUX JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES 2012

Le London Aquatic Center, conçu par l'architecte Zaha Hadid, symbolise l'approche environnementale des organisateurs des Jeux Olympiques de Londres 2012 : construire des structures pérennes si elles peuvent être utilisées après l'événement ou temporaires dans le cas contraire. Pour le London Aquatic Center, il a donc été décidé que seule la partie centrale serait conservée et que les ailes latérales seraient démontées. De fin octobre 2012 à janvier 2013, les matériaux composites Serge Ferrari utilisés pour le toit et les parois extérieures ont donc été retirés, emballés et expédiés à Texyloop. Sur la base d'ACV réalisées par EVEA, le recyclage du toit et des murs via Texyloop a permis de réduire de 50% les impacts environnementaux, en produisant 23 tonnes de matières premières de deuxième génération.

Nous soutenons l'emploi et l'attractivité de nos territoires

IMPACTS

Nous avons à cœur de soutenir l'emploi local et de participer au dynamisme du tissu économique régional. Ce soutien s'illustre notamment par un travail de proximité avec les collectivités locales et les réseaux professionnels de la région.

INITIATIVES

• **Nous entretenons des liens étroits avec les collectivités** et les organismes régionaux travaillant dans le cadre du développement de l'emploi, de la formation et des qualifications. En novembre 2012, nous avons ainsi mis en place un projet de formation Conducteur d'Équipement Industriel (CQPI) pour l'ensemble des salariés des ateliers Tissage et Enduction, afin de favoriser la polycompétence des opérateurs. Ce projet a été co-financé par la région dans le cadre d'une convention de formation du Fonds National de l'Emploi (FNE). Il a été reconduit en 2014.

• **Nous soutenons activement la formation** de nos collaborateurs, voire leur reconversion professionnelle.
À titre d'exemple, nous avons financé par le biais du FONGECIF deux projets de reconversions professionnelles en 2014 et 2015.

Liste des organismes publics avec lesquels **Serge Ferrari travaille en France**

- Pôle Emploi
- Apec
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Animation Territoriale Sous-préfecture
- Communauté de communes
- Collèges et lycées locaux (régionaux)
- Centre de formation des Apprentis
- DIRECCTE
- Cepitra
- Opcalia *(organisme collecteur de la formation)*

La formation CQPI : de quoi s'agit-il ?

Le CQPI est une certification professionnelle qui valide des capacités ou compétences professionnelles mises en œuvre dans l'entreprise et qui sont communes à deux ou plusieurs branches professionnelles. Le CQPI valorise les acquis professionnels, favorise l'employabilité et la mobilité des salariés entre branches. Dans notre cas, l'objectif de cette qualification « Conducteur d'Equipement Industriel » était double : répondre à un besoin de formation relatif à la conduite de machines dans l'environnements industriel de nos différents sites et donner accès à nos collaborateurs à une qualification professionnelle.
57 collaborateurs ont été formés sur 2013-2014 dont 50 diplômés, ce qui a représenté un total de 4 556 heures.

Par ailleurs, au vu du succès rencontré par ce programme, une deuxième session a été lancée fin 2014 : elle concerne l'ensemble du personnel de production des ateliers Polymères et Logistique Débit, ce qui représente potentiellement 33 personnes.

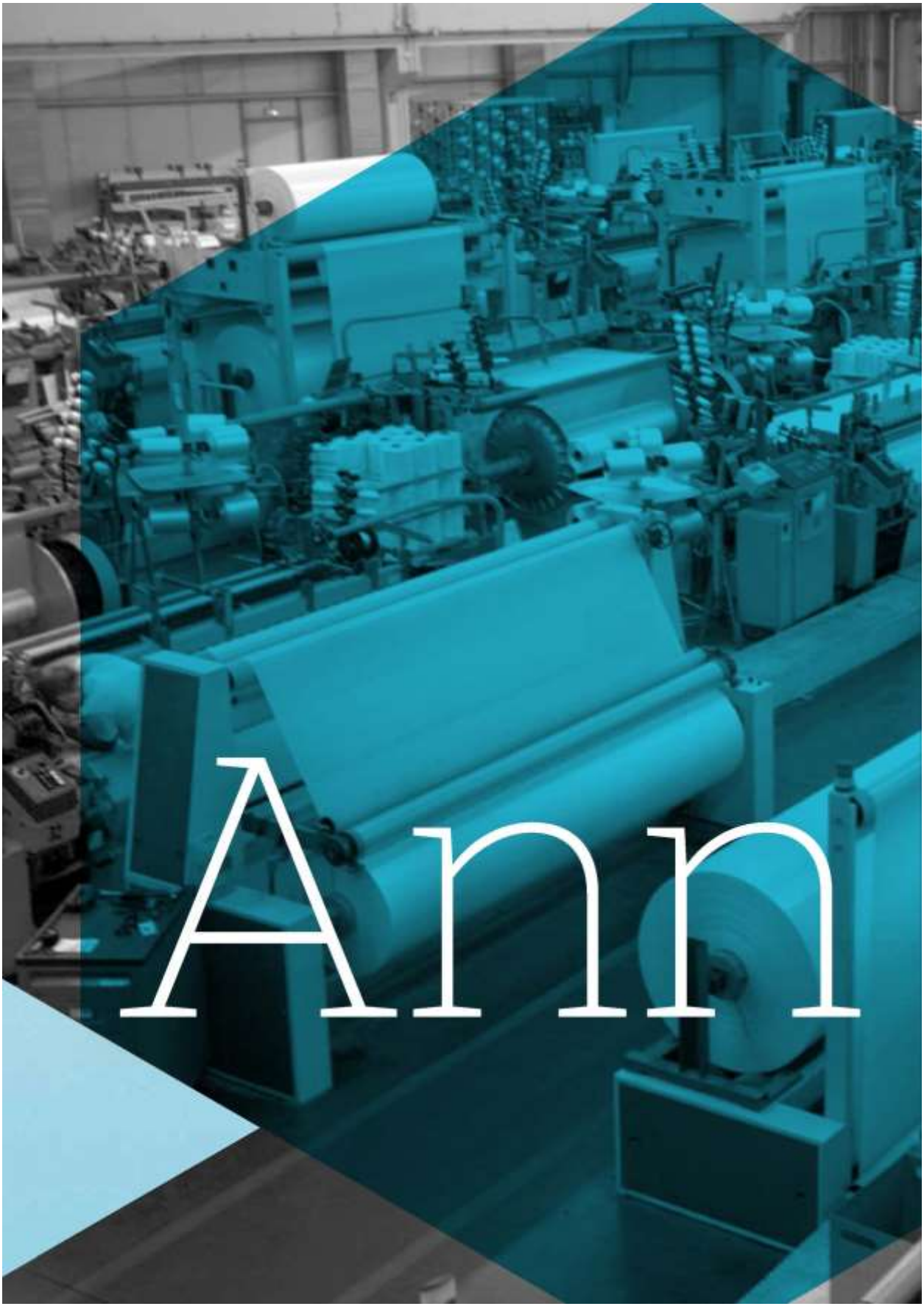
Ann

exes

Note méthodologique

1. ORGANISATION ET MÉTHODE DU REPORTING

Pour cette première année, les données chiffrées ont été collectées auprès de différents services (Ressources humaines, Qualité Sécurité Environnement, Comptabilité) et par sites (France et Suisse sauf contre-indication). Les données fournies par les différents contributeurs ont ensuite été consolidées au niveau du groupe (sauf mention spéciale dans la table de concordance).
La collecte des données sociales et environnementales quantitatives de ce rapport a été réalisée et agrégée au niveau du groupe grâce à nos progiciels de consolidation (Données sociales et sociétales : ADP pour la paie en France, Fiches Excel pour les autres unités. Données environnementales : bases de données sur outils bureautique partagés).

Les données qualitatives ont quant à elles été collectées par l'intermédiaire d'entretiens dédiés avec des interlocuteurs internes et externes au groupe et vérifiés en interne par les directions Générale, Ressources humaines, et Sécurité.
Le Directeur Général Délégué est désigné responsable du reporting RSE au niveau du Groupe.
Un comité de rédaction du rapport RSE composé des directions Générale, Ressources humaines, et Sécurité effectue à chaque étape d'élaboration du rapport un contrôle de cohérence des données.
À l'issue de cet exercice, le Groupe planifiera la mise en œuvre d'un référentiel de collecte de ses propres indicateurs.

2. PÉRIMÈTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Le reporting social, sociétal et environnemental porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 et couvre les entités suivantes : Serge Ferrari Group SA, Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari Brasil, Ferfil SA, Serge Ferrari Tersuisse SA, Serge Ferrari AG, Texyloop SAS, CI2M SASU, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Latino America, Serge Ferrari Asia Pacific, et Serge Ferrari Japan.
Ces entités sont toutes intégrées globalement dans le reporting RSE. En outre, la joint-venture Vinyloop Ferrara SAP détenue à 40% par Texyloop est exclue du périmètre du reporting RSE.
Sur ce périmètre défini, certains indicateurs ont fait l'objet d'exclusion du fait de l'absence d'informations de la part des sites du Groupe situés hors de France. Ces exclusions exceptionnelles sont clairement mentionnées dans le rapport, en table de concordance, au cas par cas. Elles ne concernent pas des aspects significatifs.
Les données collectées couvrent la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 inclus.

3. PERTINENCE DES INDICATEURS RETENUS

Le choix des indicateurs Pertinents a été mené par l'équipe projet du rapport : Direction Générale, Direction des Ressources Humaines, Direction QSE, en relation étroite avec notre consultante indépendante spécialisée, Sandrine L'Herminier. La pertinence des indicateurs retenus s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. Au vu des activités du Groupe Serge Ferrari, les informations suivantes n'ont pas été considérées comme applicables, et ont donc été exclues de ce rapport : "Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme".

C'est la première année que le groupe Serge Ferrari reporte ses informations environnementales, sociales et sociétales, en application du décret d'application de l'article 225 de la loi « Grenelle II ». À ce titre, le processus de reporting et la méthodologie utilisés sont perfectibles et seront susceptibles d'évoluer lors du prochain rapport. Le groupe a eu l'ambition dans ce premier exercice d'informer sur ses enjeux environnementaux et sociaux ainsi que sur les mesures adoptées pour réduire les impacts liés à ses activités.

4. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les consommations d'énergie prennent en compte l'énergie utilisée pour le chauffage des bâtiments et les processus de production en France (La Tour du Pin) et en Suisse (Eglisau et Emmenbrücke).

Les consommations d'eau prennent en compte les usages et refroidissements. Elles sont comptabilisées selon les critères recommandés dans le cadre des analyses de cycle de vie ISO 14040-44. Ainsi les eaux de refroidissement sont considérées comme consommées.

Tous les relevés d'énergie et d'eau sont réalisés avec la même méthode, relevés physiques sur des compteurs ou enregistrement des factures définissant la période de consommation. Les énergies et fluides des sociétés à très faibles consommations n'ont pas été pris en compte dans les filiales commerciales. La majorité des sites étant sous système de management ISO 14001, ces relevés sont audités annuellement.

Les émissions CO_2 correspondent aux émissions liées aux énergies fossiles de process et à l'oxydation des solvants intervenant dans le traitement des matériaux composites souples sur les sites de production de La Tour du Pin et d'Eglisau. Ces informations ne sont pas issues d'un Bilan Carbone. Ainsi les émissions de CO_2 liées aux transports de marchandises, aux voyages d'affaires des salariés (notamment) ne sont pas prises en compte.

Les déchets dangereux et non dangereux correspondent aux volumes collectés sur les sites de production en France (La Tour du Pin) et en Suisse (Eglisau et Emmenbrücke). Ils sont suivis selon la classification établie par le droit communautaire.

Concernant **les effectifs**, les salariés français relèvent du droit social français, et inversement pour les collaborateurs étrangers. Les effectifs comptabilisés au 31 décembre 2014, y compris les entrées et sorties sur l'année sont des CDD, CDI, contrat de professionnalisation et d'apprentissage, portage salarial, et expatriation (expatriés, VIE).

Concernant les rémunérations et leurs évolutions, les rémunérations des mandataires de Serge Ferrari Group et de Serge Ferrari Participations font partie des données quantitatives publiées. La masse salariale comprend la rémunération, les charges sociales patronales, et participation.

Absentéisme : absence pour maladie y compris maladie professionnelle et accident du travail. En outre, les longues maladies (supérieures à 1 an) ne sont pas prises en compte. La méthode de calcul s'appuie sur des jours ouvrés.

Les accidents de travail correspondent aux accidents de service survenus en 2014, à l'exclusion des rechutes.

Le taux de fréquence est calculé : Taux de fréquence (TF2) = (nombre des accidents déclarés (même avec arrêt inférieur à 24h)/ heures travaillées) x 1 000 000.

Le taux de gravité est calculé hors rechutes et arrêts supérieurs à 1 an : Taux de gravité (TG) = (nombre des jours ouvrés perdus par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000.

Les heures de formation comprennent le E-learning dispensé par un prestataire extérieur, le DIF, les formations présentielles, les formations imputables et non imputables, et les formations internes et externes. Le taux d'emploi des handicapés s'appuie sur le nombre de personnes employées.

5. DÉMARCHE DE VÉRIFICATION EXTERNE

Ces informations sociales, sociétales et environnementales ont fait l'objet de travaux de vérification par l'Organisme Tiers Indépendant, Mazars SAS, membre du réseau Mazars SA Commissaire aux comptes de votre Société, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), sous le numéro 3-1058 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

Leurs conclusions sont présentées à la fin du rapport, **page 118**

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicateurs	Éléments chiffrés 2013	Éléments chiffrés 2014
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES			
A | Politique générale en matière environnementale			
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	% de sites certifiés en matière d'environnement		**53 % ISO 14001**
	Nombre de familles de produits couverts par une ACV (analyses de cycle de vie)		**86**
	Nombre de clients ayant bénéficié d'un accompagnement d'évaluation environnementale		**6**
	Gammes produits concernées par des FDES et EPD		**2**
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Nombre de formations menées en faveur de l'environnement		**110**
	Montant des dépenses engagées pour les formations à la santé-sécurité		**85 544 €**
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Actions menées en matière de prévention des risques environnementaux et sanitaires		
	Montant des investissements dédiés à la prévention des risques et à la réduction de notre empreinte environnementale		**1 M€/an**
	Pourcentage de produits concernés par des indicateurs de mesure sanitaire et environnementale		**95%**
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement			**486 153 €**
B | Pollution et gestion des déchets			
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Actions engagées		
	Déchets dangereux (tonnes)	**402**	**432**
	Déchets non dangereux (tonnes)	**1 983**	**2 046**
	Effluents (tonnes, COV) - périmètre France	**60**	**60**

concordance Grenelle II

	Éléments qualitatifs	Plus de détails
	En 2015, nous visons à étendre la certification ISO 14 001 (système de management environnemental) à 100% de nos sites industriels et à mettre en place la certification ISO 50 001 (système de management de l'énergie).	Page 78
	Cela correspond à 65% de nos références.	Page 76
	Depuis 2011, 6 ACV clients ont été réalisées. Ont été concernés : Lafuma-Botanic, Locabri, Mediamax, Roeder, Buisson Effilochage, Filature du Parc	Page 94
	À ce jour sont disponibles des FDES et une EPD pour les gammes Protection Solaire Soltis et Plafond Acoustique.	Page 76
	110 personnes ont été spécifiquement formées en sécurité incendie (en particulier sur les mesures de confinement).	Page 86
	> Politique de substitution des substances SVHC (Substance of Very High Concern) par anticipation. > Ranking volontaire des substances suspectées EDCs (perturbateurs endocriniens).	Page 84
		Page 78
	L'indicateur ECO Identity que nous avons créé s'applique à 95% de nos produits finis.	Page 76
	Cette garantie financière a été accordée le 27 octobre 2014 par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.	
	> Mise en conformité complète des systèmes de stockage des liquides enterrés. > Réfection des derniers réseaux d'eaux pluviales et des dispositifs d'isolement.	
	Gain en % si on prend en compte le recyclage Texyloop : - 14%	Page 82
	Gain en % si on prend en compte le recyclage Texyloop : - 13%	
	Depuis 2000, nous avons mis en œuvre un plan de prévention et d'anticipation permettant d'augmenter l'efficacité de notre système d'abattement des COV et de raccourcir les éventuels délais de remise en fonctionnement.	Page 78

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicateurs	Éléments chiffrés 2013	Éléments chiffrés 2014
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES			
B | Pollution et gestion des déchets			
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Montant des investissements dédiés à Texyloop	1 M€	1 M€
	Nombre de tonnes de matériaux collectés / an	460	460
	Nombre de tonnes de matériaux recyclés / an	750	907
	Nombre d'adhérents à la charte Texyloop		113
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Nombre de personnes formées à la manipulation de produits chimiques		21
C | Utilisation durable des ressources			
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Eau (m^3 x 1000)	680	628
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	PET, résines et autres polymères (tonnes)	11 280	11 050
	Charges + additifs (tonnes)	2 931	2 781
	Plastifiant (tonnes)	3 119	3 142
	Solvant (dont 25% régénérés) (tonnes)	1 457	1 431
	m^3 de produits contenant des matières agro-sourcées		100 000
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Énergie (GWh)	62,9	62,5
L'utilisation des sols			
D | Changement climatique			
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Actions menées Process uniquement - Périmètre : France		
Rejets de gaz à effet de serre	Tonnes, CO_2	10 998	10 875

concordance Grenelle II

	Éléments qualitatifs	Plus de détails
	14 M€ depuis 1998.	Page 80
	La collecte ayant démarré en 2004 (et le recyclage en 2008), nous avons un stock -à recycler- qui explique que nous ayons mis l'accent davantage sur le recyclage que sur la collecte.	Page 81
	On peut observer une augmentation de 24% entre 2013 et 2014. En recyclant 900 tonnes/an, nous réduisons les impacts de nos produits de 30% (par rapport à un scénario de fin de vie par incinération).	Page 82
	Texyloop a fédéré un réseau à l'echelle européenne qui collecte ses propres matériaux composites en fin de vie et/ou celles d'entreprises tierces : chutes d'atelier et matériaux usagés.	Page 80
	21 personnes ont été formées spécifiquement aux risques chimiques car directement impliquées dans des activités les mettant en œuvre.	
	La consommation d'eau est relative au refroidissement des machines. L'eau est rejetée en l'état dans le milieu naturel, avec une élévation de température limitée à 3°.	Page 82
		Pages 70, 71, 73, 76, 77, 94, 95
		Page 76
	Les 62 540 MWe que nous consommons se répartissent comme suit : - Gaz (La Tour du Pin) : 21 726 - Fioul (Eglisau) : 9 738 - Électricité (La Tour du Pin, Eglisau et Emmenbrücke) : 31 076 Gain en % si on prend en compte le recyclage Texyloop : - 14%	Page 83
	Les installations de production du groupe ne sont pas implantées sur des sites sensibles.	
	Nos applications (façades micro-climatiques, voiles d'ombrages urbains et toitures végétalisées) apportent des réponses techniques dans le cadre d'une élévation des températures.	
	Les émissions de GES correspondent aux émissions liées aux énergies fossiles de process et à l'oxydation des solvants intervenant dans le traitement des matériaux composites souples sur les sites de production de La Tour du Pin et d'Eglisau.	Page 82

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicateurs	Éléments chiffrés 2013	Éléments chiffrés 2014
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES			
E | Protection de la biodiversité			
Les mesures prises pour développer la biodiversité			
INFORMATIONS SOCIALES			
A | Emploi			
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Effectif total	**585**	**605**
	Nombre de salariés travaillant en France	**343**	**350**
	Ancienneté moyenne - périmètre France		**11**
	Nombre de femmes sur l'effectif total	**114**	**125**
	Nombre d'hommes sur l'effectif total	**471**	**480**
	Nombre de personnes affectées à des fonctions commerciales	**107**	**122**
	Nombre de personnes affectées à des fonctions production/logistique	**379**	**377**
	Nombre de personnes affectées à des fonctions supports	**99**	**106**
	Répartition par tranche d'âge - périmètre France		**< à 30 ans : 37 de 30 à 39 ans : 100 de 40 à 49 ans : 133 > à 49 ans : 80**
Embauches et départs hors contrats de professionnalisation - périmètre France	Embauches		**26**
	Licenciement		**1**
	Autres départs		**18**
Rémunérations et leur évolution	Masse salariale	**36 842 000 €**	**38 649 000 €**
	Part des salariés bénéficiant d'un système d'intéressement en France	**100%**	**100%**
	Part des salariés actionnaires de l'entreprise - France		**49%**
	Part de salariés France adhérant à un plan épargne retraite	**55%**	**55%**
	Part des salariés France bénéficiant d'une mutuelle santé	**100%**	**100%**

concordance Grenelle II

	Éléments qualitatifs	Plus de détails
	Mise en place du "Plan Biodiversité -Agrion" sur le site de La Tour du Pin.	Page 79
	L'effectif est en croissance (+3,5%). Le groupe se donne les moyens d'atteindre ses objectifs en matière de développement à l'international, d'où l'embauche de commerciaux basés à l'étranger ou en charge de l'international.	Page 69
	L'ancienneté moyenne est de 11 ans pour les établissements de La Tour du Pin et de 17 ans pour CI2M.	
	Près de la moitié des embauches effectuées en 2014 a concerné des femmes.	
		Page 69
	En matière de rémunération, le groupe Serge Ferrari se trouve au-dessus de la moyenne de son secteur professionnel pour les salaires des postes d'opérateurs de production / employés (hors participation).	
	L'ensemble des salariés français est concerné par un système d'intéressement, mais seul le personnel appartenant à la catégorie dite « MOD » et le personnel d'encadrement de production sont soumis à un intéressement variable dont l'évolution dépend de la performance de productivité et de qualité.	
	Un FCPE Serge Ferrari actionnariat a été mis en place le 28 avril 2014. Aujourd'hui, 49 % des salariés y ont souscrit.	Page 91
	Un système d'Épargne retraite (PERCO), en France, a été mis en place le 6 décembre 2011 par voie d'avenant à l'accord de participation. Aujourd'hui, plus de 55 % des collaborateurs y adhèrent au PERCO.	
	L'ensemble des salariés français dispose d'une mutuelle familiale et d'une prévoyance. L'entreprise finance également, pour chacun de ses collaborateurs étrangers, une assurance pour les frais de santé.	

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicateurs	Éléments chiffrés 2013	Éléments chiffrés 2014
INFORMATIONS SOCIALES			
B | Organisation du travail			
Contrats de travail - périmètre France	Part des CDI	**94%**	**92%**
	Part des CDD	**4%**	**4%**
	Part des contrats intérimaires	**1%**	**3%**
	Part des contrats d'alternance	**1%**	**1%**
Organisation du temps de travail	Nombre de personnes affectées à des fonctions production/logistique	**379**	**377**
	Nombre de salariés formés à la polycompétence périmètre France		**57**
	Nombre de salariés travaillant à temps partiel en France		**15**
Absentéisme (données UES et Suisse)	Taux d'absentéisme (maladie et accident du travail)	**3,75%**	**4,15%**
	Nombre de jours d'absentéisme (maladie et accident du travail)	**4 393**	**4 831**
C | Relations sociales			
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Taux de participation aux élections syndicales		**72%**
	Comité d'Entreprise		
	CHSCT		
Bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés	**4**	**2**
D | Santé et sécurité			
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Actions menées pour améliorer les conditions de santé et sécurité au travail		
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Plan Pénibilité (France)		
	Nombre de personnes ayant participé à l'enquête "bien-être au travail" - périmètre France	**187**	

concordance Grenelle II

	Éléments qualitatifs	Plus de détails
	Serge Ferrari tient à fidéliser ses équipes afin de conserver son savoir-faire. D'où un nombre particulièrement élevé de CDI.	Page 90
	Serge Ferrari tient à conserver son outil industriel, pour maîtriser ses fabrications et la qualité de ses produits. D'où un effectif de salariés en production et logistique important.	Page 69
	La polycompétence est un des leviers sur lequel s'appuie le groupe pour éviter les baisses d'activité et ne pas pénaliser les collaborateurs travaillant en atelier.	Page 88
	Le taux d'absentéisme du groupe est plutôt bas par rapport aux entreprises du même secteur (taux moyen entre 7% et 9%).	Page 86
	Les dernières élections ont eu lieu le 13 novembre 2014.	Page 88
	Le comité d'entreprise est composé de 16 personnes, réparties en 3 collèges : 1er collège Ouvriers et Employés, 2ème collège Agents de Maîtrise, 3ème collège Ingénieurs et Cadres. Le CE se réunit une fois par mois.	
	Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail se réunit une fois par trimestre. Parmi ses actions marquantes : - visites flash qui ont pour but de vérifier les respect des règles de sécurité dans les différentes zones d'activité de l'entreprise (1 fois tout les 2 mois), - visites lors des mises en route de nouvelles machines, - participation au nouveau plan de circulation sur les sites.	
	> En 2014 nous avons signé deux accords : l'Avenant au PEE UES SERGE FERRARI et le Protocole préélectoral UES SERGE FERRARI. > Concernant le contrat de génération signé en 2013, nous avons bien avancé sur nos engagements principaux : parcours d'accueil pour les jeunes embauchés, envoi d'un message systématique au personnel le jour de l'intégration d'un nouvel embauché, maintien / transmission des savoirs et des compétences...	
	> En 2014, nous avons lancé une mission visant à réduire les accidents par un renforcement de la prise de conscience collective des bonnes pratiques de sécurité. > Nous prenons en compte la sécurité comme critère d'évaluation de l'efficacité des managers dans la gestion de leurs équipes respectives.	Page 86
	Un plan pénibilité a été mis en place en 2014.	Page 90
	187 personnes, soit plus d'un salarié sur deux, ont participé à cette enquête. Différentes actions ont été menées afin d'apporter certaines améliorations.	Page 92

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicateurs	Éléments chiffrés 2013	Éléments chiffrés 2014
INFORMATIONS SOCIALES			
D | Santé et sécurité			
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que maladies professionnelles (données UES et Suisse)	Taux de fréquence des accidents (TF2)	**14**	**21**
	Taux de gravité des accidents	**0,74**	**0,55**
	Nombre de maladie professionnelle	**1**	**0**
	Nombre d'accidents du travail survenus	**11**	**17**
E | Formation			
Les politiques mises en œuvre en matière de formation (données UES)	Budget global consacré à la formation		**317 633 €**
	Nombre de formateurs internes		**8**
Le nombre total d'heures de formation	Nombre total d'heures de formation		**4 213**
	Pourcentage des salariés ayant bénéficié au moins d'une formation dans l'année	**66%**	**51%**
F | Diversité et égalité des chances / égalité de traitement			
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Nombre de femmes embauchées Périmètre France		**11**
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Taux d'emploi des handicapés (% par rapport à l'effectif total) - établissements français (hors CI2M)		**2,70%**
	Nombre d'emplois concernés		**9**
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Nombre de recrutement de jeunes de moins de 26 ans - périmètre France		**6**
	Nombre de nationalités au sein du groupe		**33**

concordance Grenelle II

	Éléments qualitatifs	Plus de détails
	Calcul obtenu suivant les normes reconnues par la CARSAT. La hausse du nombre d'accidents en 2014 ne doit pas masquer le fait que le taux d'accidents a été divisé par 7 dans les cinq dernières années.	Page 86-87
	Calcul obtenu suivant les normes reconnues par la CARSAT. Il s'agit essentiellement de chutes, de coupures, de problèmes de dos.	
	Il correspond à 3% de la masse salariale. Il est réparti comme suit : agents de maîtrise : 93 710 € / cadres : 113 436 € / employés : 44 038 € / opérateurs de production : 66 449 €	Page 88
	Ce total est réparti comme suit : agents de maîtrise : 1 208 / cadres : 1 139 / employés : 489 / opérateurs de production : 1 377	Page 88
	Ces formations ont concerné les domaines suivants : sécurité, métiers, risques psycho-sociaux, communication, organisation.	
	Près de la moitié des postes (CDD et CCDI) pourvus en 2014 l'ont été par des femmes. Par ailleurs, il existe au sein du groupe un accord d'égalité hommes/femmes.	Page 69

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicateurs	Éléments chiffrés 2013	Éléments chiffrés 2014
INFORMATIONS SOCIALES			
G | Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives			
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective			
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession			
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire			
À l'abolition effective du travail des enfants			
INFORMATIONS SOCIÉTALES			
A | Impact territorial, économique et social de l'activité de la société			
En matière d'emploi et de développement régional	Partenariats avec des oragnismes régionaux œuvrant en faveur de l'emploi		
	Accompagnement des projets de collaborateurs désireux de créer leur entreprise		2
Sur les populations riveraines ou locales	Dialogue avec les associations locales pour la mise en place du Plan Biodiversité Agrion		

concordance Grenelle II

	Éléments qualitatifs	Plus de détails
	En accord avec le Principe de Respect des droits des employés, le groupe Serge Ferrari veille à établir un dialogue social transparent, sincère et respectueux avec les instances représentatives du personnel.	
	Le groupe Serge Ferrari s'engage à proscrire toute forme de discrimination, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin du contrat de travail.	
	Le groupe Serge Ferrari s'engage à proscrire tout travail forcé ou obligatoire, notamment par le dialogue avec les instances représentatives du personnel. De plus, la majorité de nos fournisseurs étant européens, le risque d'exposition au travail forcé ou obligatoire est négligeable.	
	Le groupe Serge Ferrari respecte les conventions internationales relatives au respect des droits de l'enfant. Par ailleurs, les fournisseurs et les sous-traitants du groupe ne sont pas des entreprises manufacturières (elle appartiennent au secteur chimie et chimie de synthèse). À ce titre, l'exposition au risque de travail des enfants est négligeable. Par ailleurs, la majorité de nos fournisseurs sont européens.	
	Nous avons mis en place un certain nombre de partenariats avec des organismes régionaux œuvrant sur le terrain de l'emploi et de la formation (en alternance et continue) : - Chambre de Commerce et d'Industrie - Animation Territoriale Sous-Préfecture de La Tour du Pin - Communauté de communes - Collèges et lycées locaux (régionaux) - Centre de formation des Apprentis - DIRECCTE Rhône-Alpes (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) - Cepitra (Centre de perfectionnement des industries textiles Rhône-Alpes) : organisme régional de formation professionnelle - Opcalia (organisme collecteur de la formation)	Page 98
	Nous avons financé par le biais du FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation) deux projets de reconversions professionnelles au titre des années 2014 et 2015.	Page 98
	Lors de la mise en place du Plan Biodiversité Agrion, et tout au long du chantier, nous sommes en dialogue avec 3 associations locales : - SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre) > http://www.smabb.fr/ - Les Vallons de La Tour (communauté de communes) > http://www.lesvallonsdelatour.fr/ - Action Bourbre Responsable > http://www.action-bourbre-responsable.org/ Le comité de pilotage se réunit une fois par an. Des réunions opérationnelles sont organisées au minimum une fois par trimestre.	Page 79

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicateurs	Éléments chiffrés 2013	Éléments chiffrés 2014
INFORMATIONS SOCIÉTALES			
B | Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise			
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	Relations avec les partenaires, distributeurs, prescripteurs, fournisseurs, sous-traitants, clients, actionnaires, pouvoirs publics, associations...		
Les actions de partenariat ou de mécénat	Montant consacré aux actions de mécénat	**100 000 €**	**200 000 €**
C | Sous-traitance et fournisseurs			
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux			
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Recours à la sous-traitance		
D | Loyauté des pratiques			
Les actions engagées pour prévenir la corruption			
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs			

concordance Grenelle II

	Éléments qualitatifs	
	Pour chaque partie prenante et en fonction des enjeux, Serge Ferrari organise et structure le dialogue en identifiant les canaux pertinents d'information et en mettant en place, le cas échéant, des cadres et lieux de dialogue adaptés. Serge Ferrari est notamment membre de plusieurs associations et instituts œuvrant en faveur du développement durable, de la RSE et de l'économie circulaire : - Association Orée > http://www.oree.org/ - Institut Inspire > http://www.inspire-institut.org/ - Institut de l'Économie Circulaire > http://www.institut-economie-circulaire.fr/ - Greenfacts > http://www.greenfacts.org/fr/ (Membre Fondateur) - Institut Français pour la Performance des Bâtiments > http://www.ifpeb.fr/ - Entrepreneurs d'Avenir > http://www.entrepreneursdavenir.com/	Pages **Pages 67, 71, 77, 79, 81, 88, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99**
	Ce montant est réparti entre deux organismes : > Tara Expéditions, initiative française à but non lucratif, qui organise des expéditions scientifiques pour étudier et comprendre l'impact des changements climatiques sur les océans > 100 000 € en 2014 (http://oceans.taraexpeditions.org/) > Université Catholique de Lyon > 100 000 € en 2013 et 2014 (http://www.univ-catholyon.fr/ & http://www.mecenat-ucly.fr/)	
	Notre politique d'achat est basée sur le partenariat à long terme : ainsi, les 2/3 de nos achats sont réalisés auprès de fournisseurs fiables, que nous connaissons de très longue date (plus de 20 ans). Ces relations de partenariat nous permettent à la fois : > de maintenir la compétitivité de nos achats à long terme (analyse TCO : Total Cost of Ownership), > de co-développer de nouveaux produits et de nouveaux concepts de manière collaborative (ex : Texyloop, avec Solvay).	
	Le groupe est fortement intégré verticalement et ne recourt que très rarement à la sous-traitance. Cette intégration concerne la production mais aussi les domaines de la maintenance et de la réalisation des équipements de production.	
	Le risque de corruption est globalement géré par la séparation des tâches de consommation et d'exécution assurée par la Direction des Achats et par la réalisation en 2014 d'une première cartographie des risques qui a identifié le risque de corruption comme possible et majeur.	
	Depuis 2009, une démarche de conformité au règlement communautaire sur les substances chimiques REACH a été engagée. 20 produits utilisés dans les process de fabrication ont été substitués.	**Page 76**

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

> EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires,
En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Serge Ferrari, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales [*le cas échéant* : consolidées] relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

> RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures et définitions utilisées par la société (ci-après le « Référentiel ») résumées dans la note méthodologique de la partie RSE du document de référence.

> INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

> RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre les 3 février et 13 mars 2015 pour une durée d'environ 5 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

[1] *dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr*
[2] *ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexes du rapport de gestion.
Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.
Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3] :

- nous avons, au niveau de la Direction, consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

[3] *Effectif total et nombre d'hommes et de femmes ; Masse salariale de l'effectif total ; Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et nombre d'accidents de travail ; Nombre d'heures de formation par salarié ; Consommation d'énergie ; Quantité en tonnes de déchets dangereux et non dangereux collectés ; En matière d'emploi et de développement régional, financement par le FONGECIF de projets de reconversions.*

- nous avons, au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées[4] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mises en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 77 % de l'activité, 55% des effectifs et entre 50 % et 75% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages, ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

[4] *Serge Ferrari SAS*

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 31 mars 2015
L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE & Développement Durable

2.2. Salariés

2.2.1. Organigramme opérationnel au 1er janvier 2015

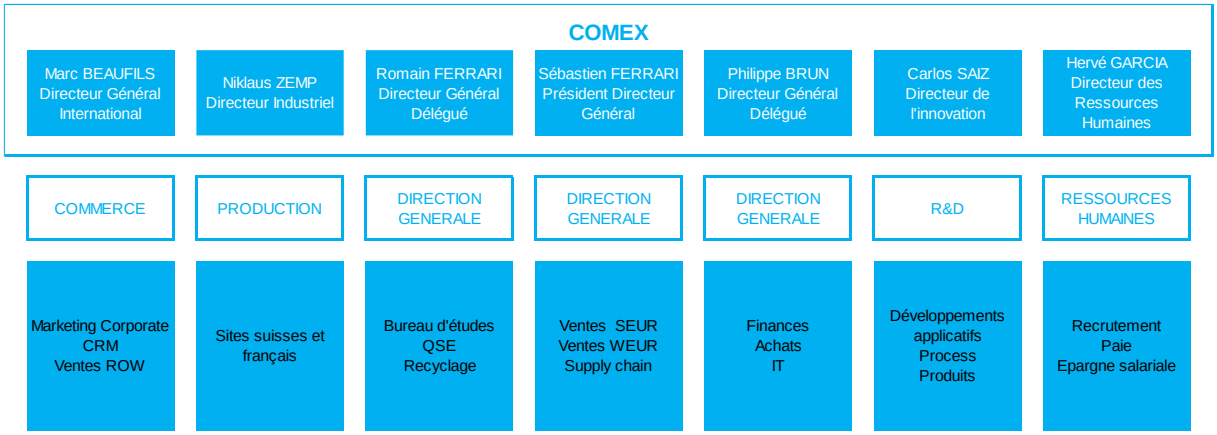

Le pôle ressources humaines du Groupe, qui compte 6 personnes, est très attaché à maintenir les valeurs fortes (et ce d'autant plus dans un contexte de forte croissance des effectifs à moyen terme) qui font de Serge Ferrari un exemple de modèle social d'entreprise. Cette politique de ressources humaines se traduit par 4 axes :

- Politique de recrutement

L'adéquation de 3 données : le bon profil, au bon poste, au bon moment. La politique de recrutement du Groupe vise non seulement à s'assurer que le futur collaborateur dispose non seulement des compétences attendues, mais également des aptitudes à pouvoir évoluer au sein du Groupe. Afin de rejoindre le Groupe, un collaborateur doit avoir la capacité de :

- Faire bien : adéquation profil/poste, recherche de talents,
- Se sentir bien : travail en équipe, adhésion aux valeurs, épanouissement,
- Faire mieux : réactivité, innovation.

Le turn-over du Groupe est inférieur à 3% en France et inférieur à 5% dans le monde, ce qui permet de mesurer l'efficacité de cette politique de recrutement.

- Politique de formation

La politique de formation permet : d'accompagner la stratégie du Groupe, de transmettre le savoir-faire, de développer et d'adapter les compétences des collaborateurs, permettant ainsi d'accroître la réactivité du Groupe et de mettre en place des organisations résilientes.
Les moyens mis en œuvre sont à la hauteur des ambitions du Groupe, avec un budget trois fois supérieur au minimum requis, et une ingénierie de formation innovante (co-financement d'actions de financement par l'Etat et notre organisme collecteur afin de substituer la mise en place de chômage partiel à des actions de formation qualifiante)

- Politique de rémunération

Le niveau moyen de rémunération pour un collaborateur en production en France est de l'ordre de 1,9 fois le SMIC, et cette tendance de rémunération élevée est la même hors de France. Cette politique permet d'attirer de vrais talents, et de satisfaire ainsi la politique de recrutement : capacité à « faire mieux ».
Entre 10% et 25% de la rémunération brute totale est variable y compris pour le personnel non cadre : une prime mensuelle, calculée selon les quantités et qualités produites, répartie entre le personnel concerné. Un élément important qui permet une attention et une motivation particulière à la productivité, l'organisation et la qualité.

- Syndicat autonome

Depuis plus de 5 ans, un syndicat autonome (le SSF - Syndicat Salarié Serge Ferrari) a été constitué. Soucieux de la pérennité du modèle social de l'entreprise, ce syndicat très représentatif est

l'interlocuteur privilégié du Groupe dans la mise en œuvre d'actions visant à l'anticipation, la réactivité et à l'innovation dans les organisations de travail à mettre en œuvre.

Afin de sonder les effets de cette politique sur ses collaborateurs, le Groupe récemment réaliser en 2013 une enquête sur le bien-être au travail par un cabinet externe, dont les résultats témoignent de la qualité des relations au sein du Groupe et de la qualité du traitement des collaborateurs. Par exemple, 74% des répondants ont déclaré être satisfait voire très satisfait de leur travail, ce qui a été qualifié de « hors normes » par le cabinet d'études.

2.2.2.Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe, a évolué comme suit, étant précisé que ces totaux incluent des collaborateurs exclusifs, rémunérées par le biais de structures locales du fait de l'absence d'implantations du Groupe dans certains pays :

(effectifs fin de période)	déc-14	déc-13	déc-12
TOTAL	**605**	**585**	**607**
COMMERCE	**159**	**139**	**137**
Commerciaux	122	107	102
ADV	18	18	17
MKG & Com	19	14	18
OPERATIONS	**377**	**380**	**395**
FONCTIONS SUPPORT - R&D	**69**	**66**	**75**

Il n'existait pas de salariés en intérim au 31 décembre des années considérées. Compte tenu de l'accord de modularité du temps de travail signé en novembre 2012 la Société peut davantage faire correspondre ses ressources internes à sa charge de travail et de ce fait, avoir un recours moindre à de l'intérim.

2.2.3.Participation et stock-options des administrateurs et dirigeants

Au jour d'établissement du présent Document de référence, la participation directe des membres du Conseil d'administration dans le capital de la Société se présente comme suit, étant rappelé qu'il n'existe par ailleurs aucune valeur mobilière donnant accès au capital :

Administrateurs	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Valeurs mobilières donnant accès au capital
Sébastien Ferrari	663 650	5,4%	---
Romain Ferrari	1 075 516	8,7%	---
Philippe Brun	8 650	0,1%	---
Victoire Gottardi	8 650	0,1%	---
Karine Gaudin	240	0,0%	---
Bertrand Neuschwander	8 101	0,1%	---
Bertrand Chammas	8 101	0,1%	---
bpifrance	670 000	5,4%	---

Concernant MM. Sébastien FERRARI et Romain FERRARI, à leur participation directe dans le capital de la Société mentionnée dans le tableau ci-dessus, s'ajoute celle détenue indirectement à travers Ferrari Participations dont ils détiennent respectivement 66,7% et 33,3% du capital et qui elle-même détient le contrôle de la Société à hauteur de 55% (se référer au paragraphe 5.1.1 du présent Document de référence).

2.2.4.Participation des salariés dans le capital de la société

A la date d'établissement du présent document de référence, le nombre d'actions SergeFerrari Group détenues par le FCPE est de 49 975 actions.

2.2.5. Contrats d'intéressement et de participations

Les salariés de la société Serge Ferrari SAS bénéficient d'un accord de participation depuis le 16 décembre 2004. Celui-ci a fait l'objet, le 9 avril 2010, d'un avenant en vue d'adapter ses dispositions aux modifications législatives intervenues depuis son instauration. En décembre 2011, deux nouveaux systèmes d'épargne salariale ont été mis en place : un Plan d'Epargne Entreprise et un Plan d'Epargne de Retraite Collectif.

3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de gestion des risques et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de gestion des risques et le contrôle interne, de la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe, des limitations des pouvoirs du Directeur Général, des principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales ainsi que de la publication des informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

Le présent rapport a été communiqué au Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 mars 2015.

3.1. Les principes de gouvernance

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de MiddleNext en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 30 avril 2014. MiddleNext est une association représentative qui regroupe des valeurs moyennes et a publié, en décembre 2009, un code de gouvernance disponible sur le site www.middlenext.com.
Le Conseil d'Administration considère ce code de gouvernement d'entreprise comme adapté à l'actionnariat familial de l'entreprise : le groupe familial Ferrari détient 69,1 % du capital et des droits de vote de la société SergeFerrari Group.
La Société n'écarte aucune des recommandations, ni aucun élément figurant à la rubrique « Points de vigilance » du code Middlenext. En revanche, au jour d'établissement du présent document de référence, les recommandations R3 sur les indemnités de départ, R4 sur le régime des retraites supplémentaires, et R5 sur les stock-options et attribution gratuite d'actions, ne trouvent pas à s'appliquer en raison de l'inexistence à ce jour de ces programmes de rémunération dans la Société.

3.1.1 Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à 3 ans, renouvelable. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination aurait pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil compte 8 membres, dont 2 femmes et 4 administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code : Madame Karine GAUDIN, Messieurs Bertrand NEUSCHWANDER et Bertrand CHAMMAS et bpifrance. Un administrateur, Madame Victoire GOTTARDI, représente les actionnaires familiaux. Un administrateur, Monsieur Christophe GRAFFIN, représente la société bpifrance : le Conseil, au cours de sa réunion du 18 mars 2015, a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2015, la nomination d'un nouvel administrateur, bpifrance.
La Direction Générale est composée de Monsieur Sébastien FERRARI, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 30 avril 2014, et de Messieurs Romain FERRARI (Directeur Général Délégué, en charge des projets industriels et de développement durable) et Philippe BRUN (Directeur Général Délégué en charge des finances, des achats et des systèmes d'informations). Messieurs Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN sont

également administrateurs de SergeFerrari Group. L'appartenance au Comité d'audit et au Comité stratégique est également précisée ci-après.

Il est précisé que la société Ferrari Participations, principal actionnaire de la Société avec 55% du capital n'est pas représentée directement, mais indirectement à travers Messieurs Sébastien Ferrari et Romain Ferrari, respectivement Président et Directeur Général de Ferrari Participations.

Nom	Fonction	Début du mandat	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité stratégique
Sébastien FERRARI	Administrateur Président – directeur général	30 avril 2014	AGOA 2017 CA 2017		Président
Karine GAUDIN	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017	Présidente	
Victoire GOTTARDI	Administrateur	29 avril 2015	AGOA 2018	Membre	
Bertrand CHAMMAS	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017		Membre
Bertrand NEUSCHWANDER	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017		Membre
Romain FERRARI	Administrateur Directeur Général Délégué	30 avril 2014	AGOA 2017 CA 2017		Membre
Philippe BRUN	Administrateur Directeur Général Délégué	29 avril 2015	AGOA 2018 CA 2018		Membre
Eric VERIN	Membre Comité stratégique	N/A	N/A		Membre
bpifrance, représentée par Christophe GRAFFIN	Administrateur	29 avril 2015	AGOA 2018		

Il est précisé que pour la première période de 3 années, le renouvellement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Indépendance des administrateurs

La recommandation R8 du code MiddleNext prévoit de tester 5 critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement :

	Sébastien FERRARI	Karine GAUDIN	Victoire GOTTARDI	Bertrand CHAMMAS	Bertrand NEUSCHWANDER	Romain FERRARI	Philippe BRUN	bpifrance
1- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
2- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (1)
3- ne pas être actionnaire de référence de la société	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
4- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
5- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conclusion du Conseil sur la qualification d'indépendance ou non des administrateurs : Quatre administrateurs sont qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration	Non indépendant	Indépendant	Non indépendant	Indépendant	Indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant

(1) bpifrance (via Oséo) a consenti à une des sociétés du Groupe en février 2013 un prêt à taux zéro pour l'innovation pour un montant de 1 000 milliers d'euros, ainsi qu'une aide à l'innovation de 107 milliers d'euros a également été consentie en janvier 2013. Au 31 décembre 2014, l'en-cours de ces prêt et subvention s'élèvait à 1 107 milliers d'euros. Compte tenu de leur nature et de leur montant, ces prêt et subvention ne confèrent pas la qualité de « banquier significatif » de SergeFerrari Group.
Bpifrance a par ailleurs consenti à Ferrari Participations en février 2012 , société contrôlant majoritairement SergeFerrari Group, un contrat de développement participatif de 3 millions d'euros : au 31 décembre 2014, l'en-cours de cet emprunt s'élevait à 2 550 milliers d'euros.

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Sébastien FERRARI, né en 1959, de nationalité française,

Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France)
Administrateur et Président-Directeur Général

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Monsieur Sébastien FERRARI a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014, puis nommé en tant que Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Sébastien FERRARI arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise
Sébastien FERRARI a rejoint l'entreprise familiale dès 1980, pour prendre en charge le développement du marketing et de l'international. Il a été membre du Conseil de Surveillance de Banque de Vizille (devenue CM-CIC Capital Finance, qui détient CM-CIC Investissement) de 2002 à 2011.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Romain FERRARI (frère) – Administrateur et Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group
Victoire GOTTARDI (fille) – Administrateur de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe
Président de Ferrari Participations
Président de Serge Ferrari North America
Sole Director de Serge Ferrari Asia Pacific
Director de KK Serge Ferrari Japon
Représentant de Ferrari Participations, Président de Serge Ferrari sas
Représentant de Ferrari Participations, Président de Texyloop
Président de FERRIMMO
Président de Immobilière Ferrari
Gérant de la SCEA Malherbe
Président de Ferfil Multifils en tant que représentant de Ferrari Participations
Président de Serge Ferrari Tersuisse
Président de Serge Ferrari AG
Président de Serge Ferrari Brasil

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus
Néant

Karine GAUDIN, née en 1966, de nationalité française,

Adresse professionnelle : c/o COVED 392 Rue des Mercières 69140 Rillieux La Pape

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Madame Karine GAUDIN a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Madame Karine GAUDIN arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Madame Karine GAUDIN préside le comité d'audit du groupe.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise
Karine GAUDIN, après l'école de commerce Audencia et un DESS en Stratégie à Dauphine, rejoint EY pour des missions de commissariat aux comptes à Paris puis à Lyon. Elle y valide son diplôme d'Expertise Comptable en rédigeant son mémoire sur la structuration de la démarche commerciale dans les cabinets d'audit, dimension qu'elle développe chez EY au niveau local à Lyon puis en national. Elle rejoint ensuite Germain & Maureau, cabinet de conseil en Propriété Intellectuelle, en tant que Secrétaire Général, puis LAMY LEXEL Avocats Associés en tant que Directeur général salariée pour professionnaliser les métiers de l'interne : finance, RH, marketing, SI et accompagner les associés sur la stratégie. Depuis plusieurs années, Karine GAUDIN s'investit également dans les réseaux féminins pour aider à la mise en valeur des femmes.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe
Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Administrateur de THERMADOR GROUPE (Euronext Paris – Compartiment C - FR0000061111 THEP)

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus
Néant

Victoire GOTTARDI, née en 1985, de nationalité française,

Adresse professionnelle : c/o Victoire & Nous - 277 rue des Alloz – 74120 Megève
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Madame Victoire GOTTARDI a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Madame Victoire GOTTARDI arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Madame Victoire GOTTARDI est membre du comité d'audit du groupe.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise
Victoire GOTTARDI, titulaire d'un mastère ECE en marketing international, est dirigeante associée de la société « Victoire & Nous »

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Sébastien FERRARI (père) Administrateur et Président Directeur Général de SergeFerrari Group
Romain FERRARI (oncle) Administrateur et Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe
Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Victoire & Nous (gérante)

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus
Néant

Bertrand CHAMMAS, né en 1959, de nationalité française,

Adresse professionnelle : c/o GERFLOR, 50 cours de la République 69627 Villeurbanne Cédex
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Monsieur Bertrand CHAMMAS a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Bertrand CHAMMAS arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Monsieur Bertrand CHAMMAS est membre du comité stratégique du groupe.

Biographie et expertise
Bertrand CHAMMAS est président-directeur général de Gerflor depuis 2003 après 12 années chez l'équipementier Valeo à des postes de direction opérationnelle (directeur commercial/marketing et industriel) puis de direction générale. Bertrand CHAMMAS a une double formation d'ingénieur (Arts et Métiers) et de management (ISA/HEC).

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe
Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Président-directeur général de Gerflor Floorings
Président de Manfloor
Président de Midfloor
Président de Topfloor
Président de Floor'in
Président de Gerflor
Président de SPM International
Président-directeur général de Gerflor Mipolam
Président-directeur général de Gerflor Polska
Président-directeur général de BCIC
Président-directeur général de Gerflor USA

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus
Néant

Bertrand NEUSCHWANDER, née en 1962, de nationalité française

Adresse professionnelle : c/o SEB Chemin du Petit Bois I BP 172 - 69134 ECULLY Cedex France
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER est membre du comité stratégique du groupe.

Biographie et expertise
Bertrand NEUSCHWANDER est Directeur Général Délégué du Groupe SEB depuis 2014. Ingénieur INA Paris-Grignon et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Bertrand NEUSCHWANDER a débuté sa carrière chez Arthur Andersen & Cie puis Apax Partners & Cie. Il a ensuite été Président-directeur général du Groupe Aubert, puis Directeur Général du Groupe Devanlay-Lacoste. En 2010, il rejoint le Groupe SEB en tant que Directeur Général Adjoint, en charge des activités du Groupe. En 2011, il prend la Présidence de la société Seb Alliance, structure d'investissement du Groupe SEB dans les start-up à fort contenu technologique.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe
Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Directeur Général Délégué de SEB SA – Euronext Paris Compartiment A - FR0000121709
Président de Seb Alliance SAS
Administrateur de Orosdi
Administrateur de Maharaja
Co-gérant de la SCI Marco Paulo Investissement
Co-gérant de la SCI Marco Paulo Immobilier

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (tous hors Groupe)
Membre du Directoire de Devanlay SA
Président de Comptoir de la bonneterie
Administrateur de Montaigne Diffusion
Administrateur de Tricotage de Saint-Louis

Romain FERRARI, né en 1960, de nationalité française,

Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France)
Administrateur et Directeur Général Délégué

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Monsieur Romain FERRARI a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Romain FERRARI arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise
Romain FERRARI est diplômé du brevet d'Officier Polyvalent de la Marine Marchande. De 1985 à 1990 il exerce le métier d'ingénieriste au sein d'une filiale de Technip avant de rejoindre l'entreprise familiale en 1990, pour prendre en charge la responsabilité des process et projets industriels et de développement durable.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Sébastien FERRARI (frère) – Administrateur et Président - Directeur Général de SergeFerrari Group
Victoire GOTTARDI (nièce) – Administrateur de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe
Directeur Général de Ferrari Participations
Vice-Président de Serge Ferrari North America
Director de KK Serge Ferrari Japon
Directeur Général de Serge Ferrari sas
Président de CI2M
Directeur Général de Immobilière Ferrari

Administrateur de Ferfil Multifils
Administrateur de Serge Ferrari Tersuisse
Administrateur de Serge Ferrari AG

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Néant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus
Néant

Philippe BRUN, né en 1960, de nationalité française,

Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France)
Administrateur et Directeur Général Délégué

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Monsieur Philippe BRUN a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Philippe BRUN arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise
Philippe BRUN a rejoint SergeFerrari Group en 2011 après avoir exercé des responsabilités de direction générale et financière de sociétés cotées (IMS International Metal Service – Membre du Directoire, BOIRON – Directeur Général Délégué Adjoint). Philippe BRUN est diplômé de l'EM Lyon et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF).

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe
Membre du Board of Directors de Serge Ferrari North America

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Neant

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (tous hors Groupe)
Membre du Directoire d'IMS International Metal Service

bpifrance, représentée par Christophe GRAFFIN, né en 1959, de nationalité française

Adresse professionnelle : 23, rue du vieux Collonges 69660 Collonges au Mont d'Or (France)
Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Monsieur Christophe GRAFFIN a été nommé représentant permanent de bpifrance, administrateur, coopté par le Conseil d'Administration du 18 mars 2015. La cooptation de bpifrance a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 9 avril 2015. Le mandat de bpifrance arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2018 pour statuer sur les comptes annuels de 2017.

Biographie et expertise
Christophe GRAFFIN a exercé de nombreuses responsabilités de direction générale ou opérationnelle chez Valeo, Entrelec, Pirelli Câbles et Systèmes et SONEPAR, tant en France qu'à l'international, et notamment en Asie. Christophe GRAFFIN dispose d'une expertise importante dans les transformations d'organisations (développement, croissance externe, re-engineering). Christophe GRAFFIN est diplômé de l'ENSAM et de l'ESSEC.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group
Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe
Néant

Mandats et fonctions actuels Hors Groupe
Président de Shartinst SAS

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus (tous hors Groupe)
Administrateur de Winterhalter + Fenner
Administrateur de Fabbri
Administrateur de Dineo
Administrateur de Dysbox
Administrateur de Electroplast
Administrateur de Sonepar Holding SA
Directeur de SIS

3.1.2 Déclarations concernant les membres du Conseil d'administration et le Direction Générale

Absence de condamnation pour fraude, faillite, sanctions publiques au cours des 5 dernières années.
A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil et de la Direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnation pour fraude, ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou une liquidation judiciaire, ni fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou règlementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services
A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services, à l'exception des conventions énoncées ci-après :

- La Société est liée à sa société-mère Ferrari Participations par un contrat de prestation de services entré en vigueur le 1er janvier 2012 dont les conditions et modalités sont exposées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
  Les rémunérations perçues par les dirigeants au titre de cette convention figurent au paragraphe 3.2.2.
- La Société est liée aux sociétés Serge Ferrari sas, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Tersuisse, KK Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Asia Pacific et Serge Ferrari Brasil par un contrat de licence de la marque « Serge Ferrari » qui a pris effet au 1er janvier 2012 et dont les conditions et modalités sont exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes
- La Société est liée à la société Serge Ferrari sas par une convention de gestion centralisée de trésorerie entrée en vigueur le 1er janvier 2012.

Ces conventions ont été soumises au dispositif de contrôle des conventions règlementées prévu par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Conflit d'intérêts et conventions auxquelles les mandataires sont intéressés
A la connaissance de la Société, et au jour d'établissement du présent rapport, il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société de Madame Karine GAUDIN et de Messieurs Bertrand NEUSCHWANDER, Bertrand CHAMMAS et de bpifrance, administrateurs non membres du groupe familial Ferrari et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Messieurs Sébastien FERRARI et Romain FERRARI sont en outre respectivement Président et Directeur Général de la société Ferrari Participations, actionnaire détenant plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société. Monsieur Philippe BRUN est lié à la société Ferrari Participations, société-mère de la Société, par un contrat de travail.

Le Président-directeur général, les directeurs généraux délégués et trois administrateurs sont actionnaires, directement et/ou indirectement, de la Société comme cela est détaillé au paragraphe 5.1.1. du présent Document de référence.

Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par des sociétés du Groupe aux SCI CLOMECA, IMMOBILIERE FERRARI SAS, SRF, LA ROCHE et SETIMM, détenues par certains dirigeants et mandataires sociaux de la Société. En effet, ces SCI sont détenues à 100% par FERRIMMO, qui est elle-même détenue à hauteur de 66,7% par Sébastien FERRARI et à hauteur de 33,30% par Romain FERRARI via Ferrari Participations.
En 2014, afin de gérer cette situation de conflit d'intérêt potentiel, la Société a demandé un avis d'expert immobilier sur la valeur locative des locaux loués par ces sociétés à des sociétés du Groupe. Cette mission a conclu que les loyers pratiqués sont conformes avec les conditions de marché. Se reporter également au paragraphe 19.1.2.4. du Document de base enregistré le 20 mai 2014 sous le numéro I . 14-032)

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont un article relatif à la « Prévention des conflits d'intérêts » prévoit l'obligation pour un administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernés.
Le règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Au moment de leur nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent, à l'observation des règles de déontologie et de non-cumul relatives à son mandat, à l'information du Conseil en cas de survenance de situation de conflit d'intérêt, à la nécessaire assiduité aux réunions du Conseil et à la confidentialité des débats qui s'y déroulent.

Le conseil d'administration peut recommander à un administrateur en fonction dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

Restrictions concernant la cession des actions
A la connaissance de la société, et au jour d'établissement du présent rapport, les seuls engagements pris par des membres du Conseil d'administration concernant la cession ou la conservation de titres de la Société ont été souscrits à l'occasion de l'admission aux négociations en juin 2014 des titres de la Société. La société Ferrari Participations, Mesdames Victoire GOTTARDI et Mireille FERRARI, Messieurs Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN avaient souscrit un engagement de conservation portant

- sur 100% des actions par eux détenues jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date du règlement-livraison intervenu le 24 juin 2014,
- sur 80% des actions par eux détenues jusqu'à l'expiration d'un délai de 270 jours suivant la date du règlement-livraison intervenu le 24 juin 2014
- sur 60% des actions par eux détenues jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours suivant la date du règlement-livraison intervenu le 24 juin 2014.

3.1.3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)
La Société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Sébastien FERRARI, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 avril 2014 comme plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

Monsieur Sébastien FERRARI est assisté dans ses fonctions par Monsieur Romain FERRARI, Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2014, en charge des process, des projets industriels et de développement durable, et par Monsieur Philippe BRUN, Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2014, en charge des finances, des achats et des systèmes d'information.

En sa qualité de Président, Monsieur Sébastien FERRARI organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 2 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 30 avril 2014, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 30 avril 2014 : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.
Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. Il est consultatble au lieu du siège social.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la Loi, les dirigeants sont investis des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

Travaux du Conseil d'Administration au titre de l'année 2014 et depuis le début de l'année 2015.

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois avec un taux de participation de 85,7%.
Au cours cette première année de fonctionnement, le Conseil d'Administration s'est notamment saisi du process d'admission aux négociations du titre SergeFerrari Group sur le marché Euronext Paris avec, notamment, la publication du Document de référence le 20 mai 2014, la publication de la note d'opération le 3 juin 2014, puis de la fixation du prix retenu pour le règlement-livraison des actions émises.

Le Conseil d'Administration a revu les comptes intermédiaires au 30 juin 2014. Lors de chacune des réunions du Conseil, un point a été fait sur la marche des affaires du groupe. L'organisation commerciale et marketing, et le renforcement des équipes de développement, qui sous-tendent la réalisation des objectifs de croissance du groupe, ont fait l'objet d'une revue régulière.

Au cours de l'année 2014, le Conseil n'a pas eu l'occasion de procéder à l'évaluation de son propre fonctionnement, en raison de sa mise en place récente. La première évaluation est intervenue lors de sa séance du 18 mars 2015 au cours de laquelle le présent rapport a été présenté et approuvé. Le Conseil a notamment débattu de la diversification de sa composition, et de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société.

Direction Générale (article 19 des statuts)

Par décision en date du 30 avril 2014, le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de président et de directeur général en nommant Monsieur Sébastien FERRARI Président-Directeur Général. Le Conseil a également procédé à la nomination de Messieurs Romain FERRARI et Philippe BRUN en tant que Directeurs Généraux Délégués.
La limite d'âge est fixée à 70 ans. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration. Le Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

Composition, fonctionnement et activités des Comités du Conseil d'Administration

Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué le 30 avril 2014, à l'occasion de la première réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit se réunit de deux à quatre fois par an, sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration pour traiter des procédures d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes d'information et du contrôle des informations comptables et financières périodiques. Le Comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. En 2014, le Comité s'est réuni une fois avec un taux de présence de 100%.

Le Comité d'audit comprend deux membres, dont un au moins est réputé indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise et présente des compétences particulières en matière, comptable, financière et de communication dans une entreprise cotée. Le Conseil d'Administration désigne le Président, lequel conduit les travaux du comité.

Au jour d'établissement du présent rapport, le Comité d'audit comprend deux membres, Mesdames Karine Gaudin (Président et membre indépendant) et Victoire GOTTARDI.

Le Comité d'Audit entend, en sa qualité de directeur financier, le Directeur Général Délégué en charge des finances et des systèmes d'information et la Responsable des comptes Groupe. Les membres du Comité d'audit reçoivent les conclusions des travaux des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires et annuels. Pour l'exercice de sa mission, il a accès à toutes les informations, documents et peut auditionner tout responsable de la Société. Le Comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Du fait de sa constitution récente, le Comité d'Audit s'est réuni deux fois : une première réunion en septembre 2014 pour examiner les comptes semestriels au 30 juin 2014, le projet de communiqué de presse semestriel et prendre connaissance de la synthèse des travaux des commissaires aux comptes, et une seconde réunion le 17 mars 2015 pour l'examen des comptes annuels 2014.

Comité stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer aux dirigeants et actionnaires ses avis et recommandations sur :

− l'examen des axes stratégiques du Groupe, les informations sur les tendances des marchés, l'évaluation de la recherche, la revue de la concurrence et les perspectives moyen et long terme qui en découlent ; la validation du projet d'entreprise à dix ans, et

− l'étude des projets de développement du Groupe, notamment en matière de croissance externe et, en particulier, sur les opérations d'acquisition ou de cession de filiales et de participations ou d'autres actifs, d'investissement et d'endettement, pour un montant unitaire supérieur à 10 millions d'euros, et

- l'examen des aspects patrimoniaux et actionnariaux du Groupe.

Le Comité Stratégique se réunit à l'initiative de son Président ou, en cas d'empêchement, du Président de SergeFerrari Group sur un ordre du jour fixé par l'auteur de la convocation. Il se réunit cinq fois par an. La convocation peut se faire par tous moyens, y compris verbalement. Le Président du Comité pourra, à titre exceptionnel et en fonction des thèmes abordés, autoriser un ou plusieurs membres du Comité à participer à une réunion par téléphone ou visioconférence. Il ne peut valablement se réunir que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou réputés présents. Les avis et recommandations du Comité seront adoptés à la majorité simple des membres du Comité présents.

Le Comité stratégique s'est réuni à cinq reprises en 2014.

3.2. Rémunérations et Avantages

3.2.1. Définition et transparence de la rémunération

La Société se conforme aux recommandations du code Middlenext pour la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.
Les mandataires sociaux dirigeants de SergeFerrari Group perçoivent une indemnité de mandat social. Ils ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur fonction d'administrateur.

Les principes et règles arrêtées par le Conseil d'Administration qui déterminent les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont les suivants :

- rémunération fixe mensuelle liquidée sur 12 mois
- rémunération variable annuelle, fixée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle et pondérée par le taux d'atteinte effectif d'objectifs chiffrés de performance fondés sur le chiffre d'affaires, la marge d'ebitda sur le chiffre d'affaires et le rapport du besoin en fonds de roulement opérationnel sur le chiffre d'affaires. Ces indicateurs de performance sont exprimés, pour l'exercice considéré, par rapport à la moyenne des mêmes indicateurs au cours des deux exercices précédents. La rémunération variable annuelle peut varier entre 0% et 50% de la rémunération fixe annuelle en fonction de la performance effectivement constatée. Le système de rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux est mis en application à compter du 1er janvier 2015.
- Mise à disposition d'un véhicule de fonction

Les objectifs individuels chiffrés ne sont pas publiés pour des questions de confidentialité. La définition de la rémunération des mandataires sociaux a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration du 18 mars 2015, conformément à la recommandation R2 du code de gouvernement d'entreprise. A cette occasion, le Conseil d'Administration a également apprécié l'opportunité, le cas échéant, du cumul du contrat de travail et du mandat social des administrateurs mandataires sociaux, en application de la recommandation R1 du même code de gouvernement d'entreprise. La société mettra en 2015 le règlement intérieur de son Conseil d'administration en accord avec la recommandation R6 du code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

L'Assemblée générale du 30 avril 2014 a fixé à 60 000 euros le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués aux administrateurs non dirigeants mandataires sociaux : les jetons de présence sont exclusivement proportionnels à la participation effective aux réunions du Conseil d'Administration ou de ses comités. L'Assemblée générale du 29 avril 2015 a fixé à 70 000 euros le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués aux administrateurs non dirigeants mandataires sociaux pour tenir compte de l'augmentation du nombre de ces derniers.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la Société à ses mandataires sociaux.

Les contrats de travail de Messieurs Sébastien Ferrari, salarié du Groupe depuis 1980, Romain Ferrari, salarié du Groupe depuis 1990, et Philippe Brun, salarié du Groupe depuis 2011, ont été suspendu lors de leur prise de fonction de mandataire social de Ferrari Participations et de SergeFerrari Group. La Société se mettra en 2015 en conformité avec le code de gouvernement d'entreprise de Middlenext qui prévoit que le Conseil d'administration apprécie l'opportunité d'approuver ou non le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Président Directeur Général. La Société précise que les dispositions de ces contrats de travail ne présentent aucune nature dérogatoire à celui des collaborateurs de l'encadrement (prévoyance, assurance-maladie, véhicule de fonction....). La suspension des contrats de travail vise à maintenir les droits à la retraite des mandataires compte-tenu de leur âge et de leur ancienneté. Il est précisé que les contrats de travail des mandataires n'incluent aucune indemnité de licenciement ou de cessation de fonctions hors de celles de droit commun.

3.2.2. Montants des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

Le montant global brut des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux et membre du Conseil d'administration est détaillé selon les recommandations et tableaux

prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014.

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2014	Exercice 2013
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	299 461 €	297 446 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	--- €	--- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--- €	--- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	--- €	--- €
Total	299 461 €	297 446 €
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	234 502 €	234 935 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	--- €	--- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--- €	--- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	--- €	--- €
Total	234 502 €	234 935 €
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué (8 mois 1er avril au 31 décembre 2014, non mandataire social en 2013)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	137 278 €	--- €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	--- €	--- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--- €	--- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	--- €	--- €
Total	137 278 €	--- €

En plus des rémunérations dues à Messieurs Sébastien et Romain Ferrari au titre de leurs fonctions dans le Groupe, le paiement de loyers (respectivement 2,7 M€ et 2,8 M€ pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et 2014) est réalisé à des sociétés immobilières contrôlées par FERRIMMO, filiale à 100% de Ferrari Participations, actionnaire majoritaire de la Société dont le capital est détenu à 66,70% par Monsieur Sébastien Ferrari et à 33,30% par Monsieur Romain Ferrari. Se référer au paragraphe 5.1.6.1.

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2014	Exercice 2013
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général		
Rémunération fixe ((1) prestation refacturée par Ferrari Participations)	238 129 €	235 642 €
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	59 567 €	60 000 €
Rémunération variable annuelle	--- €	--- €
Rémunération variation pluriannuelle	--- €	--- €
Rémunération exceptionnelle	--- €	--- €
Jetons de présence	--- €	--- €
Avantages en nature	1 765 €	1 804 €
Total	299 461 €	297 446 €
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué		
Rémunération fixe ((1) prestation refacturée par Ferrari Participations)	172 008 €	172 008 €
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	59 567 €	60 000 €
Rémunération variable annuelle	--- €	--- €
Rémunération variable pluriannuelle	--- €	--- €
Rémunération exceptionnelle	--- €	--- €
Jetons de présence	--- €	--- €
Avantages en nature	2 927 €	2 927 €
Total	234 502 €	234 935 €
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué (12 mois pour 2014, 8 mois pour 2013 du 1er avril au 31 décembre)		
Rémunération fixe ((1) prestation refacturée par Ferrari Participations)	128 000 €	--- €
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	8 000 €	--- €
Rémunération variable annuelle	--- €	--- €
Rémunération variable pluriannuelle	--- €	--- €
Rémunération exceptionnelle	--- €	--- €
Jetons de présence	--- €	--- €
Avantages en nature	1 278 €	--- €
Total	137 278 €	--- €

(1) Rémunération fixe au titre de prestations de management couvertes par la convention décrite au paragraphe 5.1.6.1.
Il n'existe pas, au titre des années 2013 et 2014, de différence entre montants dus et montants versés.

Tableau 3 - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2014	Exercice 2013
Karine GAUDIN		
Jetons de présence	7 000 €	--- €
Autres rémunérations	--- €	--- €
Victoire GOTTARDI		
Jetons de présence	9 000 €	--- €
Autres rémunérations	--- €	--- €
Bertrand NEUSCHWANDER		
Jetons de présence	17 000 €	--- €
Autres rémunérations	--- €	--- €
Bertrand CHAMMAS		
Jetons de présence	20 000 €	--- €
Autres rémunérations	--- €	--- €
Bpifrance		
Jetons de présence	--- €	--- €
Autres rémunérations	--- €	--- €
Total	56 000€	--- €

Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2014 ont été versés fin décembre 2014.
Il n'existe pas au jour d'établissement du présent document de plan d'options de souscription ou d'achats d'actions, ni de plans d'actions de performance. Les tableaux 4 à 10 prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014 ne sont donc pas reproduits.

Tableau 11 – Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail (1)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Sébastien FERRARI Président Directeur Général Début de mandat : 30 avril 2014 Fin de mandat : AGOA 2017	Oui	Non	Non	Non
Romain FERRARI Directeur Général Délégué Début de mandat : 30 avril 2014 Fin de mandat : AGOA 2017	Oui	Non	Non	Non
Philippe BRUN Directeur Général Délégué Début de mandat : 30 avril 2014 Fin de mandat : AGOA 2017	Oui	Non	Non	Non

(1) contrat de travail dans la société Ferrari Participations

La Société n'a pas provisionné de sommes dues aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.
La société n'a pas accordé de primes d'arrivée, ni de départ à ces personnes. Les contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux ne contiennent pas de dispositions relatives à des indemnités de départ.

3.3. Rapport du Président sur les procédures de gestion des risques et le contrôle interne

3.3.1. Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de moyens, de procédures de dispositifs, et d'actions appropriées à l'organisation et à l'activité de la Société et de ses filiales, permettant de conférer une assurance raisonnable du traitement des principaux risques.

Il s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale, par l'utilisation efficiente de ses ressources et moyens,
- la conformité des actes industriels et commerciaux avec les règles internes à la Société et avec les lois et règlements
- la protection du patrimoine immatériel de la Société
- la qualité et la disponibilité des informations permettant le pilotage de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes et des erreurs.

Il contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

3.3.2. Environnement de contrôle interne

Le Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Il est informé soit directement, soit par l'intermédiaire de ses Comités, de tout évènement significatif dans la conduite des affaires de la Société. Chacune réunion du Conseil donne l'opportunité au Président de présenter les évènements significatifs survenus depuis la précédente réunion du Conseil, ainsi que sur l'activité de la société.

La Direction Générale et le COMEX Groupe

La Direction générale met en œuvre le contrôle interne, dans le cadre d'un COMEX en charge de la bonne exécution de la stratégie et des politiques du Groupe qui se réunit chaque mois.
Outre Messieurs Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN, le Comité exécutif du Groupe comprend :

- Monsieur Niklaus ZEMP, directeur industriel groupe, 46 ans de nationalité suisse. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Lausanne, Niklaus ZEMP a rejoint en 1991 la société Viscosuisse (groupe Rhône Poulenc devenu Rhodia), intégrée au groupe Serge Ferrari en deux étapes en 2000 et 2006 ;
- Monsieur Carlos SAIZ, directeur de l'innovation du groupe, 60 ans, de nationalité française. Ingénieur électronicien, il a rejoint le groupe en 1994 après avoir exercé des responsabilités au sein de sociétés utilisatrices de matériaux composites souples ;
- Monsieur Hervé GARCIA, directeur des ressources humaines groupe, 46 ans, de nationalité française. Diplôme d'un DESS de ressources humaines, il a rejoint le groupe après avoir exercé des responsabilités au sein d'un groupe de services aux collectivités.
- Monsieur Marc BEAUFILS, directeur général international, 53 ans de nationalité française. Diplômé de HEC, Marc BEAUFILS a exercé des responsabilités commerciales et de développement chez Sperian, International Paper et Kloeckner. Il a rejoint le groupe en 2013.

Les membres du COMEX ont la responsabilité de Directions Métiers et sont garants d'une gestion efficace des risques associés aux domaines qui dépendent de leur responsabilité. Une première cartographie des risques a été réalisée à l'automne 2014, suite à l'interview d'un certain nombre de responsables opérationnels. Ce projet a fait l'objet d'un examen par le COMEX et les principes risques ont été identifiés et partagés (cf. chapitre 1.10. sur les principaux facteurs de risques).

La structure opérationnelle de l'Entreprise

La Société a adopté au 1er janvier 2012 une organisation et une répartition de ses activités commerciales par zone d'activité, auxquelles sont rattachés les effectifs commerciaux et de marketing local :

- Southern Europe (SEUR) : cette zone englobe la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal et représentait en 2013 36% du chiffre d'affaires du groupe.
- Wide Europe (WEUR) inclut tous les pays d'Europe + Russie + Turquie à l'exception des pays inclus dans la zone SEUR ; cette zone représentait en 2013, 40% des ventes consolidées
- Rest of the World (ROW) englobe tous les autres pays sur lesquels le groupe est actif. Cette zone représentait en 2013 24% du chiffre d'affaires consolidé.

Les actions locales, en matière commerciales ou industrielles sont soutenues

- par une organisation transversale dans les domaines de la supply-chain, des achats, de la recherche et développement, de la règlementation produits, de la stratégie marketing et de développement
- par des fonctions supports centralisées dans les domaines des ressources humaines, des systèmes d'information, de la finance

Couverture des risques - Assurances

La politique de prévention des risques de la Société est définie par la Direction Générale en liaison avec ses courtiers et assureurs. Des polices Groupe s'appliquent à la quasi-totalité des unités, et notamment pour les risques directs (incendie, vol,…) pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris la responsabilité civile des mandataires sociaux) et transports de marchandises. En cas de besoin, la couverture d'assurance Master ou centrale, est complétée par la mise en œuvre de polices locales.

3.3.3. Procédures de contrôle interne mises en œuvre dans l'entreprise

Système de management de la Qualité

Sous l'autorité de Romain FERRARI, la Société a mis en œuvre un Système de Management de la Qualité (SMQ) dont les objectifs sont :

- la réactivité utile, sans tomber dans l'agitation stérile ;
- l'offre de produits et services originaux toujours orientés vers des finalités existantes ou volontairement créées et ce notamment afin de faire face aux risques industriels et produits ;
- les relations privilégiées professionnelles et responsables avec nos clients, prescripteurs, fournisseurs et parties prenantes, permettant notamment de limiter le risque lié aux réseaux de commercialisation ;
- la maîtrise interactive des exigences professionnelles, réglementaires et normatives, pour chaque application, dans le cadre du développement international sur des marchés aussi différents que porteurs de synergies, permettant de réduire les risques juridiques liés à l'activité.

Les composants documentaires du SMQ, accessibles sur un répertoire partagé, à l'attention des salariés des sites industriels français, sont :

- le manuel de management de la qualité ;
- un organigramme fonctionnel ;
- un ensemble de fiches processus qui décrivent les principaux processus, leurs interactions et les éléments organisationnels qui y sont liés ;
- un ensemble de procédures auxquelles peuvent être associés des instructions et modes opératoires ;
- des enregistrements et relevés de mesures résultant de l'application des documents opérationnels,
- Des objectifs définis pour revue par la direction.

La mise en œuvre du Système de Management de la qualité est réalisée dans le cadre défini par la norme ISO 9001 (version 2008)

Plan Sécurité

La Société a mis en œuvre un plan Sécurité, disponible sur le réseau interne de l'entreprise, lequel reprend l'ensemble des procédures, instructions et formulaires auxquels se référer en cas de besoin, pour des actions préventives ou curatives.
Ce plan de sécurité est régulièrement testé quant à sa capacité à répondre de façon adéquate aux risques supportés par les activités de l'entreprise.

Manuel environnement

Sous l'autorité de Romain FERRARI, un Manuel environnement a été établi, qui illustre et décrit les caractéristiques du système de management de l'environnement de la société Serge Ferrari pour les sites industriels français.
Ce document illustre l'engagement de la société à satisfaire continuellement aux exigences de la norme internationale ISO 14001 et traduit ainsi sa volonté de respecter l'environnement en mettant en place un système organisationnel afin d'atteindre des objectifs quantifiés, datés et continuellement améliorés. Le Manuel environnement traite en particulier de la politique environnementale, de sa planification, de sa mise en œuvre et de son fonctionnement, des contrôles associés et de sa revue par la Direction Générale. Le Manuel environnement est élaboré et mis en œuvre dans le cadre des références normatives ISO 14001 (Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation) et ISO 14004 (Systèmes de management environnemental - Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre).

3.3.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les services administratifs et financiers ainsi que les services IT sont placés sous la responsabilité de Philippe BRUN, Directeur Général Délégué responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information financière.

La direction financière définit et met en œuvre la stratégie financière, et assure le développement des outils de pilotage et de contrôle des activités opérationnelles (reportings, consolidation, budgets,…).

Les équipes consolidation et controlling assurent l'établissement et la diffusion des indicateurs mensuels consolidés de performance et des états financiers Groupe trimestriels. Ces services ont également la responsabilité de la gestion du process budgétaire et de l'établissement des prévisions périodiques. Ils assurent la mise à jour et la diffusion des procédures comptables et financières et maintiennent le plan de compte Groupe dans tous les outils comptables et de reporting. Le groupe produit son information financière consolidée à partir de SAP-BFC. Des éléments de reporting extra-financiers, relatifs aux activités industrielles notamment, sont établis par les services opérationnels et diffusés aux membres du COMEX.

La Société a recours à des spécialistes externes sur certains domaines de compétences pour lesquels elle ne dispose pas de personnel (fiscalité, ….).

Les systèmes d'information sont pilotés au sein du Groupe lorsqu'ils ont trait au cœur de la stratégie de l'entreprise. Les fonctions ou services associés pour lesquels le Groupe ne dispose pas de compétence en interne sont infogérés auprès de prestataires externes.

Elaboration et contrôle des états financiers

SergeFerrari Group a mis en œuvre un référentiel unique et commun en matière d'enregistrement comptable et de suivi de la performance financière. Il repose sur :
- la maintenance d'un plan comptable Groupe
- la diffusion d'un calendrier et d'instructions de clôture
- le déploiement d'un ERP commun.

Les filiales sont accompagnées par les services centraux dans l'établissement de leurs reportings ou états financiers périodiques. Une revue de leurs états financiers permet de questionner, puis de valider la qualité des états financiers reportés. Certaines filiales sont d'une taille trop modeste pour disposer d'équipe comptable ou de reporting propre : dans ce cas, le groupe a recours à des prestataires locaux qui assurent, pour le compte de la filiale locale, l'ensemble des obligations déclaratives et de reporting. Le groupe dispose, pour son pilotage opérationnel mensuel des indicateurs suivants :

- reporting des ventes et des marges par zone géographique ;
- état du besoin en fonds de roulement opérationnel ;
- états (hebdomadaires) des dépassements d'échéances clients ;
- états (hebdomadaires) des stocks ;
- état de la trésorerie nette ;
- suivi des effectifs ;
- indices et index d'achat de matières premières ;
- compte de résultat opérationnel.

L'établissement des états financiers trimestriels consolidés s'accompagne de travaux périodiques :
- revue des créances, de leurs perspectives de recouvrement, de leur besoin de provisionnement ;
- revue des indicateurs d'activité industrielle et analyse des variances sur coûts standard ;
- revue des programmes de recherche et développement, de la poursuite de leur mise en œuvre, ou en cas d'abandon, de leur passage au compte de résultat ;
- confirmation (mensuelle) des soldes et flux intragroupes ;
- inventaires physiques périodiques ou annuels portant sur les stocks de matières premières, d'en-cours et de produits finis.

Le Groupe a désigné des commissaires aux comptes ou des contrôleurs externes dans ses filiales qui permettent de couvrir la quasi-totalité des revenus, résultats et actifs et passifs du groupe. Pour les filiales non couvertes par le scope d'audit, des revues limitées externes peuvent venir compléter les travaux de revue des états financiers réalisés en interne. Le Groupe organise avec ses commissaires aux comptes (en France, pour le consolidé et les sociétés françaises) et avec ses réviseurs indépendants (en Suisse, pour les comptes statutaires de ses trois filiales industrielles) des réunions de planning et de closing d'intervention. Les auditeurs communiquent alors au Comité d'audit et à la Direction générale les conclusions de leurs travaux et les pistes d'amélioration pour les clôtures ultérieures.

Systèmes d'information

Depuis sa mise en œuvre en mars 2008 sur son site français de La tour du Pin, le Groupe a souhaité poursuivre le déploiement de son progiciel métier intégré (SAP). C'est ainsi qu'en mars 2012, le site d'Eglisau (Suisse) a également basculé sur le progiciel Groupe, le dernier site industriel d'Emmenbrucke (Suisse) devant rejoindre les autres composantes industrielles du Groupe en deux étapes : décembre 2014 pour le module FI (comptabilité et finance) et mars 2015 (pour les modules industrie et logistique). Un système d'information unifié permet à la Société de disposer d'indicateurs de mesure de performance partagés et cohérents, d'acquérir une maîtrise supérieure des risques opérationnels et de favoriser l'atteinte du plan de développement du Groupe.

3.4. Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SergeFerrari Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

C A B I N E T M A R T I N E
C H A B E R T

MARTINE CHABERT

M A Z A R S

PIERRE BELUZE

4. Informations financières et comptables

4.1. Informations financières sélectionnées

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis en normes IFRS.

en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Total actif	**155 944**	**115 044**
Total actifs non courants	**38 336**	**37 003**
dont Immobilisations incorporelles	6 501	4 706
dont Immobilisations corporelles	25 712	27 592
dont Actifs financiers non courants	2 857	3 021
Total actifs courants	**117 608**	**78 040**
dont stocks et en-cours	33 455	35 498
dont clients et comptes rattachés	28 716	23 913
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	45 178	7 993
Total passif	**155 944**	**115 044**
Capitaux propres	**94 643**	**51 153**
Total passifs non courants	**15 366**	**19 759**
dont dettes financières - part long terme	8 127	15 662
dont provisions et autres passifs non courants	6 416	3 225
Total passifs courants	**45 935**	**44 132**
dont dettes financières - part court terme	19 590	20 034
dont provisions et autres passifs courants	11 039	12 279
dont fournisseurs	15 016	11 651

en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Chiffre d'affaires	**142 324**	**139 592**
Résultat opérationnel courant	8 534	8 959
Résultat financier	(754)	(1 718)
Résultat net	**4 362**	**3 817**

Flux de trésorerie, en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Activités opérationnelles	14 904	16 722
Activités d'investissement	(6 713)	(5 223)
Activités de financement	32 417	(6 012)
Variation de trésorerie sur l'exercice	**40 852**	**5 432**

Indicateurs de performance

Pour mesurer la performance de ses activités, SergeFerrari Group suit trois indicateurs clés :
- la marge brute sur coûts de production standards,
- l'EBITDA ajusté ;
- le besoin en fonds de roulement opérationnel ;
dont les règles de détermination sont précisées ci-après.

- La « Marge brute » est une marge brute sur coûts de production standards, déterminée comme suit :
  Marge brute = Chiffre d'affaires global - coûts standards de production (coût matière standard + coûts de personnel standards + frais généraux standards). La marge brute sur coûts standards dégagée sur les ventes de Matériaux composites souples est le premier indicateur de rentabilité des opérations

en milliers d'euros	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-14
Marge brute matériaux composites souples	52 840	60 109	62 368
Taux de marge brute sur chiffre d'affaires matériaux composites souples	40,1%	45,8%	46,5%

- **L' EBITDA ajusté est déterminé par** le résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et dépréciations et certains autres produits et autres charges comptabilisés en « autres produits et charges » dans les comptes consolidés du Groupe et de la cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE) retraitée en impôts sur les bénéfices (qui représente une charge nette de 709 et 714 milliers d'euros respectivement en 2014 et 2013). Le taux d'ébitda rapporté au chiffre d'affaires est le second indicateur de rentabilité du Groupe.

en milliers d'euros	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-14
Ebitda ajusté	9 884	16 947	17 319
Taux d'ebitda ajusté sur chiffre d'affaires total	7,1%	12,1%	12,2%

- Le Besoin en fonds de roulement opérationnel est composé des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs. Le BFR opérationnel ainsi que le besoin en fonds de roulement liées aux éléments d'exploitation hors stocks, créances clients et dettes fournisseurs (i.e. dettes fiscales sociales, comptes de régularisations, créances fiscales hors impôt sur les sociétés…) forment ensemble le besoin en fonds de roulement lié à l'activité. Le BFR opérationnel constitue le premier indicateur de liquidité et d'utilisation des capitaux du groupe.

en milliers d'euros	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-14
BFR opérationnel	53 235	52 436	52 729
Taux de BFR opérationnel sur chiffre d'affaires total	38,2%	37,6%	37,0%

- Le ROCE (Return On Capital Employed) après impôts correspond au rapport exprimé par le résultat opérationnel courant après impôt sur les capitaux engagés moyens nets.

en milliers d'euros	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-14
ROCE	**2,6%**	**7,4%**	**8,0%**
Capitaux engagés moyens	88 189	81 915	79 713
Résultat opérationnel courant après impôt	2 334	6 067	6 392
Taux d'impôt	28,4%	32,3%	25,1%

- La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices

4.2. Informations financières pro forma

Non applicable

4.3. Examen de la situation financière et du résultat

4.3.1. Activités de la société SergeFerrari Group SA

Situation et activité de la société au cours de l'exercice : analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

4.3.1.1. Evènements importants survenus en 2014

Transformation de la société en société anonyme et admission aux négociations sur Euronext-Paris du titre SergeFerrari Group

Le 30 avril 2014 à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, la société SergeFerrari Group SAS s'est transformée en société anonyme à conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires a ensuite procédé aux nominations de Mesdames Karine Gaudin et Victoire Gottardi, de Messieurs Sébastien Ferrari, Romain Ferrari, Philippe Brun, Bertrand Chammas et Bertrand Neuschwander en tant qu'administrateurs. Les administrateurs ont désigné Monsieur Sébastien Ferrari en tant que Président-Directeur Général.

L'assemblée générale des actionnaires a également procédé à la division du nominal ramené de 20 euros par action à 0,40 euro par action. Le nombre d'actions a en conséquence été porté de 173 469 à 8 673 450 actions.

Dans la perspective d'une admission –alors éventuelle- des titres de la société SergeFerrari Group aux négociations sur le marché règlementé d'Euronext Paris, l'assemblée générale a procédé aux modifications statutaires appropriées ainsi qu'à l'octroi de délégations au conseil d'administration en vue d'émettre des actions nouvelles.

Le 2 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé les termes du projet de note d'opération en vue de l'admission aux négociations des actions SergeFerrari Group sur Euronext-Paris, fixé la fourchette indicative de prix et approuvé le principe d'une augmentation de capital dans le cadre dudit projet. Au cours de cette réunion, le conseil d'administration a également décidé également du principe d'une augmentation de capital réservée à CM CIC Investissement, actionnaire de la société à hauteur de 2% du capital depuis mars 2008, dans la limite d'un plafond de 5 millions d'euros, à souscrire par placement privé dans les mêmes conditions de prix que l'opération de marché envisagée. Enfin, le conseil d'administration a déterminé les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés ainsi que les conditions de mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé dans son principe par l'assemblée générale du 30 avril 2014.

Le 19 juin 2014, le conseil d'administration a pris acte de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché règlementé Euronext Paris, en application de la délégation donnée le 2 juin 2014 au Président-Directeur Général, et approuvé les termes du contrat de direction et de placement confié à CM CIC Securities et ODDO & Cie, en qualité de chefs de file et teneurs de livres associés. Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au Public.

Le 24 juin 2014, à l'issue des opérations de règlement livraison, il a été procédé à la création de 2 752 672 actions dans le cadre de l'offre à prix ouvert et du placement global (clause d'extension comprise) et de 416 666 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement. Le produit de l'augmentation de capital, au prix de 12 euros l'action, s'est élevé à 38 032 056 euros.

Le 25 juin 2014, ont débuté sur Euronext Paris les négociations sur le titre SergeFerrari : le code ISIN retenu est le numéro FR0011950682, le code mnémonique SEFER et l'index de classification européen,

le numéro 2353 (Building Materials & Fixtures). Un contrat de liquidité doté de 0,5 million d'euros a été mis en place fin juin 2014.

Le 18 juillet 2014, la société a exercé l'option de surallocation attachée aux opérations d'augmentation de capital et procédé à l'émission de 405 496 actions nouvelles au prix de 12 euros, portant le capital à 12 248 284 actions. Le produit de cette opération s'est élevé à 4,9 millions d'euros.

Le 28 juillet 2014, le Conseil d'administration a pris acte de l'émission de 50 975 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés au prix de 9,60 euros l'action, en application de la décote de 20% permise par la Loi. Le produit de cette opération s'est élevé à 0,49 million d'euros. Depuis lors, le capital est constitué de 12 299 259 actions.

Reclassements comptables de titres de sociétés consolidées ou de créances rattachées à des participations

Les titres de la société Serge Ferrari Brasil ont été reclassés pour 35 milliers d'euros auprès de Serge Ferrari sas, filiale à 100% de votre société. Cette opération est sans impact sur le périmètre de consolidation « opérationnel ». Aucune opération de croissance externe ou de cession n'a été réalisée.

Distributions de dividendes

La société Ferfil Multifils a procédé en 2014 à la distribution de dividendes pour un montant de 7,5 millions de CHF au profit de son associé unique, la société SergeFerrari Group.

4.3.1.2. Activité et rentabilité

En 2014, la société a facturé à ses filiales utilisatrices de la marque « Serge Ferrari », des redevances de marque, qui constituent son chiffre d'affaires, pour un montant de 1 109 milliers d'euros contre 854 milliers d'euros au titre de l'année 2013. Les contrats de licence conclus avec les filiales Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari Asia Pacific Ltd, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Tersuisse AG et Serge Ferrari Brasil se sont poursuivis en 2014, sans modification de principe. Le taux de redevance appliqué en 2014 est de 0,8% des ventes hors groupe de chacune des sociétés concernées, contre 0,6% au cours des deux exercices précédents, conformément aux dispositions des contrats mis en oeuvre au 1er janvier 2012.

La société a dégagé en 2014 une perte d'exploitation de 2 993 milliers d'euros contre un profit de 461 milliers d'euros pour l'année 2013, essentiellement en raison :
- de la constatation des frais liés à la réalisation des augmentations de capital intervenues dans le cadre de l'introduction en bourse pour un montant de 3 529 milliers d'euros ;
- des conséquences de la modification de forme sociale, et la transformation le 30 avril 2014 en société anonyme à conseil d'administration. A compter du premier mai 2014, le Président Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués ont perçu des rémunérations pour un montant brut de 24 milliers d'euros au titre des indemnités de mandat, soit 31 milliers d'euros cotisations sociales incluses.

La société a enregistré en 2014 un profit financier pour un montant de 5 377 milliers d'euros contre une perte de 1 147 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013, en raison :

- pour 2013, des variations nettes des provisions pour dépréciation des titres et créances rattachées : la provision pour dépréciation des créances rattachées aux participations avait été reprise pour 1 131 milliers d'euros à hauteur de son montant utilisé pour souscrire à l'augmentation de capital de Texyloop, et une dotation de 2 296 milliers d'euros au titre de la provision pour dépréciation des titres Texyloop avait été constatée à hauteur de l'augmentation de capital de Vinyloop souscrite par Texyloop au cours de l'exercice.
- pour 2014, des dividendes versés par la société Ferfil Multifils pour un montant de 7,5 millions de CHF (6 168 milliers d'euros) et la constatation de provisions pour dépréciations des créances rattachées aux participations pour 801 milliers d'euros.

Le résultat net de la société pour 2014 est un profit de 3 322 milliers d'euros contre une perte de 865 milliers d'euros en 2013.

4.3.1.3 Bilan et liquidité

Le capital social a été porté de 3 469 milliers d'euros au 31 décembre 2013 à 4 920 milliers d'euros au 31 décembre 2014 sous l'effet de la création de 3 625 809 actions nouvelles de 0,40 euro de nominal chacune

La variation pour 41 937 milliers d'euros des primes d'émission représente la différence entre :

- le prix de souscription de 12 euros par action retenu pour l'introduction en bourse et la valeur nominale de l'action de 0,40 euro pour 3 574 834 actions émises dans le cadre du placement global, de l'offre à prix ouvert et de l'augmentation de capital réservée à CM CIC Investissement, soit 41 468 milliers d'euros,
- le prix de 9,60 euros par action retenu pour l'offre réservée aux salariés et la valeur nominale de l'action de 0,40 euro pour 50 975 actions, soit 469 milliers d'euros,

L'endettement brut de la société s'est établi à 8 901 milliers d'euros contre 12 878 milliers d'euros au 31 décembre 2013, sous l'effet de :

- la souscription pour 1 900 milliers d'euros d'un emprunt pour financer les investissements 2014 ;
- l'arrêt de l'utilisation d'une ligne de crédit revolving de 9 500 milliers d'euros, tirée à hauteur de 6 000 milliers d'euros au 31 décembre 2013,
- la variation de l'utilisation et l'amortissement des tranches de financement des investissements des années antérieures.

Ces emprunts sont assortis de covenants sous forme de ratios financiers désormais basés sur les comptes consolidés établis en normes IFRS, respectés au 31 décembre 2014.

La trésorerie de la société s'élève au 31 décembre 2014 à 25 605 milliers d'euros alors que des lignes court terme mises au plan auprès des banques relationnelles du groupe étaient utilisées à hauteur de 445 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2014, 21 000 milliers d'euros étaient placés sur des comptes à terme d'une maturité inférieure à 36 mois, mobilisables sous un délai de 32 jours.
La créance nette de SergeFerrari Group sur la société centralisatrice dans le cadre de la convention de trésorerie dont la société Serge Ferrari sas est le pivot s'élevait au 31 décembre 2014 à 19 545 milliers d'euros contre 5 851 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.3.1.4. Capital social, autocontrôle et opérations sur le titre SergeFerrari Group

Au 31 décembre 2014, le capital social était constitué de 12 299 259 actions de 0,40 euro de nominal chacune.

La société a conclu au cours de l'exercice un contrat d'animation du titre SergeFerrari Group doté de 500 milliers d'euros. Le contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité. Dans ce cadre, la société détenait 25 689 de ses propres actions au 31 décembre 2014, soit 0,21% du capital.
Les mouvements sur actions détenues dans le cadre du contrat d'animation sont les suivants
Nombre de titres achetés : 44 309, au cours moyen de 12,06 euros
Nombre de titres vendus : 18 620, au cours moyen de 11,54 euros.
Il n'existe pas d'autre mouvement sur titres qui résulterait de l'utilisation par le conseil d'administration des autorisations votées au cours de l'assemblée générale du 30 avril 2014.

Au 31 décembre 2014, à la connaissance de la société, le capital social était détenu par :

- les membres du groupe familial Ferrari (69,2%)
- bpifrance (5,4%)
- Salvepar (5,4%)
- CM CIC Investissement (4,8%)

Information en matière de recherche et de développement
La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours des exercices 2013 et 2014.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients de la société
Au 31 décembre 2014, les dettes fournisseurs s'élevaient à 113 milliers d'euros contre 161 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le délai moyen de règlement est à 60 jours date de facture. Les factures intragoupe sont réglées le 15 du 3ème mois qui suit leur comptabilisation, une fois les opérations de réconciliation des positions nettes achevées.

150

4.3.1.5. Activités des filiales

Activité des filiales

Modifications des comptes de participations en 2014
Au 30 avril 2014, les sociétés Serge Ferrari sas et Précontraint Ferrari sas ont fusionné. La société SergeFerrari Group détenait directement et indirectement (via sa filiale Serge Ferrari sas) la totalité des actions de la société Précontraint Ferrari sas. Cette opération dont l'objet était de simplifier l'organigramme juridique et organisationnel, conduit également à optimiser les coûts de fonctionnement : elle est sans impact sur la trésorerie et les capitaux propres de votre société.

Les titres de la société Serge Ferrari Brasil ont été reclassés pour 35 milliers d'euros auprès de la filiale à 100% Serge Ferrari sas. Cette opération est sans impact sur le périmètre de consolidation « opérationnel ».

Liste des filiales et participations
Au 31 décembre 2014, les filiales et participations détenues directement par SergeFerrari Group sont :

- SergeFerrari SAS (99,78 % du capital social) – Fabrication et commercialisation de matériaux composites souples,
- TEXYLOOP (100 % du capital social) – Recyclage et re-génération de matières premières
- CI2M (100 % du capital social) – Réalisation de machines spéciales
- Ferfil Multifils (100 % du capital social) – Retordage et ourdissage de micro-câbles de PET (Suisse)
- Serge Ferrari Brasil (83,12 % du capital social) – Commercialisation (Brésil)
- VR Développement (20,10 % du capital social), Société holding de la Société ROVITEX – Contre-collage.
- SIBAC (17,53 % du capital social) – Fabrication et immobilier (Tunise)
- 2F2BI (5 % du capital social), société mère de la Société MTB – Conception et fabrication d'équipements de recyclage

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

Serge Ferrari sas
Les ventes 2014 se sont élevées à 127 547 milliers d'euros contre 122 210 milliers d'euros en 2013. Cette amélioration de l'activité se traduit par une progression du résultat net à 3 620 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 2 840 milliers d'euros en 2013. Compte tenu de la fusion au 30 avril 2014 avec la société Précontraint Ferrari, la société Serge Ferrari sas intègre désormais en son sein, les activités de conception, de fabrication et de distribution de matériaux composites souples.

TEXYLOOP
Le chiffre d'affaires 2014 s'est élevé à 1 286 milliers d'euros contre 1 165 milliers en 2013. Le résultat d'exploitation 2014 est un profit de 14 milliers d'euros contre une perte de 11 milliers d'euros en 2013.
Texyloop détient 40% du capital de la société Vinyloop Ferrara SpA : en 2014, Texyloop a contribué à hauteur de 800 milliers d'euros à la recapitalisation de la société en 2014. Les titres émis à cette occasion ont été intégralement dépréciés. En conséquence, la perte nette pour 2014 s'élève à 889 milliers d'euros contre 817 milliers d'euros en 2013.

Un engagement a été pris en décembre 2014 par Texyloop pour recapitaliser en 2015 la société Vinyloop Ferrara SpA à hauteur de 600 milliers d'euros.

CI2M
Le chiffre d'affaires de CI2M s'est élevé à 1 558 milliers en 2014 contre 1 600 milliers d'euros en 2013 pour une perte d'exploitation s'élevant respectivement à 26 milliers d'euros et 69 milliers d'euros en 2013 et 2014.
Le résultat net 2014 est une perte de 38 milliers d'euros contre 8 milliers d'euros pour 2013.

Ferfil Multifils
Le chiffre d'affaires de Ferfil Multifils s'est élevé en 2014 à 20 478 milliers de CHF contre 19 682 milliers de CHF en 2013. Le résultat net 2014 est un profit de 262 milliers d'euros contre 302 milliers de CHF en 2012.
Ferfils a procédé en 2014 à la distribution de dividendes pour 7 500 milliers de CHF.

Serge Ferrari Brasil
Le chiffre d'affaires 2014 de Serge Ferrari Brasil est de 4 124 milliers de BRL contre 1 693 milliers de BRL en 2013 et correspond aux ventes de matériaux composites souples réalisées localement et à la facturation par votre filiale de prestations de développement commerciales rendues au profit de Serge Ferrari sas. Le profit net atteint 251 milliers de BRL en 2014 contre 50 milliers de BRL en 2013.

SergeFerrari Group détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées dont l'activité 2014 est également succinctement présentée ci-après :

Serge Ferrari North America (filiale consolidée à 100 %)
Son chiffre d'affaires s'est élevé à 15 307 milliers d'USD contre 14 679 milliers d'USD en 2014. Son résultat net s'établit à 567 milliers d'USD en 2014 contre 131 milliers de dollars en 2013.

Serge Ferrari Asia Pacific (filiale consolidée à 100 %)
Son chiffre d'affaires 2014 s'est élevé à 3 525 milliers d'euros contre 3 209 milliers d'euros en 2013 et son résultat net 2014 à 69 milliers d'euros contre 147 milliers d'euros en 2013.

Serge Ferrari Japan (filiale consolidée à 83,10 %)
En 2014, son chiffre d'affaires s'est établi à 180,5 millions de JPY contre 135,8 millions de yens en 2013 et son résultat net à +5,3 millions de JPY contre une perte de -6,7 millions de yens en 2013.

Ferrari Latino America (filiale consolidée à 99,99 %)
Cette société n'a pas eu d'activité au cours de l'année 2014.

Intégration fiscale
SergeFerrari Group est la société mère du groupe fiscal formé avec les sociétés Serge Ferrari SAS, TEXYLOOP et CI2M

Distributions antérieures de dividendes
En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

Dépenses non déductibles fiscalement
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat fiscal 2014 se sont élevés à 49 milliers d'euros.

Gouvernement d'entreprise
La liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux, ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux sont précisés dans le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

4.3.2. Activités consolidées du Groupe

4.3.2.1 Présentation générale et facteurs influant sur le chiffre d'affaires et sur le résultat.

Le Groupe est un des acteurs de référence en matière de conception, fabrication et distribution de matériaux composites souples destinés aux domaines de l'Architecture, des Professionnels et « Consumers ».

La majeure partie de la production vendue repose sur une technologie industrielle, le Précontraint®, conçue et développée constamment par le Groupe depuis sa mise au point il y a près de 40 ans. Le brevet relatif à cette technologie est tombé dans le domaine public, mais le Groupe conserve un savoir-faire propriétaire dans la mesure où il conçoit et réalise les équipements de production permettant de produire les matériaux composites avec la technologie Précontraint sans laquelle la qualité et les caractéristiques techniques des matériaux ne peuvent être reproduites par un concurrent.

Le Groupe bénéficie à la fois d'un très fort degré d'intégration (des achats au recyclage du produit final) et d'un ancrage international avec des unités de production en France, en Suisse et en Italie ainsi que des filiales de distribution en France, aux Etats-Unis, au Brésil, à Hong-Kong et au Japon.

Sur la période récente (2011 à 2014), l'activité du Groupe et l'évolution de ses résultats ont été marquées principalement par les facteurs suivants :

- après une forte baisse du chiffre d'affaires en 2009, le groupe a connu une forte reprise de ses ventes en 2011, partiellement due au restockage de ses clients distributeurs ;
- une forte hausse des prix des matières premières initiée en 2010 et confirmée en 2011 : le prix de ces matières d'origine principalement chimique, a très sensiblement augmenté suite à l'envolée des cours du pétrole et l'effet « rareté » de certains matériaux essentiellement sourcés en Chine (antimoine). Alors que les capacités du Groupe tournaient à plein régime comme évoqué ci-dessus, l'impact de cette hausse des prix qu'il n'a pas été possible de répercuter à court terme sur les clients est venue lourdement impacter les marges du Groupe qui ont sensiblement baissé par rapport au niveau historiquement constaté sur une longue période ;
- des mesures fortes de recentrage de l'activité : pour combattre l'effet conjugué d'une reprise significative de l'activité et de la hausse des matières premières qui impactait fortement ses marges à la baisse, la direction du Groupe a pris un ensemble de mesures passant par :
    - l'abandon de certaines lignes de produits peu ou pas rentables,
    - la concentration de ses efforts commerciaux sur les produits les plus innovants et donc, à plus forte valeur ajoutée,
    - des mesures de rationalisation afin de contribuer à une restauration du niveau de marge opérationnelle,
    - la poursuite d'une politique d'innovation active pour soutenir le positionnement de l'offre sur des produits à forte valeur ajoutée d'une part et à terme, limiter l'exposition au prix des matières chimiques en travaillant sur la formulation des produits.
- le niveau d'ébitda est revenu en 2013 à 12,2%, avec confirmation en 2014, vers des niveaux plus conformes avec l'historique et cohérents les objectifs du Groupe (15% en 2018).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net consolidé comprend pour 95% environ du total les revenus hors taxes provenant de la vente de matériaux composites souples et pour le solde, du chiffre d'affaires réalisé avec des ventes diverses (déchets d'industrie, facturations de ports, machines de production fabriquées par sa filiale CI2M et produits semi-finis comme des micro-câbles de PET), déduction faite des rabais, remises, ristournes, escomptes et ventes intragroupes.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, soit dans la majorité des cas, à la date d'expédition des matériaux.

Les zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère présentent des tendances de demande différentes, principalement en raison des conditions économiques locales.

La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe (c'est-à-dire la croissance due à l'évolution des volumes de produits vendus et des prix de vente, hors effet de l'évolution éventuelle du périmètre de consolidation et des taux de change) dépend principalement des facteurs suivants :

- positionnement concurrentiel de l'offre du Groupe par rapport à celle de ses concurrents sur ses principaux marchés qui repose notamment sur : l'étendue de son offre et de la valeur ajoutée des matériaux proposés, la conformité de ses produits avec les normes règlementaires, l'existence et le maintien de relations privilégiées avec les donneurs d'ordres et les prescripteurs (architectes, installateurs, distributeurs spécialisés), la qualité des produits et services offerts par le Groupe et la compétitivité des prix pratiqués par le Groupe ;
- potentiel de croissance et structure de chaque marché géographique sur lequel le Groupe intervient ;
- conjoncture économique locale dans la mesure où la politique commerciale consistant à concentrer ses efforts sur les produits haut de gamme peut s'avérer inadaptée dans une période de ralentissement économique.

Facteurs intervenant sur le résultat opérationnel

Achats consommés

Les achats consommés comprennent pour l'essentiel les matières premières utilisées dans les procédés de fabrication du Groupe et plus particulièrement des plastifiants, des résines PVC, des charges ignifuges, du PET et des pigments. Les autres charges sont, notamment, les coûts liés aux emballages et conditionnements.

Charges externes

Les charges externes regroupent :

- les dépenses de loyers et charges locatives des différents sites ;
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui comprennent notamment les facturations émises au titre du coût des collaborateurs non-salariés dans les pays dans lesquels le Groupe ne dispose pas de structure juridique propre ainsi que les honoraires versés au titre de la convention de management conclue avec la holding de contrôle Ferrari Participations qui refacture l'ensemble des coûts salariaux des membres français du Comité exécutif (se reporter au chapitre 3.3) du présent Document de référence) ;
- les dépenses de transport des produits et de la logistique, dont l'évolution dépend notamment du prix du carburant et de l'efficacité des activités opérationnelles du Groupe (taux de remplissage des camions, localisation de la production et distance par rapport au site de vente…) ;
- les frais de maintenance préventive, entretien et réparations,
- les dépenses publicitaires et de marketing dont le montant est lié à la sortie de nouveaux produits nécessitant des efforts spécifiques de vente ;
- des frais d'études, recherche et documentation ;
- des frais de missions et réception résultant d'un déploiement de l'offre et d'implantations internationales ;
- ainsi que des primes d'assurances, frais postaux, frais bancaires.

Les impôts et taxes

Ils comprennent principalement la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le montant de la CVAE est retraité pour la détermination de l'EBITDA ajusté.

Les charges de personnel

Les charges de personnel regroupent le coût salarial total des effectifs salariés du Groupe. Ces charges évoluent notamment en fonction du nombre de salariés, du niveau de rémunération moyenne et de l'atteinte ou non des objectifs annuels des salariés qui conditionne le niveau des rémunérations variables.

Afin d'appréhender la masse salariale globale requise par les activités du Groupe, il y a lieu de tenir compte en plus des charges de personnel, des facturations émises au titre du coût des collaborateurs non-salariés dans les pays dans lesquels le Groupe ne dispose pas de structure juridique propre ainsi que des honoraires versés au titre de la convention de management conclue avec la holding de contrôle

Ferrari Participations qui refacture l'ensemble des coûts salariaux relatifs aux salariés français du Comité exécutif du Groupe et qui sont comptabilisées en charges externes.

Les dotations aux amortissements et provisions
Le niveau des investissements conditionne l'importance des dotations aux amortissements constatées en charges opérationnelles. Le Groupe consacre, en moyenne, 2,5% de son chiffre d'affaires annuel aux investissements industriels de renouvellement et d'adaptation technologique. Lorsqu'ils sont rendus nécessaires par le taux d'utilisation des équipements, des investissements capacitaires viennent accroître le montant des dotations aux amortissements.

Les dotations aux provisions pour dépréciations des stocks et des créances résultent :
- de la capacité du groupe à améliorer son taux de conformité de la qualité des matériaux produits, les produits présentant des défauts d'aspect devant être écoulés avec de fortes réductions de prix ;
- de l'environnement économique des pays dans lesquels le Groupe opère, qui affecte directement ses clients distributeurs et leurs clients finaux.

Les autres charges et produits courants
Il s'agit pour l'essentiel de produits divers (indemnités d'assurances, production immobilisée d'équipements ou de travaux de recherche et développement…) ou de charges diverses (pertes sur créances).

Les autres charges et produits opérationnels
Il s'agit de charges et de produits non récurrents.

Facteurs intervenant sur le résultat net du Groupe

Le coût financier de l'endettement net
Ce coût intègre le coût financier de l'endettement brut (revenus de placement minorés des charges d'intérêt) auquel est ajouté le résultat des autres produits et charges financières qui comprennent notamment le résultat de change, la variation de valeur des instruments financiers dérivés (swaps de taux en l'occurrence), les charges financières liées aux avantages au personnel ou encore les dividendes de sociétés non consolidées.

L'impôt sur les bénéfices
L'impôt sur le résultat dans les comptes consolidés du Groupe se compose dans un premier temps des impôts sur le résultat des entités du Groupe ainsi que les éventuelles variations des positions nettes d'impôts différés au bilan du Groupe.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence
Il s'agit de la quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence, leur taux de détention ne permettant pas leur consolidation par intégration globale. Dans le cas d'espèce, il s'agit de la quote-part dans le joint-venture détenu conjointement avec la société Solvin Italia (filiale du Groupe Solvay) dans une proportion respective de 40% et 60%. Cette entité industrielle assure l'étape de re-génération des matières premières de seconde génération issues du recyclage des matériaux composites (déchets de fabrication, matériaux en fin de vie,…) conduisant à séparer fibres et PVC.

Informations sectorielles

Le Groupe est au sens de la norme IFRS8 « mono-secteur » sur le secteur des « matériaux composites souples » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le PDG et les deux directeurs généraux délégués, principaux décideurs opérationnels du Groupe), cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.
Ni les zones géographiques, ni les domaines d'activité ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS8.

Le Groupe dispose cependant d'informations sur le chiffre d'affaires et des marges brutes sur coûts standards réalisée par zone géographique et par domaine d'activité.
En revanche, le Groupe ne dispose pas d'agrégats de suivi de performance à un niveau plus fin que celui de la marge sur coût standard (telle que définie au chapitre 3 du présent Document de référence), les grands postes de coûts opérationnels en deçà de cette marge n'étant pas décomposables selon des logiques géographiques ou par domaine d'activité, ces coûts opérationnels non affectés représentant au titre de l'exercice 2013 plus de la moitié des coûts opérationnels totaux.

La mise à disposition d'une marge brute ne remet donc pas en cause le caractère mono-secteur au sens d'IFRS 8.

Conformément à la norme IFRS8, la décomposition du chiffres d'affaires par zone géographique est présentée dans les états financiers consolidés au chapitre 4.6 du présent Document de référence.

Variation des taux de change

Les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cet impact se traduit par un risque lié aux aléas portant sur la conversion en euros des bilans et des comptes de résultats des filiales.

Les principales devises concernées sont le franc suisse, pays où sont localisés deux sites de production et le dollar qui concerne à la fois des facturations et des achats de certaines matières premières.

Saisonnalité

La diversification des secteurs de débouchés et des zones géographiques où l'offre est commercialisée conduit à atténuer le phénomène de saisonnalité qui résulterait d'une pratique de marché locale ou régionale. Cependant, l'importance des produits de protection solaire, ou relatifs aux projets liés à l'architecture et à l'habitat, sont à l'origine plus importantes sur le 1er semestre de chaque exercice que sur le second. En effet, les conditions climatiques dans l'hémisphère nord (où est concentré l'essentiel des ventes du Groupe) sont plus favorables aux travaux liés à l'architecture et à l'habitat qu'en fin d'année. La répartition des ventes entre le premier et le deuxième semestre est respectivement d'environ 55% et 45% des ventes annuelles. Cette répartition des ventes se traduit par des pointes de besoin en fonds de roulement (et donc en financement de celui-ci) entre avril et septembre.

Modifications du périmètre de consolidation

Au cours de la période présentée, aucune entrée ou sortie significative du périmètre de consolidation ne vient perturber la comparabilité des comptes qui nécessiterait l'établissement de données proforma.

Présentation des données comptables et financières

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe suit deux indicateurs clés : la marge brute sur coûts de production standards et l'EBITDA ajusté dont les règles de détermination sont définies ci-dessous.

Marge brute

La marge brute est une marge brute sur coûts standards, calculée selon le calcul suivant :
Marge brute sur coûts de production standards = Chiffre d'affaires global - coûts standards de production (coût matière standard + coûts de personnel standards + frais généraux standards).

EBITDA ajusté

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe a retenu un EBITDA ajusté, à savoir le résultat opérationnel retraité des dotations aux amortissements et dépréciations et certains autres produits et autres charges comptabilisés en « autres produits et charges » dans les comptes consolidés du Groupe (il s'agit de charges et produits sur exercices antérieures ainsi que les pertes et profit sur créances irrécouvrables, qui représentent une charge nette de 19 milliers d'euros en 2014 et de 9 milliers d'euros

en 2013), ainsi que la CVAE qui a été retraitée en impôts sur les bénéfices (charge de 709 milliers d'euros en 2014 et de 714 milliers d'euros en 2013).

La direction estime que l'EBITDA ajusté est un indicateur pertinent car il mesure la performance des activités ordinaires du Groupe, sans prendre en compte l'effet des charges liées aux décaissements passés (dépréciations et amortissements), ou qui de par leur nature exceptionnelle ne sont pas représentatives des tendances des résultats du Groupe.

Estimations et hypothèses utilisées dans la préparation des états financiers

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables internationaux IFRS, nécessite la prise en compte par la direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs ainsi que sur les charges et produits. La direction du Groupe revoit les hypothèses et les estimations de manière continue, en fonction de son expérience et en fonction d'autres facteurs raisonnables qui constituent la base d'évaluation de ces actifs et passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement :
- aux provisions pour retraite et engagements sociaux ;
- aux autres provisions pour litiges, garanties et passifs éventuels ; et
- aux impôts différés actifs et notamment ceux relatifs aux reports en avant des déficits.

Provisions pour retraite et assimilés

Conformément aux lois et aux pratiques de chaque pays dans lequel le Groupe est présent, le Groupe participe aux régimes de retraite, aux régimes de santé et d'invalidité, et aux indemnités de fin de carrière pour les employés éligibles, anciens employés, et pour leurs bénéficiaires qui remplissent les conditions requises. Au 31 décembre 2013, le Groupe avait de tels engagements pour retraite essentiellement en France et en Suisse.

Provisions pour litiges, garanties et charges de restructuration

Les provisions pour litiges, garanties ou autres passifs éventuels sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé, qui probablement provoquera une sortie de trésorerie au bénéfice de tiers et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Impôts différés actifs

Le Groupe comptabilise des impôts différés actifs et passifs à son bilan. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans le futur, les pertes fiscales reportables en avant ou crédits d'impôt non utilisés et reportables, s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces économies d'impôts futures pourront s'imputer.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé pour autant qu'il soit probable que le Groupe puisse l'utiliser dans le futur. L'appréciation de la direction du Groupe est nécessaire pour déterminer le montant de l'actif net d'impôt pouvant être reconnu. Les prévisions des bénéfices nets imposables sont estimées sur la base du budget et d'hypothèses et modèles relatifs aux conditions du marché. Ces hypothèses et modèles peuvent avoir un impact significatif sur les montants des actifs reconnus au bilan du Groupe. Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus dans les comptes du Groupe pour un montant total de 3 065 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Comptabilisation des co-entreprises

La norme IFRS 11 définit notamment le traitement comptable des partenariats dans lesquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application des nouvelles dispositions, seuls deux types de partenariats sont identifiés : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification du type de partenariat s'effectuant sur la base des droits et des obligations de chacune des parties au partenariat.

La suppression de la méthode de consolidation d'intégration proportionnelle sera sans incidence pour le Groupe dans la mesure où la co-entreprise Vinyloop est à ce jour consolidée par mise en équivalence.

4.3.2.2. Activité du groupe

(en milliers d'euros)	2014	2013	*Var.*
Europe du Sud (SEUR)	48 616	46 943	*3,6%*
Wide Europe (WEUR)	51 350	52 465	*-2,1%*
Reste du monde (ROW)	34 017	31 867	*6,7%*
Total matériaux composites souples	133 983	131 275	*2,1%*
Autres produits	8 341	8 317	*0,3%*
Total chiffre d'affaires	142 324	139 592	*2,0%*

Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 142,3 millions d'euros et progresse de 2,0% par rapport à 2013. La progression de 2,1% des ventes de matériaux composites souples résultent d'une progression des volumes de 2,3% par rapport à l'année précédente.
En année pleine, l'effet change est quasi nul : le taux moyen 2014 de l'EUR/USD est de 1,329 contre 1,328 pour l'année 2013. Les facturations en euros représentent 81% des ventes 2014 (contre 80% en 2013), les ventes libellées en USD, 11% du total en 2014 (contre 12% en 2013) et celles libellées en CHF 6% du chiffre d'affaires consolidé (contre 7% en 2013).
La variation résiduelle de -0,2% s'explique essentiellement par l'évolution du mix produits.

L'évolution géographique des ventes attire les commentaires suivants :

- Europe du Sud : 48,6 millions d'euros et +3,6% par rapport à 2013
  Les ventes en France, premier marché du Groupe comptent pour 32,8 millions d'euros et s'inscrivent en progression de +0,7% par rapport à 2013. En Italie et en Espagne, la progression du chiffre d'affaires est plus importante (de l'ordre de 10%), ce qui traduit pour une grande partie un effet rattrapage sur 2013, notamment en Italie où les ventes réalisées en 2014 restent encore légèrement en retrait par rapport à celles de 2012.

- Europe (autres pays) : 51,4 millions d'euros et -2,1% par rapport à 2013
  Des situations contrastées cohabitent dans cette zone géographique : forte progression des ventes en Europe orientale et en Europe centrale (notamment en Turquie et en Pologne), fort repli sur la zone alémanique composée de l'Allemagne de l'Autriche et de la Suisse.
  En Allemagne au 1er janvier 2014 et en Autriche au 1er juillet 2014, un accord de distribution exclusif a été conclu avec la société Wurth pour assurer la distribution de certains des matériaux imper-respirants pour la toiture et la façade fabriqué par le groupe sur son site d'Eglisau près de Zurich. Le Groupe s'attendait à un « tassement » de ses ventes au cours de la première année de mise en œuvre : celui-ci a été plus marqué qu'escompté. Par ailleurs, cette zone avait profité en 2013 des ventes réalisées en Suisse dans le cadre d'un marché dans le domaine militaire, dont l'absence en 2014 n'a pas été compensée par d'autres projets.

- Reste du Monde : 34,0 millions d'euros et +6,7% par rapport à 2013
  Les ventes réalisées hors Europe représentent 25,4% des ventes totales de matériaux composites souples contre 24% en 2013. La progression du chiffre d'affaires s'est accélérée à compter du 3ème trimestre : après un repli de 7% sur les 6 mois, les ventes du 3ème trimestre ont progressé de 17% et celles du 4ème trimestre de 30%. Les ventes réalisées sur l'année sur la zone Moyen Orient Afrique Inde ont connu une progression notable en année pleine (+39%).

L'évolution des ventes par domaine d'application s'est établie comme suit :
- Matériaux innovants pour l'architecture : 54,4 millions d'euros (-0,8% vs 2013)
- Matériaux innovants pour les professionnels : 46,5 millions d'euros (+2,2% vs 2013)
- Toiles composites Consumers : 33,1 millions d'euros (+6,8% vs 2013)

4.3.2.3. Rentabilité

La marge brute sur coûts standard des ventes de matériaux composites a poursuivi sa progression de 45,8% à 46,5% des ventes entre 2013 et 2014, essentiellement sous l'effet de l'amélioration du mix produits et de la progression des ventes de Toiles composites Consumers.
Le groupe a poursuivi l'exécution de son plan de développement et notamment le renforcement de ses équipes commerciales dont le nombre de commerciaux a été porté de 107 à 122 entre le 31 décembre 2013 et 2014.Cette progression des coûts commerciaux de +7,3% et de 1,5 millions d'euros par rapport à 2013, a pu être pour partie compensée par la baisse des achats consommés : la baisse du Résultat opérationnel courant a pu être limitée à -4,8%.

L'évolution des charges par nature amène les commentaires suivants :

- Les achats consommés (variations de stocks d'en-cours et de produits finis comprises) s'élèvent à 53 222 milliers d'euros (37,4% du chiffre d'affaires) contre 52 618 milliers d'euros en 2013 (soit 37,7% du chiffre d'affaires). L'amélioration des conditions d'achats des matières premières s'est surtout manifestée à partir du 4ème trimestre 2014 ;
- Les charges externes se sont établies en 2014 à 32 371 milliers d'euros (22,7% du chiffre d'affaires) contre 31 449 milliers d'euros (22,5% du chiffre d'affaires) en 2013. Ces coûts englobent notamment les frais de transport, les dépenses de maintenance des sites industrielles, les coûts des actions de marketing et de communication ;
- Les charges de personnel progressent de 4,8% entre 2013 (36 842 milliers d'euros) et 2014 à 38 649 milliers d'euros, malgré l'augmentation du montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, qui est venu minorer les charges de personnel pour un montant de 482 milliers d'euros en 2014 contre 326 milliers d'euros en 2013. Le groupe compte au 31 décembre 2014 605 collaborateurs exclusifs (dont 18 lui sont facturés par des sociétés de service dans les pays où SergeFerrari Group ne dispose pas de filiale en propre) contre 585 au 31 décembre 2013. La progression des effectifs porte essentiellement sur les commerciaux qui progressent de 15 unités à 122 personnes au 31 décembre 2014 ;
- Les dotations aux amortissements sont stables à 7 241 milliers d'euros en 2014 contre 7 214 milliers d'euros en 2013 : les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 792 milliers d'euros (dont 1 188 milliers d'euros pour les frais de recherche et développement et 603 milliers d'euros pour les solutions informatiques) ; les dotations aux amortissements des immobilisations corporels s'élèvent à 5 449 milliers d'euros. Les investissements corporels et incorporels se sont élevés en 2014 à 6 792 milliers d'euros.

Les Autres produits et charges opérationnels incluent pour partie les dépenses engagées pour la réalisation des augmentations de capital souscrites à l'occasion de l'introduction en bourse, qui ont été comptabilisés comme suit :
- les frais directement attribuables aux opérations d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission ;
- les frais mixtes, relatifs aux augmentations de capital et à l'introduction en bourse sont imputés sur la prime d'émission proportionnellement au nombre d'actions nouvellement émises et pour le solde, rapportés au compte de résultat de la période.
A ce titre, 314 milliers euros ont été comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » et 3 215 milliers d'euros (avant effet impôt) imputés sur la prime d'émission dégagée à l'occasion des opérations d'augmentation de capital.

L'ebitda ajusté (retraité des frais liés à l'IPO et à la présentation de la CVAE en impôts) s'établit à 17 319 milliers d'euros en 2014 contre 16 947 milliers d'euros en 2013.

Le résultat opérationnel s'établit à 8 010 milliers d'euros en 2014 contre 8 959 milliers d'euros en 2013.

Le coût de l'endettement financier net recule de 830 milliers d'euros en 2013 à 578 milliers d'euros en 2014 sous l'effet de la baisse des emprunts bancaires dont le montant est en repli de 21 254 milliers d'euros fin 2013 à 14 557 milliers d'euros au 31 décembre 2014.
Les autres produits et charges financières évoluent de -888 milliers d'euros au 31 décembre 2013 à -365 milliers d'euros au 31 décembre 2014 en raison de l'appréciation en cours d'année de l'euro vis-à-vis du dollar américain notamment.

La charge d'impôt sur les bénéfices (exigible et différée) s'établit à 1 824 milliers d'euros contre 2 337 milliers d'euros en 2013, essentiellement en raison des crédits d'impôt (recherche, mécénat et compétitivité emploi), déduits de la base taxable à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat des sociétés mis en équivalence s'établit à -1 070 milliers d'euros en 2014 à un niveau proche de celui de -1 087 milliers d'euros constaté en 2013.

Le Résultat net 2014 (part du Groupe) s'établit à 4 355 milliers d'euros pour 2014 contre 3 826 milliers d'euros en 2013.

4.3.2.4. Bilan et liquidité

Les actifs non-courants s'établissent au 31 décembre 2014 à 38 336 milliers d'euros en progression de 1 333 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (37 003 milliers d'euros) sous l'effet notamment :

- des investissements incorporels de l'année
  - 1 287 milliers d'euros au titre des opérations de recherche et développement contre 1 341 milliers d'euros en 2013 ;
  - 1 192 milliers d'euros liés aux dépenses des systèmes d'information et en particulier la finalisation du projet BOOSTER et les travaux de mise en œuvre de la solution SAP sur le site industriel d'Emmenbrucke en Suisse ;
- des investissements corporels pour 4 312 milliers d'euros Ces investissements essentiellement des industriels de maintenance, représentent 3% du chiffre d'affaires de l'année 2014 ;
- des dotations aux amortissements qui se sont élevées à 7 241 milliers d'euros.

Le Besoin en fonds de roulement opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires annuel s'améliore de 60 points :

en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
BFR opérationnel	52 729	52 436
Stocks (bruts)	36 873	38 101
Clients (bruts)	30 872	25 986
Fournisseurs	15 016	11 651
BFR opérationnel (% du CA)	37,0%	37,6%

Dans un contexte de légère progression des volumes vendus, les stocks se sont inscrits en repli de 1 228 milliers d'euros, essentiellement sous l'effet de la baisse des stocks de produits finis, conséquence de la progression des ventes en volumes de +6,6% observée au 4ème trimestre 2014 comparé à 2013. Cette progression, du chiffre d'affaires de 8% en euros (un effet change de +1,0% a été constaté au 4ème trimestre), est à l'origine de la croissance des créances clients constatée au 31 décembre 2014.

Les fonds propres du groupe s'établissent à 94 643 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 51 153 milliers d'euros au 31 décembre 2013, en raison notamment :
- des augmentations de capital réalisées à l'occasion de l'introduction en bourse de SergeFerrari Group pour 43 089 milliers d'euros ;
- de l'imputation sur les fonds propres des frais d'émission nets d'impôts pour 2 144 milliers d'euros ;
- de la constatation du résultat net pour 2014 pour un montant de 4 355 milliers d'euros,
- des d'Autres éléments du résultat global pour -1 795 milliers d'euros, lesquels incluent notamment les écarts actuariels liés aux engagements de retraite, en progression sous l'effet de la diminution des taux actuariels retenus pour l'évaluation des engagements de retraite au 31 décembre 2014.

Il n'a pas été procédé à distribution de dividendes au cours de l'année 2014

La position de dette nette du groupe au 31 décembre 2014 est une trésorerie de 17 487 milliers d'euros alors que la dette nette au 31 décembre 2013 s'élevait à 27 703 milliers d'euros. Elle se ventile comme suit :

en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
(Trésorerie) / Dette nette	-17 461	27 703
Emprunts (courant + non courant)	14 557	21 254
Concours bancaires courants	76	3 742
Financements factor	13 084	10 700
<Trésorerie et équivalents de trésorerie>	-45 178	-7993

Le groupe dispose de lignes de financement bilatérales non utilisées au 31 décembre 2014 pour 3,5 millions d'euros. En outre, la ligne de financement du factor s'élève à 20 millions d'euros, utilisée pour 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2014.

4.4. Evolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs Postérieurs à la clôture de l'exercice

Evolution de la situation et perspectives

Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique

SergeFerrari Group poursuit la mise en place de sa dynamique commerciale internationale. Au 31 décembre 2014, les effectifs commerciaux ont ainsi progressé de 15 personnes, passant de 107 au 31 décembre 2013 à 122 personnes au 31 décembre 2014. Pour 2015, 18 nouveaux recrutements ont été planifiés. En 2018, le Groupe devrait compter 50% de ses effectifs commerciaux hors d'Europe.
Le Groupe vise en 2018 un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros, dont environ 40% réalisés hors d'Europe, et une marge d'ebitda de 15% du chiffre d'affaires.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Evolution des taux de change en janvier 2015

La Banque Nationale Suisse a annoncé le jeudi 15 janvier 2015, sa décision de supprimer le plancher de parité de 1,20 CHF pour 1 EUR qu'elle défendait depuis septembre 2011. Dans les minutes qui ont suivi cette annonce, le CHF s'est brutalement apprécié face à l'EUR.

SergeFerrari Group fabrique environ 20% des volumes des matériaux composites souples qu'il commercialise, dans son site d'Eglisau près de Zurich, et la quasi-totalité des micro-câbles PET qui forment l'armature de ses produits, sur le site d'Emmenbrucke près de Lucerne.

Dans son Document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés financiers le 20 mai 2014, la société a indiqué qu'une hausse du CHF de 10% aurait eu un impact de -3 millions d'euros sur le résultat avant impôt et les capitaux propres.
La société précise que 50% environ des coûts supportés par ses usines suisses portent sur des matières premières ou des matériaux approvisionnés, facturés et réglés en EUR ou en USD. En conséquence, l'appréciation du CHF devrait avoir comme effet symétrique de réduire les coûts locaux exprimés dans une autre devise que le CHF.

SergeFerrari Group poursuivra les actions déjà mises en œuvre à partir de septembre 2011 lorsque le cours moyen du CHF s'était apprécié de 12% passant de 1,38 CHF pour 1 EUR en moyenne en 2010 à 1,23 CHF pour 1 EUR en moyenne en 2011 :

- innovation dans les propriétés de ses produits de spécialité pour renforcer leurs avantages uniques ;
- innovation dans les formulations de ses produits pour en améliorer la compétitivité ;
- accroissement du sourcing en EUR ou en USD des matières premières, des composants et des services, de façon à réduire la base des coûts exprimés en CHF ;
- adaptation des organisations et répartition des productions de matériaux composites souples entre les sites français et suisses.

Les actions mises en œuvre lors de l'appréciation du CHF en 2011 avait permis de compenser la perte de compétitivité qui en résultait dans un délai de 24 mois.

Entre le 1er janvier et le 31 mai 2015, l'appréciation moyenne du CHF contre EUR a été de 14% par rapport à la même période de 2014. Les coûts locaux libellés en CHF, traduits dans la monnaie fonctionnelle du Groupe – l'EUR- se sont appréciés d'autant. En revanche, certains coûts locaux, notamment les approvisionnements de matières premières, qui représentent environ 50% des coûts de production totaux, bénéficient symétriquement de l'appréciation du CHF

Les perspectives d'avenir et les objectifs de Serge Ferrari ne constituent pas des données prévisionnelles résultant d'un processus budgétaire, mais de simples objectifs résultant des choix stratégiques exposés aux chapitres 1.2 et 1.3 et du plan de développement de Serge Ferrari.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs sont fondés sur des données et des hypothèses considérées, à la date du présent Document de référence, comme raisonnables par la direction de Serge Ferrari. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées, notamment, à l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont Serge Ferrari n'aurait pas connaissance à la date du présent Document de référence.

En outre, la survenance de certains risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de Serge Ferrari et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La réalisation des objectifs suppose également le succès de la stratégie de Serge Ferrari présentée au paragraphe 1.1 du présent Document de référence, qui elle-même peut être affectée par la survenance de ces mêmes risques.

La Société ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives et objectifs décrits dans le présent Document de référence.

SergeFerrari Group a pour ambition de devenir l'acteur de référence mondial des matériaux composites souples sur ses trois grands secteurs d'application actuels dans le monde entier (se reporter au paragraphe 1.1.3 « Une stratégie volontariste d'accélération de la croissance » du présent Document de référence).

Pour ce faire, le Groupe entend développer les trois principaux leviers suivants :

- un levier commercial ambitieux pour accélérer sa croissance dans les zones situées en dehors de son marché d'origine (ce dernier étant la zone Europe du Sud) : la Société vise ainsi une croissance moyenne estimée de 7% par an entre 2014 et 2018 sur la zone Wide Europe (i.e. Europe hors France, Italie, Espagne, Portugal et Suisse) et une croissance moyenne estimée de près de 17% par an entre 2014 et 2018 dans la zone Reste du monde, avec pour objectif d'y réaliser près de 40% de ses ventes en 2018 contre 24% en 2013. En 2014, la croissance constatée sur les zones Europe du sud, Wide Europe et Reste du monde s'est élevée respectivement à +3,6%, -2,1% et +6,7% : l'écart entre le taux de croissance moyen attendu et réalisé résulte du délai d'intégration et de formation de 12 à 18 mois nécessaire pour rendre pleinement opérationnels les commerciaux recrutés. En termes de recrutements, le Groupe envisage de recruter 57 nouveaux collaborateurs à fin 2018 pour atteindre une force de vente de 164 personnes, contre 107 à fin 2013 ;

Nombre de commerciaux	31/12/2014	31/12/2013	Augmentation attendue 2018 vs 2013
Europe du Sud (SEUR)	28,0	23,5	30%
Wide Europe (WEUR)	38,0	34,0	53%
Reste du Monde (ROW)	56,0	49,5	65%
Total	122,0	107,0	

- un levier technologique au service de l'expansion commerciale : le Groupe entend poursuivre jusqu'en 2018 sa politique d'innovation dont le budget annuel est de l'ordre de 5 millions d'euros. Les dépenses d'innovation de l'exercice se sont élevées à 4 634 milliers d'euros et comprennent pour 1 798 milliers d'euros (avant crédit d'impôt recherche de 511 milliers d'euros)

les dépenses de recherche et développement capitalisées, pour 1766 milliers d'euros les dépenses de recherche et développement maintenues en charge de l'exercice, et pour 1 070 milliers d'euros la contribution du groupe dans le développement et la mise au point de l'unité de recyclage.

- des leviers financiers pour une appréciation des marges et une optimisation de sa structure bilancielle : le Groupe estime disposer de capacités d'amélioration de sa rentabilité lui permettant d'atteindre un niveau de marge d'EBITDA ajusté de l'ordre de 15% en 2018, comparable au niveau historique constaté avant 2008. De plus, le Groupe a pour objectif d'atteindre un taux de BFR opérationnel sur chiffre d'affaires de 35% en 2015 (le taux de BFR opérationnel dégagé en 2014 a été de 37% contre 37,6% en 2013 et 38,2% en 2012).

La mise en œuvre de l'ensemble de ces leviers permet au Groupe d'afficher les objectifs de croissance et de rentabilité à l'horizon fin 2018 suivants : un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros et une marge d'EBITDA ajusté de l'ordre de 15% proche des niveaux historiquement constatés.
Dans le cadre de ce plan d'accélération de la croissance, le Groupe envisage d'investir environ 100 M€ sur les années 2014-2018. Ce montant serait réparti de la manière suivante :

- environ 35 M€ seraient destinés au développement commercial (accroissement du besoin en fonds de roulement, dimensionnement des équipes commerciales, renforcement des implantations existantes),
- environ 25 M€ seraient destinés à l'investissement dans l'innovation (recherche et développement).
- environ 40 M€ seraient destinés aux investissements dans l'outil industriel (capex), dont :
    - environ 25 M€ consacrés aux investissements de renouvellement et d'adaptation technologique,
    - environ 15 M€ consacrés aux investissements de rupture technologique.

Les investissements réalisés en 2014 se sont élevés à 5 505 milliers d'euros, hors capitalisation des dépenses de recherche et développement. La variation de BFR opérationnelle (se référer au paragraphe 4.1) s'est traduite par un prélèvement sur la trésorerie de 293 milliers d'euros. La levée nette de frais de 40 millions d'euros réalisée en juin 2014, ajoutée aux cash flows nets de l'exercice 2014, est à l'origine de l'accroissement de la variation de trésorerie de 40,9 millions d'euros mentionnée au Tableau des flux de trésorerie figurant au paragraphe 4.6.
L'allocation proportionnelle de la levée de fonds de 40 millions d'euros à chacun des axes de développement (14 millions d'euros pour le développement commercial, 10 M€ pour l'innovation, et 16 millions d'euros pour l'outil industriel), combinée au cash flow générés par l'activité a permis de financer :
- l'accroissement des effectifs commerciaux depuis le 1er juillet 2014 et les dépenses commerciales de développement pour 1,4 million d'euros environ ;
- les dépenses d'innovation réalisées en 2014 pour 4,6 millions d'euros, l'estimation des dépenses pour 2015 étant du niveau de celles connues en 2014 ;
- les investissements dans l'outil industriel en 2014 pour 5,5 millions d'euros, l'estimation des investissements pour 2015 étant de 5,3 millions d'euros.

Il n'y a pas eu à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2014 qui n'aurait pas été portée à la connaissance des actionnaires au jour d'établissement du présent Document de référence.

4.5. Trésorerie et capitaux

4.5.1. Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

La note 16 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi que le tableau de variation des capitaux propres figurant au chapitre 4.6 du présent Document de référence détaillent respectivement l'évolution du capital de la Société et des capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 94 604 milliers d'euros contre 51 120 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Les investissements en fonds propres sont mentionnés au paragraphe 5.1.3 du présent document de référence.

Le Groupe autofinance le développement de son activité d'une part par les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles et a recours d'autre part, en tant que besoin, à de l'endettement court et moyen terme. L'introduction en bourse réalisée en juin 2014 a profondément modifié la structure de financement du groupe : la levée de fonds réalisée à cette occasion s'est élevée à 43,4 millions d'euros.

Sous l'effet de cette levée de fonds notamment, la dette nette qui s'élevait à 27 703 milliers d'euros est devenue une trésorerie nette de 17 461 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le respect des covenants est donc acté au 31 décembre 2014 : à compter du 1er janvier 2014, le test des covenants est réalisé sur la base des états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS. Jusqu'au 31 décembre 2013 inclus, le test des covenants était réalisé sur la base des comptes consolidés établis selon le référentiel CRC 99-02.

Nonobstant l'opération de levée de fonds, le Groupe poursuivra le renforcement de sa structure financière initiée depuis 2011 grâce aux actions conjuguées :

- d'une amélioration continue et significative de sa rentabilité opérationnelle (hausse du taux de marge d'EBITDA ajusté sur chiffre d'affaires de 9,2% en 2011 à 12,1% en 2013 et 12,2% 2014) couplée à une gestion rigoureuse et active de son besoin en fonds de roulement opérationnel, spécifiquement sur le niveau de stock ;
- d'une gestion sélective de ses investissements courants sans obérer sa capacité d'innovation et d'adaptation aux différents marchés adressés.

4.5.2. Informations sur les liquidités

Au 31 décembre 2014, le montant total du poste trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe s'élève à 45 178 milliers d'euros contre 7 993 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités pour 45 094 milliers d'euros et des valeurs mobilières de placement pour 84 milliers d'euros.

Les liquidités sont investis pour partie (23 800 milliers d'euros) sur des comptes à terme d'une durée inférieure à 36 mois, mobilisables sous respect d'un préavis de 32 jours.

4.5.3. Informations sur les sources de financement du Groupe

En complément des flux de liquidités issus des activités opérationnelles, le Groupe a recours, en tant que besoin, à des financements moyen terme, principalement pour financer ses investissements de renouvellement et d'adaptation technologique (mise en place d'emprunts bancaires permettant de couvrir les coûts liés aux investissements corporels budgétisés pour l'exercice à venir) et des financements court terme (crédit revolving, recours à l'affacturage et utilisation de lignes de facilités de trésorerie).

- Financement par emprunts moyen terme

Le financement des investissements de renouvellement et d'adaptation technologique est effectué pour partie via des emprunts bancaires auprès des banques partenaires du Groupe (« Club Deal »). Ces emprunts sont mis en place sur la base du budget d'investissement pour l'exercice à venir. Ainsi, ce mode de financement permet au Groupe de sécuriser le financement des opérations d'investissement nécessaires au maintien de ses performances technologiques.

en milliers d'euros	Montant à l'origine	Durée	Utilisation au 31 décembre 2014	Part à 1 an	Part à +1 an et - de 5 ans	A plus de 5 ans
Club-deal juillet 2009	15 000	5 ans	0	0	0	0
Club deal mai 2011	6 000	4 ans	2 400	1 200	1 200	0

Club deal décembre 2011	8 000	7 ans	4 571	1 171	3 400	0
Club deal septembre 2013	6 000	6,5 ans	1 900	1 400 (1)	500	0
		Total	8 871	3 771	5 100	0

(1) financements mobilisables sous forme d'avis de tirage prorogeables pendant toute la durée du financement

Les emprunts souscrits sont mobilisables sous forme d'avis de tirage, utilisables ou non, remboursables selon des échéanciers mensuels, semestriels ou annuels.
En outre, le Groupe dispose au travers de ses filiales suisses, de financement moyen terme en francs suisses dont le montant s'établissait à 5 350 milliers de francs suisses au 31 décembre 2014 contre 8 650 milliers de francs suisses au 31 décembre 2013. Ces financements avaient été souscrits entre 2002 et 2011 pour financer des investissements propres aux sociétés suisses. Désireux de réduire son exposition aux variations de la parité EUR/CHF, le Groupe ne finance plus ces investissements par des lignes en CHF, mais au travers des financements en EUR sous forme de club-deals.
Le respect de ces échéanciers est soumis à des clauses de ratios financiers telles que décrites au chapitre 1.10.4 du présent Document de référence et, en cas de défaillance, les prêteurs ont la faculté d'exiger le remboursement anticipé de ces emprunts.

- Autres financements à moyen terme mis en place auprès d'Oseo / bpifrance

Dans le cadre du projet de développement d'une machine spécifique, le Groupe a obtenu en février 2013 un prêt à taux zéro pour l'innovation de la part d'Oséo pour un montant de 1 000 milliers d'euros.

A la date du présent Document de référence, aucun remboursement n'est encore intervenu, compte tenu du différé de deux ans attaché au prêt, les remboursements trimestriels s'échelonneront entre juin 2015 et mars 2019 (échéance trimestrielle de 61,9 milliers d'euros).

Une aide à l'innovation de 107 milliers d'euros a également été obtenue de la part d'Oséo en janvier 2013. Cette aide bénéficiant d'un remboursement différé de 2 ans n'a fait l'objet d'aucun remboursement à ce jour ; les remboursements s'effectueront trimestriellement à compter de décembre 2015 et ce, jusqu'en septembre 2017 (échéance comprise entre 10,8 milliers d'euros et 16 milliers d'euros).

- Financements courts terme

Le **crédit revolving** de 9 500 milliers d'euros objet du contrat de financement signé avec le pool bancaire en septembre 2013 courait du 1er octobre 2013 jusqu'au 31 mars 2015. Au 31 décembre 2014, le crédit revolving ne faisait l'objet d'aucune utilisation.

Afin d'optimiser la gestion de son besoin en fonds de roulement, la Société utilise un **contrat d'affacturage** depuis 2011, permettant le financement de ses créances sur des clients français ou étrangers. La ligne de financement dont dispose le Groupe auprès du factor s'établit à 20 000 milliers d'euros dont 13 084 milliers d'euros utilisés à fin décembre 2014.

Le financement mis en place dans le cadre de ce contrat repose notamment sur l'existence de garanties offertes par la société d'assurance-crédit du Groupe.

Au 31 décembre 2013, le montant des créances remises au factor s'élevait à 17 079 milliers d'euros dont 10 700 milliers d'euros ont bénéficié d'un financement inscrit en dette financière – part courante. La partie non financée correspond d'une part, aux retenues effectuées par le factor au titre du fonds de garantie et d'autre part, aux créances pour lesquelles les conditions de paiement clients excèdent les limites fixées contractuellement entre le factor et la Société ou pour lesquelles le montant cédé excède le montant couvert par l'assureur crédit.
La Société travaille sur l'optimisation de ces facteurs (extension des plafonds couverts, transmission des éléments de documentation nécessaires à la mise en place de couverture crédit,…) de façon à réduire le différentiel entre créances cédées et créances financées.

En complément des financements ci-dessus, le Groupe complète le financement de son besoin en fonds de roulement par l'utilisation de lignes de **facilités bancaires court terme**.

Le Groupe dispose de facilités de trésorerie non confirmées pour 4 500 milliers d'euros au 31 décembre 2014.
Le recours à ce mode de financement ponctuel permet de couvrir les périodes de pics saisonniers de besoin en fonds de roulement.

Enfin, en tant que besoin, le Groupe bénéficie **d'avances en comptes courants** de la part de sociétés apparentées, à savoir principalement Ferrari Participations, société holding de SergeFerrari Group détenant à la date de ce document 55% du capital de la Société. Les fonds mis à disposition du Groupe dans le cadre d'un compte courant d'actionnaires résultent notamment d'un prêt participatif octroyé par OSEO en janvier 2012 d'une durée de 7 ans mais logé pour des raisons historiques au sein de la holding Ferrari Participations.

4.5.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés en note 33 de l'annexe aux comptes consolidés et figurant au chapitre 4.6 du présent Document de référence.

4.5.5. Flux de trésorerie

Sur les exercices 2013 et 2014, l'évolution de la trésorerie telle que présentée dans les comptes consolidés insérés au chapitre 4.6 par nature de flux a été la suivante.

flux de trésorerie en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Activités opérationnelles	14 904	16 721
Activités d'investissements	-6 713	-5 223
Activités de financement	32 417	-6 012
Incidence de la variation des taux de change	244	-55
Flux nets de la période	40 851	5 431

Les flux de trésorerie sont issus du Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2014 présenté au paragraphe 4.6 du présent document de référence. Le recours à l'affacturage est intégré dans les activités de financement.

- Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie dégagés par les activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 se présentent comme suit :

flux de trésorerie en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Résultat net consolidé	4 362	3 817
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	1 070	1 087
Dotations aux amortissements et provisions	7 241	7 282
Autres éléments sans impacts trésorerie	-707	-559
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**12 691**	**11 627**
Coût de l'endettement financier net	638	877
Charge d'impôt	1 720	2 337
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**15 049**	**14 841**
Variation du BFR lié à l'activité	**2 189**	**3 318**
Variation du BFR "opérationnel"	-211	799
- dont Incidence de la variation des stocks	*1 227*	*-1 711*
- dont Incidence de la variation des créances clients	*-4 803*	*1 638*
- dont Incidence de la variation des dettes fournisseurs	*3 365*	*872*
Variation du BFR lié aux autres éléments d'exploitation	2 400	2 519

Impôts versés	**-2 334**	**-1 438**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**14 904**	**16 721**

La baisse des flux de trésorerie opérationnels de 1 817 milliers d'euros, entre 2013 et 2014 est la conséquence de :

- d'une progression du BFR opérationnel en 2014 (consommation de 211 milliers d'euros) contre une réduction de 799 milliers d'euros en 2013 ; la hausse des ventes constatées sur le 4ème trimestre 2014 (33,3 millions d'euros contre 30,8 millions d'euros au 4ème trimestre 2013) est pour l'essentiel à l'origine de la progression des créances clients. Les stocks s'inscrivent en hausse de 1,2 millions d'euros alors que la réduction constatée en 2013 était de 1,7 millions d'euros.
- de l'augmentation des impôts versés pour 896 milliers d'euros, conséquence de l'amélioration de la rentabilité en 2013 par rapport aux années précédentes et du montant des acomptes d'impôts versés en 2014

Les autres composantes du flux net de trésorerie généré par l'activité n'appellent pas de commentaire particulier :
- progression de 1,4% de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt, en ligne avec la progression de 2% du chiffre d'affaires
- stabilité de la variation des autres créances et autres dettes à 2 400 milliers d'euros en 2014 contre 2 519 milliers d'euros en 2013.

- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux investissements se présentent comme suit :

flux de trésorerie en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 792	-6 003
Variation des actifs financiers	-161	225
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	534
Dividendes reçus	45	21
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	192	---
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**-6 713**	**-5 223**

Les investissements principaux du Groupe sur la période sont décrits dans la Section 1.7 « Investissements » du présent Document de référence. Les provisions constituées en 2014 résultent du risque de non recouvrement partiel d'avances réalisées auprès de sociétés non-consolidées.

- Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement se sont élevés à 32 417 milliers d'euros en 2014 contre (6 012) K€ en 2013.

flux de trésorerie en milliers d'euros	31-déc-14	31-déc-13
Emissions d'emprunts	1 900	6 000
Remboursement d'emprunts	-8 597	-8 576
Intérêts financiers nets versés	-634	-889
Jetons de présence	-75	---
Dividendes versés aux actionnaires	---	---
Factor	2 384	771
Emissions de titres	43 387	---
Frais d'émission imputés sur les capitaux propres	-3 215	---
Actions autodétenues	-319	---
Autres flux liés aux opérations de financement	-2 414	-3 318
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**32 417**	**-6 012**

Les flux nets liés aux activités de financement sont de nature :
- récurrente (émission d'emprunts pour le financement des investissements et amortissements de ces mêmes emprunts, paiement d'intérêts financiers et recours au factor pour le financement du besoin en fonds de roulement) ;
- non récurrente, en liaison avec l'introduction en bourse de la société en juin 2014 et des émissions réalisées à cette occasion (se référer au paragraphe 5.1.3 du présent document de référence) et des frais liés à la réalisation de ces opérations (se référer à la note 27 des états financiers figurant à la section 4.6 du présent document de référence).

Le flux de trésorerie relatif aux actions autodétenues résulte de la mise en œuvre du contrat d'animation conclus à l'occasion de l'introduction en bourse (se référer au paragraphe 5.2.3 du présent document de référence).

4.5.6. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure financière de l'émetteur

Le détail de ces informations est présenté au paragraphe 4.5.3 ci-dessus.

4.5.7. Restriction à l'utilisation des capitaux

A l'exception des dépôts de garantie et comptes courants bloqués sur une durée supérieure à 1 an pour un montant de 788 milliers d'euros, et comptabilisés en actif financier non courant (dont le montant total s'élève à 2 401 milliers d'euros au 31 décembre 2014), la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

Ces comptes courants portent sur des avances en comptes-courants souscrits auprès de filiales non consolidées pour 200 milliers d'euros, le solde portant sur des mouvements de trésorerie ponctuels sur la société Ferrari Participations (flux de financement descendants ou montants) ou la société FERRIMMO. Ces comptes courants ouvrent droit à la perception (ou au paiement) d'intérêts.

4.5.8. Sources de financement nécessaires à l'avenir

La Société estime pouvoir couvrir ses besoins opérationnels, d'investissements et de remboursements de ses financements (intérêts inclus) sur les 12 prochains mois à compter de la date d'arrêté des comptes consolidés 2014.

4.6. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014

État de la situation financière

Bilan actif - En milliers d'euros	Note	31/12/2014	31/12/2013
Ecarts d'acquisition	5	201	202
Immobilisations incorporelles	6	6 501	4 706
Immobilisations corporelles	7	25 712	27 592
Titres mis en équivalence	8	-	133
Autres actifs financiers	9	2 857	2 888
Impôts différés actifs	10	3 065	1 483
Total Actifs non-courants		**38 336**	**37 003**
Stocks et en-cours	11	33 455	35 498
Clients et comptes rattachés	12	28 716	23 913
Créances d'impôt	13	2 207	1 471
Autres actifs courants	14	8 051	9 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	45 178	7 993
Total Actifs courants		**117 608**	**78 040**
Total Actif		**155 944**	**115 044**

Bilan passif - En milliers d'euros	Note	31/12/2014	31/12/2013
Capital	16	4 621	3 469
Primes liées au capital	16	42 848	3 055
Réserves consolidées et autres réserves	16	42 780	40 771
Résultat de l'exercice	16	4 355	3 825
Total Capitaux propres, part du groupe	16	**94 604**	**51 120**
Participations ne donnant pas le contrôle		39	33
Total Intérêts minoritaires		**39**	**33**
Total des capitaux propres		**94 643**	**51 153**
Emprunts et dettes financières	17	8 127	15 662
Provisions pour retraite et engagements assimilés	18	6 416	3 225
Impôts différés passifs	10	821	872
Total Passifs non courants		**15 366**	**19 759**
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	19 590	20 034
Provisions (part à moins d'un an)	19	1 166	803
Fournisseurs		15 016	11 651
Dettes d'impôt	13	290	169
Autres passifs courants	20	9 873	11 476
Total Passifs courants		**45 935**	**44 132**
Total des passifs		**61 302**	**63 890**
Total Passif		**155 944**	**115 044**

Etat du résultat net consolidé

Etat du résultat net consolidé - En milliers d'euros	Note	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	21	**142 324**	**139 592**
Achats		-50 880	-53 592
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-2 341	974
Charges externes	22	-32 371	-31 449
Charges de personnel	23	-38 649	-36 842
Impôts et taxes	30	-2 518	-2 307
Dotation aux amortissements	24	-7 241	-7 214
Dotation nettes aux dépréciations et provisions	25	-707	-68
Autres produits et charges courants	26	917	-136
Résultat opérationnel courant		**8 534**	**8 960**
Autres produits et charges opérationnels	27	-524	-1
Résultat opérationnel		**8 010**	**8 959**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		60	47
Coût de l'endettement financier brut	28	-638	-877
Coût de l'endettement financier net		**-578**	**-830**
Autres produits et charges financiers	28	-176	-888
Résultat avant impôt		**7 256**	**7 241**
Impôts sur les bénéfices	29	-1 824	-2 337
Résultat après impôt		**5 432**	**4 903**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	-1 070	-1 087
Résultat net total		**4 362**	**3 817**
Part du groupe		4 355	3 826
Part des minoritaires		6	-9
Résultat net par action (euros)		0,41	0,44
Résultat net dilué par action (euros)		0,41	0,44

Etat du résultat global

Etat du résultat global - En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	**4 362**	**3 817**
Autres éléments du résultat global :		
Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite	-3 154	1 760
Effets d'impôts	674	-298
Sous-total des éléments non recyclables en résultat	***-2 479***	***1 463***
Ecarts de conversion	685	-431
Effets d'impôts	-	-
Sous-total des éléments recyclables en résultat	***685***	***-431***
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	**-1 795**	**1 032**
Résultat global	**2 567**	**4 848**
Part du Groupe	2 561	4 857
Part des minoritaires	6	-9

État des variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2012	**3 469**	**3 055**	**39 229**	**711**	**46 464**	**-166**	**46 299**
Résultat net de la période			3 826		3 826	-9	3 817
Autre éléments du résultat global				1 032	1 032		1 032
Total du résultat global de la période	**0**	**0**	**3 826**	**1 032**	**4 858**	**-9**	**4 849**
Opérations sur capital					0	0	0
Distributions de l'entreprise consolidante					0	0	0
Variation de périmètre					0	0	0
Autres mouvements			-201		-201	207	6
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	**0**	**0**	**-201**	**0**	**-201**	**207**	**6**
Capitaux propres au 31/12/2013	**3 469**	**3 055**	**42 854**	**1 743**	**51 121**	**33**	**51 153**
Résultat net de la période			4 355		4 355	6	4 361
Autre éléments du résultat global				-1 795	-1 795	0	-1 795
Total du résultat global de la période	**0**	**0**	**4 355**	**-1 795**	**2 560**	**6**	**2 567**
Augmentation de capital	1 152	42 235			43 387		43 387
Actions autodetenues		-298			-298		-298
Frais d'émission nets d'impôt		-2 144			-2 144		-2 144
Distributions de l'entreprise consolidante					0		0
Variation de périmètre					0		0
Autres mouvements			-22		-22		-22
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	**1 152**	**39 794**	**-22**	**0**	**40 923**	**0**	**40 923**
Capitaux propres au 31/12/2014	**4 621**	**42 848**	**47 187**	**-52**	**94 604**	**39**	**94 643**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net total consolidé	4 362	3 817
Résultat net consolidé des activités poursuivies	4 362	3 817
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence (note 8)	1 070	1 087
Dotations aux amortissements (note 24)	7 241	7 214
Dotations aux provisions (note 25)	707	68
Profits et pertes de juste valeur	-475	-96
Élimination des résultats de cession	0	1
Élimination des produits de dividendes	0	-21
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-214	-443
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	12 691	11 627
Coût de l'endettement financier (note 28)	638	877
Charge d'impôt (note 29)	1 720	2 337
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	15 049	14 841
Variation du BFR lié à l'activité	2 189	3 318
Dont variation des créances clients (note 12)	*-4 803*	*1 638*
Dont variation des stocks (note 11)	*1 227*	*-1 711*
Dont variation des dettes fournisseurs	*3 365*	*872*
Dont variation autres créances et autres dettes	*2 400*	*2 519*
Impôts versés	-2 334	-1 438
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**14 904**	**16 721**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 6 et 7)	-6 792	-6 003
Acquisition d'actifs financiers (note 9)	-161	225
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 6 et 7)	2	534
Provision pour dépréciation d'actifs financiers (note 9)	192	-
Dividendes reçus	45	21
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	**-6 713**	**-5 223**
Émission d'emprunts (note 17)	1 900	6 000
Remboursement d'emprunts (note 17)	-8 597	-8 576
Intérêts financiers nets versés (note 28)	-634	-889
Jetons de présence	-75	-
Factor (note 17)	2 384	771
Autres flux liés aux opérations de financement	-2 414	-3 318
Emission de titres (note 16)	43 387	-
Achat actions autodétenues (note 16)	-319	-
Frais d'émission bruts imputés sur les capitaux propres (note 27)	-3 215	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**32 417**	**-6 012**
Incidence de la variation des taux de change	244	-55
Variation de la trésorerie	**40 852**	**5 432**
Trésorerie à l'ouverture (note 15)	7 993	13 856
Concours bancaires courants d'ouverture (note 17)	-3 742	-15 036
Trésorerie d'ouverture	4 251	-1 180
Trésorerie de clôture (note 15)	45 178	7 993
Concours bancaires courants de clôture (note 17)	-76	-3 742
Trésorerie de clôture	45 102	4 251
Variation de trésorerie des activités abandonnées	-	-
Variation de la trésorerie	**40 851**	**5 431**

Notes aux états financiers consolidés

Note 1 - Présentation du groupe

1.1 Identification de l'émetteur

La société SergeFerrari Group est une société anonyme domiciliée en France.
Le groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples.
Les états financiers consolidés de l'exercice 2014 ont été arrêtés par le Président le 18 mars 2015.
Ces états financiers ont fait l'objet d'un rapport d'audit de la part des commissaires aux comptes en date du 19 mars 2015.
Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche.
Pour l'ensemble des structures, les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 décembre 2014.

1.2 Faits significatifs de l'exercice présenté

Le 30 avril 2014 à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, la société SergeFerrari Group SAS s'est transformée en société anonyme à conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires a ensuite procédé aux nominations de Mesdames Karine Gaudin et Victoire Gottardi, de Messieurs Sébastien Ferrari, Romain Ferrari, Philippe Brun, Bertrand Chammas et Bertrand Neuschwander en tant qu'administrateurs. Les administrateurs ont désigné Monsieur Sébastien Ferrari en tant que Président-Directeur Général.

L'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014 a également procédé à la division du nominal ramené de 20 euros par action à 0,40 euro par action. Le nombre d'actions a par conséquent été porté de 173 469 à 8 673 450 actions.

Dans la perspective d'une admission - alors éventuelle - des titres de la société SergeFerrari Group aux négociations sur le marché règlementé d'Euronext Paris, l'assemblée Générale a procédé aux modifications statutaires appropriées ainsi qu'à l'octroi de délégations au conseil d'Administration en vue d'émettre des actions nouvelles.

Le 2 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé les termes du projet de note d'opération en vue de l'admission aux négociations des actions SergeFerrari Group sur Euronext-Paris, fixé la fourchette indicative de prix et approuvé le principe d'une augmentation de capital dans le cadre dudit projet. Au cours de cette réunion, le conseil d'administration a décidé également du principe d'une augmentation de capital réservée à CM CIC Investissement, actionnaire de la société à hauteur de 2% du capital depuis mars 2008, dans la limite d'un plafond de 5 millions d'euros, à souscrire dans les conditions de l'opération de marché envisagée. Enfin, le conseil d'administration a déterminé les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés ainsi que les conditions de mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé dans son principe par l'assemblée Générale du 30 avril 2014.

Le 19 juin 2014, le conseil d'Administration a pris acte de l'admission des actions de la société aux négociations sur Euronext Paris, en application de la délégation donnée le 2 juin 2014 au Président-Directeur Général, et approuve les termes du contrat de direction et de placement confié à CM CIC Securities et ODDO & Cie, en qualité de chefs de file et teneurs de livres associés. Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au Public.

Le 24 juin 2014, à l'issue des opérations de règlement livraison, il a été procédé à la création de 2 752 672 actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement global (clause d'extension comprise) et de 416 666 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement. Le produit de l'augmentation de capital, au prix de 12 euros l'action, s'est élevé à 38 millions d'euros.

Le 25 juin 2014, ont débuté les négociations sur le titre SergeFerrari sur Euronext Paris : le code ISIN retenu est le numéro FR0011950682, le code mnémonique SEFER et l'index de classification européen, le numéro 2353 (Building Materials & Fixtures). Un contrat de liquidité doté de 0,5 million d'euros a été mis en place fin juin 2014.

Le 18 juillet 2014, la société a exercé l'option de surallocation attachée aux opérations d'augmentation de capital précitées et procédé à l'émission de 405 496 actions nouvelles au prix de 12 euros, portant le capital à 12 248 284 actions. Le produit de cette opération s'est élevé à 4,9 millions d'euros.

Le 28 juillet 2014, le Conseil d'administration a pris acte de l'émission de 50 975 actions nouvelles au prix de 9,60 euros l'action, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, après application d'une décote de 20% sur le prix de 12 euros permise par la Loi. Le produit de cette opération s'est élevé à 0,49 million d'euros. A l'issue de cette opération, le capital est constitué de 12 299 259 actions.

Depuis l'exercice 2011, SergeFerrari Group établissait des comptes consolidés selon les normes et principes comptables français dans le cadre du droit d'information des actionnaires financiers, et de l'établissement du certificat des ratios (la dette consolidée portée par SergeFerrari Group est subordonnée au respect de covenants). A compter du 1er janvier 2014, les comptes qui servent pour le test des covenants annuels sont les comptes établis selon les normes IFRS. Les comptes consolidés établis en normes et principes comptables français ne sont donc plus ni arrêtés, ni présentés à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Evènements post clôture 2014
La Banque Nationale Suisse a annoncé le jeudi 15 janvier 2015, sa décision de supprimer le plancher de parité de 1,20 CHF pour 1 EUR qu'elle défendait depuis septembre 2011. Dans les minutes qui ont suivi cette annonce, le CHF s'est brutalement apprécié face à l'EUR.

SergeFerrari Group fabrique environ 20% des volumes des matériaux composites souples qu'il commercialise, dans son site d'Eglisau près de Zurich, et la quasi-totalité des micro-câbles PET qui forment l'armature de ses produits, sur le site d'Emmenbrucke près de Lucerne.

Dans son Document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés financiers le 20 mai 2014, la société a indiqué qu'une hausse du CHF de 10% aurait eu un impact de -3 millions d'euros sur le résultat avant impôt et les capitaux propres.
La société précise que 50% environ des coûts supportés par ses usines suisses portent sur des matières premières ou des matériaux approvisionnés, facturés et réglés en EUR ou en USD. En conséquence, le règlement des approvisionnements en devises devrait avoir comme effet de réduire de 50% l'impact de la hausse du CHF.

SergeFerrari Group poursuivra les actions déjà mises en œuvre à partir de septembre 2011 lorsque le cours moyen du CHF s'était apprécié de 12% passant de 1,38 CHF pour 1 EUR en 2010 à 1,23 CHF pour 1 EUR en 2011 :

- innovation dans les propriétés de ses produits de spécialité pour renforcer leurs avantages uniques ;
- innovation dans les formulations de ses produits pour en améliorer la compétitivité ;
- accroissement du sourcing en EUR ou en USD des matières premières, des composants et des services, de façon à réduire la base des coûts exprimés en CHF ;
- adaptation des organisations et répartition des productions de matériaux composites souples entre les sites français et suisses.

Les actions mises en œuvre lors de l'appréciation du CHF en 2011 avait permis de compenser la perte de compétitivité qui en résultait dans un délai de 24 mois.

Note 2 - Principes comptables et financiers

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément :
- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission ;
- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les états financiers ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, évalués selon la méthode des unités de crédit projetées, des emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

2.2 Modalités de première application des IFRS

Les comptes consolidés du groupe sont établis en normes IFRS depuis le 1er janvier 2013. Les exercices 2011 et 2012 ont été retraités conformément au nouveau référentiel.
La date de transition adoptée par la Société est le 1er janvier 2011.

2.3 Evolutions normatives

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne.
Le référentiel auquel se réfère le groupe est celui disponible sur le site de l'EFRAG (European Financial Reporting and Advisory Group consultable à l'adresse
http://www.efrag.org/Front/c1_306_Endorsement_Status_Report_EN.aspx

Les normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire par le Groupe à compter de l'exercice 2014 incluent:

- IFRS 10 Etats financiers consolidés, qui propose une définition unique du contrôle basée sur le pouvoir sur l'entité, une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité; et la capacité d'agir sur ces rendements, c'est-à-dire un lien entre les rendements et le pouvoir ;

- IFRS 11 Partenariats, qui définit deux catégories de partenariats : les joint-ventures, désormais consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée) et les joint-opérations ;

- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, qui requiert des nouvelles informations quantitatives et qualitatives à la fois pour les entités consolidées, les joint-ventures ou les entreprises associées significatives et les entités structurées non consolidées permettant d'évaluer (i) la nature et étendue de l'implication dans les participations et la nature des risques associés ainsi que (ii) les impacts de ces participations sur les états financiers ;

- IAS 28 révisée Participations dans les entités associées et joint-ventures, selon laquelle la méthode de la mise en équivalence ne s'applique plus uniquement aux entreprises associées, mais également aux joint-ventures qualifiées comme telles selon IFRS 11.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du groupe.
Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2015 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe ; ils incluent:

- IFRIC 21 Levies, qui précise quand constater le passif lié à l'obligation de payer une taxe.

- Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel («Defined benefit plans : employee contributions »), qui clarifient le traitement comptable des cotisations du personnel ou de tiers prévues par les dispositions d'un régime, afin d'aider à financer les avantages.

Les normes ou interprétations ne pouvant pas être appliquées par les sociétés cotées européennes dans leurs comptes IFRS 2014, ces textes n'ayant pas fait l'objet d'une adoption par l'Europe, incluent:

- IFRS 9, Instruments Financiers

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Il n'existe pas d'autres normes ou interprétations qui ne sont pas encore effectives et qui pourraient avoir un impact sur les comptes du Groupe.

2.4 Méthodes de consolidation

La société SergeFerrari Group est l'entreprise consolidante.
Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de SergeFerrari Group sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité, dispose :
- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe ; ou
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. A l'exception de Vinyloop, SergeFerrari Group n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune autre entreprise.
Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.
Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.
Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.

2.5 Conversion des états financiers

2.5.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère SergeFerrari Group.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture,
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice,
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global, puis reclassées en résultat à la date de cession de ces investissements.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous.

Taux moyen

	1 €uro équivaut à	31/12/2014	31/12/2013
Franc suisse	CHF	1,21460	1,23100
Peso chilien	CLP	756,62010	724,61175
Yen	JPY	140,40030	129,66880
Dollar US	USD	1,32910	1,32820
Real brésilien	BRL	3,12290	3,21330

Taux de clôture

	1 €uro équivaut à	31/12/2014	31/12/2013
Franc suisse	CHF	1,20240	1,22760
Peso chilien	CLP	736,36600	722,91955
Yen	JPY	145,23000	144,72000
Dollar US	USD	1,21410	1,37910
Real brésilien	BRL	3,22070	3,24662

2.5.3 Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au cours de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie.

2.6 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe, les obligations environnementales et de démantèlement éventuelles, la dépréciation des créances, le traitement comptable des opérations liées au contrat de factoring.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant

le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes
Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- Frais de développement : les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Le groupe apprécie notamment ces critères au regard des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.
- Immobilisations : les durées d'amortissement des immobilisations,
- Impôts différés actifs : les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. le caractère recouvrable de ces actifs est apprécié sur la base des données prévisionnelles.
- l'évaluation des valeurs nette de réalisation des stocks d'en-cours et de produits finis (Cf. notes 2.17 et 11) ;
- l'évaluation des engagements de retraite et des autres avantages à long terme. Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles.

2.7 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 39).
Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :

- d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
- d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.
Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.
Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement sur la base de valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.8 Ecarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).
Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition traduit un supplément de valeur des actifs acquis sur le prix payé, le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat.
Les écarts d'acquisition sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartiennent les actifs concernés aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

2.9 Immobilisations incorporelles

2.9.1 Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels évalués selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à huit ans suivant leur durée d'utilité estimée.

2.9.2 Frais de recherche et développement

L'activité du Groupe Ferrari est une activité à forte valeur ajoutée et les produits utilisés par ses clients le sont dans des applications innovantes. Les opérations de Recherche et Développement sont déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de développement des usages fonctionnels et des formulations chimiques des matériaux composites souples. La criticité des applications mises en œuvre par ses clients avec les produits du Groupe (contraintes mécaniques et aérodynamique dans l'architecture tendue, milieux hostiles ou hautement corrosifs,…) exige de mettre en œuvre des niveaux de technologie élevés.

Les travaux de recherche et développement correspondent aux travaux de conception des produits, à la fabrication de prototypes industriels le cas échéant pour en réaliser la fabrication industrielle, à la conduite des essais de mise au point pour établir la conformité du produit aux spécifications du marché dans le respect des règlements applicables (normes au feu, conformité au règlement REACH, etc…). A ce jour, de nombreux brevets ont été déposés au nom des sociétés du groupe Ferrari et portent sur les produits du Groupe et les processus industriels pour les fabriquer.

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
  - confirmation de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
  - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
  - capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
  - façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
  - disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
  - capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces programmes et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Les crédits d'impôts recherche liés à des projets activés sont considérés comme des subventions d'investissement, et comptabilisés en diminution des actifs correspondants. Ils sont repris en résultat selon les mêmes modalités que l'amortissement des actifs correspondants. Les subventions affectées à un projet activé, connaissent le même traitement que le crédit impôt recherche.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif depuis le 1er janvier 2011, exercice qui correspond à la mise en place des suivis des coûts et leur affectation par projet.

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette période.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'évènements ou de circonstances particulières, le caractère recouvrable peut être mis en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable à la date d'arrêté tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

La société a procédé pour la première fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'activation de ses frais de recherche et développement. Ces frais font l'objet d'un suivi par projet et leur état d'avancement est examiné au cours de réunions périodiques avec les responsables R&D du Groupe. Par convention et par simplification, compte tenu des durées de réalisation de ces programmes, il avait été retenu que :

- la totalité des travaux réalisés au cours d'une année, ferait l'objet d'un début d'amortissement au 1er janvier de l'année n+1, que ces projets soient achevés ou encore en cours de recherche au 31 décembre de l'année n ;

- les projets abandonnés dans le courant de l'exercice feraient l'objet d'une sortie d'actif au 31 décembre de l'exercice.
A compter de l'exercice 2014, les projets de R&D activés sont amortis au moment de leur mise en service. Les décalages susceptibles d'être induits par la méthode retenue jusqu'au 31/12/13 ne sont pas significatifs.

2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions et des installations techniques ainsi que des dépenses de re-engeenering ayant pour objet prolonger la durée de vie des équipements industriels de la chaîne de production en les enrichissant des dernières technologies disponibles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou coûts de production pour certains équipements industriels faisant l'objet d'une production immobilisée) hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. En application de la méthode par composants, chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.
L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	10/27 ans
Agencements des constructions	linéaire	5/12 ans
Matériel et outillage industriels	linéaire	3/8 ans
Matériel de transport	linéaire	2/5 ans
Matériel de bureau, mobilier	linéaire	3/7 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

2.11 Contrats de location

2.11.1 Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.
Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste Emprunts et dettes financières. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat, dans la rubrique Coût de l'endettement financier, sur la durée du contrat de location.
Les immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

2.11.2 Contrats de location simple

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

2.12 Dépréciations d'actifs

2.12.1 Dépréciation d'actifs incorporels

La norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date d'établissement des états financiers s'il existe ou non, un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si cet indice est avéré, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.
Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :
- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :
- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte le taux de l'entité ou du secteur d'activité considéré.
Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :
- au taux d'intérêt sans risque à dix ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges opérationnels. La constatation d'une perte de valeur est définitive.

2.12.2 Dépréciation des participations dans une entreprise associée

Les titres mis en équivalence constituent un actif unique et sont testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».
L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.
A chaque date de clôture, en présence d'un indice de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée, la société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.
Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession.
En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

2.12.3 Dépréciation d'actifs financiers

La norme IAS 39 (cf. IAS 39-58 « Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers ») impose d'apprécier à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication existe, l'entité doit appliquer les dispositions de la norme IAS 39 relatives à chaque catégorie d'actifs financiers afin de déterminer le montant de toute perte de valeur.

2.13 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :
- actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ; et
- actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.
Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

2.13.1 Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et, d'autre part, ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

2.13.2 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur nominale et actualisés le cas échéant conformément à IAS 39. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti, une provision pour dépréciation des créances est comptabilisée en fonction de la probabilité de recouvrement de celle-ci.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :
- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur recouvrable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures court. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement. Lorsque le client est engagé dans une procédure judiciaire (redressement, liquidation,…), sauf exceptions dûment justifiées, une provision est constituée et représente entre 75% et 100% de la valeur de la créance considérée. En dehors de ces procédures, une provision est constituée en fonction des perspectives de recouvrement dont le taux peut varier entre 25% et 100% du montant de la créance concernée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39.20 (transfert de la quasi-totalité des risques et avantages), sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés. Une dette financière est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

2.13.3 Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.
Le Groupe a classé dans cette catégorie les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.
Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi…). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

2.14 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.
Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.
Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont déterminés en appliquant à l'assiette concernée le taux d'impôt du pays auquel ces actifs d'impôts différés sont rattachés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :
- des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- l'existence de différences taxables ou d'opportunités fiscales suffisantes
- de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations :
- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe a comptabilisé ces deux cotisations en charges opérationnelles (« Impôts et taxes »).

2.15 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.
Le Groupe désigne certains dérivés comme :
- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois. Selon que la relation de couverture est de flux de trésorerie ou de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées :
- en Autres éléments du résultat global. Le montant accumulé en OCI impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie
- en résultat dans le cas d'une couverture de juste valeur.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants lorsqu'ils se dénouent dans un horizon de moins d'un an après la date de clôture concernée. Dans le cas contraire, ils sont constatés en actifs ou passifs non courants. Le Groupe considère comme spéculatifs les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IAS 39. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Emprunts et dettes financières – part à court terme.
Le Groupe applique la démarche d'analyse remise à jour par l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I) et reconnue comme base raisonnable par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans sa position n°2011-13 relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie :

- les OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » se satisfont d'emblée aux quatre critères d'éligibilité admis ;
- l'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'«équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères admis est impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers.*
Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont des placements très liquides répondant à la définition d'équivalents de trésorerie telle qu'énoncée par la norme IAS 7. Ces valeurs sont incluses au bilan consolidé dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.17 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droits de douane, autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuables aux acquisitions).
Les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les produits intermédiaires sont des composants dont le cycle de fabrication est achevé, destinés à être incorporés aux matériaux composites ayant seuls la nature de produits finis dans les présents états financiers.
La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.
Les stocks sont ramenés à leur valeur nette réalisable dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts et la dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.
Une dépréciation peut-être également comptabilisée si les stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.
Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux évènements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels évènements confirment les conditions existantes à la fin de l'exercice.

2.18 Avantages au personnel

2.18.1 Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en Charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

2.18.2 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Ces régimes concernent la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite et des pensions de retraite pour la Suisse.
Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.
Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.
Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation estimée du personnel.
Le groupe fait appel à des actuaires pour évaluer ses engagements en France et en Suisse.
L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.
L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Les principales estimations et hypothèses sont :

- Taux d'actualisation de 1,80 (France) et de 1,50 (Suisse)
- Taux de revalorisation des salaires 2% (France), 1% (Suisse)
- Age de départ à la retraite 64 ans (France), 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes (Suisse)

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.
Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, au sein des « autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur dans le compte de résultat, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.
Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.18.3 Autres avantages à long terme

Ces régimes concernent la Suisse pour le versement de gratifications en fonction de l'atteinte de niveaux d'ancienneté (« jubilee gift »).
Les autres avantages à long terme sont supportés par le Groupe et sont déterminés par un actuaire indépendant.

2.19 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les concours bancaires courants,
- le financement apporté par la société d'affacturage.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

2.20 Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.
Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.
Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.
Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Provision pour garantie
Au-delà de l'assurance pour responsabilité produits souscrite par le groupe, une provision pour garantie est comptabilisée pour faire face aux dépenses techniques et/ou commerciales résultant du remplacement partiel ou total de livraisons de matériaux composites aux clients ou de la prise en charge de coûts de mise en œuvre complémentaires ou correcteurs facturés par les clients au Groupe. Les dépenses effectivement comptabilisées des exercices antérieurs sont analysées par marché et extrapolées aux ventes de l'exercice clos. En fonction des délais de prise de connaissance par le Groupe des situations à l'origine de ces coûts, une provision est comptabilisée et actualisée à chaque clôture annuelle.

2.21 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires net consolidé comprend pour 94% du total les revenus hors taxes provenant de la vente de matériaux composites souples et pour le solde, du chiffre d'affaires réalisé avec des ventes diverses (déchets d'industrie, facturations de ports, équipements industriels fabriqués par la société CI2M et produits semi-finis comme des micro-câbles de PET).
Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, soit dans la majorité des cas, à la date d'expédition des matériaux. Lorsque les incoterms utilisés ne transfèrent pas les risques et avantages significatifs au client, la facturation est annulée et les matériaux concernés réintégrés en stocks.
Le chiffre d'affaires comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

2.22 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.23 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant

2.24 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.25 Information sectorielle

Le Groupe est au sens de la norme IFRS8 « mono-secteur » sur le secteur des « matériaux composites souples » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le PDG et les deux directeurs généraux délégués, principaux décideurs opérationnels du Groupe), cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.
Ni les zones géographiques, ni les domaines d'activité ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS 8.

2.26 Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, après annulation le cas échéant des actions autodétenues dans le cadre du contrat d'animation et des actions autodétenues, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de sociétés nouvellement consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice et des plans d'attribution gratuite d'actions. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

La société n'a émis aucun instrument dilutif ou non dilutif sur l'ensemble des périodes présentées. Le résultat de base par action est donc égal au résultat dilué par action.

Au 31 décembre 2013, le résultat par action de 0,44 euro a été déterminé en intégrant la division par cinquante du nominal de l'action effective depuis le 30 avril 2014.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Sociétés	Activités	Siège	Pourcentage de contrôle			Méthode d'intégration 2014
			2014	2013	2012	
Serge Ferrari Group	Holding	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Société mère
Serge Ferrari Sas	Production et distribution	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari North America	Distribution	Pompano beach (USA)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Asia Pacific	Distribution	Hong Kong (HK)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Japan	Distribution	Kamakura (Japon)	83%	83%	69%	Intégration globale
Ferrari Latino America	Sans activité	Santiago (Chili)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Brasil	Distribution	Sao Paulo (Brésil)	100%	100%	100%	Intégration globale
Precontraint Ferrari Sas	Production	La Tour-du-Pin (France)	(1)	100%	100%	Intégration globale
Ci2M Sas	Fabrication équipements	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Ag	Production et distribution	Eglisau (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale
Ferfil	Production	Emmenbrucke (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Tersuisse	Production	Emmenbrucke (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale
Texyloop Sas	Recyclage	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Vinyloop	Recyclage	Ferrara (Italie)	40%	40%	40%	Mise en équivalence

(1) Au 30 avril 2014 les sociétés Serge Ferrari SAS et Précontraint SAS ont fusionné.

Les sociétés SIBAC, détenue à hauteur de 18 %, VR Développement, détenue à hauteur de 20 %, et 2FB2I détenue à hauteur de 5% sont exclues du périmètre de consolidation, en l'absence d'influence notable sur ces entités.

Note 4 - Comparabilité des comptes

Il n'y a pas eu d'entrée ou sortie significative dans le périmètre de consolidation au cours des exercices 2013 et 2014 qui nécessiterait la communication d'informations comparatives.

Note 5 - Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition - En K€	31/12/2014	31/12/2013
Valeur nette en début de période	202	257
Impact des écarts de conversion	-1	-55
Valeur nette en fin de période	**201**	**202**

L'écart d'acquisition correspond à la société Serge Ferrari Japan acquise en 2008.
Les tests de valorisation effectués au 31 décembre 2013 et 2014, sur la base de cash-flows de trésorerie actualisés n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier cet actif. Les variations de valeur résultent exclusivement des impacts de change.

Le groupe Serge Ferrari comprend au 31 décembre 2014, une Unité Génératrice de Trésorerie unique, les activités des entités consolidées par intégration globale étant interdépendantes. La quasi-totalité des matériaux commercialisés par le Groupe et par ses filiales est issue de ses usines françaises ou suisses.

Note 6 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2012	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2013
Frais de recherche & développement	3 333	1 341			-13		4 661
Concessions, brevets & droits similaires	38						38
Immobilisations incorporelles en cours	991				-19	-971	2
Autres immobilisations incorporelles	5 581	1 118	-212		-8		6 479
Total Immobilisations incorporelles	**9 943**	**2 459**	**-212**		**-40**	**-971**	**11 179**
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-334			-486	8	-425	-1 237
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-38						-38
Amt/Dép. autres immos incorp.	-5 444			-907	8	1 144	-5 198
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	**-5 816**	**0**	**0**	**-1 392**	**16**	**719**	**-6 473**
Total Valeur Nette	**4 127**	**2 459**	**-212**	**-1 392**	**-23**	**-252**	**4 706**

En milliers d'euros	31/12/2013	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2014
Frais de recherche & développement	4 661	1 287			19		5 967
Concessions, brevets & droits similaires	38						38
Immobilisations incorporelles en cours	2	958			2		961
Autres immobilisations incorporelles	6 479	234			28	1 080	7 819
Total Immobilisations incorporelles	**11 179**	**2 480**	**0**	**0**	**48**	**1 080**	**14 786**
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-1 237			-1 188	-5		-2 431
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-38						-38
Amt/Dép. autres immos incorp.	-5 198			-603	-14		-5 816
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	**-6 473**	**0**	**0**	**-1 792**	**-19**	**0**	**-8 284**
Total Valeur Nette	**4 706**	**2 480**	**0**	**-1 792**	**29**	**1 080**	**6 501**

Le montant des dépenses de recherche et développement activées au cours de l'exercice pour 1 287 milliers d'euros s'entend après déduction du crédit impôt recherche relatif à l'année 2014 pour un montant de 511 milliers d'euros.

Le reclassement de 1 080 milliers d'euros, en immobilisations incorporelles trouve son exacte contrepartie en note 7 immobilisations corporelles. Ce reclassement d'immobilisations corporelles en immobilisations incorporelles est sans impact sur la trésorerie et les capitaux propres du groupe.

Le montant des dépenses de R&D non activées, après déduction des amortissements pratiqués au titre des frais de recherche et développement capitalisés au titre des exercices antérieurs s'est élevé à 1 766 milliers d'euros pour 2014 et à 2 064 milliers d'euros pour 2013.
Les autres immobilisations incorporelles ainsi que les immobilisations incorporelles en cours portent essentiellement sur les solutions et systèmes informatiques utilisés par le groupe.

Note 7 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se déterminent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclass. et mises au rebut	31/12/2013
Terrains	1 693				-28		1 665
Constructions	34 603	249	-2		-296		34 554
Installations tech, matériel & outillage	101 446	1 801			-887	-259	102 101
Immobilisations corporelles en cours	2 461	206	-79		-83		2 506
Autres immobilisations corporelles	6 418	863			-9	1 230	8 502
Total Immobilisations corporelles	**146 621**	**3 119**	**-81**	**0**	**-1 303**	**971**	**149 327**
Amt/Dép. constructions	-22 388		1	-1 886	145	-286	-24 413
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-87 344			-4 269	776		-90 837
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-6 037		79	-171	79	-433	-6 484
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	**-115 769**	**0**	**80**	**-6 327**	**1 000**	**-719**	**-121 735**
Total Valeur Nette	**30 852**	**3 119**	**-1**	**-6 327**	**-303**	**252**	**27 592**

En milliers d'euros	31/12/2013	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclass. et mises au rebut	31/12/2014
Terrains	1 665				35		1 700
Constructions	34 554	638			371	0	35 563
Installations tech, matériel & outillage	102 101	2 714	-399		1 124	1 023	106 563
Immobilisations corporelles en cours	2 506	607			29	-2 103	1 039
Autres immobilisations corporelles	8 502	353			131		8 986
Total Immobilisations corporelles	**149 328**	**4 312**	**-399**	**0**	**1 689**	**-1 080**	**153 849**
Amt/Dép. constructions	-24 413			-1 552	-219		-26 184
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-90 837		397	-3 542	-1 017		-94 999
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-6 484			-355	-115		-6 954
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	**-121 735**	**0**	**397**	**-5 449**	**-1 351**	**0**	**-128 137**
Total Valeur Nette	**27 592**	**4 312**	**-2**	**-5 449**	**338**	**-1 080**	**25 712**

Les investissements effectués au cours des exercices 2013 et 2014 ont été réalisés en quasi-totalité en Europe.

Note 8 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence concernent l'entreprise associée Vinyloop dont le capital est détenu à 40 % par SergeFerrari Group au travers sa filiale Texyloop. Le solde du capital est détenu par le groupe Solvay.

Le Groupe a contribué à une recapitalisation de la société Vinyloop à hauteur de 0,8 M€ au cours de l'exercice 2014. Cette recapitalisation a été effectuée par incorporation d'une créance existante au 31 décembre 2013 sur Vinyloop figurant dans le poste « Autres actifs financiers » et plus spécifiquement en « Autres prêts et créances » (cf. détail en note 9 des notes annexes) du bilan du Groupe.

Au 31 décembre 2014, le Groupe s'est engagé à contribuer à une recapitalisation de la société Vinyloop à hauteur de 0,6 M€. Cette augmentation de capital sera également réalisée en 2015 par incorporation de créance.

Impacts sur la situation nette et l'état du résultat net consolidé

Vinyloop - En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Titres mis en équivalence	0	133
Résultat mis en équivalence	-1 070	-1 087

Données financières des entités associées

Les données présentées ci-dessous sont issues des comptes italiens en l'absence de retraitement IFRS significatifs identifiés sur cette participation.

Vinyloop - En milliers d'euros	31/12/2014 (est)	31/12/2013 (réel)
Produits activité ordinaire	3 942	3 597
Résultat net (est.)	-2 675	-2 613
Capitaux Propres (est.)	-681	-29
Total bilan	Non connu	14 722

Note 9 - Autres actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Actifs disponibles à la vente	456	456
Autres prêts et créances	2 401	2 433
Total autres actifs financiers	**2 857**	**2 888**

Les sociétés SIBAC (Tunisie), détenue à hauteur de 18 %, VR Développement (France), détenue à hauteur de 20%, et 2FB2I (France) détenue à hauteur de 5% sont exclues du périmètre de consolidation, en l'absence d'influence notable sur ces entités.
Les autres prêts et créances incluent des dépôts de garantie ou des prêts engagés avec des sociétés non consolidées (pour 1 465 milliers d'euros) et avec la société Vinyloop (pour 1 128 milliers d'euros).

Note 10 - Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classées parmi les éléments non courants.

Impôts différés (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	1 439	666
Pertes reportables	95	127
Elimination des résultats internes	381	301
Retraitement Crédit Impôt Recherche	292	232
Variation des justes de valeurs des couvertures de taux et de change	195	32
Provision non déductible	90	0
Autres éléments non déductibles temporairement	574	125
Total impôts différés actifs	**3 065**	**1 483**
Provisions non admises fiscalement	821	872
Total impôts différés passifs	**821**	**872**
Total impôts différés net	**2 244**	**611**

Note 11 – Stocks

En milliers d'euros	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières et fournitures	7 860	-27	7 834	8 303	-95	8 208
En-cours de production	253	-41	212	355	-28	327
Produits finis et intermédiaires	25 437	-2 719	22 718	26 570	-2 246	24 324
Marchandises	3 323	-222	3 101	2 873	-234	2 639
Total	**36 873**	**-3 418**	**33 455**	**38 101**	**-2 603**	**35 498**

Note 12 - Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients et avances versées	13 792	10 024
Créances cédées à la société d'affacturage	17 079	15 961
Créances clients	**30 872**	**25 985**
Dépréciation clients et comptes rattachés	-2 155	-2 073
Total créances clients	**28 716**	**23 913**

La société analyse ses créances clients au cas par cas et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.
L'ensemble des créances client a une échéance inférieure à un an.

Note 13 - Créances et dettes d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances d'impôt	2 207	1 471
Dettes d'impôt	290	169

Les créances d'impôt concernent principalement les acomptes versés ainsi que les Crédits d'impôt restant à imputer.

Note 14 - Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Comptes courants - actif	4 180	2 593
Créances fiscales - hors IS	1 721	4 705
Créances sur personnel et organismes sociaux	147	288
Fournisseurs débiteurs	279	643
Autres créances	828	53
Charges constatées d'avance	883	729
Charges à répartir	0	20
Prêts, cautionnements, et autres créances, part < 1 an	13	134
Total autres actifs courants	**8 051**	**9 165**

L'ensemble des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.
Les créances fiscales hors impôt sur les sociétés comprennent principalement des créances de taxes douanières et de TVA.

Les comptes courants actifs se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Sociétés tierces non consolidées	200	200
Sociétés mise en équivalence	77	0
Sociétés immobilières	982	1 330
Ferrari Participations	2 882	937
Autres	49	126
Comptes courants - actif	**4 180**	**2 593**

Ces comptes-courants donnent lieu à comptabilisation de produits et de charges d'intérêts déterminés en application de conditions de marché.
La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Note 15 - Trésorerie et équivalent trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs mobilières de placement	84	67
Disponibilités (liquidité et comptes à terme)	45 094	7 926
Total	**45 178**	**7 993**

Les Disponibilités placés sur des comptes à terme au 31 décembre 2014 s'élèvent à 23,8 M€.

Note 16 - Capital social

Au 1er janvier 2014, le capital social de la société s'élevait à 3 469 K€ et était divisé en 173 469 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 20 € chacune. Le 30 avril 2014, L'assemblée générale des actionnaires a également procédé à la division du nominal ramené de 20 euros par action à 0,40 euro par action. Le nombre d'actions a par conséquent été porté de 173 469 à 8 673 450 actions.
Le 24 juin 2014, à l'issue des opérations de règlement livraison du processus d'introduction en bourse, il a été procédé à la création de 2 752 672 actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement global (clause d'extension comprise) et de 416 666 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement. Le produit de l'augmentation de capital, au prix de 12 euros l'action, s'est élevé à 38,0 millions euros.
Le 18 juillet 2014, la société a exercé l'option de surallocation attachée aux opérations d'augmentation de capital précitées et procédé à l'émission de 405 496 actions nouvelles au prix de 12 euros, portant le capital à 12 248 284 actions. Le produit de cette opération s'est élevé à 4,9 millions d'euros.

Le 28 juillet 2014, le Conseil d'administration a pris acte de l'émission de 50 975 actions nouvelles au prix de 9,60 euros l'action, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, après application d'une décote de 20% sur le prix de 12 euros permise par la Loi. Le produit de cette opération s'est élevé à 0,49 million d'euros. A l'issue de cette opération, le capital est constitué de 12 299 259 actions.

La société a conclu au cours de l'exercice un contrat d'animation du titre SergeFerrari Group doté de 0,5 M€. Le contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité. Les 25 689 actions autodétenues en application dudit contrat ont été annulées au 31 décembre 2014 pour 298 milliers d'euros.

Le résultat de cession des actions autodétenues est une perte de 21 milliers d'euros.

Le capital social de la société n'avait pas évolué au cours de l'exercice 2013.

Le groupe peut être amené en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital, par exemple au travers d'émission actions nouvelles ou de rachat et annulation d'actions existantes.
La société n'a jamais attribué de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de quelque nature que ce soit (stock-options, actions gratuites…). Il n'existe donc aucun instrument dilutif.

Note 17- Emprunts et dettes financières

Présentation de l'endettement net

31/12/2013 - En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	5 592	15 662	21 254	5 592	15 662	-
Concours bancaires courants	3 742		3 742	3 742	-	-
Factoring	10 700		10 700	10 700	-	-
Total Emprunts et dettes financières	**20 034**	**15 662**	**35 696**	**20 034**	**15 662**	**0**
Trésorerie et équivalent trésorerie	-7 993		-7 993	-7 993	-	-
Endettement net	**12 041**	**15 662**	**27 703**	**12 041**	**15 662**	**0**

31/12/2014 - En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	Échéances		
				A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	6 430	8 127	14 557	6 430	8 127	0
Concours bancaires courants	76	0	76	76	0	0
Factoring	13 084	0	13 084	13 084	0	0
Total Emprunts et dettes financières	**19 590**	**8 127**	**27 717**	**19 590**	**8 127**	**0**
Trésorerie et équivalent trésorerie	-45 178	0	-45 178	-45 178	0	0
Trésorerie nette	**-25 588**	**8 127**	**-17 461**	**-25 588**	**8 127**	**0**

Le groupe finance son activité et ses investissements :

- par la conclusion de club deals avec ses banques relationnelles pour le financement de ses investissements. Quatre opérations de ce type ont été conclues en juillet 2009, mai et décembre 2011 et enfin septembre 2013. Ces financements sont conclus sur la base d'un taux variable de marché (EURIBOR) majoré d'un spread. Ces emprunts sont contractuellement soumis à une obligation de souscription d'un contrat de couverture de taux (swap taux fixe contre taux variable) pour un quantum de leur montant par l'utilisation de facilités de trésorerie court terme, confirmées ou non confirmées.
- par le recours à des financements des opérations de recherche et développement : une aide à l'innovation de 107 milliers d'euros (sur 5 ans dont 2 années de différé de remboursement) et un Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation pour 1 000 milliers d'euros (Sur 6 ans dont 9 trimestres de différé de remboursement) ont été mis en place auprès d'OSEO en 2013. Au 31 décembre 2014, les soldes étaient inchangés.
- par le recours au factoring sur les créances qu'elle détient sur ses clients français et internationaux.
- par le recours à des lignes de financements bilatérales avec les banques locales des filiales suisses pour le financement des CAPEX. A compter de 2012, les financements de ces investissements est assuré par SergeFerrari Group.

Factoring :

- Le groupe a recours au factoring pour la couverture de ses besoins de financements à court terme. Au 31 Décembre 2014, les principaux postes du bilan et du compte de résultat concernés par les opérations de factoring étaient les suivants :
- Créances clients (note 12) : 17 079 milliers d'euros au titre des créances cédées à la société d'affacturage.
- Emprunts et dettes financières (note 17) : 13 084 milliers d'euros au titre des financements avancés par le factor.
- Commissions de financement (note 28) 116 milliers d'euros
- Commissions d'affacturage (note 22) 65 milliers d'euros.

Note 18- Provisions pour retraite et engagements assimilés

Les provisions comptabilisées sont relatives aux :

- avantages postérieurs à l'emploi concernant des régimes à prestations définies en France (indemnité de départ en retraite) et en Suisse (« pension plan »),
- autres avantages à long terme en Suisse (« jubilee gifts »).

Elles sont déterminées par des travaux d'actuaires conduits en France et en Suisse.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en France sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 64 ans	
Convention collective	Convention collective du textile	
Taux d'actualisation	1,80%	3,16%
Table de mortalité	TH-TF 08-10	TH-TF 00-02
Taux de revalorisation des salaires	2%	2%
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	
Taux de charges sociales	48%	45%

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en Suisse sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Age de départ à la retraite	Départ à 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes	
Taux d'actualisation	1,50%	2,30%
Table de mortalité	BVG2010GT	BVG2010GT
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,50%
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	

La référence de taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations d'entreprises du secteur industriel de « haute qualité » sur le marché Suisse.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour retraite et engagements assimilés :

En milliers d'euros	Indemnités de retraite France	Suisse		Total
		Pension Plan	Jubilee	
31/12/2012	**1 079**	**3 439**	**416**	**4 934**
Coûts des services passés	80	-66	3	17
Coûts financiers	37	67	0	104
Ecarts actuariels	-175	-1 586	0	-1 761
Ecart de conversion	0	-62	-7	-69
31/12/2013	**1 021**	**1 792**	**412**	**3 225**
Coûts des services passés	115	-57	-36	22
Coûts financiers	52	41	0	93
Ecarts actuariels	1 290	1 864	0	3 154
Prestations payées	-134	0	0	-134
Ecart de conversion	0	56	0	56
31/12/2014	**2 344**	**3 695**	**376**	**6 416**

Les tableaux ci-dessous présentent la décomposition de la provision pour retraites en Suisse :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Valeur actuelle de l'obligation	28 514	26 324
Juste valeur des actifs du régime	24 820	24 532
Passif net comptabilisé	**3 695**	**1 792**

Réconciliation des actifs de régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite au titre des exercices présentés :

Variation de la valeur actuelle de l'engagement

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Obligations de prestations à l'ouverture	26 324	29 022
Coût financier	608	559
Coût des services rendus	736	771
Contribution des participants	498	538
Prestations versées	- 2 173	- 2 531
Coût des services passés	-	- 51
Coût d'administration	13	14
Pertes / Gains actuariels	1 958	- 1 515
Ecarts de conversion	550	- 482
Obligations de prestations à la clôture	**28 514**	**26 324**

Variation de la valeur des actifs du régime

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur actuelle à l'ouverture	24 532	25 582
Produit d'intérêt provenant des actifs de régime	567	491
Cotisations employeurs	807	802
Contribution des participants	498	538
Prestations versées	- 2 173	- 2 531
Rendement des actifs de régimes hors produits d'intérêts	74	71
Ecarts de conversion	516	- 421
Valeur actuelle à la clôture	**24 820**	**24 532**

La composition des actifs de régime au titre des exercices présentés est présentée ci-dessous :

Composition des actifs de régime par catégorie

En milliers d'euros	2014	2013
Trésorerie et équivalents trésorerie	277	456
Instruments des capitaux propres	2 396	2 379
Titres de créance	3 098	3 124
Immobilier	6 090	6 182
Autres	482	537
Autres actifs issus de contrat d'assurance	12 477	11 853
Total des actifs du régime	**24 820**	**24 532**

La nature des actifs sous-jacents qui constituent les autres actifs issus des contrats d'assurance exprime la valorisation des droits de la société Serge Ferrari AG dans les actifs gérés collectivement par la société Swiss Life : ils sont composés à hauteur de 12% par des biens immobiliers, 77% par des titres à taux fixes, 7% par des hypothèques et autres créances nominales et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

Pour les sociétés Serge Ferrari Tersuisse et Ferfil Multifils, les actifs de couverture sont composés pour environ 50% du total par des actifs immobiliers, pour 24% par des obligations, pour 19% par des actions et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

La sensibilité aux variations d'hypothèses actuarielles significatives est présentée ci-dessous :

Analyse de sensibilité

En milliers d'euros	2014	2013
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'actualisation de 0.50%	2 442	2 113
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'actualisation de 0,50%	- 2 090	- 1 842
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	- 245	- 178
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	279	174
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation de l'espérance de vie de 1 an	612	492
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution de l'espérance de vie de 1 an	- 575	- 505

La société n'attend pas de variation significative de ses flux de trésorerie sur les années à venir, les flux correspondant principalement aux primes versées aux compagnies d'assurance. Les primes versées annuellement sont de l'ordre de 1 MCHF et la prime prévisionnelle concernant l'exercice 2015 est estimée à 1 011 KCHF. En outre, la duration moyenne pondérée de l'obligation est estimée à 15,7 ans. Par ailleurs, il n'existe pas d'obligation de financement minimum.

Note 19 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2013	Augmentation	Reprise		31/12/2014
			Utilisées	Non utilisées	
Provision courante	**803**	**588**	**-225**	**0**	**1 166**
Garantie	602	166	-116	0	652
Litiges salariaux et administratifs	201	100	-109	0	192
Litiges commerciaux	0	202	0	0	202
Titres mis en équivalence	0	120	0	0	120
Provision non courante	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

La quote-part de résultat des titres mis en équivalence est reclassée pour la part qui excède la valeur de ces titres, en provision pour risques et charges.

Note 20 – Autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Comptes courants passifs	271	1 049
Dettes fiscales et sociales	7 780	8 696
Clients créditeurs	350	1 418
Autres dettes	817	133
Juste valeur des instruments financiers dérivés	654	180
Total Autres passifs courants	**9 873**	**11 476**

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Note 21 - Information relative aux zones géographiques

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31/12/2014	%	31/12/2013	%
Matériaux composites souples	133 983	94%	131 275	94%
Autres produits	8 341	6%	8 317	6%
Chiffre d'affaires total	**142 324**	**100%**	**139 592**	**100%**

En milliers d'euros	31/12/2014	%	31/12/2013	%
Europe du Sud	48 616	36%	46 943	36%
Wide Europe	51 350	38%	52 465	40%
Reste du monde	34 017	26%	31 867	24%
Chiffre d'affaires total Matériaux Composites Souples	**133 983**	**100%**	**131 275**	**100%**

Pays dans lesquels le Groupe a réalisé plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
France	32 768	32 542
Allemagne	16 059	18 256
Autres pays	85 156	80 477
Total CA Matériaux composites souples	**133 983**	**131 275**

Ventilation géographique des principaux actifs

Les actifs du groupe sont essentiellement localisés en France et en Suisse. Dans le cadre de ses implantations commerciales hors d'Europe, le groupe loue ses bureaux et installations.

Détails des actifs non courants par principales zones géographiques

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Total actifs non courants consolidés	38 336	37 003
France	20 120	19 146
Suisse	17 775	17 616
Autres pays	443	241

Note 22 – Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Sous-traitance diverses	456	415
Locations et charges locatives	5 322	5 297
Entretien et réparations	3 087	3 505
Primes assurances	875	818
Etudes, recherches, documentation et séminaires	614	782
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 648	6 438
Autres charges externes	287	522
Personnel extérieur à l'entreprise	870	613
Publicité, publications, relations publiques	3 180	3 654
Transports	6 343	5 779
Missions et réceptions	2 746	2 464
Frais postaux et télécommunications	581	646
Services bancaires	360	516
Total charges externes	**32 371**	**31 449**

Les Honoraires et Rémunérations d'intermédiaires intègrent les facturations émises au titre du coût des collaborateurs non-salariés dans les pays dans lesquels le Groupe ne dispose pas de structure juridique propre pour un montant de 1 342 et 1 188 milliers d'euros respectivement pour 2014 et 2013.

Comme indiqué dans la note 26, la société a reclassé au titre de l'année 2013 des dépenses d'études et recherche qui avaient concouru à la production d'actif corporel et incorporel pour un montant de 560 milliers d'euros.

Note 23 - Charges de personnel et rémunération des dirigeants

Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du personnel	28 036	27 342
Charges sociales	9 586	8 628
Autres charges de personnel	698	723
Participation des salariés	330	150
Total charges de personnel	**38 649**	**36 842**

Les charges de personnel concernent les effectifs en CDI et CDD.
Conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013, le produit résultant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de l'exercice pour un montant de 482 milliers d'euros en 2014 contre 326 milliers d'euros en 2013.

Comme indiqué dans la note 26, la société a reclassé au titre de l'année 2013 des dépenses de personnel qui avaient concouru à la production d'actif corporel et incorporel pour un montant de 1 177 milliers d'euros.

Les effectifs sont répartis comme suit :

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
Commerciaux	122	107
Production / logistique	377	379
Fonctions Support	106	99
Sous-total	**605**	**585**
Intérim et autres (effectif fin de mois)	0	0
Total effectifs	**605**	**585**

Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Ferrari Participations (prestations de services)	538	408
Mandats sociaux	127	120
Avantages en nature	6	5
Total Rémunération des dirigeants	**671**	**533**

Ferrari Participations (prestations de services)

Pour l'année 2013 et jusqu'au 30 avril 2014, le mandat de Président de la SAS SergeFerrari Group est assuré par la société Ferrari Participations (ayant elle-même nommé deux directeurs généraux – à savoir MM. Sébastien FERRARI et Romain FERRARI), laquelle facture des prestations de services aux sociétés opérationnelles du Groupe.

A partir du 1er mai 2014, la direction de SergeFerrari Group est assurée par Messieurs Sébastien FERRARI –Président Directeur Général, Romain FERRARI –Directeur Général Délégué, et Philippe BRUN –Directeur Général délégué.

Les montants indiqués ne concernent que les rémunérations supportées par le Groupe concernant les fonctions opérationnelles de MM. Sébastien FERRARI et Romain FERRARI en 2013 et pour 2014, de MM Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN (à compter du 1er mai seulement).

Le montant total des refacturations supportées au titre de la convention de management fees qui s'est établi à 1 602 milliers d'euros en 2014 et 1 394 milliers d'euros en 2013, est pour sa part inclus dans le tableau de la note 32 « Transactions avec les parties liées ».

Mandats sociaux

Il s'agit de l'ensemble des rémunérations perçues au titre de mandats à l'intérieur du Groupe par MM. Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN

Avantages en nature

Il s'agit des avantages en nature relatifs à la mise à disposition des véhicules de fonction.

Note 24 – Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	-1 792	-1 105
Immobilisations corporelles	-5 449	-6 110
Dotations aux amortissements	**-7 241**	**-7 214**

Note 25 – Dotations aux dépréciations et provisions

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions pour risques et charges	-469	-1 689
Dotations aux provisions sur créances	-2 483	-2 090
Dotations aux provisions sur stocks et en-cours	-2 775	-7
Reprises des provisions sur immobilisations corporelles	0	218
Reprises des provisions sur stocks en-cours et produits finis	2 375	117
Reprises des provisions sur créances	2 420	1 870
Reprises des provisions pour risques et charges	225	1 512
Dotation nette aux dépréciations et provisions	**-707**	**-68**

Note 26 - Autres produits et charges courants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Subventions d'exploitation	228	99
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs	2	-1
Autres	687	-234
Autres produits et charges courants	**917**	**-136**

En application de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2013-03 du 7 novembre 2013, la société a reclassé les dépenses concourant à la production d'actifs immobilisés corporels et incorporels, en déduction des charges par nature concernée.
En 2013, le montant de 1 737 milliers d'euros a ainsi été reclassé, 1 177 milliers d'euros en charges de personnel et 560 milliers d'euros en charges externes.

Note 27 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Autres produits opérationnels	0	0
Autres charges opérationnelles	-524	-1
Autres produits et charges opérationnels	**-524**	**-1**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les dépenses engagées pour la réalisation des augmentations de capital souscrites à l'occasion de l'introduction en bourse. Ces dépenses ont été comptabilisées comme suit :

- les frais directement attribuables aux opérations d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission ;
- les frais mixtes, relatifs aux augmentations de capital et à l'introduction en bourse sont imputés sur la prime d'émission proportionnellement au nombre d'actions nouvellement émises et pour le solde, rapportés au compte de résultat de la période. A ce titre, 314 milliers euros ont été comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » et 3 215 milliers d'euros (soit 2 144 milliers d'euros après impôt) imputés sur la prime d'émission dégagée à l'occasion des opérations d'augmentation de capital.

Note 28 – Résultat financier

	31/12/2014	31/12/2013
Coût de l'endettement financier net	**-578**	**-830**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	60	47
Charges d'intérêts	-638	-877
Autres produits et charges financiers	**-176**	**-888**
Résultat de change	**566**	**-418**
- USD	703	-129
- CHF	-119	-81
- Autres	-18	-208
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	**-475**	**-112**
- Change USD	-478	19
- Change CHF	0	0
- Taux	3	-131
Charges financières relatives aux avantages au personnel	**-93**	**-107**
Dividendes des entités non consolidées	**45**	**21**
Autres	**-218**	**-272**
Résultat financier	**-754**	**-1 718**

Pour information :

- Les commissions de financement factor se sont élevées à 116 milliers d'euros en 2014 contre 177 milliers d'euros en 2013 et sont incluses dans les charges d'intérêts
- Les commissions d'affacturage versées en 2014 et incluses dans les charges externes se sont élevées respectivement à 65 milliers d'euros contre 62 milliers d'euros au titre de 2013.

Note 29 - Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Impôt différé	104	-243
Impôt exigible	1 720	2 580
Total Impôts sur les bénéfices	**1 824**	**2 337**

La charge d'impôt théorique est déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 34,43 % pour les exercices 2013 à 2014. Cette charge est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	4 362	3 817
Neutralisation :		
=> Quote-part du résultat des sociétés mise en équivalence	-1 070	-1 087
=> Charge d'impôt	1 824	2 337
Résultat avant impôts	**7 256**	**7 241**
Taux d'imposition théorique	**34,43%**	**34,43%**
Charge d'impôt théorique	**2 498**	**2 493**
Rapprochement		
=> Effet des crédits d'impôts	-212	-73
=> Différentiel de taux France / Etranger	-148	-121
=> Complément impôt	-141	
=> Différences permanentes	-173	38
Charge réelle d'impôt	**1 824**	**2 337**
Taux effectif d'impôt	**25,1%**	**32,3%**

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises a été comptabilisée en impôts et taxes au sein du résultat opérationnel.

Le Groupe a comptabilisé pour 95 K€ d'actifs d'impôts relatifs à des pertes reportables et ne dispose d'aucun autre actif d'impôt significatif non constaté dans les comptes.

Note 30 – Impôts et Taxes

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Autres impôts et taxes	1 624	1 300
Impôts et taxes sur rémunérations	895	1 007
Total Impôts et taxes	**2 518**	**2 307**

Les impôts et taxes sur rémunérations intègrent la formation continue, le versement 1% logement, la taxe apprentissage et la taxe handicapés perçues en France. Toutes les autres taxes figurent sur la ligne autres impôts et taxes.
Les montants comptabilisés au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises se sont élevés à 709 milliers d'euros au titre de l'année 2014 et 714 milliers d'euros au titre de l'année 2013.

Note 31 – Informations sur les risques financiers

Risque de crédit

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Une demande de couverture auprès d'un assureur crédit est sollicitée à chaque ouverture de compte client.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif et est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le groupe n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.
Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

Les banques relationnelles du groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE

- Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients en interne. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, Le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes.

- Délai moyen en fonction des grandes zones géographiques

Les délais moyens de recouvrement des créances clients sont fonction des pratiques de marché et de financement de l'économie

- Europe : de 10 jours contre escompte (zone germanique) à plus de 120 jours (Italie)
- Amérique du Nord et Asie : entre 45 et 90 jours
- Amérique latine : entre 90 et 180 jours

- Provisions pour dépréciation de créances :

Les créances clients font l'objet d'une analyse au cas par cas et une dépréciation est constatée lorsque le caractère recouvrable de la créance est menacé.

- Poids des principaux clients

En 2014, le premier client du groupe représentait 8,6% du chiffre d'affaires des matériaux composites et les 5 premiers 15,6% du total. Les clients distributeurs s'adressent quant à eux, à plusieurs dizaines, voire centaine de clients finaux dans les pays dans lesquels ils exercent leur activité.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction du groupe en liaison avec ses principaux établissements bancaires partenaires. Depuis plusieurs exercices, la politique du groupe est de s'endetter à taux variable et de protéger une part significative de la dette contre une éventuelle hausse de taux. Les contrats de financements mis en œuvre avec les banques relationnelles de la société tête de groupe prévoient par ailleurs que 50% du nominal de l'emprunt contracté fasse l'objet d'une couverture de taux. Dans ce cadre, des contrats d'échange ferme de taux d'intérêts, des swaps, ont été conclus. Le groupe livre un taux variable et reçoit un taux fixe.

La structure du taux de l'endettement financier avant application des instruments dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	Taux	31/12/2014	31/12/2013
Total emprunts et dettes financières		27 717	35 696
Emprunts bancaires	Variable	10 108	14 206
	Fixe	4 449	7 048
Concours bancaires courants	Variable	76	3 742
Factoring	Variable	13 084	10 700
Emprunts et dettes financières à taux fixe		4 449	17 748
Emprunts et dettes financières à taux variable		23 268	17 948

L'exposition au risque de taux après prise en compte des instruments financiers dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros		31/12/2014	31/12/2013
Total taux fixe		4 449	17 748
Total taux variable		23 268	17 948
Swaps payeurs de taux fixes		5 956	8 156
Exposition au risque de taux après couverture	Taux fixe	10 406	25 904
	Taux variable	17 312	9 792

Les instruments dérivés couvrant une dette à taux variable sont classés dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et enregistrés à leur juste valeur. Au 31 décembre 2014, ces contrats portent sur une valeur notionnelle totale de 6,0 millions d'euros. Leur juste valeur est déterminée en utilisant les taux de marché du jour de clôture du bilan, tels que fournis par des établissements financiers, et elle représente le montant estimatif que le Groupe aurait payé ou reçu s'il avait été mis fin au contrat le jour de clôture du bilan. La juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie représente à la date du bilan un passif latent de 151 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des variations de valeur de ces instruments qui a été porté au résultat représente un produit de 3 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre un produit de 77 milliers d'euros en 2013.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le chiffre d'affaires consolidé est facturé essentiellement en EUR (81%), en USD (11%), en CHF (6%) et en JPY (1%). Les transactions internes sont essentiellement réalisées dans les mêmes devises.
Les couvertures de change mises en place sont des contrats de change à terme. Elles visent à assurer l'atteinte des cours budgets pour les transactions précitées.

Le Groupe Serge Ferrari classe ses contrats de couverture de change dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et il les porte au bilan à leur juste valeur.

Le montant des variations de valeur de ces instruments qui a été porté au résultat représente des charges de 478 milliers d'euros pour 2014 et 19 milliers d'euros pour 2013.

Au 31 décembre 2014, les couvertures existantes portaient sur l'USD (notionnel de 11,4 MUSD)

La juste valeur de ces instruments a été évaluée par les établissements bancaires à – 502 K€.

Les maturités des instruments de couverture sont généralement comprises entre 3 mois et 9 mois.

- Répartition des dépenses en devises

Les dépenses sont majoritairement libellées en euros, à l'exception de certaines matières premières (libellées en USD) et des dépenses locales des filiales et bureaux réalisés en monnaie locale. Les dépenses locales réalisées par les sociétés suisses et libellées en CHF se sont élevées à 28 MCHF au cours de l'année 2014

Risque de liquidité

Le groupe ne présente pas de risque de liquidité : la trésorerie nette au 31 décembre 2014 s'élève à 17,5 millions d'euros. En outre, le Groupe dispose des moyens de financement suivants :
- lignes de crédit bilatérales pour 4 millions d'euros non tirées au 31 décembre 2014.
- contrat d'affacturage portant sur un montant maximum de 20 millions d'euros dont 13 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2014.

Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait des ratios financiers

Les financements moyen-terme du Groupe (en EUR et en CHF), comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle :
- Ratio de leverage (dette nette / ebitda avec une limite de 3 à respecter au 31 décembre 2014
- Ration de gearing : Dettes / Fonds propres avec un maximum de 1,1 à respecter au 31 décembre 2014.

Les agrégats servant au calcul des ratios ci-dessus sont clairement définis dans les contrats d'emprunts en référence aux comptes consolidés établis sur la base des comptes IFRS pour le test des covenants à compter du 31 décembre 2014.

Le non-respect de ces ratios donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt. Au 31 décembre 2014, le Groupe respecte les ratios fixés.

Note 32 - Transactions avec les parties liées

En milliers d'euros	31/12/2014			31/12/2013		
	Ferrari Participations	Sociétés immobilières	Vinyloop	Ferrari Participations	Sociétés immobilières	Vinyloop
Dettes opérationnelles	256	6	22	310	246	53
Créances opérationnelles	33	4		15	12	-
Comptes courants	2 882	959	1 008 (1)	- 951	1 310	1 268
Achats de biens et services	1 932	2 965	181	1 393	2 912	240
Ventes de biens et services	121	146		115	122	-
Charges d'intérêts	14	0		10	-	-
Produit d'intérêts	30	15		13	9	-

(1) Autres actifs financiers (Note 9) 1 128 milliers d'euros – Provision pour risques (Note 19) 120 milliers d'euros

Les produits comptabilisés correspondent aux prestations liées à la convention de prestation de services par laquelle Serge Ferrari SAS assure des prestations de services administratifs (assistance en matière

de comptabilité, de gestion du personnel et de services informatiques) au profit d'autres entités du Groupe et de sociétés apparentées au Groupe.

Les charges correspondent :

- Avec Ferrari Participations : aux refacturations liées à la convention décrite en note 23 « Rémunérations des dirigeants »
- Avec les « Sociétés immobilières » : Il s'agit de loyers versés à des sociétés immobilières contrôlées directement et/ou indirectement par le même groupe familial Ferrari concernant les sites industriels implantés en France et en Suisse

Ces conventions sont conclues à des conditions de marché.

Note 33 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagements hors bilan (en milliers d'euros)	31/12/2014	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2013
Hypothèques sur emprunts en CHF converties au taux de clôture	2 412	1 079	1 333	0	3 462
Engagement sur locations simples	6 601	3 203	3 399	0	5 239

Les sociétés du groupe ont conclu par ailleurs des contrats de locations simples portant sur les bâtiments et les constructions qu'elles exploitent à des conditions courantes.

L'endettement de SergeFerrari Group est assorti de covenants respectés sur l'ensemble des exercices présentés.
Les loyers varient sur une base trisannuelle en fonction de l'indice du coût à la construction.

Engagements reçus

Au 31 décembre 2014, les cautions solidaires et personnelles données par la société Ferrari Participations portent sur les :

- Contrats de financement de septembre 2013 : 15 500 milliers d'euros
- Contrat de financement de décembre 2011 : 6 000 milliers d'euros
- Contrat de financement de mai 2011 : 5 000 milliers d'euros

4.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SergeFerrari Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés de votre société ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, notamment pour ce qui concerne les comptes clients et les comptes de stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

CABINET MARTINE CHABERT Martine Chabert

MAZARS Pierre Beluze

4.8. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014

4.8.1. Comptes annuels statutaires de SergeFerrari Group

Bilan Actif

		31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	21 159 159	4 786 000	16 373 159	16 407 854
	Créances rattachées à des participations	1 146 500	801 000	345 500	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**22 305 659**	**5 587 000**	**16 718 659**	**16 407 854**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	16		16	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	118 263	32 000	86 263	100 710
	Autres créances	28 075 965		28 075 965	13 016 746
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	25 659 785		25 659 785	7 939
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	64 959		64 959	16 566
	TOTAL (III)	**53 918 989**	**32 000**	**53 886 989**	**13 141 961**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				19 949
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	293		293	7 459
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**76 224 940**	**5 619 000**	**70 605 940**	**29 577 223**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	4 919 704	3 469 380
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	43 867 647	1 930 603
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	346 938	346 938
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	8 653 104	9 518 576
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**3 321 962**	**(865 472)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**61 109 354**	**14 400 025**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	293	7 459
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**293**	**7 459**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 955 416	13 330 950
	Emprunts et dettes financières divers	205 867	1 159 206
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	102 153	263 223
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 711	208 224
	Dettes fiscales et sociales	4 225	1 363
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13 850	140 461
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**9 473 222**	**15 103 427**
	Ecarts de conversion passif	23 072	66 312
	TOTAL PASSIF	**70 605 940**	**29 577 223**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 321 961,59	(865 472,34)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 271 069	11 440 203
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	54 673	450 635

Compte de Résultat

				31/12/2014	31/12/2013
		France	**Exportation**	**12 mois**	**12 mois**
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	857 198	251 530	1 108 728	853 511
	Montant net du chiffre d'affaires	**857 198**	**251 530**	**1 108 728**	**853 511**
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			1 360	8 176
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 110 088**	**861 688**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 976 016	339 149
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 581	2 336
	Salaires et traitements			24 000	
	Charges sociales du personnel			7 236	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			(135)	49 272
	- charges d'exploitation à répartir			19 949	3 990
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				3 351
	Autres charges			72 230	3 078
	Total des charges d'exploitation (2)			**4 102 876**	**401 176**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(2 992 788)**	**460 512**

Compte de Résultat (suite)

		31/12/2014	31/12/2013
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(2 992 788)**	**460 512**
Opéra.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	6 212 672	20 513
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	319 669	232 805
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	7 459	1 131 182
	Différences positives de change	5 722	22 139
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**6 545 522**	**1 406 638**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	801 293	2 300 108
	Intérêts et charges assimilées (4)	343 708	235 305
	Différences négatives de change	1 524	18 727
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	21 645	
	Total des charges financières	**1 168 169**	**2 554 140**
	RESULTAT FINANCIER	**5 377 353**	**(1 147 502)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 384 565**	**(686 990)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		98 544
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		**98 544**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		26
	Sur opérations en capital		98 544
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		**98 571**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(26)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(937 397)	178 456
	TOTAL DES PRODUITS	**7 655 610**	**2 366 870**
	TOTAL DES CHARGES	**4 333 649**	**3 232 343**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 321 962**	**(865 472)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	6 532 341	253 317
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	827	95 598

Le bilan de l'exercice présente un total de 70 605 940 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 7 655 610 euros et un total charges de 4 333 649 euros, dégageant ainsi un résultat de 3 321 962 euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le 01/01/2014 et clôturés le 31/12/2014, ayant une durée de 12 mois. Ces comptes annuels ont été établis par le Président le 23 février 2015.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et deprésentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodedes coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a étéapporté au cours de l'exercice.

Faits marquants de l'exercice

Le 30 avril 2014 à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, la société SergeFerrariGroup SAS s'est transformée en société anonyme à conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires a ensuite procédé aux nominations de Mesdames Karine Gaudin et VictoireGottardi, de Messieurs Sébastien Ferrari, Romain Ferrari, Philippe Brun, Bertrand Chammas et Bertrand Neuschwander en tant qu'administrateurs. Les administrateurs ont désigné Monsieur Sébastien Ferrari en tant que Président-Directeur Général.

L'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014 a également procédé à la division du nominal ramené de 20 euros par action à 0,40 euro par action. Le nombre d'actions a par conséquent été porté de 173 469 à 8 673 450 actions.

Dans la perspective d'une admission - alors éventuelle - des titres de la société SergeFerrari Group aux négociations sur le marché règlementé d'Euronext Paris, l'assemblée Générale a procédé aux modifications statutaires appropriées ainsi qu'à l'octroi de délégations au conseil d'Administrationen vue d'émettre des actions nouvelles.

Le 2 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé les termes du projet de note d'opération en vue de l'admission aux négociations des actions SergeFerrari Group sur Euronext-Paris, fixé la fourchette indicative de prix et approuvé le principe d'une augmentation de capital dans le cadre dudit projet. Au cours de cette réunion, le conseil d'administration a décidé également du principed'une augmentation de capital réservée à CM CIC Investissement, actionnaire de la société àhauteur de 2% du capital depuis mars 2008, dans la limite d'un plafond de 5 millions d'euros, àsouscrire dans les conditions de l'opération de marché envisagée. Enfin, le conseil d'administrationa déterminé les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés ainsi que lesconditions de mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé dans son principe parl'assemblée Générale du 30 avril 2014.

Le 19 juin 2014, le conseil d'Administration a pris acte de l'admission des actions de la société aux négociations sur Euronext Paris, en application de la délégation donnée le 2 juin 2014 auPrésident-Directeur Général, et approuve les termes du contrat de direction et de placementconfié à CM CIC Securities et ODDO & Cie, en qualité de chefs de file et teneurs de livres associés. Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au Public.

Le 24 juin 2014, à l'issue des opérations de règlement livraison, il a été procédé à la création de 2752 672 actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement global (clause d'extension comprise) et de 416 666 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement. Le produit de l'augmentation de capital, au prix de 12 euros l'action, s'est élevé à 38 millions d'euros.

Le 25 juin 2014, ont débuté les négociations sur le titre SergeFerrari sur Euronext Paris : le code ISIN retenu est le numéro FR0011950682, le code mnémonique SEFER et l'index de classification européen, le numéro 2353 (Building Materials & Fixtures). Un contrat de liquidité doté de 0,5million d'euros a été mis en place fin juin 2014.

Le 18 juillet 2014, la société a exercé l'option de surallocation attachée aux opérations d'augmentation de capital précitées et procédé à l'émission de 405 496 actions nouvelles au prix de 12 euros, portant le capital à 12 248 284 actions. Le produit de cette opération s'est élevé à 4,9 millions d'euros.

Le 28 juillet 2014, le Conseil d'administration a pris acte de l'émission de 50 975 actions nouvelles au prix de 9,60 euros l'action, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, après application d'une décote de 20% sur le prix de 12 euros permise par la Loi. Le produit de cette opération s'est élevé à 0,49 million d'euros. A l'issue de cette opération, le capital est composé de 12 299 259 actions.

La société a conclu au cours de l'exercice un contrat d'animation du titre SergeFerrari Group doté de 0,5 millions d'euros. L'évaluation du portefeuille de SergeFerrari Group au 31 décembre 2014 comprend un solde de liquidités dans le contrat d'animation de 180 366,07 euros et un compte titres d'un montant de 297 992,40 euros représentant 25 689 actions autodétenues au cours du 31 décembre 2014 de 11,60 euros l'une.

Depuis l'exercice 2011, SergeFerrari Group établissait des comptes consolidés selon les normes et principes comptables français dans le cadre du droit d'information des actionnaires financiers, et de l'établissement du certificat des ratios (la dette consolidée portée par SergeFerrari Group est subordonnée au respect de covenants). A compter du 1er janvier 2014, les comptes qui serventpour le test des covenants annuels sont les comptes établis selon les normes IFRS. Les comptes consolidés établis en normes et principes comptables français ne sont donc plus ni arrêtés, ni présentés à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Une provision est constatée lorsque la valeur comptable à la clôture de chaque exercice estinférieure à la valeur d'inventaire de chaque titre concerné. La valeur d'inventaire est définie comme la valeur d'utilité de chaque filiale, fonction de la quote-part détenue dans les capitaux propres et des perspectives de résultat à court terme.

Au 31 décembre 2014, les titres de participation de Texyloop sont dépréciés en totalité pour 4 786 000 euros. Ces titres de participation ont une valeur nette nulle.

Des reclassements de « Comptes courants » au compte de "Créances rattachées à des Participations" ont été effectuées en 2014 :

- Texyloop : reclassement de 609 000 euros
- Vr Développement : 200 000 euros
- 2FB2I : 337 500 euros

Autres informations
Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 244 814 euros.

Groupe
Les comptes de la Société SergeFerrari Group sont inclus suivant la méthode de l'intégrationglobale dans les comptes consolidés de la Société Ferrari

Depuis le 1er juillet 2007, les flux de trésorerie au sein des sociétés basées à La Tour du Pin sont centralisés. SergeFerrari SAs intervient en tant que société centralisatrice. Un compte courantspécifique met en évidence une créance vis-à-vis de Serge Ferrari Sas à hauteur de 19 544 707,13 euros.

En 2014, la société SergeFerrari Group a souscrit et utilisé 7 000 000 d'euros de nouveaux emprunts, sous forme de billets financiers renouvelables, s'ajoutant aux emprunts en cours contractés de 2009 à 2013. Ces emprunts sont assortis de covenants sous forme de ratios financiers, qui sontrespectés au 31/12/2014.

Instruments de trésorerie

La mise en place de l'IPO a permis une augmentation de nos liquidités qui ont été placées par la souscription des comptes à terme suivants :
- le 25 juin 2014, souscription d'un compte à terme à la Caisse d'épargne pour un montant de 5 000 000 euros sur 36 mois rémunéré à un taux de 1,25% l'an,
- le 25 juin 2014, souscription d'un compte à terme au CIC pour un montant de 5 000 000 euros sur 18 mois rémunéré à un taux de 1,56% l'an,
- le 26 juin 2014, souscription d'un compte à terme au CIC pour un montant de 7 000 000 euros sur 12 mois rémunéré à un taux de 1,35% l'an,
- le 3 juillet 2014, souscription de trois comptes à terme croissance à la Société Générale d'un montant chacun de 1 000 000 euros sur 18 mois rémunéré à un taux de 1% annuel,
- le 25 juin 2014, souscription d'un compte à terme à la Société Générale d'un montant de 1 000 000 euros sur un mois renouvelable rémunéré à un taux de 1,25% annuel.

Rémunération des organes de direction et d'administration

Depuis le 1er mai 2014, la société SergeFerrari Group verse des rémunérations perçues à titre de mandats à trois membres des organes de direction, MM Sébastien Ferrari, Romain Ferrari et Philippe Brun.
Des jetons de présence ont également été octroyés à 4 membres des organes d'administration et de surveillance pour un montant de :
- Mr Neuschwander : 17 000 euros
- Mr Chammas : 20 000 euros
- Mme Gaudin : 7 000 euros
- Mme Gottardi : 9 000 euros

Soit un total de 53 000 euros.

Fiscalité

Depuis le 01/01/1992 la société est tête du groupe d'intégration fiscale. Cette option d'intégration fiscale se renouvelle tacitement.
L'impôt est déterminé selon un principe de réallocation des économies d'impôts entre la sociétémère et ses sociétés filiales. En conséquence, les réallocations d'impôt aux filles sont les suivantes :
- CI2M : 33 087 euros
- Texyloop : - 9 037 euros

Le crédit d'impôt recherche s'élève à
- Serge Ferrari Sas : 494 301 euros
- Texyloop : 17 529 euros

Le crédit d'impôt apprentissage de Serge Ferrari sas s'élève à 2 666 euros.

Le crédit d'impôt mécénat s'élève à
- Serge Ferrari Sas : 120 600 euros
- Serge Ferrari Group : 3 326 euros
Le crédit d'impôt CICE s'élève à :
- Serge Ferrari Sas : 456 654 euros
- CI2M : 25 813 euros.

Evènements postérieurs à la clôture
La Banque Nationale Suisse a annoncé le jeudi 15 janvier 2015, sa décision de supprimer le plancher de parité de 1,20 CHF pour 1 EUR qu'elle défendait depuis septembre 2011. Dans les minutes qui ont suivi cette annonce, le CHF s'est brutalement apprécié face à l'EUR.

Dans le document de base de la société SergeFerrari Group enregistré par l'Autorité des Marchés financiers le 20 mai 2014, la société mère a indiqué qu'une hausse du CHF de 10% aurait eu un impact de -3 millions d'euros sur le résultat avant impôt et les capitaux propres.
La société précise que 50% environ des coûts supportés par ses usines suisses portent sur des matières premières ou des matériaux approvisionnés, facturés et réglés en EUR ou en USD. En conséquence, le règlement des approvisionnements en devises devrait avoir comme effet de réduire de 50% l'impact de la hausse du CHF.

Le groupe Serge Ferrari poursuivra les actions déjà mises en œuvre à partir de septembre 2011 lorsque le cours moyen du CHF s'était apprécié de 12% passant de 1,38 CHF pour 1 EUR en 2010 à 1,23 CHF pour 1 EUR en 2011 :
- innovation dans les propriétés de ses produits de spécialité pour renforcer leurs avantages uniques ;
- innovation dans les formulations de ses produits pour en améliorer la compétitivité ;
- accroissement du sourcing en EUR ou en USD des matières premières, des composants et des services, de façon à réduire la base des coûts exprimés en CHF ;
- adaptation des organisations et répartition des productions de matériaux composites souples entre les sites français et suisses.
Les actions mises en œuvre lors de l'appréciation du CHF en 2011 avait permis de compenser la perte de compétitivité qui en résultait dans un délai de 24 mois.

Immobilisations

220

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2014
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	4 120				4 120	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 120**				**4 120**	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	21 193 854		1 146 500		34 695	22 305 659
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**21 193 854**		**1 146 500**		**34 695**	**22 305 659**
	TOTAL	**21 197 974**		**1 146 500**		**38 815**	**22 305 659**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2014
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 120		4 120	
	Emballages récupérables et divers	135	(135)		
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 255**	**(135)**	**4 120**	
	TOTAL	**4 255**	**(135)**	**4 120**	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	7 459	293	7 459	293
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**7 459**	**293**	**7 459**	**293**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence	4 786 000	801 000		5 587 000
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	32 000			32 000
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**4 818 000**	**801 000**		**5 619 000**
	TOTAL GENERAL	**4 825 459**	**801 293**	**7 459**	**5 619 293**
Dont dotations et reprises	-exceptionnelles d'exploitation				
	-financières		801 293	7 459	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et dettes

		31/12/2014	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 146 500		1 146 500
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	118 263	118 263	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 890 052	1 890 052	
	Taxes sur la valeur ajoutée	35 965	35 965	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	26 149 948	26 149 948	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	64 959	64 959	
	TOTAL DES CREANCES	**29 405 688**	**28 259 188**	**1 146 500**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2014	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	54 673	54 673		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	8 900 743	3 800 743	5 100 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	191 711	191 711		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 486	3 486		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	740	740		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	205 867	205 867		
	Autres dettes	13 850	13 850		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**9 371 069**	**4 271 069**	**5 100 000**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 7 000 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 10 755 394
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 33 858

Elements relevant de plusieurs postes du bilan

31/12/2014	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif			
Capital souscrit non appelé			
Actif immobilisé			
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	15 920 789	432 771	
Créances sur participations		349 900	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances, acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	57 031	15 382	
Autres créances	26 050 082		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Bilan Passif			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes envers établissements de crédits			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances, acomptes reçus sur commandes	102 153		
Dettes fournisseurs comptes rattachés	53 493		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	172 009		

Transactions entre parties liées

Désignation	*Nature de la transaction*	*Solde 31/12/2014*	*Montant 2014*
Créances			
Ferrari Participations	Client	32 733	
SF SAS	Compte courant IS	99 866	
SF SAS	Compte courant	337 760	
Texyloop	Compte courant	2 884 923	
Ci2m	Compte courant	70 325	
Ferrari Participations	Compte courant	2 881 724	
Ferrari Brésil	Compte courant	238 654	
SF SAS	Cash pooling	19 544 707	
Dettes			
SF SAS	Client	70 699	
Ci2m	Compte courant IS	129 225	
Texyloop	Compte courant IS	42 784	
Ferfil	Fournisseur	53 493	
Produits			
SF SAS	Redevances de marques		857 198
Charges			
SF SAS	Loyer		24 000

Produits à recevoir

		31/12/2014
Total des Produits à recevoir		**152 391**
Autres créances		**152 391**
interets courus c/c	*69 644*	
produits a recevoir	*82 747*	

Charges à payer

		31/12/2014
Total des Charges à payer		**124 267**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**46 321**
interets	*29 317*	
s/emprunts interets	*17 004*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**77 946**
Factures non parven	*77 946*	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2014
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**64 959**
Intérêts sur les billets financiers		52 408	
Diverses		12 551	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**64 959**

Capital social

	31/12/2014	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	173 469,00	20,0000	3 469 380,00
	Emises pendant l'exercice	12 299 259,00	0,4000	4 919 703,60
	Remboursées pendant l'exercice	173 469,00	20,0000	3 469 380,00
	Du capital social fin d'exercice	**12 299 259,00**	**0,4000**	**4 919 703,60**

L'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014 a également procédé à la division du nominal ramené de 20 euros par action à 0,40 euro par action. Le nombre d'actions a par conséquent été porté de 173 469 à 8 673 450 actions.

(1) les augmentations de capital réalisées à l'occasion de l'introduction en bourse se sont traduit par l'émission de 3 625 809 actions pour porter le capital social à 12 299 259 actions.

Ecarts de conversion

	Montants	31/12/2014
Ecarts de conversion ACTIF		**293**
Perte latente sur fournisseurs	293	
Ecarts de conversion PASSIF		**23 072**
Gain latent sur comptes courants	22 344	
Gain latent sur clients	728	
TOTAL		**(22 779)**

Engagements financiers

	31/12/2014	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cautions solidaires avec Ferrari Participations :			
- Contrats de financement de septembre 2013			15 500 000
- Contrats de financement de décembre 2011			6 000 000
- Contrats de financement de mai 2011			5 000 000
			26 500 000
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Swap de taux juin 2012 - décembre 2018 (euribor 3 mois)		4 571 426	
Swap de taux juin 2012 - décembre 2018 (taux fixe 1,39)			4 571 426
		4 571 426	**4 571 426**
Total des engagements financiers (1)		**4 571 426**	**31 071 426**
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

31/12/2014	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
Serge Ferrari SAS	14 169 170	38 317 647	99,80	14 690 638	14 690 638
Texyloop	1 101 000	(607 820)	100,00	4 786 000	
CI2M	500 000	709 386	100,00	335 245	335 245
Ferfil Multifils (en CHF sauf titres en EUR)	1 000 000	9 546 216	100,00	623 789	623 789
Serge Ferrari Brésil (en BRL sauf les titres et les avances en EUR)	854 164	820 609	83,12	271 117	271 117
2. Participations (10 à 50 %)					
Sibac au 31/12/2013 (en TND)	600 000	1 232 640	17,53	102 269	102 269
Vr Développement au 31/12/2013	1 243 883	676 981	20,10	250 102	250 102

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes
1. Filiales (Plus de 50 %)					
Serge Ferrari SAS	19 911 634		127 547 128	3 620 632	
Texyloop	2 842 140		1 286 389	(889 835)	
CI2M	(58 900)		1 558 345	(37 697)	
Ferfil Multifils (en CHF sauf titres en EUR)	(53 493)		20 478 713	261 767	7 500 000
Serge Ferrari Brésil (en BRL sauf les titres et les avances en EUR)	241 304		4 124 614	254 696	
2. Participations (10 à 50 %)					
Sibac au 31/12/2013 (en TND)			1 386 837	277 928	
Vr Développement au 31/12/2013	151 314		240 000	(131 704)	

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital			2 000 000	
Capitaux propres			5 295 129	
Quote part détenue en pourcentage			5,00	
Valeur comptable des titres détenus - Brute			100 000	
Valeur comptable des titres détenus - Nette			100 000	
Prêts et avances consentis			209 569	
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos			1 151 209	
Dividendes encaissés				

Partie B - renseignements globaux :

Ces renseignements concernent la société 2FB2I.

4.8.2. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(en euros)	2010	2011	2012	2013	2014
1. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	3 469 380	3 469 380	3 469 380	3 469 380	4 919 704
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	173 469	173 469	173 469	173 469	12 299 259 (1)
c. Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	----	----	----	----	----
d Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1 par conversion d'obligations	----	----	----	----	----
d2 par exercice de droits de souscription	----	----	----	----	----
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a.Chiffre d'affaires hors taxe	1 810 729	1 987 733	849 877	853 511	1 108 728
b. Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	2 165 492	-50 820	8 506 342	538 523	3 198 213
c. Impôts sur les bénéfices	190 234	464 261	128 933	-178 456	937 397
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice	----	----	----	----	----
e. Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 888 653	312 210	8 741 396	-865 472	3 321 962
f. Résultat distribué	1 578 568	----	----	----	1 475 911
3. Résultats par action					
a. Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	13,57	2,38	49,78	2,06	0,34
b. Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	10,89	1,80	50,39	-4,99	0,27
c. Dividende attribué à chaque action	9,10	----	----	----	0,12 (2)
4. Personnel					
a. Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	4,0	5,0	----	----	----
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 008 804	1 103 108	----	----	24 000
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales,….)	474 231	408 469	----	----	7 236

(1) Dividende du nominal ramené de 20 euros à 0,40 euro par action le 30 avril 2014

(2) Selon résolution présentée à l'Assemblée Générale du 29 avril 2015

4.9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SergeFerrari Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :
L'actif de votre société est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note « Titres de participation » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

C A B I N E T M A R T I N E
C H A B E R T — Martine Chabert

M A Z A R S — Pierre Beluze

4.10. Contrats importants

Tous les contrats ont été conclus dans le cadre de la gestion normale du Groupe.

4.11. Vérification des informations financières annuelles

Se reporter au paragraphe 20.4.1 du Document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 14-032 le 20 mai 2014.

4.12. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4.13. Informations financières intermédiaires et autres

Sans objet : aucune information semestrielle postérieure au 31 décembre 2014 n'a été publiée à la date d'établissement du présent document de référence.

4.14. Politique de distribution de dividendes

La Société précise qu'il n'a été procédé au versement d'aucun dividende au cours des 3 derniers exercices.

En fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, la Société pourra décider de procéder au versement de dividendes, pour une quote part de 30% environ de son résultat net consolidé. Cette possibilité de versement de dividendes ne constitue toutefois en aucun cas un engagement du Groupe.

5. Actionnariat et bourse

5.1. Actionnariat et capital

5.1.1. Actionnariat au 31 décembre 2014 et au cours des trois derniers exercices

La société Ferrari Participations est contrôlée au plus haut niveau par MM Sébastien Ferrari et Romain Ferrari.

	31-déc-14			31-déc-13			31-déc-12		
	Actions	% capital	% droits de vote	Actions	% capital	% droits de vote	Actions	% capital	% droits de vote
Ferrari Participations	6 765 200	55,0%	55,1%	135 304	78,0%	78,0%	135 304	78,0%	78,0%
Sébastien Ferrari	663 650	5,4%	5,4%	13 344	7,7%	7,7%	13 344	7,7%	7,7%
Romain Ferrari	1 075 516	8,7%	8,8%	21 350	12,3%	12,3%	21 350	12,3%	12,3%
sous-total concert Ferrari	***8 504 366***	***69,1%***	***69,1%***	***169 998***	***98,0%***	***98,0%***	***169 998***	***98,0%***	***98,0%***
Autres administrateurs	687 540	5,6%	5,6%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
Autres actionnaires	3 081 664	25,1%	25,1%	3 471	2,0%	2,0%	3 471	2,0%	2,0%
Actions autodétenues	25 689	0,2%	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
Total	12 299 259	100,0%	100,0%	173 469	100,0%	100,0%	173 469	100,0%	100,0%

(NB : l'actionnariat au 31 décembre 2011 était identique à celui du 31 décembre 2012)

A la connaissance de la société, les actionnaires autres que familiaux détenant à la date d'établissement du présent document de référence plus ou près de 5% du capital étaient les suivants :
- Salvepar : 6,16% des actions
- FCP ETI 2020 (bpifrance) : 5,45% des actions
- CM-CIC Investissement 4,80% des actions

Nantissements

Nantissements portants sur des actions de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas au jour d'établissement du présent document de référence de nantissement sur les titres SergeFerrari Group.

Nantissements d'actifs de la Société

A la date du présent Document de référence, un nantissement a été accordé au profit d'établissements bancaires, dans le cadre des emprunts contractés par la Société sur 11 270 actions de la société Serge Ferrari SAS.

5.1.2. Informations sur le contrôle du capital de la société

Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont par ailleurs déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce.
La Société n'a pas mis en place de mesure en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, le Conseil d'administration est composé pour moitié d'administrateurs indépendants.
En cas de changement de contrôle de SergeFerrari Group, ses banques pourraient exiger le remboursement immédiat des financements à moyen terme consentis sous forme de club-deals avec ses banques relationnelles dont le solde s'élevait au 31 décembre 2014 à 8 871 milliers d'euros.

5.1.3. Capital social

Le capital, entièrement souscrit et libéré, s'élève au 31 décembre 2014 à 4 919 703,60 euros : il est divisé en 12 299 259 actions de 0,40 euro de nominal chacune.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Au 31 décembre 2014, il n'existe aucun titre donnant accès au capital, ni action non représentative de capital social, ni option, ni programme d'attribution gratuite d'actions.

Historique du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations (en euros sauf mention contraire)	Montant de l'opération	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	Montant du capital social post opération
02/09/1991	Constitution (en FRF)	17 184 000	---	171 840	171 840	100,00	17 184 000
10/05/1991	Annulation d'actions suite à la fusion SEROM (en FRF)	-5 900 000	---	-59 000	112 840	100,00	11 284 000
10/05/1991	Augmentation de capital (en FRF)	5 650 000	---	56 500	169 340	100,00	16 934 000
25/04/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves (en FRF)	66 000	---	660	170 000	100,00	17 000 000
25/04/2001	Elévation de la valeur nominale par incorporation de réserves (en FRF)	5 302 538	---	0	170 000	131,19	22 302 538
25/04/2001	Conversion en euros	---	---	0	170 000	20,00	3 400 000
09/06/2008	Augmentation de capital	69 380,00	1 930 602,57	3 469	173 469	20,00	3 469 380
30/04/2014	Division de la valeur nominale par 50	---	---	8 499 981	8 673 450	0,40	3 469 380
24/06/2014	Augmentation de capital (offre à prix ouvert et placement global)	1 101 068,80	31 930 995,20	2 752 672	11 426 122	0,40	4 570 448,80
24/06/2014	Augmentation de capital réservée CM CIC investissement	166 666,40	4 833 325,60	416 666	11 842 788	0,40	4 737 115,20
18/07/2014	Augmentation de capital (option de surallocation)	162 198,40	4 703 753,60	405 496	12 248 284	0,40	4 899 313,60
28/07/2014	Augmentation de capital réservée aux salariés	20 390,00	468 970,00	50 975	12 299 259	0,40	4 919 703,60

5.1.4. Droits de vote double

Un droit de vote double a été instauré à compter de l'admission à la cote des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et ce pour toute action détenue sous forme nominative depuis au moins deux ans. Au jour d'établissement du présent document de référence, aucune action n'est assortie de droit de vote double.

5.1.5. Actes constitutifs et statuts

5.1.5.1. Objet social

La Société a pour objet :

- La participation financière dans tous les groupements, sociétés ou entreprises, français ou étrangers, créés ou à créer, intervenant notamment dans la conception, la fabrication la distribution de matériaux composites innovants et systèmes attachés et leur recyclage, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement ;
- L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières ;

- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- La gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle
- Le conseil en organisation commerciale, marketing, relations publiques, toutes prestations de services dans les domaines commerciaux, administratifs, financiers ou informatiques ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle, de conseil, l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la Société ;
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés.

5.1.5.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

Se reporter au chapitre 3.1.3. «Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction » du présent Document de référence.

5.1.5.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la société

- Forme des titres (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires. (…)

- Droits de vote (articles 12.1 et 30.2 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, et ce à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

- Droits aux dividendes et profits et au boni de liquidation (articles 12.1, 36 et 37 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. (…)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital. (…)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. (…)

- Délai de prescription de dividendes (article 37 des statuts)

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, article L. 1126-1, le montant des dividendes atteints par la prescription quinquennale sont acquis à l'Etat.

- Droit au boni de liquidation (article 12.1 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- Droit préférentiel de souscription (article 8 des statuts)

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. L'assemblée générale extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

- Limitation des droits de vote

Néant.

- Titres au porteur identifiables (article 10 des statuts)

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et a vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont a société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

- Rachat par la Société de ses propres actions.

Se reporter au paragraphe 5.2.3 du présent Document de référence.

5.1.5.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

5.1.5.5. Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions ou de valeurs mobilières d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions ou valeurs mobilières de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

- **ARTICLE 25 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES**

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.
Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'assemblée générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.
Les assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.
Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.
Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.
Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.
Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

- **ARTICLE 26 - ORDRE DU JOUR – QUESTIONS ECRITES**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.
Un ou plusieurs actionnaires, agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions dans les conditions légales et réglementaires
La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est motivée. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.
Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.
Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.
Tout actionnaire peut adresser au conseil d'administration des questions écrites. Ces questions écrites sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.
Le conseil d'administration répond aux questions écrites au cours de l'assemblée générale. Il peut leur apporter une réponse commune dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est cependant réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions réponses.

- **ARTICLE 27 - ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.
Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85, II du Code de commerce.
Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, son partenaire pacsé ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandat les informations prévues par l'article L. 225-106-1 du Code de commerce.
Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.
Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.
En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.
Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise, s'il en existe, dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

- **ARTICLE 28 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.
La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

- **ARTICLE 29 - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU - PROCES-VERBAUX**

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée générale.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée générale désigne elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.
Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.
Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

- **ARTICLE 30 - QUORUM - MAJORITE**

30.1 Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et ayant le droit de vote, sauf dans les assemblées générales spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions ou des valeurs mobilières de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions ou des valeurs mobilières privées du droit de vote en application des dispositions légales.
En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée.

30.2 Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, et ce à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé.
Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

5.1.5.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle
Néant.

5.1.5.7. Franchissements de seuils statutaires (article 12.4 des statuts)
Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et à titre de seuil fixé statutairement, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux visés à l'alinéa précédent, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VI du Code de commerce, en cas de défaut de déclaration du franchissement de ce seuil statutaire du quarantième (2,5 %) du capital ou des droits de vote, l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour la fraction non déclarée des actions qu'il détient au-delà, pour une durée de deux années à compter de la notification de la régularisation. La constatation de la privation du droit de vote relève de la compétence du président de l'assemblée générale d'actionnaires, sous réserve que le nombre d'actions que ce dernier détient représente au moins deux pour cent et demi (2,5 %) du capital social ou qu'il soit saisi par un ou plusieurs actionnaires satisfaisant à cette condition

5.1.5.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital
Néant.

5.1.6. Opérations avec les apparentées

5.1.6.1. Conventions significatives conclues avec des apparentées

(Se référer à la note 32 des Notes aux états financiers consolidés incluses au paragraphe 4.2 du présent documentd e référence)

- Conventions entre des sociétés du Groupe et un de ses actionnaires

Convention de prestations de services entre Ferrari Participations et le Groupe

Ferrari Participations, en sa qualité de holding, a pour rôle de mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du Groupe et de définir les priorités stratégiques et les axes de développement du Groupe. A ce titre, une convention entrée en vigueur le 1er janvier 2012, a été conclue entre la holding Ferrari Participations et les filiales (et sous-filiales) opérationnelles du Groupe.

Les filiales et sous-filiales concernées sont les suivantes : Serge Ferrari SAS, Texyloop, Ferfil Multifils, CI2M, Serge Ferrari Tersuisse, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Asia Pacific, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Japan et Serge Ferrari Brasil.
Les seules filiales non concernées sont Vinyloop (détenue qu'à 40%, joint-venture avec Solvay) et Ferrari Americo Latina (société sans activité depuis 2011).

Ces prestations font l'objet d'une rémunération sur la base d'un montant prévisionnel annuel réglé trimestriellement, avec une régularisation en début d'exercice suivant. Ce montant correspond à une refacturation des coûts complets majorés d'une marge.

Au titre de l'exercice 2014, le montant facturé de ces prestations par Ferrari Participations à l'ensemble des sociétés du Groupe s'est élevé à 1 932 milliers d'euros.

Ces prestations regroupent les services détaillés ci-dessous :

- Conseil en stratégie et développement des sociétés bénéficiaires (les filiales opérationnelles) ;
- Conseil en matière financière et de gestion de trésorerie ;
- Assistance en matière d'administration fiscale et de gestion des assurances ;
- Assistance en matière de ressources humaines ;
- Conseil en développement commercial ;
- Conseil en matière de développement industriel et qualité ;
- Conseil en recherche et développement ;
- Conseil en matière de développement durable et environnement.

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Convention de gestion centralisée de trésorerie de groupe

Une convention de gestion centralisée de trésorerie entre les Sociétés Ferrari Participations, SergeFerrari Group, Serge Ferrari SAS, TEXYLOOP, et CI2M est entrée en vigueur le 1er janvier 2012, en remplacement d'une convention préexistante signée en 2007.

Au titre de cette convention, l'entité Serge Ferrari SAS assure la fonction de société centralisatrice.

Au 31 décembre 2014, le solde cumulé des comptes cash pooling et comptes courants ouverts au nom de la Société SergeFerrari Group dans les livres de la Société Serge Ferrari SAS était de : 20 006 368 euros (19 544 707 euros au titre du Cash Pooling).

Les intérêts de l'année (cash pooling et compte courant) ont représenté pour SergeFerrari Group en provenance ou direction de Serge Ferrari SAS les montants suivants :
Produits : 63 049 euros
Charges : 2 182 euros

- Conventions liant directement ou indirectement la Société et l'un de ses mandataires sociaux

En dehors des locaux dont le Groupe est propriétaire, les principaux locaux des sociétés du Groupe sont loués à des SCI détenues par la société Ferrimmo, société-sœur de la Société.

Ainsi, il existe des conventions de location (baux commerciaux classiques 3/6/9) entre les entités françaises du Groupe et des sociétés immobilières contrôlées par Ferrimmo, filiale à 100% de Ferrari Participations, associé majoritaire de la Société et dont le capital est détenue à 66,70% par Sébastien FERRARI et à 33,30% par Romain FERRARI

Le montant total correspondant aux loyers payés par le Groupe en 2014 s'élève à environ 2,7 millions d'euros. Ce montant se décompose de manière suivante :

240

- SCI Immobilière Ferrari : 1 372 milliers d'euros
- SCI La Roche : 977 milliers d'euros
- SCI Clomeca : 215 milliers d'euros
- SCI SRF : 170 milliers d'euros
- SCI SETIMM : 28 milliers d'euros

Au regard de la situation de conflit d'intérêt potentiel que présente pour Messieurs Sébastien Ferrari et Romain Ferrari, la conclusion de telles conventions, un professionnel indépendant (le cabinet Galtier Expertises Immobilières et Financières) s'est prononcé sur la conformité des loyers payés par le groupe aux SCI contrôlées par le groupe familial Ferrai par rapport aux prix de marché. Le tiers concerné, à savoir Cabinet Galtier, a conclu à une estimation de la valeur locative des différents sites concernées par ces locations de 2,7 M€ HT par an (se référer au Document de base enregistré le 20 mai 2014 sous le numéro I. 14-032 au chapitre 23)

5.1.6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. **Contrats de licence d'exploitation de la marque « SERGE FERRARI »**

   Concédant : Société SergeFerrari Group
   Licenciées : Société Serge FERRARI SAS, Société Serge FERRARI NORTH AMERICA, Société Serge FERRARI JAPAN, Société Serge FERRARI ASIA PACIFIC LTD, Société Serge FERRARI AG, Société Serge FERRARI TERSUISSE AG, Société Serge FERRARI BRASIL
   Entrée en vigueur des conventions : 1er Janvier 2012

   Durée : indéterminée

   Taux de rémunération conventionnel : le taux de rémunération conventionnel, à compter du 1er janvier 2014, est de 0,8 % du chiffre d'affaires annuel HT réalisé hors groupe FERRARI.

Montants comptabilisés en produits pour 2014

Serge FERRARI SAS	857.198 euros HT
Serge FERRARI NORTH AMERICA	86.080 euros HT
Serge FERRARI JAPAN	10.120 euros HT
Serge FERRARI ASIA PACIFIC LTD	17.600 euros HT
Serge FERRARI AG	109.346 euros HT
Serge FERRARI TERSUISSE AG	21.600 euros HT
Serge FERRARI BRASIL	6.784 euros HT
Total	1.108.728 euros HT

Dirigeants concernés :

Sébastien FERRARI : Président des Sociétés Serge FERRARI NORTH AMERICA, Serge FERRARI AG, Serge FERRARI Brasil – Director de la société Serge FERRARI JAPAN – Sole Director de la société Serge FERRARI ASIA PACIFIC LTD, – Président Directeur Général de la Société SergeFerrari Group - Directeur Général de la Société Serge FERRARI SAS.

Romain FERRARI : Vice-Président de Serge FERRARI TERSUISSE AG - Directeur Général des Sociétés SergeFerrari Group et Serge FERRARI SAS.

2. Convention de mise à disposition de locaux consentie par Serge FERRARI SAS

Loyers comptabilisés en charges pour l'exercice 2014 : 24.000 euros HT

Dirigeants concernés :

Sébastien FERRARI : Président Directeur Général de la Société SergeFerrari Group - Directeur Général de la Société Serge FERRARI SAS.

Romain FERRARI : Directeur Général des Sociétés SergeFerrari Group et Serge FERRARI SAS.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Pierre BELUZE
Associé

Cabinet Martine CHABERT
Martine CHABERT

5.2. Bourse

5.2.1. Evolution des cours et des volumes de l'action SergeFerrari Group

Les actions SergeFerrari Group sont cotées sur Euronext Paris (Compartiment C).

	Plus haut (euros)	Plus bas (euros)	Dernier (euros)	Nombre de titres échangés	Volumes (€)	Cours moyen (euros)
juin 2014	12,44	11,93	12,21	260 370	3 160 820	12,14
juillet 2014	13,32	12,16	13,19	123 582	1 587 562	12,85
août 2014	13,25	12,17	12,71	92 010	1 164 429	12,66
septembre 2014	12,90	12,31	12,79	171 458	2 157 127	12,58
octobre 2014	12,80	11,00	11,96	40 234	482 810	12,00
novembre 2014	11,96	9,98	11,96	102 101	1 073 597	10,52
décembre 2014	11,60	10,00	11,60	126 069	1 339 224	10,62

5.2.2. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et assimilés

Les opérations réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants sont les suivantes :
Monsieur Sébastien Ferrari : achat de 5 100 titres au prix moyen de 11,12 euros l'actions
Monsieur Romain Ferrari : néant
Monsieur Philippe Brun : néant

Il n'existe à ce jour aucun programme de stocks options ni d'actions de performance

5.2.3. Programme de rachats d'actions : descriptif et bilan 2014

L'assemblée générale du 30 avril 2014 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'assemblée et sous la condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché règlementé d'Euronext à Paris, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225–209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-dessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; le nombre de titres détenus dans le cadre de cet objectif est de 25 689 actions

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des

options de souscription ou d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ; nombre de titre détenus dans le cadre de cet objectif : néant

- remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ; nombre de titre détenus dans le cadre de cet objectif : néant

- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ; nombre de titre détenus dans le cadre de cet objectif : néant

- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ; nombre de titre détenus dans le cadre de cet objectif : néant.

Prix d'achat maximum : 300% du prix par action retenu dans la cadre de l'admission des actions à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;
Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 5.000.000 €.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 30 avril 2014 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Actions autodétenues au 31 décembre 2014	
Nombre d'actions	25 689
% du capital en autodétention	0,21%
Valeur au cours d'achat (euros)	319 637
Valeur comptable nette (euros)	297 992
Valeur nominale (euros)	10 276

Nouveau programme de rachat d'actions : descriptif

La résolution suivante sera proposée au vote de l'Assemblée générale du 29 avril 2015 :
L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ledit conseil, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder dix-huit (18) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou ;

- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de vingt-deux millions cent trente-huit mille six cent cinquante euros (22 138 650 euros).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 avril 2014 dans sa trente-deuxième résolution à caractère ordinaire.

Capital autorisé

Les résolutions d'émissions, approuvées par l'Assemblée générale du 30 avril 2014 et du 29 avril 2015, ainsi que leur durée maximale d'utilisation, sont les suivantes :

Résolutions d'émission	Durée maximale d'utilisation	Montant nominal maximum	Montant nominal maximum commun
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	30 juin 2016	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par offre au public	30 juin 2016	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	30 juin 2016	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Autorisation de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social	30 juin 2016	-------	
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	30 juin 2016	15% de emission initiale	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes : - Sociétés investissant, directement et/ou indirectement, à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros), dans le secteur industriel, notamment dans les domaines matériaux composites, - Toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de salarié ou agent commercial exclusif (depuis au moins un an) de la Société ou d'une société liée. - Toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de mandataire social d'une société étrangère liée à la Société, à l'exclusion des mandataires sociaux desdites sociétés liées à la Société également mandataires sociaux de la Société.	30 octobre 2015	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Augmentation de capital, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	29 octobre 2016	10 % du capital de la Société	
Augmentation de capital au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe	30 octobre 2016	58 K€	
Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants de la Société	30 juin 2017	5% du capital de la Société	
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	30 juin 2017	10% du capital de la Société	

6. Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2015

6.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Examen du rapport de gestion et de groupe établi par le conseil d'administration ;
- Examen du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes consolidés ;
- Examen du rapport spécial du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du président du conseil d'administration ;
- Examen du rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale et du rapport des Commissaires aux comptes subséquent ;
- Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Décision d'une enveloppe annuelle de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs ;
- Renouvellement du mandat de Madame Victoire GOTTARDI en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe BRUN en qualité d'administrateur ;
- Nomination de la société BPI France en qualité de nouvel administrateur ;
- Renouvellement du mandat du cabinet MAZARS en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Max DUMOULIN en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

6.2. Biographie et information sur le candidat aux fonctions d'administrateur

Se référer au paragraphe 3.2

6.3. Projets de résolutions

PREMIERE RESOLUTION *(Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2014)* — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que sur la gestion de ses filiales comprises dans le périmètre de consolidation ;

- Du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;

- Et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;

Approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014)* — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION *(Affectation du résultat et fixation du dividende)* **—** L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration, et décide d'affecter le bénéfice de 3.321.961,59 euros de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	3.321.961,59 euros
A la réserve légale :	145.032,40 euros
A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 0,12 euro par action Ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende Soit une enveloppe maximum de dividende s'élevant à :	1.475.911,08 euros
Le solde :	1.701.018,11 euros

En totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élèverait ainsi au minimum à 10.354.122,62 euros.

L'assemblée générale prend en outre acte que cette enveloppe de dividendes tient compte du nombre total d'actions existantes au jour de la publication du texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues n'ouvrent pas droit à dividendes ; par conséquent le montant de ladite enveloppe est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'actions ouvrant potentiellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION *(Conventions réglementées)* – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et constate que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

L'assemblée générale constate qu'il lui a été fait, sur ces conventions, le rapport spécial pris en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et approuve les conclusions de ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION *(Décision d'une enveloppe annuelle de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs)* – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide l'allocation d'une enveloppe annuelle de soixante-dix mille euros (70.000 €) de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

SIXIEME RESOLUTION *(Renouvellement d'un administrateur – Madame Victoire GOTTARDI)* – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'administrateur de Madame Victoire GOTTARDI pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SEPTIEME RESOLUTION *(Renouvellement d'un administrateur- Monsieur Philippe BRUN)* – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BRUN pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

HUITIEME RESOLUTION *(Nomination nouvel d'un administrateur – la société BPI France)* – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer la société BPI France en qualité d'administrateur pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NEUVIEME RESOLUTION *(Renouvellement d'un Mandat d'un Co-Commissaire aux comptes titulaires)* – Le mandat de la société MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, cette dernière statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

DIXIEME RESOLUTION *(Renouvellement d'un Mandat d'un Co-Commissaire aux comptes suppléant)* – Le mandat de Monsieur Max DUMOULIN, Commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, cette dernière statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

ONZIEME RESOLUTION *(Autorisation d'opérer en bourse)* – L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ledit conseil, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder dix-huit (18) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou ;

- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de quarante-quatre millions deux cent soixante-dix-sept mille trois cents euros (22 138 650,00 €).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 avril 2014 dans sa trente-deuxième résolution à caractère ordinaire.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son directeur général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

DOUZIEME RESOLUTION *(Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions)* – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et sous réserve de l'adoption de la onzième résolution, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois :

- A annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la onzième résolution, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre (24) mois ;

- A réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ; et ;

- A modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 avril 2014 dans sa trente-troisième résolution à caractère extraordinaire.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire :

TREIZIEME RESOLUTION *(Pouvoirs).* – L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'assemblée Générale du 30 avril 2014 a approuvé le texte des résolutions qui lui étaient soumises

7. Informations complémentaires

7.1. Personnes responsables du document de référence et du rapport financier

Attestation de la personne responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. »

Sébastien FERRARI
Président-directeur général
Le 10 juin 2015

Attestation de la personne responsable de l'information financière

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion figurant dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Philippe BRUN
Directeur général délégué
Le 10 juin 2015
Adresse : Zone industrielle la Tour-du-Pin 38110 Saint-Jean-de-Soudain
+33 (0)4 74 97 41 33 / investor@sergeferrari.com

7.2. Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes

Identité des contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes titulaires sont :

Cabinet Martine CHABERT (société de Madame Martine CHABERT)
74 rue Maurice Flandin 69003 Lyon

Le cabinet Martine CHABERT a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Madame Martine CHABERT, démissionnaire, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 avril 2014, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

MAZARS représenté par Monsieur Pierre BELUZE
131 Boulevard Stalingrad – Le Premium – 69624 Villeurbanne Cedex

Le cabinet MAZARS a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 25 avril 2007 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2008. Son mandat a été renouvelé par l' assemblée générale du 17 avril 2009 pour une période de six exercices prenant fin à

l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les commissaires aux comptes suppléants sont :

Monsieur Didier VAURY (Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet Martine CHABERT)
115 boulevard Stalingrad – CS 52038 – 69616 Villeurbanne Cedex
Monsieur Didier VAURY a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement du cabinet COGEM Audit, démissionnaire, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 avril 2014, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Max DUMOULIN
131 Boulevard Stalingrad – Le Premium – 69624 Villeurbanne Cedex
Monsieur Max DUMOULIN a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 25 avril 2007 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2008. Son mandat a été renouvelé par l' assemblée générale du 17 avril 2009 pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Information concernant les démissions et non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart du contrôleur légal, à l'exception de la démission de Madame Martine CHABERT, commissaire aux comptes depuis le 25 février 1999 et qui a été remplacée par le cabinet Martine CHABERT, par décision de l'assemblée générale du 30 avril 2014.
Le renouvellement du Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Max Dumoulin, commissaire aux comptes suppléant, sera proposé aux votes de l'Assemblée générale du 29 avril 2015.

Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau

	Mazars				Cabinet Martine Chabert			
(montants en milliers d'euros, HT)	Montant 2014	Montant 2013	% 2014	% 2013	Montant 2014	Montant 2013	% 2014	% 2013
Total Honoraires	**274,5**	**115,0**	**100%**	**100%**	**164,5**	**118,0**	**100%**	**103%**
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**178,5**	**96,0**	**65%**	**83%**	**159,5**	**115,0**	**97%**	**97%**
Société-mère (mission récurrente)	56,0	13,0			60,0	21,0		
Société-mère (validation du document de base et de la note d'opération)	22,5	0,0			22,5	0,0		
Filiales intégrées globalement	100,0	83,0			77,0	94,0		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	**96,0**	**19,0**	**35%**	**17%**	**5,0**	**3,0**	**3%**	**3%**
Société-mère (2014 : revue de la transition IFRS Rapport RSE - 2013 : certificat des covenants)	96,0	19,0			5,0	3,0		
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0			0,0	0,0		
Autres prestations rendues	0,0	0,0			0,0	0,0		

7.3. Renseignements concernant la société

7.3.1. Histoire et évolution de la société

Dénomination sociale de la Société
La dénomination sociale de la Société est SergeFerrari Group.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société
La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 382 870 277.

Date de constitution et durée
La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 30 juin 2090, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités
Initialement constituée sous forme de société anonyme, puis transformée en Société par Actions Simplifiée par décision unanime des associés réunis le 30 juin 2003, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 30 avril 2014.

La Société est régie par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts. Du fait de son activité, elle se conforme en outre depuis 2007 aux dispositions relatives à la règlementation européenne « REACH » relative à la sécurisation de la fabrication et à l'utilisation de substances chimiques dans l'industrie européenne.

Le siège social de la Société est situé au : Zone industrielle de La Tour-du-Pin - 38110 Saint Jean-de-Soudain.
Les coordonnées de la Société sont les suivantes :
Téléphone : +33(0)4 74 97 41 33
Adresse courriel : investor@sergeferrari.com
Site internet : www.sergeferrari.com

Évènements marquants dans le développement de la Société

1973	- Création de la Société TESF (Tissage et Enduction Serge Ferrari) par Serge FERRARI, père de Sébastien FERRARI et de Romain FERRARI. - Début de la mise au point du procédé Précontraint® et implémentation sur la 1ère ligne de production.
1977	Signature d'un 1er contrat de distribution en Italie.
1980	Sébastien FERRARI rejoint le groupe Serge Ferrari.
1987	Acquisition de l'activité Batyline® (Taraflex) alors spécialiste de l'enduction de câbles par extrusion pour le mobilier
1990	Romain FERRARI rejoint le groupe Serge Ferrari.
1991	Dans le cadre d'une transmission familiale, constitution de la société Ferrari Participations (dont la dénomination sociale est ultérieurement devenue SergeFerrari Group) par apport de titres de la société TESF.
1999	Signature d'un accord de collaboration et de licence avec Solvay afin de développer un procédé industriel de recyclage de matériaux en PVC.

2000 Acquisition de 50% de la société Tersuisse (basée à Lucerne en Suisse), alors principal fournisseur du Groupe en micro-câbles, dans le cadre d'une joint-venture avec le groupe Rhodia.

2001 Acquisition de la société Forbo-Stamoïd basée à Zurich en Suisse, un des concurrents du Groupe, afin d'élargir sa gamme de technologies d'enduction et de produits (yachting et protections imper-respirantes pour les toitures et façades notamment).

2002 Création d'une filiale commerciale américaine (Serge Ferrari North America) dans le Kentucky, afin d'adresser les Etats-Unis et le Canada. C'est aujourd'hui la plus importante filiale du Groupe, aujourd'hui basée en Floride, avec 15 employés et un chiffre d'affaires d'environ 13 M$ en 2013.

2004 Prise de participation de 10% dans une société filiale commerciale à Tokyo au Japon (Serge Ferrari Japan) progressivement portée au cours des années suivantes à 83% .

2005 Acquisition des 50% restants de la société Tersuisse (dont la Société détenait 50% depuis 2000).

2007 Création d'une filiale commerciale à Hong Kong (Serge Ferrari Asia Pacific Ltd), afin d'adresser la Chine et l'Asie du Sud-Est.

2008 Prise de participation de 2% du capital de SergeFerrari Group par la Banque de Vizille devenue CM-CIC Capital Finance (qui détient CM-CIC Investissement).
Développement des activités de collecte et recyclage des matériaux composites, via la filiale Texyloop créée en 2003, qui assure une première étape mécanique du recyclage des matériaux PVC collectés et commercialise les fibres PET issue du procédé de recyclage

2008 - 2012 Implémentation de SAP sur les sites de la Tour-du-Pin (France) et Eglisau (Suisse) dans le cadre d'une phase de rationalisation et de structuration du Groupe.

2009 Fusion de la société Précontraint Ferrari SAS avec la société de tissage Sénéclauze Ainé & Fils.

2011 Suite à une opération de restructuration de l'actionnariat (création d'un holding de contrôle dénommé Ferrari Participations), l'ancienne société pré-existante Ferrari Participations SAS change de dénomination et devient SergeFerrari Group SAS.

2012 Ouverture d'une filiale commerciale au Brésil à Sao Paulo (Serge Ferrari Brasil), afin d'adresser l'Amérique du Sud.

2013 Signature en décembre d'un accord de distribution exclusif en Allemagne pour la gamme Stamisol avec le groupe allemand Würth.
Constitution d'un comité stratégique avec 3 membres extérieurs à l'entreprise.

2014 Fusion-absorption de la société Précontraint Ferrari SAS par la société Serge Ferrari SAS (anciennement dénommée TESF).
Transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration.

Introduction en bourse Euronext Paris – Compartiment C

7.4. Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Zone industrielle la Tour-du-Pin – 38110 Saint-Jean-de-Soudain, France. Le présent Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.sergeferrari.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.sergeferrari.com).

7.5. Tables de concordance

Table de concordance du document de référence avec l'Annexe 1 du Règlement européen 809/2004.

		Chapitres ou paragraphes du document de référence
1.	Personnes Responsables	
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	7.1.
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	7.1.
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.2.
2.2.	Changement des contrôleurs légaux	7.2.
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Présentation des informations financières sélectionnées pour chaque exercice de la période couverte	4.1.
3.2.	Présentations des informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	4.13.
4.	Facteurs de risques	1.10.
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de l'émetteur	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.3.1
5.1.2.	Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur	7.3.1.
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.3.1.
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	7.3.1.
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	4.3.2.1.
5.2.	Investissements	
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur en cours	1.8
5.2.3.	Renseignements concernant les investissements à réaliser	1.8
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.
6.1.2.	Mention de nouveaux produits lancés sur le marché	1.2.3.
6.2.	Principaux marchés	1.3.
6.3.	Evénements exceptionnels au regard des points 6.1. et 6.2	1.2/1.3
6.4.	Informations résumée sur le degré de dépendance à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2.1 1.6.2
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.3.2.

7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du Groupe	1.9.1.
7.2.	Liste des filiales importantes	1.9.2.
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes et charge majeure pesant dessus	1.5
8.2.	Questions environnementales	2.1.
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière : description et évolution de la situation financière	4.3.1 4.3.2
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Mention des facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation	4.3.2.1
9.2.2.	Explication des changements intervenus dans les états financiers	4.3.2.2 4.3.2.3
9.2.3.	Mention de toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou monétaire	4.3.2.1.
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	4.5.1.
10.2.	Indication de la source et le montant des flux de trésorerie et leur description	4.5.5
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4.5.3.
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	4.5.7.
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues	4.5.8
11.	Recherche et développement, brevets et licences	
	Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur	1.6.
12.	Informations sur les tendances	
12.1.	Informations sur les principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du document	1.4.
12.2.	Indication des tendances connues ou susceptible d'influer significativement sur les perspectives	1.4.
13.	Prévisions ou estimations de bénéfices	4.1.
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction des personnes membres des organes d'administration ou de direction	3.1.1.
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction.	
	Conflits d'intérêts potentiels	3.1.2.
	Arrangement ou accord conclus avec les principaux actionnaires	3.1.2
	Restriction acceptée	3.1.2
15.	Rémunérations et avantages	
15.1.	Mention de la rémunération versée	3.2.2.
15.2.	Montants des sommes versées ou provisionnées au titre des retraites	3.2.2.
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	3.1.1.
16.2	Information sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration	3.1.2.
16.3	Information sur les comités spécialisés	3.1.3.
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.1.
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	2.1.2.
17.2	Participation et stock-options	2.1.3 2.1.4 2.1.5
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.1.4.
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Répartition du capital social	5.1.1.

18.2.	Mention des personnes non membres d'un conseil d'administration et détenant un pourcentage important du capital ou des droits de vote	5.1.1.
18.3	Mention des principaux actionnaires disposant de droits de vote différents	5.1.4.
18.4	Décrire la nature du contrôle sur la société et les mesures prises pour éviter qu'il ne soit exercé de façon abusive	5.1.2.
18.5.	Description de tout accord dont la mise en œuvre pourrait entrainer un changement de son contrôle	5.1.2.
19.	Opérations avec des apparentés	5.1.6.
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4.1.
20.2.	Informations financières proforma	4.2.
20.3.	Etats financiers	4.6 4.8
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	4.11.
20.5	Date des dernières informations financières	4.12
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	4.13.
20.7	Politique en matière de distribution de dividendes	4.14
20.7.1.	Montant du dividende par action	6.3
20.8.	Indication des procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	1.10.5
20.9.	Description de tout changement significatif de la situation financière ou commerciale	4.4.
21	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	5.1.3.
21.1.1	Mention du capital souscrit	5.1.3.
21.1.2.	Mention des actions non représentatives du capital	5.1.3.
21.1.3.	Mention des actions détenues	5.2.3
21.1.4.	Mention des montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.1.3.
21.1.5.	Mention des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et ou toute obligation attachée au capital souscrit	5.1.3.
21.1.6.	Mention des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	5.1.3.
21.1.7.	Mention de l'historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	5.1.3.
21.2.	Actes constitutifs et statuts	
21.2.1.	Description de l'objet social	5.1.5.1.
21.2.2.	Disposition concernant les organes d'administration et de direction	5.1.5.2.
21.2.3.	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés aux actions de la société	5.1.5.3.
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	5.1.5.4
21.2.5.	Conditions de convocations des assemblées générales	5.1.5.5
21.2.6.	Dispositifs de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	5.1.5.6.
21.2.7.	Divulgation des franchissements de seuil statutaires	5.1.5.7.
21.2.8.	Conditions régissant les modifications du capital lorsque celles-ci sont plus strictes que la loi	5.1.5.8
22.	Contrats importants	4.10.
23.	Déclarations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêt	
23.1.	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	5.1.6.1.
23.2.	Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence	3.1.2.
24.	Documents accessibles au public	7.4
25.	Informations sur les participations	4.3.1.5.

La présente Annexe renvoie aux paragraphes et chapitres du document de référence qui constituent les éléments du Rapport de gestion du Conseil à l'Assemblée tels que prescrit par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, R.225-102 et suivants du Code de commerce

Au titre du Rapport de gestion de la société SergeFerrari Group	**Chapitres**
1. Comptes sociaux	**4.8.**
2. Comptes consolidés	**4.6.**
3. Rapport de gestion	
3.1. Informations sur l'activité de la société	
• Exposé de l'activité de la société, de chaque filiale et du Groupe au cours de l'exercice	4.3.1.2. 4.3.2.1
• Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et de l'endettement	4.3.1.2. 4.3.1.3. 4.3.2.2 4.3.2.3.
• Indicateurs clés de nature financière et non financières	2.1.
• Eléments importants survenus depuis la date de clôture	4.4.
• Indication sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques de prix de crédit de liquidité et de trésorerie de la société et du Groupe	1.10.4.
• Principaux risques et incertitudes de la société et du Groupe	1.10.
• Activités en matière de recherche et développement de la société et du Groupe	4.3.1.4.
3.2. Informations juridiques financières et fiscales de la société	
• Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction général	3.1.
• Répartition et évolution de l'actionnariat	5.1.1.
• Nom des sociétés participant à un autocontrôle de la société et pourcentage du capital	5.1.1.
• Prise de participations significatives	
• Avis de détention de plus de 10% du capital social	5.1.1.
• Acquisition et cession par la société de ses propres actions	5.2.3.
• Etat de la participation des salariés au capital social	2.1.4
• Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	
- structure du capital de la société,	5.1.1.
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société	5.1.1.
- participations directes et indirectes dans le capital de la société	5.1.1.
- détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	5.1.1.
- mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	5.1.
- accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entrainer des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	5.1.5.6.
- règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration	3.1.1.
- pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	5.2.3.
- accords conclus par la société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle	5.1.3.
- accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	3.2.2.
• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	5.2.3.
• Mention des ajustements éventuels	
- pour les titres donnant accès au capital et les stocks options en cas de rachat d'actions	5.1.1.
- pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières	5.1.1.
• Montant des dividendes mis en paiement au cours des 3 derniers exercices	4.14
• Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance	4.3.1.4.
• Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	1.10.7.

• Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale	5.1.6.
3.3. Informations portant sur les mandataires sociaux	
• Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	3.1.1.
• Rémunérations et avantages de toute nature versées durant l'exercice à chaque mandataire social par la société	3.22.
• Engagement liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions	3.2.2
• En cas d'attribution de stocks-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision soit d'interdire aux dirigeants de lever leur options avant la cessation de leurs fonctions, soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des options	3.2.2
• Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	5.2.2.
• En cas d'attribution gratuite d'actions, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision soit d'interdire aux dirigeants de céder les actions attribuées gratuitement avant la cessation de leurs fonctions, soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions	3.2.2.
3.4. Informations RSE de la société	
• Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	2.1.
• Informations sur les activités dangereuses	2.1.
4. Déclarations des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	7.1
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	4.9.
6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	4.7

Documents complémentaires	**Chapitres**
Descriptif du programme de rachat d'actions	5.2.3.
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	7.2.
Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	3.3
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	3.4.

7.6. Glossaire

ACV (Analyse des Cycles de Vie) :
L'Analyse de Cycle de Vie est une méthode d'analyse permettant de compléter la connaissance de la soutenabilité du système étudié. Elle n'inclut ni les éléments économiques, ni les éléments sociaux. Les systèmes étudiés sont considérés comme en fonctionnement normal, les accidents sont donc exclus. Les impacts étudiés ont lieux dans la biosphère et non dans la techno-sphère. Ce qui arrive au sein de l'environnement de production n'est donc pas développé.

PET (Polyéthylène téréphtalate) :
Plastique de type polyester saturé, par opposition aux polyesters thermodurcissables. Ce polymère est obtenu par la polycondensation de l'acide téréphtalique avec l'éthylène glycol. Malgré sa dénomination, il n'y a aucune similitude avec le polyéthylène et il ne contient aucun phtalate. Cette matière plastique est principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. De la famille des thermoplastique, il est recyclable.
Par extrusion et étirage sous tension, on obtient à partir du polyester amorphe un film aux propriétés biaxiales semi-cristallines. Ce film de très grande solidité en tension, très stable et transparent, très bon isolant électrique,

PVC (polychlorure de vinyle) :
polymère thermoplastique de grande consommation, amorphe ou faiblement cristallin, connu généralement sous le sigle PVC (de l'anglais polyvinyl chloride). Il est préparé à partir de deux matières premières : à 57 % de sel et à 43 % de pétrole. Le PVC est la seule matière plastique d'usage courant constituée par plus de 50 % de matière première d'origine minérale existant à profusion dans la nature.